

**CONTRAT OPERATIONNEL DE
MOBILITE DU BASSIN DE MOBILITE
DE L'AUXERROIS, TONNERROIS,
PUISAYE, AVALLONNAIS ET
CHABLISIEN**

SOMMAIRE

•	SOMMAIRE 2	
•	GLOSSAIRE.....	3
•	TABLE DES ILLUSTRATIONS	5
•	Partie A : INTRODUCTION	7
I.	Rappel de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et objectifs du Contrat Opérationnel de Mobilité 7	
II.	Méthodologie et calendrier	9
III.	Durée du contrat, échéances d'évaluation et parties prenantes signataires.....	12
•	Partie B : ETAT DES LIEUX.....	14
I.	Caractéristiques du bassin de mobilité	14
II.	Les acteurs et leur champ de compétences	17
III.	Offres de transports, de services et d'aides à la mobilité	22
IV.	Infrastructures de transport	47
V.	Relais locaux et animations mobilité	59
•	Partie C : ENJEUX ET ACTIONS.....	66
I.	Rappel des enjeux liés à la mobilité	66
II.	Enjeux du bassin de mobilité	67
III.	Structuration des enjeux et des actions.....	68
IV.	Les fiches actions du contrat opérationnel de mobilité.....	72
•	Partie D : SYNTHÈSE DES FICHES ACTIONS	180
I.	Les fiches actions sur le bassin de mobilité du Val Ligérien	180
II.	Perspectives d'actions pour les AOM en lien avec les actions régionales.....	191
•	ANNEXES 196	

GLOSSAIRE

(Bio)GNV : Gaz Naturel pour Véhicules (Bio : issue de la méthanisation des déchets organiques)

AAA : l'Association des Acteurs de l'Autopartage

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AO2 : Autorité Organisatrice de second rang

AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

AOMR/L : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale/ Locale

ART : Autorité de Régulation des Transports

BE : Bureau d'Etudes

BFC : Bourgogne-Franche-Comté

BHNS : Bus à Haut Niveau de Service

BM : Bassin de Mobilité

BNLC : Base Nationale des Lieux de Covoiturage

CI / CT : Calculateur d'Itinéraire / Tarifaire

CCI (R) : Chambre de Commerce et d'Industrie (Régionale)

CdP (B) : Comité des Partenaires (de Bassin)

CEREMA : Centre d'Études d'Expertise sur les Risques, la Mobilité et l'Aménagement

CMA(R) : Chambres de Métiers et de l'Artisanat (Régionale)

CO₂ : Dioxyde de Carbone

CPER : Contrat de Plan Etat-Région

DDT : Direction Départementale des Territoires

DIR : Direction Interdépartementale des Routes

DREAL : Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DSP : Délégation de Service Public

EDPM : Engin de Déplacement Personnel Motorisé

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FAQ : Foire Aux Questions

FH : Fiche Horaire

FUB : Fédération des Usagers de la Bicyclette

GNL : Gaz Naturel Liquéfié

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IRVE : Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques

Loi 3DS : Loi du 21 février 2022 relative à la Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale

Loi NOTRe : Loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Loi SRU : Loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain

LOM : Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019

LR : Ligne Régulière

MaaS : « *Mobility as a Service* » c'est-à-dire la mobilité servicielle

MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

MFS : Maisons France services qui succèdent aux maisons de services au public

MILO : La Mission Locale

Mob'in : Réseau d'acteurs de la mobilité inclusive

OMPHALE : Outil Méthodologique de Projection d'Habitants, d'Actifs, de Logements et d'Elèves développé à l'Insee

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

P+R : Parking Relais

PAIR : Plan d'Accélération de l'Investissement Régional adopté le 09 octobre 2020

PAMS : Plan d'Action commun en faveur de la Mobilité Solidaire

PAR : Points d'Arrêts Routiers Prioritaires (au titre de l'accessibilité)

PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial qui remplace l'ancien plan climat-énergie territorial

PdM (S) : Plan de Mobilité (Simplifié)

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PEM : Pôle d'Echange Multimodal

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PdMIE : Plan de Mobilité Inter-Entreprises

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PNR : Parc naturel Régional

QR Code : « Quick Response code », code à réponse rapide

RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens

RBFC : Région Bourgogne-Franche-Comté

RP : Recensement de la Population

RRIR : Réseau Routier d'Intérêt Régional

SAEIV : Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

SIM : Système d'Information Multimodale

SLO : Service Librement Organisé de voyageurs par autocar

SMS : Schéma des Mobilités Solidaires : nom du Plan d'Action commun en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS) en BFC

SMT : Syndicat Mixte des Transports

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer français

SPL : Société Publique Locale

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SRAV : Savoir Rouler A Vélo

TAD : Transport A la Demande

TC : Transport Collectif

TEA : Contrat Territoires En Action

TEEH : Transport des Elèves et Etudiants en situation de Handicap

TER : Train Express Régional

TET : Train d'Equilibre du Territoire

TGV : Train à Grande Vitesse

TPE : Très Petites Entreprises

TPMR : Transport de Personnes à Mobilité Réduite

TPV : Terminal Point de Vente

TUS : Transport d'Utilité Sociale

VAE : Vélo à Assistance Electrique

ZFE-m : Zone à Faibles Emissions mobilité

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figures

Figure 1 : Carte des bassins de mobilité en région Bourgogne-Franche-Comté, 2021	7
Figure 2 : Carte des AOM en Région Bourgogne-Franche-Comte, 2022	10
Figure 3. Carte du Bassin de mobilité de l'Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Avallonnais et Chablisien	14
Figure 4. Carte de la démographie du Bassin de mobilité de l'Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Avallonnais et Chablisien	15
Figure 5. Flux domicile-travail dans le Bassin de mobilité de l'Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Avallonnais et Chablisien (+ agglomération de l'Auxerrois).....	16
Figure 6. Photo d'un abri vélo sécurisé Mobigo	35
Figure 7. Carte des abris vélo dans les gares de BFC, 2023	36
Figure 8. L'offre de transport en commun sur le bassin de mobilité Sud Champagne, octobre 2023	41
Figure 9. La multimodalité (Région BFC, 2023)	51
Figure 10. L'intermodalité (Region BFC, 2023).....	51
Figure 11. Le bouquet d'offres et de services possibles pour un PEM (Region BFC, 2023)	52
Figure 12. Le trinôme fonctionnel d'un pôle d'échange (Région BFC, 2023).....	52
Figure 13. Champs d'intervention des associations de mobilités solidaires	61
Figure 14. La Région en tant que cheffe de file régionale de la mobilité	72
Figure 15. La Région en tant qu'AOM locale.....	73
Figure 16 : Synthèse des principales actions des services de l'Etat et des Etablissements publics qui lui sont liés.....	203
Figure 17 : Synthèse des compétences de la Région Bourgogne-Franche-Comté.....	204
Figure 18 : Les évolutions de la compétence AOM.....	208
Figure 19 : Compétences d'une AOM	208
Figure 20 : Répartition des compétences selon le ressort territorial	209
Figure 21 : Autres compétences des communautés de communes en lien avec la mobilité.....	211
Figure 22. Compétences des communes en lien avec la mobilité	214
Figure 23 : Schéma de synthèse des liens entre AOM et opérateurs de mobilité	216
Figure 24. Les acteurs du ferroviaires en France	217
Figure 25 : Schéma de Synthèse des gestionnaires d'infrastructures	220
Figure 26 : Les acteurs locaux	221
Figure 27. Les circuits de TAD de la CC Avallon Vézelay Morvan	227

Tableaux

Tableau 1. Répartition des acteurs et de leur champ de compétences	18
Tableau 2. Liste des acteurs présents sur le bassin de mobilité.....	20
Tableau 3. Les enjeux de mobilité du bassin identifiés par ses acteurs	67
Tableau 4. Récapitulatif des enjeux identifiés par les territoires et des objectifs associés	69
Tableau 5. Présentation des axes selon les enjeux recherches	71

PARTIE A : INTRODUCTION

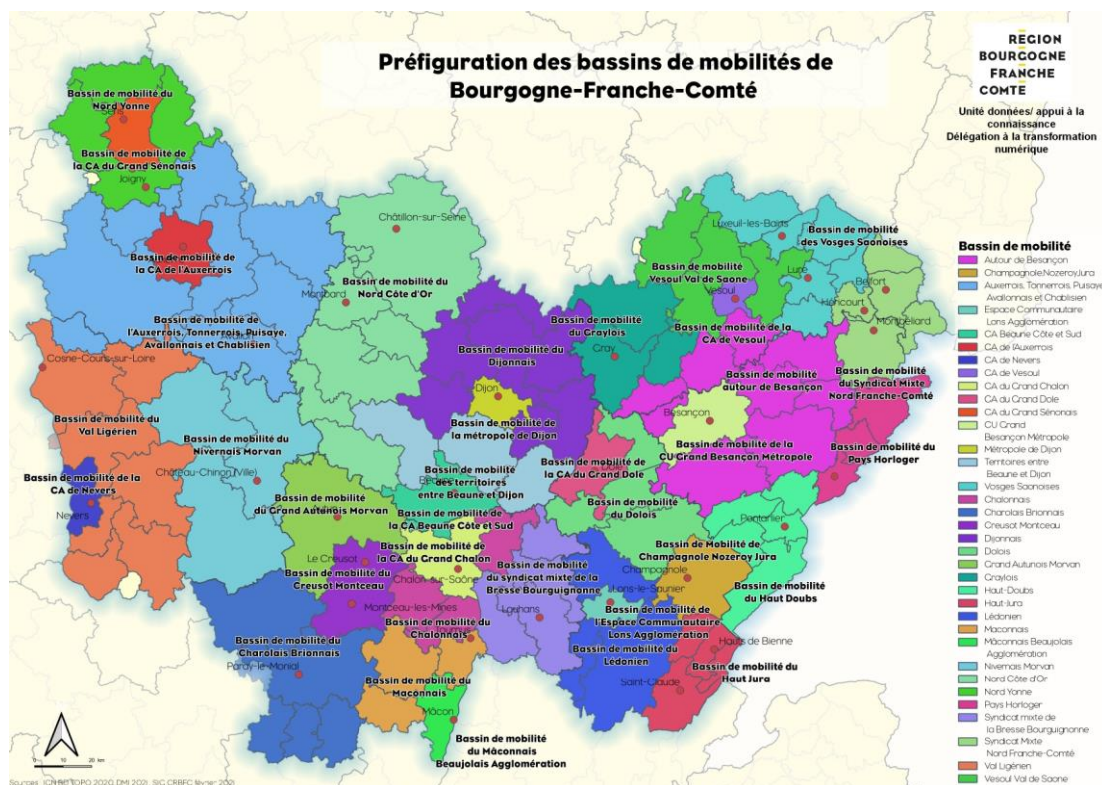
I. Rappel de la Loi d’Orientation des Mobilités (LOM) et des objectifs du Contrat Opérationnel de Mobilité

II. Méthodologie et calendrier

III. Durée du contrat, échéances d’évaluation et parties prenantes signataires

I. Rappel de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et objectifs du Contrat Opérationnel de Mobilité

La Région architecte a défini en 2020-2021 la carte des bassins de mobilité, définis à l'article L1215-1 du code des transports, en concertation avec les intercommunalités. Cette carte, votée en assemblée plénière régionale le 9 avril 2021, est composée de 35 bassins de mobilité.



Partie A : Introduction – Page | 7

Les parties prenantes peuvent être complétées le cas échéant par :

- Les autres Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI)
- Tout autre partenaire, dont une Région limitrophe au bassin de mobilité

La Région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité associer comme acteurs complémentaires ;

- Les AOM voisines
- Les pôles d'équilibre territorial et rural, les parcs naturels régionaux en charge des Schémas de Cohérence territoriaux et souvent très proactifs en matière de mobilité dans les territoires ruraux.
- Les régions ou cantons frontaliers

Cette **première génération de Contrat Opérationnel de Mobilité**, conclue pour une durée de 3 ans, vise donc à définir les modalités de l'action commune avec les signataires, apportant plus de lisibilité et de coordination entre les acteurs de la mobilité, et contribuant à répondre au défi spatial d'une couverture équitable de l'ensemble du territoire régional ; au défi social et au défi environnemental, avec une urgence de plus en plus prégnante.

Dans le cadre de ce COM, la Région Cheffe de file de la mobilité est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des AOM, notamment en ce qui concerne :

- Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, en matière de desserte, d'horaires, de tarification, d'information et d'accueil de tous les publics ainsi que de répartition territoriale des points de vente physiques ;
- La création, l'aménagement et le fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité, notamment en milieu rural, ainsi que le système de transport vers et à partir de ces pôles ou aires ;
- Les modalités de gestion des situations dégradées afin d'assurer la continuité du service rendu aux usagers au quotidien ;
- Le recensement et la diffusion des pratiques de mobilité et des actions mises en œuvre en particulier pour améliorer la cohésion sociale et territoriale ;
- L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité par les autorités organisatrices de la mobilité ;
- Les modalités de la coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités ;
- Les résultats attendus et les indicateurs de suivi.

Le Contrat Opérationnel de Mobilité n'a pas d'obligation à être juridiquement compatible avec d'autres documents d'urbanisme ou de planification mais il peut s'articuler avec ces derniers (SRADDET, PCAET, SCoT, etc.). Cependant, il vise avant tout à coordonner les parties prenantes de la mobilité d'un bassin.

Enfin, le suivi du COM doit être présenté annuellement aux comités des partenaires, pour son suivi et son évaluation à mi-parcours, soit 1 an et demi après sa signature.

Le comité des partenaires est une instance consultative créée par la LOM, définis à l'article L1231-5 du code des transports. Les AOM locales (L1231-1 du code des transports) et les AOM Régionales (L1231-3 du code des transports) doivent créer un comité des partenaires, en fixer la composition et les modalités de fonctionnement, en associant à minima des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants ainsi que des habitants tirés au sort.

Dans les communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité, la Région AOM locale associe à son comité des partenaires les communes ou leur groupement (à savoir les communautés de communes non AOM). Le comité des partenaires est organisé par l'AOM au moins une fois par an et dans les cas suivants :

- Avant toute évolution substantielle de :
 - L'offre de mobilité ;
 - La politique tarifaire ;
 - La qualité des services ;
 - L'information des usagers mise en place ;
- A l'occasion de l'évaluation de la politique de mobilité de l'AOM ;
- Sur tout projet de mobilité structurant ;
- Le suivi annuel du Contrat Opérationnel de Mobilité et son évaluation à mi-parcours

Comité des partenaires régional

Dans son rôle d'AOM Régionale, la Région Bourgogne-Franche-Comté a délibéré le 9 avril 2021 sur la création de son comité des partenaires. Celui-ci a été installé le 24 avril 2022 et s'est réuni avec l'ensemble des invités le 13 octobre 2022 puis le 20 décembre 2023.

Comité des partenaires de bassin

A la demande des communautés de communes AOM, la Région propose l'organisation conjointe des comités des partenaires des communautés de communes AOM appartenant à un même bassin pour la présentation du suivi et de l'évaluation du contrat opérationnel de mobilité, ainsi qu'avant la signature de celui-ci.

Elle propose 4 collèges pour ce comité des partenaires de bassin :

- Institutionnels :
 - Région Bourgogne-Franche-Comté ;
 - Département dans lequel le bassin se situe ;
 - EPCI du bassin de mobilité, dont le cas échéant les communautés de communes non AOM ;
- Partenaires économiques :
 - Représentants des employeurs
 - Représentants des employés
- Usagers & habitants :
 - Associations d'usagers et d'habitants
 - Habitants tirés au sort ;
- Autres acteurs complémentaires en fonction des sujets à l'ordre du jour

La Région a délibéré le 24 février 2023 sur l'organisation conjointe des comités des partenaires des communautés de communes AOM d'un même bassin.

II. Méthodologie et calendrier

La Région Bourgogne-Franche-Comté a initié dès janvier 2020 les réunions de concertation avec les acteurs institutionnels pour définir une carte de préfiguration des bassins de mobilité. En juin et septembre 2020 elle a organisé en lien notamment avec la Cellule France Mobilités (constituée de la DREAL, du CEREMA, de l'ADEME et de la Banque des Territoires), deux webinaires présentant la LOM aux acteurs de la mobilité ainsi que la vision régionale.

Les premières réunions de bassin de mobilité d'octobre 2020 à janvier 2021 (20 octobre 2020 dans le bassin de l'Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Avallonnais et Chablisien), ont permis de rappeler les enjeux de la LOM, les services régionaux existants et de faire évoluer la carte des bassins de mobilité. Cette dernière évolue de 21 bassins de mobilité à 35 bassins (22 bassins ruraux et 13 bassins urbains).

Les bassins de mobilité servent d'échelle d'intervention pour la première génération de Contrat Opérationnel de Mobilité en Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis les délibérations des communautés de communes sur la prise de compétence mobilité, effective au 1^{er} juillet 2021, la Région est composée de 109 AOM :

- 72 Communautés de Communes AOM
- 1 Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) AOM
- 22 Communautés de communes où la Région est devenue AOM par substitution
- 14 Métropoles, Communautés Urbaines, Communautés d'Agglomération et Syndicat Mixte des Transports

La deuxième série de réunions de bassin de mobilité d'avril à juin 2021 (11 mai 2021 dans le bassin de l'Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Avallonnais et Chablisien) a été l'occasion d'identifier avec les acteurs institutionnels les enjeux de la mobilité propres à leur bassin, en vue de la préparation des COM. Ces échanges ont pu être complétés dans certains bassins par des réunions relatives à l'interopérabilité avec les AOM et le Syndicat Mixte des Transports disposant d'un réseau de transports, ayant des sujets spécifiques.

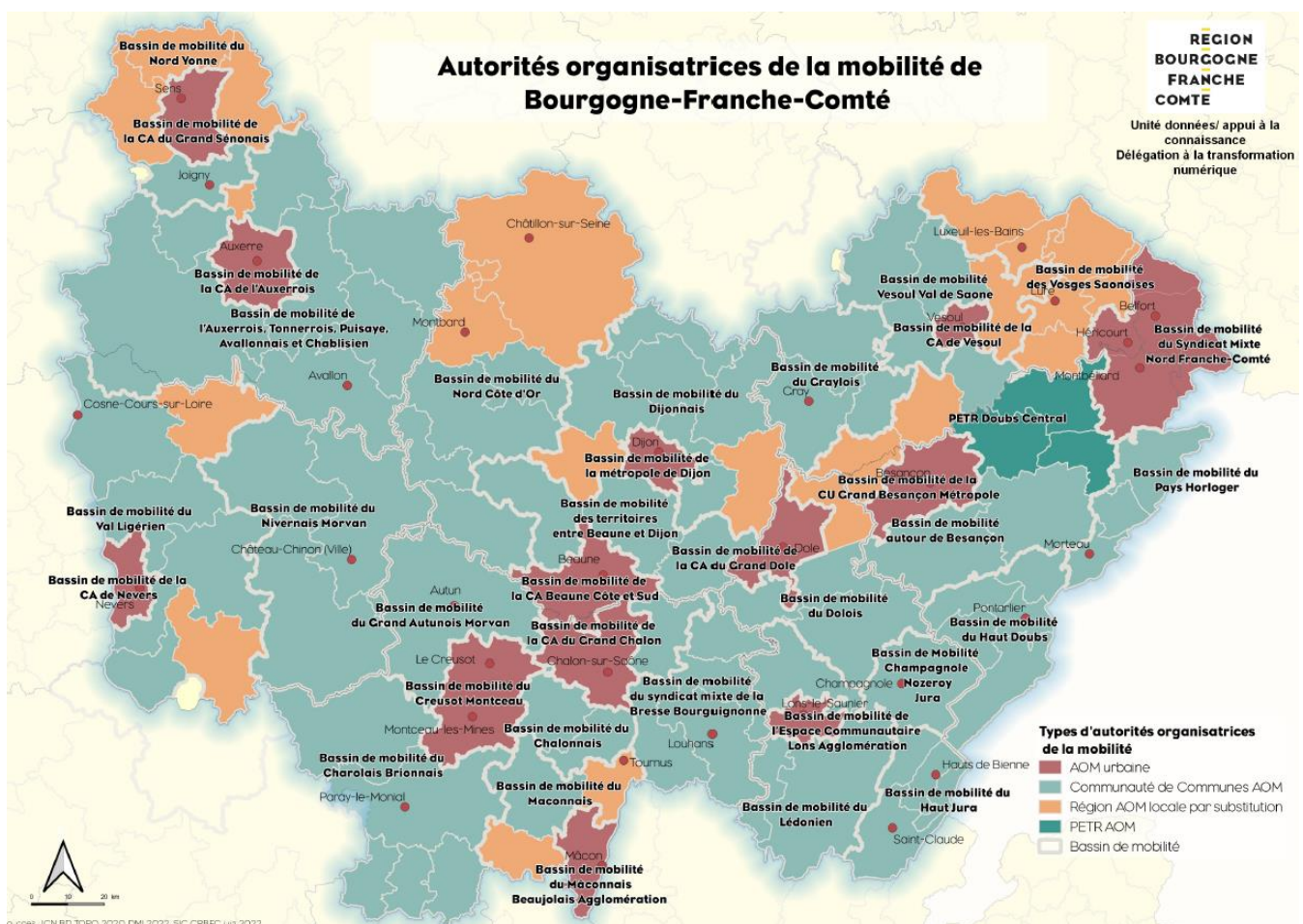


FIGURE 2 : CARTE DES AOM EN REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, 2022

L'année 2022 marqua le travail d'élaboration des COM avec la troisième série de réunion de bassin de mobilité de mai à octobre 2022 (7 juillet 2022 dans le bassin de l'Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Avallonnais et Chablisien) pour définir des propositions d'actions à inscrire au COM. L'objectif recherché était de demander à chaque acteur :

- Des actions possibles en lien avec les enjeux à l'échelle du bassin et des territoires voisins ;
- Les acteurs à cibler pour le comité des partenaires de bassin

Cette concertation avec les acteurs des bassins de mobilité, a fait ressortir deux constats :

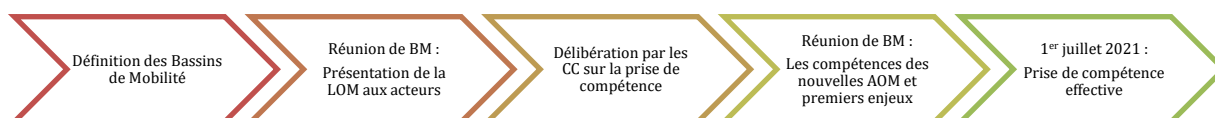
- Les offres et services de mobilité existants sont méconnus, constat partagé par tous
- Les contributions demandées aux parties prenantes sont peu nombreuses et hétérogènes

Aussi, dans le cadre de la phase opérationnelle de l'écriture du COM, la Région en tant que cheffe de file de la mobilité régionale propose que la première génération des COM porte principalement sur le « porter à connaissance », pour une durée de 3 ans.

Les comités de partenaires des bassins sont consultés en amont de la signature du Contrat Opérationnel de Mobilité, puis chaque année pour son suivi, et 1 an et demi après sa signature pour son évaluation.

Le calendrier global du Contrat Opérationnel de Mobilité pour le bassin de mobilité de l'Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Avallonnais et Chablisien est le suivant :

2020-2021



2021-2024



2024-2027



III. Durée du contrat, échéances d'évaluation et parties prenantes signataires

Le projet de Contrat Opérationnel de Mobilité a été présenté pour consultation au comité des partenaires du bassin de mobilité de l'Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Avallonnais et Chablisien, le 23/07/2024 en amont de sa signature.

Ce contrat est établi pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature.

Le suivi du Contrat Opérationnel de Mobilité sera présenté au comité des partenaires du bassin chaque année. Son évaluation à mi-parcours, soit en 2026, sera également présentée à ce même comité.

Les Parties prenantes obligatoires au contrat sont :

- Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Le Conseil Départemental de l'Yonne
- Communauté de Communes de l'Aillantais,
- Communauté de Communes Serein et Armance,
- Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs,
- Communauté de Communes le Tonnerrois en Bourgogne,
- Communauté de Communes du Serein,
- Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan,
- Communauté de Communes de Puisaye-Forterre ;
- SNCF Gares et Connexions

Les parties prenantes complémentaires au contrat sont :

- Le PETR du bassin de mobilité :
 - PETR du Grand Auxerrois
 - PETR de l'Avallonnais
- Les AOM voisines du bassin de mobilité :
 - Communauté de l'Auxerrois
 - Communauté de Communes Cœur de Loire
 - Communauté de Communes du Jovinien
 - Communauté de Communes Tannay-Brinon-Corbigny
 - Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs
 - Communauté de Communes de Saulieu
 - Communauté de Communes des Terres d'Auxois
- Les Régions voisines :
 - La Région Centre-Val-de-Loire
 - La Région Grand Est

PARTIE B : ETAT DES LIEUX

I. CARACTERISTIQUES DU BASSIN DE MOBILITE

II. ACTEURS PRESENTS SUR LE BASSIN DE MOBILITE ET LEUR CHAMP DE COMPETENCES

III. OFFRES DE TRANSPORTS, DE SERVICES ET D'AIDES A LA MOBILITE

- Les différents types de services de mobilité
- Mobigo, la marque régionale de mobilité
- Les offres urbaines et locales

IV. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

- Infrastructures linéaires
- Infrastructures ponctuelles

V. RELAIS LOCAUX ET ANIMATIONS MOBILITE

Partie B : ETAT DES LIEUX

I. Caractéristiques du bassin de mobilité

1. Limites administratives

Le bassin de mobilité de l'Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Avallonnais et Chablisien est composé de sept communautés de communes :

- Communauté de Communes de l'Aillantais,
- Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise,
- Communauté de Communes Serein et Armance,
- Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs,
- Communauté de Communes le Tonnerrois en Bourgogne,
- Communauté de Communes du Serein,
- Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan,
- Communauté de Communes de Puisaye-Forterre ;

Ce bassin de mobilité est directement limitrophe de l'Agglomération de l'Auxerrois. Au Nord de ce bassin, est situé le bassin de mobilité du Nord Yonne, deuxième bassin de mobilité rural composant le Département de l'Yonne. Au sud du bassin, se retrouvent les deux bassins de mobilité ruraux de la Nièvre, à savoir le bassin de mobilité du Val Ligérien et du Nivernais Morvan, et à l'est, le bassin de mobilité du Nord Côte d'Or.

Le présent bassin de mobilité a également la particularité d'être à l'intersection de trois Région : au nord-ouest de la Bourgogne-Franche-Comté, il est également frontalier des Régions Grand Est (bassin de mobilité Gâtinais Montargois et bassin de mobilité Giennois) et Centre-Val de Loire (bassin de mobilité Sud-Champagne).

Les limites administratives de ce bassin diffèrent de celle du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) qui le composent.

Sans être directement limitrophe, le bassin parisien impact aussi directement le bassin de mobilité, du fait des axes de transport qui le desserve directement.

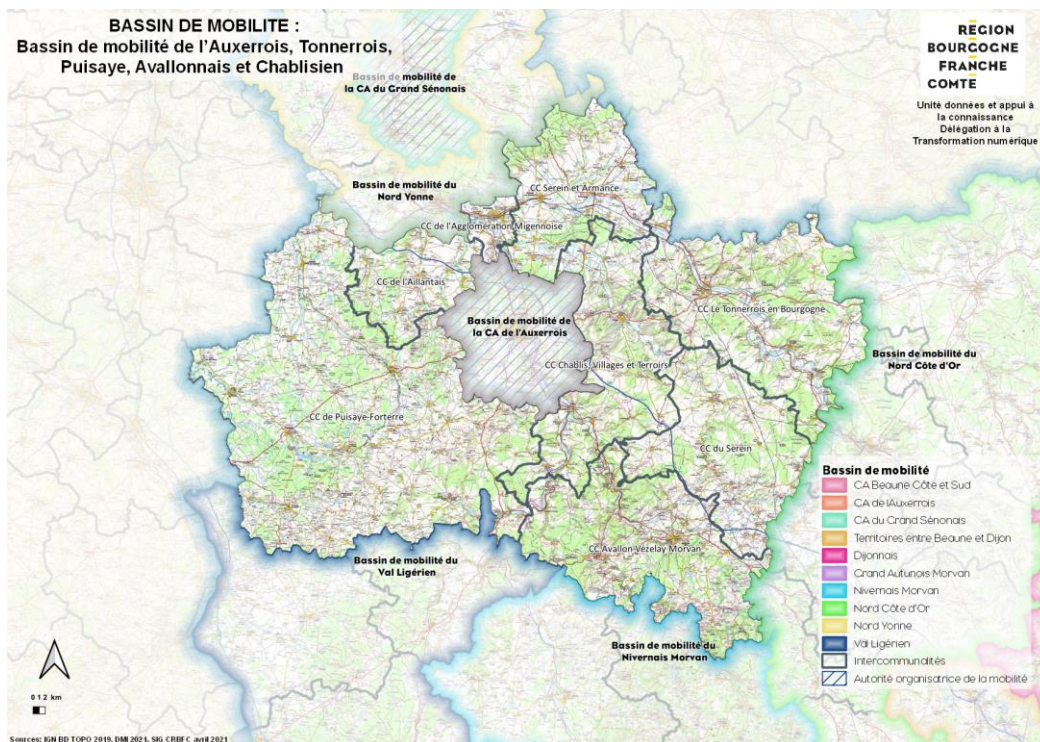


FIGURE 3. CARTE DU BASSIN DE MOBILITE DE L'AUXERROIS, TONNERROIS, PUISAYE, AVALLONNAIS ET CHABLISIEN

Les revenus de la population sur ce bassin sont proches des moyennes régionales avec un revenu médian par unité de consommation variant entre les 8 communautés de communes de 19 750 et 22 410€/ménage² (INSEE, 2020) contre 21 640€/ménage à l'échelle régionale.

3. Flux et déplacements au sein du bassin et avec les territoires voisins

Comme pour le paragraphe précédent, les éléments ci-dessous sont issus de l'étude fournie par Explain en 2020. Le périmètre du bassin de mobilité ayant évolué depuis cette étude, les analyses présentées ne permettent pas d'avoir une visibilité approfondie des flux domicile-travail entre les Communautés de Communes du bassin et l'agglomération de l'Auxerrois.

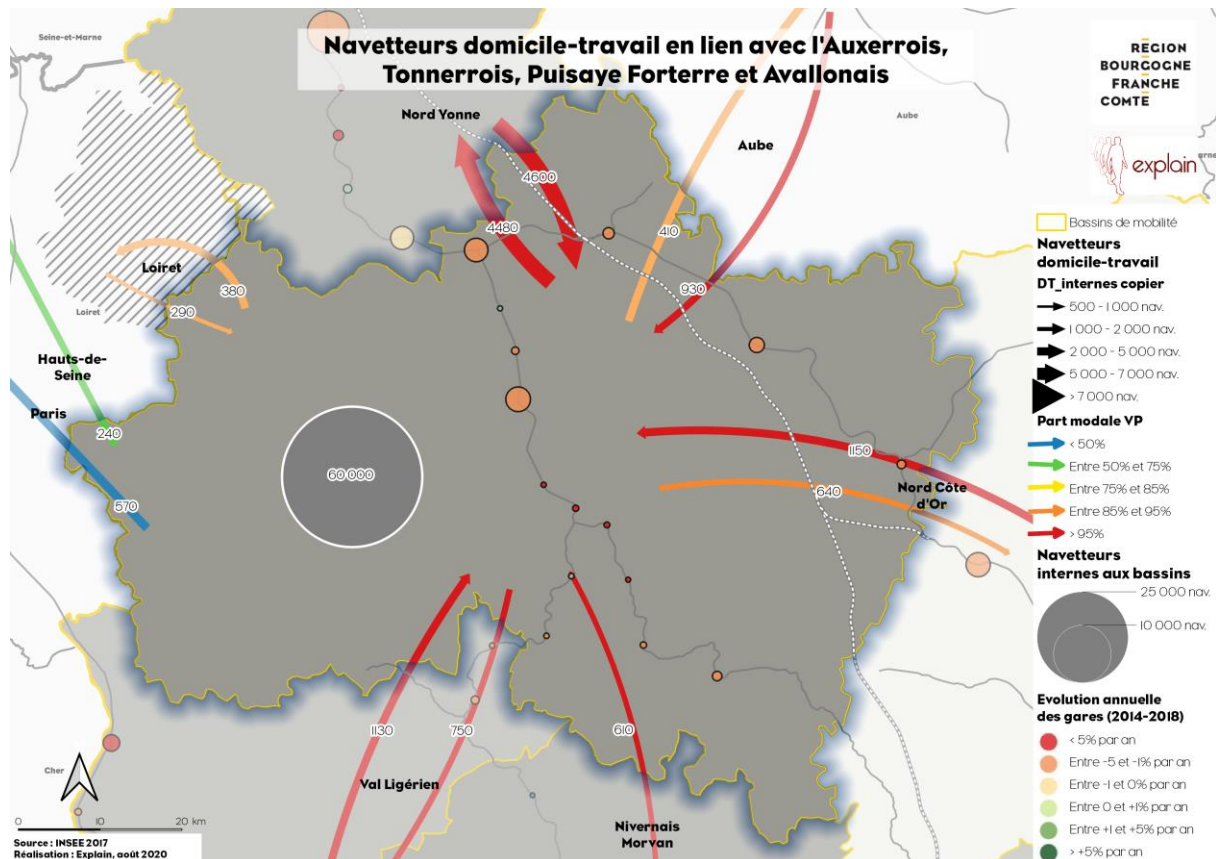


FIGURE 5. FLUX DOMICILE-TRAVAIL DANS LE BASSIN DE MOBILITE DE L'AUXERROIS, TONNERROIS, PUISAYE, AVALLONNAIS ET CHABLISIEN (+ AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS)

Le territoire étudié est desservi par quatre lignes de train qui traversent le territoire du Nord au Sud et vers l'Est. Plusieurs gares sont particulièrement structurantes sur le bassin de mobilité : Laroche-Migennes – étoile entre les lignes en direction d'Auxerre, de Paris et de Dijon ; la gare d'Auxerre – préfecture de l'Yonne, et la gare de Cravant-Bazarnes – à la jonction des lignes desservant Avallon et Clamecy / Corbigny. Plusieurs lignes routières Mobigo permettent de compléter l'offre en reliant les gares des différents axes ferroviaires.

La partie ouest du bassin de mobilité dispose d'une offre ferroviaire très limitée. Le réseau routier Mobigo et en particulier les services à la demande s'attachent à y proposer une offre de mobilité complémentaire.

² **Note** : Le revenu médian signifie que la moitié des ménages gagne plus et la moitié gagne moins. L'unité de consommation pondère le revenu par le nombre de personnes du ménage en fonction de leur âge pour permettre la comparaison des revenus des ménages (1 UC au 1^{er} adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans).

Le territoire est également desservi par le réseau Fluo de la Région Grand Est avec une ligne de TER routier qui relie Troyes – Saint-Florentin-Vergigny – Laroche-Migennes.

Les données recueillies dans le cadre de l'analyse des déplacements³ font état d'un flux de déplacement domicile/travail majoritairement à l'intérieur du bassin de mobilité (dans son ancienne version, comprenant le bassin actuel ainsi que l'agglomération du Grand Auxerrois). Parmi ces navetteurs interne au bassin, la grande majorité travaille dans leur EPCI de résidence, les personnes qui quittent leur EPCI pour travailler le font en majorité pour rejoindre l'agglomération d'Auxerre. Les déplacements en lien avec l'extérieur sont relativement équilibrés (cf. Figure 5) : 12% des navetteurs domicile-travail en lien avec ce bassin sont des résidents qui vont travailler dans un autre territoire (notamment le Nord-Yonne, le Val Ligérien, le Nord Côte d'Or et dans une moindre mesure vers l'Aube et le Loiret) et 13% habitent un autre territoire (notamment depuis le Nord Yonne, le Nord Côte d'Or et l'Aube) et viennent travailler sur le bassin.

II. Les acteurs et leur champ de compétences

Les acteurs intervenants sur les questions de mobilité sont nombreux et de différentes natures et se distinguent en deux catégories :

- Les acteurs institutionnels
- Les autres acteurs de la mobilité

Pour les acteurs institutionnels, ils se décomposent par subsidiarité de l'Etat aux collectivités territoriales : Etat et ses services déconcentrés, Région, Départements, Syndicats Mixtes, Pays, PETR et PNR, Intercommunalités et Communes.

L'Etat met en application et vérifie le respect des lois à l'échelle locale par le biais de ses services déconcentrés, la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ainsi que la Direction Départementale des Territoires (DDT). Il assure également une centralisation des aides financières, appels à projet et retours d'expérience, via la Cellule France Mobilités.

Les collectivités territoriales interviennent dans le cadre de leur compétence exclusive dans leur ressort territorial. La compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité se répartit à deux échelles : à l'échelle locale elle est exercée par les intercommunalités⁴ ; et à l'échelle régionale, la Région est compétente pour l'organisation de tous les services dépassant du ressort territorial des AOM locales. Par ailleurs, les collectivités territoriales peuvent intervenir sur les mobilités par le biais d'autres compétences (voiries, tourisme, social, etc.).

Les autres acteurs de la mobilité constituent un panel tout aussi large entre opérateurs de mobilité (transporteurs, services de location de vélo, autopartage, etc.), gestionnaires d'infrastructures de transports (routes, gares, pôle d'échange multimodaux, aires de covoiturage, etc.) ou des acteurs de la mobilité solidaire (missions locales, associations, etc.).

La description détaillée de chaque acteur est présentée en annexe 3 du présent document. Les parties prenantes du COM complètent les informations sur les acteurs de leur territoire dans des parties spécifiques intitulées « ZOOM ».

Le tableau 1 ci-après synthétise leurs compétences et interventions. Les acteurs présents sur le bassin de mobilité sont listés à la suite de ce tableau, leur champ de compétences et le détail de leurs actions sont intégrés à l'annexe 3.

³ Bureau d'étude Explain, 2020

⁴ En cas de transfert, les Syndicats Mixtes ouverts ou fermés (dont les Pays en syndicat mixte), les PETR et Pôles Métropolitains peuvent également exercer cette compétence. La Région peut par ailleurs être AOM locale par substitution d'une Communauté de Communes n'ayant pas souhaité se saisir de la compétence mobilités.

1. Champ de compétences des acteurs de la mobilité à l'échelle régionale

TABEAU 1. REPARTITION DES ACTEURS ET DE LEUR CHAMP DE COMPETENCES

Légende									
	(Co-)Organise : donneur d'ordre								
	Exécute : exécutant (en régie ou par un prestataire) :								
	Participe concourt fonctionnement	ou au							
	(Co-)Finance								
Services de mobilité									
SIM									
Plateformes de covoiturage									
Transports réguliers routiers et à la demande									
Transports d' Utilité Sociale									
Transports ferroviaires (et cars de substitution)									
Transports scolaires									
Autopartage									
Services de location de vélos et/ou trottinettes									
Infrastructures de mobilité									
Création et entretien de voiries routières et cyclables									
Exploitation, maintenance et aménagement des infrastructures ferroviaires									
Pôles d' échanges multimodaux									
Points d' arrêts de transports routiers									
Aires de covoiturage									
Stations d' avitaillement en gaz naturel, bioGNV, H ₂ , bornes de recharge pour véhicules									
Stationnements vélos libres ou sécurisés									
Parkings relais									
Information, animation et autres dispositifs									
Diagnostics mobilités d' un territoire									
Accompagnement à la mobilité (information, diagnostic/conseil individuel à la mobilité...)									
Vente de titres de transports									
Aides financières aux particuliers (permis de conduire, achat véhicules...)									
Animations mobilités (challenge mobilité BFC, Semaine Européenne de la mobilité, mai à vélo...)									
Autres animations locales									

Les acteurs institutionnels									
L'Etat					O / E / F		F	F	
La Région	O / E / F	O / E / F	O / E / F	F	O / E / F	O / E / F	E / F		
Le Département		P		F		O / E / F			
Syndicat Mixte des Transports (hors compétence AOM) ⁵	O / E / F / P	P							
Syndicat Mixte, Pays, PETR, PNR (hors compétence AOM)	P	P					F	O / E / F	
AOM locales ⁶	O / E / F	O / E / F	O / E / F			O / E / F	E / F	O / E / F	

Les acteurs institutionnels									
L'Etat	O / E / F	O / E / F	O / E / F	F	O / E / F	O / E / F	E / F		
La Région	O / E / F		O / E / F	E / F	O / E / F	O / E / F	O / E / F	E / F	
Le Département									
Syndicat Mixte des Transports (hors compétence AOM) ⁵									
Syndicat Mixte, Pays, PETR, PNR (hors compétence AOM)									
AOM locales ⁶	F		F	O / F	O / E / F	O / F	O / E / F	O / E / F	

Information, animation et autres dispositifs									
Diagnostics mobilités d' un territoire	F	O / E / F		O / E / F	O / E / F		P		
Accompagnement à la mobilité (information, diagnostic/conseil individuel à la mobilité...)	F	O / E / F	O / E / F	O / E / F	O / E / F		E / F / P		
Vente de titres de transports		O / E / F		O / E / F	P		O / E / F / P		
Aides financières aux particuliers (permis de conduire, achat véhicules...)	O / E / F	O / E / F	O / E / F		P		P		
Animations mobilités (challenge mobilité BFC, Semaine Européenne de la mobilité, mai à vélo...)	O / E / F	O / E / F	E		P		O / E / F / P		
Autres animations locales	O / E / F	O / E / F	O / E / F	O / E / F	O / E / F		O / E / F / P		

⁵ En Bourgogne Franche Comté en 2023, seul le Syndicat Mixte des Transports Nord-Franche-Comté est Syndicat Mixte des Transports sans être AOM.

⁶ Une AOM locale peut être un EPCI ou un Pôle Métropolitain, un PETR (exemple PETR Doubs Central), un syndicat Mixte ouvert ou fermé (dont Syndicat Mixte des Transports comme le SMTC 90), après transfert par les AOM membres. La Région peut-être AOM locale par substitution d'une communauté de communes.

EPCI (hors compétence AOM)	P	P		O/E/F			P/F	O/E/F	O/E/F		O/E/F	E/F	O/E/F	O/E/F	E	O/E/F	O/E/F/P	O/E/F/P
Communes	P	P		O/E/F			P/F	O/E/F	O/E/F		O/E/F	E/F	O/E/F	O/E/F	E	O/E/F	O/E/F/P	O/E/F/P

Les autres acteurs de mobilité

Opérateurs de mobilité (hors ferroviaires)	O/E/F	O/E/F	O/E/F			E	O/E/F	O/E/F										
Entreprises ferroviaires	O/E/F	P			O/E/F													
Gestionnaires de gares																		
Gestionnaires d'infrastructures ferroviaires					O/E													
Missions locales	P	P		O/E/F			O/E/F/P	O/E/F/P										
Maisons France Services	P	P																
Centres et maisons de santé	P	P		P														
Pôles emploi	P	P																
Associations	P	P	E	O/E/F		E	O/E/F/P	O/E/F/P										
Employeurs et entreprises	P	P	O/F				O/E/F/P	O/E/F/P										

2. Liste des acteurs à l'échelle locale

TABLEAU 2. LISTE DES ACTEURS PRESENTS SUR LE BASSIN DE MOBILITE

Les acteurs institutionnels

L'Etat	L'Etat Français
La Région	La Région Bourgogne-Franche-Comté
Le Département	Le Département de l'Yonne Agence technique départementale de l'Yonne
Syndicat Mixte, PETR, Pays, Parc Naturel Régional (hors compétence AOM)	PETR du Grand Auxerrois Pays de l'Avallonnais
AOM locales	Communauté de Communes de l'Aillantais Communauté de Communes Serein et Armance Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs Communauté de Communes le Tonnerrois en Bourgogne Communauté de Communes du Serein Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan Communauté de Communes Puisaye et Forterre Région Bourgogne-Franche-Comté
Les EPCI non AOM	Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise
Communes	Communes membres des EPCI du bassin

Les acteurs de mobilité

Opérateurs de mobilité (hors ferroviaires)	<u>Transporteurs routiers :</u> - Transarc - Prêt-à-partir - Saint-Marc Transport - Transdev BFC - SNCF voyageurs <u>Opérateurs mobilités partagées (covoiturage/autopartage) :</u> - Karos - Mobigo covoiturage - Blabla car daily <u>Opérateurs mobilités douces :</u> - Vélibourgogne - Richoux Voyages <u>Opérateurs mobilités solidaires :</u> - Croix rouge mobilités - Toototoor
Entreprises Ferroviaires	SNCF Voyageurs
Gestionnaires de Gares	SNCF Gares et Connexions
Gestionnaires d'Infrastructures ferroviaires	SNCF Réseau

Missions locales	Club Mobilité Mobil'eco
Maisons France Services	France services Châtel-Censoir France services de Chablis France services de Quarré-les-Tombes France services d'Avallon France services Châtel-Censoir – Antenne de Arcy-sur-Cure France services Vermenton France services CCAS de Migennes France services de Montholon

	France services Charny Orée de Puisaye France services Bléneau France services Saint-Sauveur-en-Puisaye France services Champignelles France services de Toucy France services Noyers France services Guillon Terre Plaine France services Seignelay France services Tonnerre France services d'Ancy-le-Franc France services de Vézelay France services Seignlenay France services Saint-Florentin
CCAS	CCAS Briennon-sur-Armançon CCAS Avallon CCAS Chablis CCAS Tonnerre CCAS Cheny CCAS Migennes
Centres et maisons de santé	Maison de santé de Chablis, Ligny-Le-Châtel et Vermenton Maison de santé de Vézelay Maison de santé d'Avallon
France Travail	Pôle emploi Auxerre Pôle emploi Avallon Pôle emploi Tonnerre
Associations locales en lien avec la mobilité	Croix rouge mobilités AGIR PAC Avallon AB loisirs Vélozelay
Etablissements scolaires et de formation	Collège les Chaumes – Avallon Collège Maurice Clavel – Avallon, École élémentaire des Chaumes – Avallon, École élémentaire Victor Hugo – Avallon, École maternelle André Gendre – Avallon, École maternelle Jean de la Fontaine – Avallon, École privée Saint-Chantale – Avallon, Ensemble scolaire Jeanne d'Arc – la salle (privé), collège / lycée général et professionnel – Avallon, Lycée d'enseignement général et technologique et section professionnelle – Avallon, École maternelle et élémentaire – Domecy-sur-Cure, École primaire – Montillot, École maternelle – Lucy-le-Bois, École primaire – Magny, École élémentaire – Sainte-Magnance, École élémentaire – Thory, École élémentaire – Sauvigny-le-Bois, École élémentaire – Etaule, École primaire – Châtel-Censoir, École primaire – Quarré-les-Tombes, École élémentaire – Arcy-sur-Cure, École primaire – Vézelay, École élémentaire – Cussy-les-Forges, École élémentaire – Saint-Père

III. Offres de transports, de services et d'aides à la mobilité

1. Les différents types de services de mobilité

1.1. Les services publics de transports en commun de personnes

Les services de transports en commun sont un élément structurant de l'offre de mobilité et contribuent à proposer une alternative adaptée à l'autosolisme. Selon la nature des flux de déplacements, des territoires et de leurs caractéristiques, différents types de transports publics peuvent être pertinents.

Les services publics de transports en commun de personnes regroupent des services ferrés, organisés par les Autorités Organisatrices des Services de Transport Ferroviaire de Voyageurs d'intérêt national ou régional, ainsi que des services routiers organisés par les AOM locales ou régionales.

Ils se distinguent des transports privés, organisés pour son propre compte par une personne publique ou privée, tels que par exemple les Services Librement Organisés de voyageurs par autocar (SLO), le covoiturage ou les Transports d'Utilité Sociale (TUS).

En tant qu'AO des Services de Transport Ferroviaire de Voyageurs d'intérêt régional (défini à l'Article L2121-3 du Code des transports), la Région est compétente pour les Transports Express Régionaux. Ce service est assuré aujourd'hui par son transporteur, SNCF Voyageurs sous la marque Mobigo (Cf. partie III.2. « Mobigo, la marque régionale de mobilité »).

Les services publics de transports routiers de personnes se distinguent en deux groupes :

- Les transports urbains : Ce sont les services de la compétence d'une AOM locale, définis à l'article L1231-1-1 du Code des transports, et entièrement inclus dans son périmètre. Des dispositions particulières sont précisées pour les communautés de communes dans le cadre de la LOM (Article L1231-1) ;
- Les transports non-urbains : Ce sont les services de la compétence de l'AOM Régionale, définis à l'article L1231-3 qui sont entièrement inclus dans le périmètre de la Région mais qui traversent ou sortent du périmètre des AOM.

Le principe d'exclusivité de la compétence distingue le rôle de chaque AOM en fonction de son périmètre d'intervention.

Les services publics de transports routiers se distinguent également par leur nature :

- Les services publics réguliers définis à l'article R3111-1 du Code des transports ;
- Les services publics à la demande définis à l'article R3111-2 du Code des transports ;
- Les services de transports scolaires définis à l'article R3111-5 du Code des transports.

Une AOM locale peut déléguer ses services de transports scolaires à une autorité de second rang (AO2) défini à l'article L3111-9 du Code des transports. La Région, AOM locale ou régionale peut déléguer tout ou partie de ses services à un AO2 défini aux articles L1231-4 et L3111-9 du Code des transports.

La gestion d'un service public de transport routier de personnes peut s'effectuer :

- En gestion directe de l'AOM locale ou régionale : régie ou Société Publique Locale (SPL) ;
- En gestion externe via un marché public ou une Délégation de Service Public (DSP) passé entre l'AOM locale ou régionale et une entreprise de transport.

1.2. Le Covoiturage

Le covoiturage est une solution de mobilité complémentaire des autres modes de transport. Au-delà des longs trajets, il est pertinent pour la desserte de zones péri-urbaines et peu denses, là où la voiture individuelle est très souvent la seule solution de transport disponible. Le covoiturage représente une véritable opportunité pour améliorer la qualité de vie et répondre aux enjeux de la mobilité du quotidien. En effet, le partage des trajets

courtes distances (trajets domicile-travail, loisirs, achats, etc.) réduit l'autosolisme, la congestion ainsi que les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Il connaît un essor à grande échelle depuis 2009 avec le développement des nouvelles technologies offrant la possibilité aux passagers d'être mis en relation avec des conducteurs proposant le trajet souhaité. Ces outils sont proposés à l'initiative de nombreuses structures tant privées que publiques

La définition du covoiturage présentée par le ministère de l'Écologie est la suivante :

Utilisation commune d'un véhicule par un conducteur non professionnel avec un (ou plusieurs) passager(s) pour effectuer tout ou partie d'un trajet initialement prévu par le conducteur. La pratique ne doit pas être rémunérée en dehors du partage des frais de déplacement. Deux critères essentiels distinguent les deux usages :

- Les flux financiers autorisés (uniquement un partage de frais pour le covoiturage)
- La raison d'être du déplacement du conducteur (le trajet est initialement prévu pour l'usage personnel du conducteur dans le cadre du covoiturage)

Si ces deux conditions ne sont pas remplies, il ne s'agit pas de covoiturage mais d'une activité professionnelle et relève ainsi du cadre juridique relatif au transport public de personnes.

La LOM permet aux AOM locales et régionales d'organiser ou contribuer au développement des usages partagés de la voiture sur leur territoire. Elle donne également aux employeurs les moyens de soutenir le développement du covoiturage courte distance avec la mise en œuvre du « forfait mobilités durables ».

Ainsi, l'implication de l'ensemble des collectivités territoriales et des employeurs est nécessaire pour le développement du covoiturage courte distance en lien avec les autres solutions de mobilité.

Cheffe de file des mobilités et AOM régionale, la Région a fait le choix d'investir dans le développement de la plateforme « covoiturage.viamobigo.fr » et sur l'expérimentation de mai 2022 à juin 2023 de 6 lignes de covoiturage subventionnées. Cette plateforme est gratuitement mise à la disposition de tous les acteurs institutionnels, des employeurs et des habitants afin de favoriser l'utilisation d'une plateforme unique sur toute la Région. La Région assure également la coordination et la promotion de ces outils, ainsi que la mise à disposition d'outils de communication. Les territoires sont appelés à assurer sa promotion localement en articulation avec les autres offres de transports. Le détail du fonctionnement de ces 2 outils Mobigo sont décrit dans la partie III.2. (« Mobigo, la marque régionale de mobilité »).

1.3. L'autopartage

L'autopartage est la mise à disposition de véhicules en libre-service, au profit d'usagers pour la durée et la destination de leur choix. Les véhicules peuvent appartenir à l'opérateur d'autopartage, à une collectivité ou encore à des particuliers. L'autopartage se distingue de la location traditionnelle par une mise à disposition des véhicules en libre-service et disponibles 24h/24 et 7jours/7, avec des conditions d'utilisation qui permettent des trajets d'une heure ou moins, sans remise des clés en main propre et pour un usage personnel ou professionnel. Le trajet est facturé proportionnellement à la durée de réservation et à la distance parcourue. Dans la plupart des services, les tarifs sont fixes toute l'année et définis dans le cadre d'un abonnement signé à l'inscription. L'ensemble des frais, y compris le carburant, sont compris dans les tarifs.

Il existe 4 grands dispositifs d'autopartage :

- Autopartage « en boucle » avec une restitution du véhicule à la station de départ ;
- Autopartage en trace directe avec une restitution du véhicule dans une station possiblement différente de celle de départ ;
- Autopartage « sans station » ou en « free-floating » ;
- Autopartage entre particuliers, facilité ou non par une plateforme de mise en relation

Les territoires qui souhaitent développer l'autopartage peuvent se renseigner auprès de l'Association des Acteurs de l'Autopartage (AAA) regroupant 14 acteurs majeurs de l'autopartage en France : <https://www.asso-autopartage.fr/>

La Région Bourgogne-Franche-Comté est sociétaire de la Société CITIZ « Autopartage Bourgogne-Franche-Comté » qui propose de nombreuses voitures en partage « en boucle ». Citiz Bourgogne-Franche-Comté est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dont le service d'autopartage est à vocation non lucrative. Elle appartient au réseau national Citiz, fondé en 2002, et présent dans 190 villes françaises, dont notamment 17 des 21 métropoles. En Bourgogne Franche-Comté, en 2023, Citiz est implantée à Dijon, Besançon, Salins-les-Bains, Louhans, Saint-Claude, Hauts-de-Bienne (Morez), Lajoux et Moirans.

1.4. Le stationnement vélo et les services pour l'usage du vélo

Le développement de stationnements vélos participe pleinement à l'usage de ce mode de transport puisque pourvoir « stationner son vélo » est un des 7 besoins du cycliste, à savoir :

- | | | |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| 1. Se procurer un vélo | 3. Rouler en sécurité | 5. Être encouragé et stimulé |
| 2. Savoir faire du vélo | 4. Trouver son chemin | 6. Réparer et entretenir son vélo |

Ces installations sont définies en 3 catégories selon les usages et les lieux d'implantation, déterminant ainsi le type d'installation à privilégier :

→ 1^{ère} catégorie : le stationnement courte durée (moins de 2h)

A privilégier dans les centres-bourgs et à proximité des pôles générateurs de mobilités (commerces, espaces cultures, etc.) avec comme équipement des arceaux classiques sans abri.

Il s'agit d'arceaux hauts (voire de pinces roues, qui sont déconseillés), non fermés ou abrités, permettant d'accrocher gratuitement et librement son vélo avec un antivol personnel.

De nombreuses communes ou intercommunalités ont mis en place des stationnements de ce type sur son territoire dont à proximité d'une gare.

→ 2^{ème} catégorie : le stationnement moyenne durée

A privilégier dans les lieux d'emplois, établissements scolaires, gares et zones de loisirs avec comme équipement des arceaux abrités de 10 à 20 places.

→ 3^{ème} catégorie : le stationnement longue durée

A privilégier dans les gares et dans les lieux de domicile avec comme équipement des abris vélos sécurisés, box individuels, consignes collectives.

Les abris vélos sécurisés sont des équipements souvent accessibles avec un abonnement et une carte, avec parfois la possibilité d'avoir une place réservée.

Les box individuels sont des équipements qui sont majoritairement gratuits, en accès libre et qui se ferment avec un antivol ou un cadenas individuel.

Le mise en œuvre d'installations de stationnements pour vélos impliquent une planification soignée qui est influencée par de nombreux facteurs : estimer les besoins et établir le nombre de places, s'assurer de l'accessibilité, déterminer le type d'installation (support, couverture, dimension, éclairage), définir son entretien, les services en lien et les acteurs concernés.

La Région dans le cadre de sa compétence propose en gare, selon le besoin et au choix, 2 types de stationnements dans un grand nombre de gares de Bourgogne-Franche-Comté : des abris vélos sécurisés (avec abonnement sur viamobigo.fr) ou des box individuels (sans abonnement, en accès libre).

Enfin, la LOM a apporté deux nouvelles mesures en lien avec le stationnement des vélos :

- [Décret n° 2021-741 du 8 juin 2021](#)- relatif au stationnement sécurisé des vélos en gare
Liste des gares soumises à l'obligation d'équipement de stationnements sécurisés pour les vélos ainsi que du nombre minimal de places de stationnement par gare.
- [Décret n° 2022-930 du 25 juin 2022](#) – relatif à la sécurisation des infrastructures de stationnement des vélos dans les bâtiments dans ses articles 53, 59 et 64 + Arrêté du 30 juin 2022. Le renforcement des exigences en matière de stationnement sécurisé des vélos dans les bâtiments neufs, les bâtiments existants dont le parc de stationnement annexe fait l'objet de travaux et les bâtiments existants à usage principal tertiaire.

Dans de nombreux territoires de Bourgogne-Franche-Comté, les AOM proposent des stationnements vélos (courte, moyenne et longue durée) en lien avec les gestionnaires de voiries.

1.5. Les services de location de vélos, trottinettes

Pour répondre aux besoins des cyclistes (détaillés précédemment), de nombreux services autour du vélo se sont récemment développés à l'initiative des collectivités territoriales ou d'acteurs privés.

En Bourgogne-Franche-Comté, de plus en plus de territoires urbains, mais aussi peu denses, proposent des services vélos avec des offres adaptées au contexte local. Ces services participent à une offre de mobilité durable allant de la location-prêt de vélos à la réparation de vélos. Il peut également s'agir d'un accompagnement (information, conseil et animation).

Les publics cibles diffèrent selon les services : d'un public précis (touristes, personnes en insertion -mobilité solidaire), à tous les usagers.

Voici une liste non exhaustive de services vélos pouvant être développés dans les territoires :

- La location de vélos classiques (courte ou longue) ;
- La location de vélos à assistance électrique (VAE) (courte ou longue) ;
- Service de vélos en libre-service (avec bornes ou en free-floating, via une application mobile) ;
- Les systèmes d'aide à l'achat de vélos, de VAE ou de vélos cargo ;
- Les vélos-écoles (structures s'adressant principalement aux adultes et ayant pour but d'apprendre ou réapprendre à circuler à vélo),
- Les parcs de vélos mis à disposition par les entreprises à leurs employés ;
- Les ateliers d'autoréparation de vélos

Ces services autour du vélo permettent un report modal de la voiture vers le vélo et plus largement vers des transports multimodaux.

Il en est de même pour les services de trottinettes en free-floating qui s'implantent dans certaines agglomérations sous l'impulsion d'acteurs privés et représentent une offre de transport supplémentaire. La LOM, apporte à l'autorité détentrice du pouvoir de police de la circulation et du stationnement de permettre l'activité des opérateurs après attribution d'un titre d'occupation (temporaire) du domaine public (Article 12131-17 du code des transports). Elle permet de limiter l'occupation désorganisée et dangereuse des services de véhicules, cycles et engins de déplacement personnel, dont les services de vélos ou de trottinettes électriques en free-floating.

Enfin il existe un dispositif national d'aide à l'achat de vélo : le bonus vélo⁷ mis en place par l'Etat ; permettant de bénéficier d'une aide à l'achat d'un vélo classique, VAE ou vélo cargo sous condition de ressource, pour ses déplacements du quotidien.

1.6. Les parkings relais

Un parking-relais (P+R) est un lieu aménagé à proximité d'un arrêt de transport public, destiné à inciter les automobilistes à garer leur véhicule pour emprunter ensuite les transports en commun, essentiellement urbains.

Sur l'ensemble du territoire national, il y a peu d'exemples de stratégies clairement établies dans la mise en œuvre de parcs-relais mais plutôt des démarches d'accompagnement et de coordination de projets locaux à des échelles intercommunales.

1.7. Les systèmes d'information multimodales

Un système d'information multimodale (SIM) est un dispositif technique regroupant l'information sur plusieurs modes de transports, notamment pour réduire l'autosolisme au profit de modes de transports durables (transports en commun réguliers ou à la demande, modes actifs, covoiturage, autopartage).

Il s'agit d'un outil d'information multimodale, un MaaS « Mobility As a Service » qui signifie « mobilité servicielle ». Il consiste à proposer à l'utilisateur un outil d'aide à la mobilité lui permettant d'obtenir le trajet demandé, à tout moment, en un minimum de temps et surtout avec la combinaison des différentes offres de mobilité disponibles et leur tarif.

Il peut regrouper les informations d'un réseau ou mettre en liens plusieurs réseaux afin de centraliser l'information pour les usagers, on parle alors d'interopérabilité.

Un SIM peut regrouper plusieurs types d'informations :

- Calculateur d'itinéraire : permet de proposer pour une origine-destination les solutions de mobilité les plus appropriées, les horaires, arrêts, lignes et réseaux à emprunter. Il peut proposer également les trajets à pied ou à vélo seuls ou en compléments des transports en commun ;
- Calculateur tarifaire, apporte pour une origine-destination le coût des titres de transports à utiliser aux différentes étapes de son déplacement ;
- Une plateforme de covoiturage : contacts des conducteurs et des passagers pour covoiturer ;
- Les informations en temps-réel (arrivée du transport à son arrêt), ou les perturbations en cours ;
- Les fiches horaires ;
- Les plans des réseaux ;
- Les titres de transports et leur tarif ;
- L'achat d'un titre de transport numérique ;
- La réservation d'un TAD ;
- La réservation d'un emplacement vélo dans un abri vélos sécurisé ;
- La localisation des abris vélos ou des aires de covoiturage, et leur mode de fonctionnement ;
- Etc.

L'information horaire apportée peut-être de plusieurs types :

- Théorique (horaires théoriques de transport en commun)

⁷ Informations sur Service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15906>

- En temps réel (basé sur des mesures du service réellement offert)
- Historisées (information basée sur les données conservées)
- Prédictives (grâce à un modèle se basant sur les données en temps réel et les données historisées)

La Région, AOM Régionale doit, en application de la LOM, veiller à l'existence d'un service d'information à l'intention des usagers qui porte sur l'ensemble des modes de déplacement à l'échelle régionale (Art. L1115-8 du code des transports). La Région cheffe de file de la mobilité régionale et de l'interopérabilité a mis en place un SIM sous sa marque Mobigo ; sur internet, via une application mobile (IOS et Android) ainsi que par le biais d'une centrale d'appel.

2. Mobigo, la marque régionale de mobilité

La marque régionale Mobigo « Emmène-moi là où je veux » regroupe les services de transports publics ferroviaires et des autocars non-urbains sur l'ensemble du territoire de la Région Bourgogne-Franche-Comté.



Elle intègre également un outil, le Système d'Information Multimodal (SIM) Mobigo, qui sera présenté ci-dessous. Plus récemment, la Région organise, accompagne et développe des partenariats pour d'autres services de mobilité comme le covoiturage, l'autopartage et les mobilités actives.

2.1. Le réseau ferré Mobigo

Le réseau ferré constitue l'armature principale du réseau de transport public. Au-delà des trains Mobigo organisés par la Région, l'offre ferroviaire disponible sur le territoire se compose de trains grandes lignes ou de longue distance, hors-compétence régionale, librement organisés (TGV, Ouigo) ou sous la responsabilité de l'État autorité organisatrice (trains d'équilibre du territoire [TET] (ligne Lyon Nantes Via Nevers et Paray Le Monial), commercialisés sous la marque Intercités). Certaines lignes de trains régionaux organisées par les Régions limitrophes desservent également le territoire régional (Paris – Mulhouse par Grand Est, Paris – Nevers par Centre-Val de Loire, etc.).

La pertinence des services ferroviaires réside dans leur capacité de transport importante, leur vitesse commerciale élevée, la fiabilité des temps de parcours ainsi que le niveau de confort qui permet une meilleure valorisation du temps de transport en analyse socio-économique.

En 2023, la Région Bourgogne-Franche-Comté compte 17 lignes ferroviaires, 198 gares, et 600 circulations quotidiennes de trains régionaux, constituant une offre nominale de 16.3 millions de trains-kilomètres et transportant un trafic annuel de 938 millions de voyageurs-kilomètres.

Tarification et billettique sur le réseau ferré Mobigo

En tant Autorité Organisatrice des Services de Transport Ferroviaire de Voyageurs d'intérêt régional, la Région a mis en œuvre son propre barème kilométrique valable pour tous les trajets intra-régionaux. Il correspond au tarif normal de référence présenté ci-dessous :

Paliers kilométriques régional BFC en Plein tarif – été 2023						
0-35 km	36-70 km	71-100 km	101-135 km	136-165 km	166-200 km	+200 km
6€	12€	18€	23€	29€	34€	38€

L'ensemble des produits de la gamme tarifaire Régionale des trains Mobigo est présenté en Annexe n°4.

ZOOM Mobilité – Le réseau ferré Mobigo sur le bassin de mobilité

Le bassin de mobilité de l'Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Avallonnais et Chablisien est desservi par deux lignes ferrées Mobigo. Pour plus de détails, la documentation complémentaire est à retrouver en [Annexe n°4](#).

EPCI	Gare	Nom de la ligne de train Mobigo (mission)	Niveau d'offre jours semaines	Niveau d'offre samedi	Niveau d'offre dimanche
CC de l'Aillantais	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
CC de l'Agglomération Migennoise	Monéteau-Gurgy	Montereau – Laroche-Migennes – Auxerre – Morvan Dijon – Auxerre	7 AR 2 ½ AR	7 ½ AR 2 A + 0 R (vers Auxerre)	6 ½ AR 1 AR
CC Serein et Armance	Chemilly-Appoigny	Montereau – Laroche-Migennes – Auxerre – Morvan Dijon – Auxerre	5 ½ AR 0 ½ AR	7 AR 0 AR	5 ½ AR 0 AR
	Saint-Florentin-Vergigny	Paris Bercy – Dijon – Lyon Part-Dieu Dijon – Auxerre	6 ½ AR 6 AR	8 AR 0 ½ AR	6 ½ AR 2 ½ AR
CC Chablis Villages et Terroirs	Cravant-Bazarnes	Paris Bercy – Avallon Paris Bercy – Corbigny	6 AR	6 AR	6 AR
	Vermonton	Paris Bercy – Avallon	3 AR	3 AR	3 AR
	Mailly-la-Ville	Paris Bercy – Corbigny	3 AR	3 AR	3 AR
CC le Tonnerrois en Bourgogne	Tonnerre	Paris Bercy – Dijon – Lyon Part-Dieu Dijon – Auxerre	6 ½ AR 6 AR	8 AR 0 ½ AR	6 ½ AR 2 ½ AR
	Nuits-sous-Ravières				
CC Avallon Vézelay Morvan	Châtel-Censoir	Paris Bercy – Corbigny	3 AR	3 AR	3 AR
	Sermizelles-Vézelay	Paris Bercy – Avallon	3 AR	3 AR	3 AR
	Avallon				
CC du Serein	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

ZOOM Mobilité – Le réseau ferré Mobigo sur le bassin de mobilité (suite)

Concernant la tarification, tous les tarifs régionaux sont valables.

De plus, la Région dispose de plusieurs accords tarifaires en lien avec les autres réseaux qui desservent ou à proximité du territoire :

- **Tarification combinée Mobigo + AuxR_M le bus** : ce dispositif permet aux usagers des deux réseaux de bénéficier d'un avantage tarifaire à l'achat de l'abonnement. Ainsi, une réduction de 50% s'applique sur l'abonnement du réseau de la Communauté de l'Auxerrois. Cet avantage tarifaire s'applique uniquement sur les abonnements mensuels et annuels, tout public et moins de 26 ans.

2.2. Réseau routier régulier, à la demande et de proximité Mobigo

Le réseau de transport routier non-urbain Mobigo est structurant et souple en comparaison du service ferré régional.

En Région, l'offre routière des transports non-urbains au 1^{er} janvier 2024 se compose de :

- 99 lignes régulières régionales interurbaines du réseau régional Mobigo (autocars)
- 63 lignes de transports à la demande (TAD) et lignes de marchés
- 2 917 circuits de transports scolaires

Pour illustrer le réseau régional Mobigo, vous trouverez, une carte des lignes ferroviaires et routiers, en annexe 7.

Le transport à la demande est un transport collectif sur réservation qui dessert les communes rurales pour des besoins ponctuels (santé, loisirs, achats, démarches administratives, etc.). Il est complémentaire aux services réguliers du réseau Mobigo et se compose selon les besoins de lignes d'autocars, de minibus ou de taxis conventionnés. Les lignes de marché sont un service de TAD proposé uniquement dans la Nièvre.

Le circuit et les horaires sont adaptés selon la localité, le marché concerné. La tarification est quant à elle identique à celle de l'ensemble du réseau routier non-urbain Mobigo, soit 2€ le trajet (tarif valable à compter de septembre 2024).

Les transports scolaires sont des « services réguliers publics routiers créés pour assurer, à titre principal et à l'intention des élèves, la desserte des établissements d'enseignement » allant de la maternelle au lycée. La Région Bourgogne-Franche-Comté organise et finance les transports scolaires de plus de 125 000 élèves, hors agglomérations et Territoire de Belfort.

Ainsi la Région n'est pas en charge des transports scolaires dans les territoires suivants ;

- En Côte d'Or : Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, Dijon Métropole ;
- Dans le Doubs : Grand Besançon Métropole, Pays de Montbéliard Agglomération, Commune de Pontarlier ;
- Dans le Jura : Grand Dole, Espace communautaire Lons Agglomération, Commune de Saint-Claude ;
- Dans la Nièvre : Nevers Agglomération ;
- Dans la Haute-Saône : Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et Communauté d'Agglomération de Vesoul ;
- Dans la Saône-et-Loire : Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, Communauté urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines, Mâconnais Beaujolais Agglomération, Commune de Paray-le-Monial ;
- Dans l'Yonne : Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais ; et sur le Territoire de Belfort.

Tarification et billettique sur le réseau routier Mobigo

La politique tarifaire du transport public répond à trois fonctions principales : financer le système de transport collectif, correspondre à une politique sociale soutenue par l'AOM et être le levier de l'évolution des comportements de mobilité.

À la suite du transfert des transports routiers non-urbains par les Départements, la Région Bourgogne-Franche-Comté a harmonisé au 1^{er} janvier 2019 la politique tarifaire du réseau routier Mobigo (hors Territoire de Belfort qui n'est pas de la compétence régionale), sur l'ensemble des lignes régulières et des services de TAD. Une tarification unique à 2€ le trajet sur l'ensemble du réseau est en place (tarif valable à compter de septembre 2024). L'ensemble de la gamme tarifaire régionale routier est présentée en Annexe n°5.

De plus, dans son rôle de cheffe de file de la mobilité, l'intégration d'une tarification multimodale prend tout son sens avec l'outil « M-Ticket », aujourd'hui développé et proposé à tous les partenaires AOM et acteurs de la mobilité sur l'ensemble de la Région. Le M-Ticket est un billet électronique téléchargeable sur un smartphone.

Enfin, les circuits scolaires Mobigo, sauf ceux de l'Yonne, sont ouverts aux usagers commerciaux, sous réserve de places disponibles. Les usagers commerciaux souhaitant emprunter les circuits scolaires sont invités à se rapprocher de l'Unité Territoriale de leur département de résidence pour connaître les modalités d'accès et s'acquitter des tarifs commerciaux en vigueur.

L'harmonisation des modalités d'accès des usagers commerciaux dans les transports scolaires est en cours d'élaboration.

ZOOM Mobilité – Le réseau routier Mobigo sur le bassin de mobilité

Le bassin de mobilité de l'Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Avallonnais et Chablisien est desservi par 10 lignes régulières Mobigo (LR802, 803, 804, 805, 806, 807, 813, 119, 123 et 505) et 7 services de transport à la demande (TAD 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863 et 864). La consistance de ces lignes est présentée succinctement dans le tableau ci-dessous.

La carte du Département et les fiches horaires sont annexées à ce document (Annexe n° 7).

Numéro de la ligne	Nombre d'aller/retour par jour en semaine en période scolaire	Nombre d'aller/retour par jour en semaine en période de vacances
LR 802	2 à 3 aller/retour par jour	2 aller/retour par jour
LR 803	2 aller/retour par jour	
LR 804	2 aller/retour par jour	
LR 805	2 aller/retour par jour	
LR 806	1 aller/retour par jour	
LR 807	1 aller/retour par jour	
LR 813	Clamecy > Montbard : 1 trajet le lundi matin Montbard > Clamecy : 1 trajet le vendredi soir	
LR 119	3 aller/retour par jour (+ 2 le vendredi)	2 aller/retour par jour (+ 2 le vendredi)
LR 123	2 aller/retour par jour	
LR 505	Corbigny > Sermizelles : 2 trajets par jour Sermizelles > Corbigny : 1 trajet par jour	
TAD 856	1 aller/retour les lundi et vendredi	
TAD 857	1 aller/retour les lundi et samedi	
TAD 858	1 aller/retour le vendredi	
TAD 859	1 aller/retour par jour	
TAD 860	1 aller/retour le vendredi	
TAD 861	1 aller/retour par jour	
TAD 862	1 aller/retour le samedi	
TAD 863	1 aller/retour le samedi	
TAD 864	Villiers-St-Benoît > Joigny : 1 trajet le dimanche soir Joigny > Villiers-St-Benoît : 1 trajet le vendredi soir	

Concernant la tarification, tous les tarifs régionaux sont valables.

Une intégration tarifaire pour le réseau routier existe également au sein de l'agglomération d'Auxerre : les usagers peuvent, avec un titre Léo, monter à bord des CARS MOBIGO à l'intérieur du périmètre de l'agglomération.

ZOOM Mobilité – Les taxis TER à la demande

Le taxi TER à la demande assure l'acheminement des voyageurs entre certaines Communes et la gare desservie la plus proche, et inversement.

Ce service peut être utilisé uniquement en correspondance avec les trains.

Sur le territoire, les communes concernées par ce service et leurs gares de rattachement sont les suivantes :

COMMUNE DESSERVIE	GARE DE RATTACHEMENT N°1	GARE DE RATTACHEMENT N°2
ACCOLAY	CRAVANT	VERMENTON
AISY-SUR-ARMANÇON	NUITS-SOUS-RAVIERES	MONTBARD
ANCY-LE-FRANC	NUITS-SOUS-RAVIERES	TONNERRE
ARCY-SUR-CURE	VERMENTON	SERMIZELLES
ANNAY-LA-COTE	AVALLON	SERMIZELLES
BRIENON-SUR-ARMANÇON	LAROCHE-MIGENNES	SAINT-FLORENTIN
FLOGNY-LA-CHAPELLE	TONNERRE	SAINT-FLORENTIN
LEZINNES	NUITS-SOUS-RAVIERES	TONNERRE
LUCY-SUR-CURE	COULANGES-SUR-YONNE	CHATEL-CENSOIR
MAILLY-LE-CHATEAU	MAILLY-LA-VILLE	CHATEL-CENSOIR
PREGILBERT	MAILLY-LA-VILLE	CRAVANT BAZANES
SAINT-MORE	SERMIZELLES	ARCY-SUR-CURE
TANLAY	NUITS-SOUS-RAVIERES	TONNERRE
TRUCY-SUR-YONNE	MAILLY-LA-VILLE	CRAVANT-BAZANES
VAUX-DE-LUGNY	AVALLON	SERMIZELLES
VOUTENAY-SUR-CURE	VERMENTON	SERMIZELLES

Les tarifs appliqués sont les suivants :

- Si le parcours en taxi est compris dans le trajet indiqué sur le billet de train, aucun coût complémentaire n'est appliqué
- Si le parcours en taxi n'est pas compris dans le trajet indiqué sur le billet de train, une somme de 3,5€ par personne est à régler au chauffeur
- La course est gratuite pour les enfants de moins de 4 ans, et pour les moins de 12ans, une réduction de 50% est appliquée

Pour réserver le taxi :

La réservation s'effectue auprès du Centre de Relations Clients Mobigo (03 80 11 29 29) du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h00 et au plus tard la veille du voyage.

2.3. Le covoiturage avec Mobigo

La Région propose un outil qui vise à développer le covoiturage et améliorer les offres de mobilités pour les habitants de Bourgogne-Franche-Comté :

La plateforme de mise en relation de covoiturage « covoiturage.viamobigo.fr »

Cet outil est accessible pour tous gratuitement.

En complément de sa version web, la plateforme de mise en relation pour le covoiturage (<https://covoiturage.viamobigo.fr/>) existe depuis septembre 2023 sous la forme d'une application mobile disponible sur iPhone et Android : c'est « Covoiturage Mobigo ».

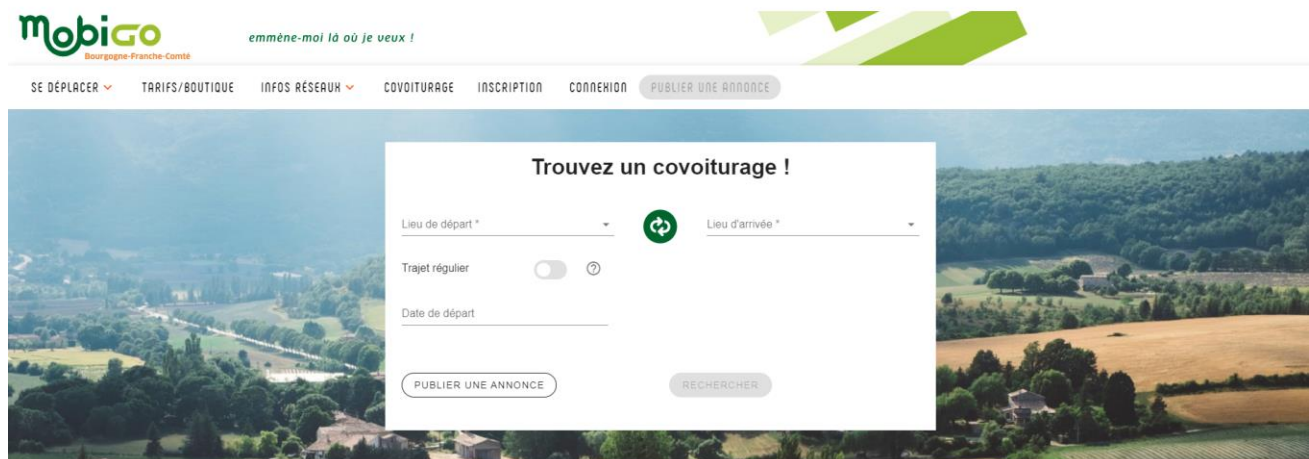
L'application mobile permet de générer des Certificats d'Economies d'Energies (CEE), consistant en une prime de 100 euros versés au conducteur dès 10 trajets de courte distance (jusqu'à 80km inclus) effectués avec l'application.

Un premier versement de 25€ est effectué au 1er trajet et un second de 75 € au 10ème trajet réalisé dans les 3 mois suivant la publication du premier trajet réalisé

Concernant la longue distance (+ de 80 km), à compter du 1 er janvier 2024, 50 euros sont versés au conducteur dès le 1 er trajet réalisé.

Afin que les trajets soient comptabilisés, plusieurs critères prévus par l'Etat doivent être respectés :

- 1er critère : Le conducteur doit rigoureusement compléter son profil : numéro de téléphone validé, numéro de permis, informations bancaires complétées accompagnée d'une pièce d'identité validée.
- 2ème critère : Le passager doit également compléter ses informations bancaires et sa pièce d'identité.
- 3ème critère : Au jour convenu pour le covoiturage et dès le début de celui-ci, le conducteur et le passager devront se géolocaliser sur l'application en cliquant sur « Certifier prise en charge » qui se trouve à la page des « Covoitages Acceptés ». De même, en fin de trajet, tous deux devront cliquer sur « Certifier la dépose ».
- 4ème critère : Le passager doit obligatoirement payer le trajet sur l'application (portefeuille en ligne). Ce paiement se fait à posteriori du trajet depuis la page des Covoitages Acceptés



Ses principales fonctionnalités sont :

- 1- Proposer des annonces de covoiturage : un trajet en tant que conducteur ou en tant que passager.
- 2- Créer des « communautés » afin de faciliter le covoiturage entre membres d'un même employeur, d'une même zone d'activité.
- 3- Créer des « événements », afin de faciliter le covoiturage pour se rendre à un événement de votre territoire, concert, manifestation culturelle...

L'expérimentation de lignes de covoiturage subventionnées : « Mobigo covoiturage » (mai 2022 à juin 2023)

La Région a expérimenté 6 lignes de covoiturage subventionnées durant un an, accessibles via une application conducteur et une application passager (cf. Annexe n°8 :).

Les lignes expérimentées ont été définies après consultation des entreprises volontaires sur les origines - destinations anonymisées de leurs salariés.

Le système reposait sur le principe :

- d'une desserte de plusieurs arrêts par ligne, comme une ligne d'autocar ;

- d'une tarification attractive pour les passagers et d'une rémunération des conducteurs ;
- les usagers sont géolocalisés via l'application mobile et le conducteur scan le QR code du passager pour être rémunéré.

L'expérimentation n'ayant pas abouti à des résultats probants, elle ne sera pas reconduite au-delà du 1^{er} juillet 2023.

ZOOM Mobilité – Les solutions de covoiturage Mobigo dans le bassin

Pour faciliter la pratique au sein d'un groupement, d'une entreprise, les « communautés covoiturage » suivantes ont été créés :

- La Communauté de la CC Avallon Vézelay Morvan, 9 membres en mars 2024

2.4. Mobigo : les abris vélos sécurisés et les box

La Région propose deux types de stationnements vélos dans un grand nombre de gares de Bourgogne-Franche-Comté : les abris vélos sécurisés et les box.

Les abris vélos sécurisés

Ce service a un prix très attractif et un fonctionnement simple et pratique (abonnement et QR Code), ce qui facilite les déplacements multimodaux. Les abris vélos sont présentés sur le site de Mobigo > Rubrique « Se déplacer » > Abris-Vélo : <https://abrisvelos.viamobigo.fr>. Il est possible de localiser les abris-vélos et de réserver une place en s'abonnant de 1 jour à 12 mois (de 1€/jour à 10€/an + 5€ pour la carte « abri vélo »).

Ce sont 33 sites qui sont en service avec ce système Mobigo par abonnement, proposant plus de 500 places de stationnements vélos en gare (de 8 à 54 places selon les sites).



FIGURE 6. PHOTO D'UN ABRIS VELO SECURISE MOBIGO



FIGURE 7. CARTE DES ABRIS VELO DANS LES GARES DE BFC, 2023

Les box individuels

Ces box individuels de 8 à 10 places sont des lieux de stationnements gratuits, en accès libre pouvant être fermés avec un antivol ou cadenas individuel. Il n'est pas possible de réserver son emplacement.

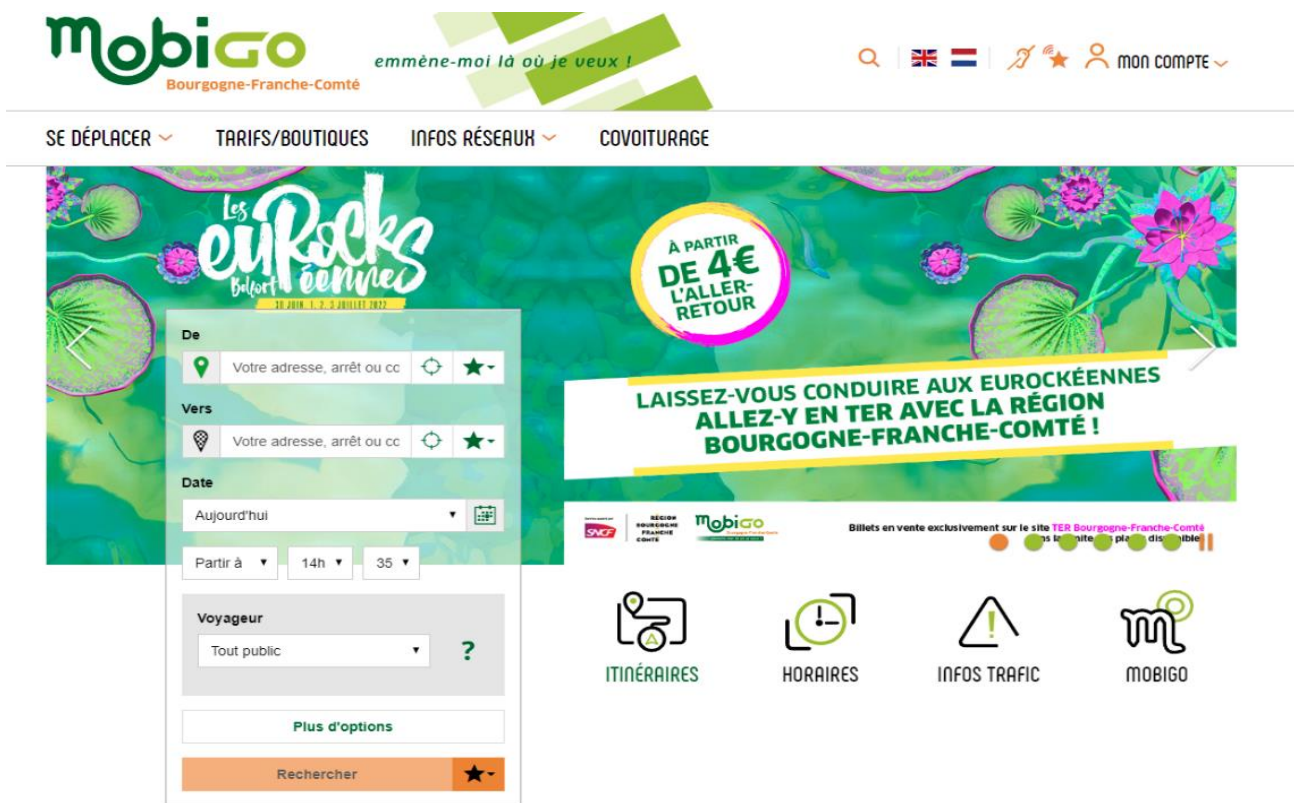
Ce sont 6 gares qui sont équipées avec ces box proposant ainsi plus de 50 places de stationnements vélos.

ZOOM Mobilité – Les stationnements sécurisés Mobigo sur le bassin de mobilité de l'Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Avallonnais et Chablisien

Sur le bassin de mobilité, voici les services d'abris vélo et box proposés par Mobigo :

La gare d'implantation	Descriptif stationnement MOBIGO : type de stationnement, nombre place, lieu d'emplacement et type de service
Gare d'Auxerre	Abris vélos sécurisés (20/29 abonnements disponibles, mars 2024)
Gare d'Avallon	Abris vélos sécurisés (2/8 abonnement disponibles, mars 2024)
Gare de Laroche-Migennes	Abris vélos sécurisés (8/19 abonnement disponibles, mars 2024)
Gare de Tonnerre	Abris vélos sécurisés (1/8 abonnement disponibles, mars 2024)
Gare de Nuits-sous-Ravières	Abris vélos sécurisés (4/8 abonnement disponibles, mars 2024)

2.5. Le système d'information multimodal (SIM) Mobigo



Le SIM Mobigo permet aux usagers d’appréhender l’ensemble de la chaîne de déplacement « en porte à porte » en Région Bourgogne Franche-Comté grâce au regroupement des informations de transports publics organisés par la Région mais aussi des transports urbains (tramway et bus) des AOM partenaires, ainsi que certains modes alternatifs existants sur le territoire.

Avec viamobigo.fr, de nombreuses informations et fonctionnalités sur les offres de mobilité sont disponibles.

Trois systèmes vous permettent d’accéder à ces informations et outils :

- Un site Internet : viamobigo.fr
- Une application mobile : Mobigo (disponible sur [iOS](#) et [Android](#)).
- Une centrale d’appel joignable au 03 80 11 29 29, du lundi au samedi de 7h à 20h.

	 Site web et version mobile	 Application Mobigo	 Centrale d'appel
Calculateur d'itinéraires, avec horaires et tarifications (Mobigo & réseaux partenaires, modes actifs...)	X	X	X
Assistant mobilité (Mobigo & réseau partenaires)	X	X	
Information accessibilité personnes en situation de handicap/PMR (Mobigo & réseaux partenaires)	X		
Information trafic transport en commun (Mobigo & réseaux partenaires)	X	X	X
Cartes et plans de tous les réseaux (Mobigo & réseaux partenaires)	X		
Achat de titre de transport Train Mobigo	X	X	X

Achat de titre de transport Mobigo routier et réseaux partenaires		X	
Information titre de transport Mobigo routier : tarification et lieux de vente	X	X	X
Réservation TAD	X		X
Dépôt d'annonce et réservation d'un covoiturage sur la plateforme de mise en relation Mobigo	X	X	
Lien vers les plateformes autopartage en Région BFC : Citiz et Locigo	X		
Information abris vélos sécurisés : tarification et localisation	X		
Réservation abonnement abris vélos sécurisés	X		
Dépôt de réclamation	X		X
Dépôt de signalement (crowdsourcing)		X	

3. Les offres de mobilités des régions voisines en lien avec le bassin de mobilité

3.1. Le réseau Rémi, Région Centre-Val-de-Loire

La Région est désormais responsable de l'organisation de tous vos transports publics non urbains en Centre-Val de Loire.

Le réseau REMI (pour Réseau de Mobilité Interurbaine) est le nom du réseau multimodal organisé par la Région, qui comprend :

- Des trains Rémi Express (qui remplacent les trains Intercités repris par la Région : Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers)
- Des trains Rémi (qui remplacent les trains TER)
- Des cars Rémi qui comprennent au sein de chaque département, et hors zones urbaines :
 - o Les anciennes lignes de cars TER
 - o Les lignes régulières interurbaines
 - o Les lignes de transport à la demande
 - o Les lignes de transports scolaires

Enfin, pour faciliter vos déplacements multimodaux sur le territoire régional, à la fois dans les zones urbaines (sur les réseaux de bus ou tram TAO à Orléans, Fil Bleu à Tours, Filibus à Chartres, Azalys à Blois, AggloBus à Bourges, etc...) et hors zones urbaines ; le site internet JV Malin vous permet de retrouver toutes les informations au même endroit, et de trouver le meilleur itinéraire avec les correspondances utiles.

- **Le service « JV malin »**

Le système d'information multimodal (SIM) :

L'application et le site internet JV Malin permettent de découvrir une offre de transport multimodale optimale pour les déplacements du quotidien ou occasionnels en Région Centre-Val-de-Loire. Cette plateforme permet d'établir une feuille de route des trajets, étape par étape, en tenant compte des différents modes de transports, de horaires de passage et propose une estimation des coûts (basées sur les titres unitaires) et des émissions moyennes de CO2 sur le parcours.

L'itinéraire ainsi proposé combine l'ensemble des modes de transports disponibles : transport public régional et urbain (train, tram, autocar, bus), vélo, marche et voiture (y compris covoiturage) et s'adapte en fonction des perturbations prévues sur les différents réseaux.

La carte Jvmalin :

Jvmalin est une carte unique pour voyager sur plusieurs réseaux en Région Centre-Val de Loire et emprunter plusieurs modes de transport.

Cette carte sans contact peut charger plusieurs titres et des titres de plusieurs réseaux. Elle permet également de charger des titres selon la gamme tarifaire adaptée à chacun. Le rechargement peut se faire directement sur internet.

- **Les lignes ferroviaires Rémi de la Région Centre-Val-de-Loire**

Autorité organisatrice du TER depuis 2002 mais région expérimentatrice dès 1998, la Région Centre-Val de Loire a mis le transport ferroviaire et l'intermodalité au cœur de ses priorités depuis de nombreuses années, investissant fortement à la fois pour le développement de l'offre, l'acquisition de matériels roulant mais également en investissant dans l'infrastructure.

Opérateur historique, SNCF Mobilité est l'exploitant du réseau régional et les deux parties sont liées au sein d'une convention signée en 2022 et valable jusqu'en fin 2031, dans laquelle la Région fixe les objectifs ambitieux à atteindre et clairs et les moyens pour y parvenir : transparence, efficacité, baisse du coût à périmètre constant.

Dans une région multipolaire, à la fois située aux portes de l'Ile-de-France avec un volume très important de navetteurs quotidiens, et comprenant à la fois des territoires ruraux qu'il est indispensable de desservir en qualité pour en assurer la vitalité, les enjeux du service de transport ferroviaire apparaissent nombreux et essentiels.

Aujourd'hui, ce sont chaque jour 70 000 voyages qui sont effectués à bord des 420 trains quotidiens :

- Dont 17 000 sur les trains Rémi Express (Ex-Intercités repris par la Région)
- Dont 50 000 sur les lignes ferroviaires Rémi (ex-TER (dont près de 25 000 sur la seule ligne Paris-Chartres))

A ce titre, la qualité du service constitue, depuis le départ, un objectif majeur, qui concourt pleinement à l'attractivité de notre territoire et à la qualité de vie que nous défendons pour nos citoyens.

Tarification et billettique sur le réseau ferré Rémi

En tant Autorité Organisatrice des Services de Transport Ferroviaire de Voyageurs d'intérêt régional, la Région a mis en œuvre son propre barème kilométrique valable pour tous les trajets intrarégionaux.

Les tarifications spécifiques mises en place par la Région Centre-Val-de-Loire se basent sur ce barème : carte Rémi Yep's pour les 15-25 ans, carte Rémi liberté, carte Rémi liberté jeune, carte Rémi liberté sénior, carte Rémi Liberté plus, Pass Rémi découverte, Pass Rémi découverte plus, abonnement Rémi zen, tarif événementiel...

Plusieurs supports billettiques sont disponibles :

- Carte d'abonnement ;
- Titre dématérialisé (www.ter.sncf.com/centre-val-de-loire)

- **Le réseau routier Rémi**

La Région Centre-Val de Loire s'attache à favoriser les transports collectifs en développant un réseau de transport routier de voyageur de qualité, complémentaire au réseau ferroviaire, desservant finement les territoires, dans le sens d'une mobilité toujours plus durable.

Le réseau de car REMI, c'est :

- 150 lignes régulières interurbaines par autocar, avec 9000 voyages quotidiens
- La quasi-totalité des communes de la Région desservies, en complémentarité avec les services Rémi + à la demande
- 1900 circuits scolaires quotidiens, qui transportent près de 110 000 élèves
- 20 000 points d'arrêt desservis
- 1750 autocars

- 340 Autorités Organisatrices de second rang, partenaires au quotidien de la Région pour les transports scolaires

Tarification et billettique sur le réseau routier Rémi

- Titre unitaire (3€20) : valable sur un aller simple, sur un trajet.
- Titre de 10 voyages (22€40) : pour les déplacements départementaux
- Abonnement mensuel :
 - o Carte Rémi Zen : 53€50
 - o Carte Rémi Zen jeune : 25€

Les titres de transports sont vendus en agence ou directement à bord des autocars. La boutique en ligne permet également de commander et/ou de recharger sa carte de transport Rémi.

Si le public prioritaire des lignes de car scolaire Rémi reste les élèves, la Région Centre-Val de Loire a voulu donner la possibilité à des voyageurs non scolaires de les emprunter. Une expérimentation est en cours, sur certaines lignes (départements 28 et 45).

3.1. Le réseau Fluo, Région Grand Est

Pour les déplacements du quotidien ou occasionnels dans le Grand Est, la Région propose un service de transport par trains et cars régionaux ainsi que, par autocars interurbains et dédiés aux transports scolaires.

En 2019, la Région Grand Est réunit tous ses réseaux de transports⁸ sous une seule et même identité : Fluo Grand Est, pour un service plus lisible et plus pertinent.

Premier poste budgétaire de la collectivité, les transports sont au cœur des priorités de la Région, tant en matière de cohésion territoriale que de mobilité au quotidien. La Région entend relever le défi d'une offre de mobilités plus attractive, plus efficace et moins coûteuse pour l'utilisateur.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, la Région Grand Est définit l'ensemble de l'offre de services, les dessertes, les tarifs et veille à la bonne information des usagers sur les nombreux supports (fiches horaires, écrans en gare, fil Twitter Grand Est, etc.) en pleine concertation avec ses exploitants et les représentants des usagers.

Sur le volet ferroviaire, la Région œuvre pour une offre toujours plus conséquente, avec plus de 1700 trains chaque jour sur le réseau Grand Est, avec 15 % de trains en plus au bénéfice des usagers, partout dans la Région depuis 2016. La Région veille à l'optimisation des horaires pour de meilleures correspondances entre les réseaux et a installé une nouvelle gamme tarifaire régionale simplifiée et plus attractive pour tous les types de publics.

En matière d'organisation des transports scolaires et interurbains, la Région est présente au plus près des territoires avec ses 12 Maisons de la Région. Celles-ci disposent d'équipes dédiées aux Transports afin de répondre avec réactivité aux besoins des citoyens.

⁸ TER Grand Est, MétroLor, TransChampagneArdenne, Livo (88), Marne Mobilité (51), TED (54), TIM (57), Réseau des Transports de la Meuse (55), Les lignes de Haute Alsace (68), Réseau 67 (67), les réseaux des départements de l'Aube (10), de la Haute-Marne (52) et le réseau des Ardennes dont RDTA (08).

Pour faciliter l'ensemble des déplacements, la Région Grand Est investit également dans la modernisation des trains et des autocars, l'aménagement des gares du territoire et leurs services, mais aussi dans les infrastructures routières majeures, les ports et aéroports.

- Le réseau Fluo en lien avec le bassin de mobilité de l'Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Avallonnais et Chablisien

Bassin de mobilité Sud Champagne

Offre de mobilité

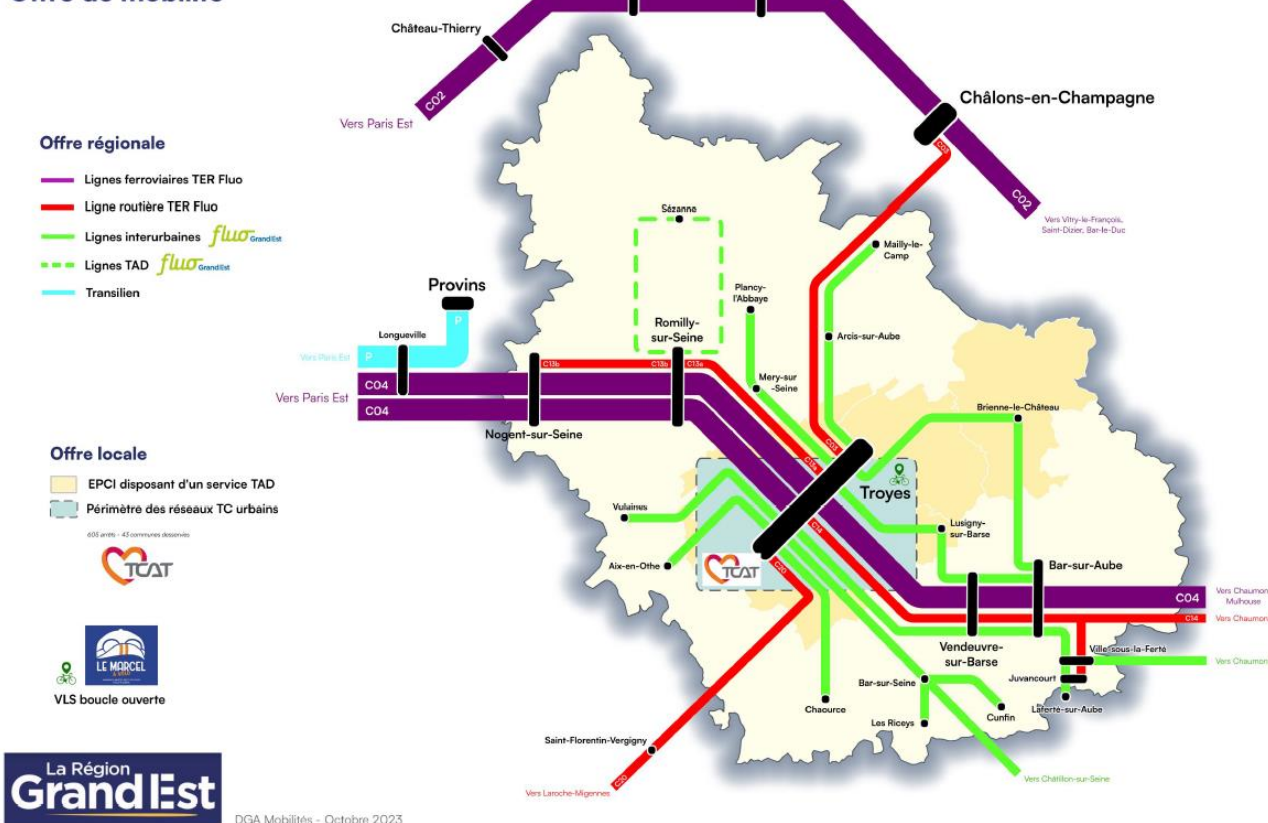


FIGURE 8. L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN SUR LE BASSIN DE MOBILITE SUD CHAMPAGNE, OCTOBRE 2023

4. Les offres urbaines et locales

La Région Bourgogne-Franche-Comté compte une trentaine de réseaux urbains et locaux organisés par les autorités compétentes dans la limite de leur ressort territorial. L'offre des réseaux partenaires est disponible dans le SIM Mobigo et sur leur site respectif.

Les transports urbains sont principalement des réseaux de transports réguliers, à la demande et scolaires organisés par une AOM locale. Les services proposés peuvent être les autobus pour des lignes urbaines, les tramways, les transports à la demande, les véhicules légers affectés au transport public de personnes.

Chaque réseau partenaire a ses propres spécificités : dessertes, points d'arrêt, consistance, tarification, système billettique, distribution...

Pour chaque réseau urbain et locaux, les cartes, fiches horaires et les produits de la gamme tarifaire disponibles sont présentés en 9.

Le bassin de mobilité est desservi par les réseaux locaux publics suivants :

- Navette interquartier Citéo, à Avallon ;
- Le TAD de la CC Avallon Vézelay Morvan ;
- Navette urbaine Nim de la ville de Migennes ;
- Navette urbaine de Tonnerre ;

Les réseaux urbains dans les bassins voisins sont :

- Le réseau Léo de l'agglomération de l'Auxerrois ;
- Le réseau Intercom de l'agglomération du Grand Sénonais ;

Une présentation rapide de ces réseaux est proposée dans les parties suivantes.

4.1. La navette interquartier Citéo, de la ville d'Avallon

Le développement de Citéo s’insère dans une volonté de développer la mobilité sur la commune d’Avallon afin de faciliter le déplacement des personnes ne disposant pas de moyens de locomotion mais aussi de celles ayant choisi de laisser leur voiture au garage, compte tenu du contexte économique actuel.

Descriptif du réseau	La navette « inter-quartiers » CITEO dessert les différents quartiers de la ville et permet de rejoindre rapidement les deux pôles commerciaux (centre-ville et zone commerciale). Elle permet également de désengorger le cœur de la ville en limitant l'accès du centre-ville aux voitures. Elle fonctionne toute l'année, du mardi au samedi matin, de 8h20 à 16h11.
Circuits	Circuit n°1 : centre-ville, gare, Morlande, centre-ville Circuit n°2 : centre-ville, les Chaumes, Chassingy, Ciusin et centre-ville
Tarification	Gratuite
Organisateur	Ville d'Avallon

4.1. Le transport à la demande, de la CC Avallon Vézelay Morvan

Le transport à la demande est un transport de proximité qui complète le maillage des réseaux de transports en commun de la Région. Le transport à la demande assure une desserte fine du territoire, au plus près des usagers.

En collaboration les Taxis Moffront, la CCAVM a mis en place plusieurs circuits de TAD pour faire la liaison entre le domicile des usagers et Avallon.

Descriptif du réseau	
Circuits et modalités	Le transporteur vous récupère devant votre domicile. Il assure le retour à votre domicile. La réservation doit être faite au plus tard la veille de la course, avant 12h. Les courses peuvent être effectuées les mardis, mercredis, jeudis et vendredis (selon les circuits – voir annexe), de 8h à 13h (sauf jours fériés).
Tarification	1,5€ par trajet
Organisateur	

4.2. La navette urbaine de Migennes – La Nim

Descriptif du réseau	Un bus dessert successivement les 3 boucles de la ville : - Mardi après-midi de 13h30 à 16h30 - Jeudi et samedi de 8h15 à 12h15
Tarification et tickets	Ticket à l'unité : 1€ Carnet de 10 tickets : 8€ Tickets à retirer auprès du chauffeur
Organisateur	Ville de Migennes

4.3. La navette urbaine de Tonnerre

Descriptif du réseau	Pour faciliter la vie des Tonnerrois, des bus urbains relient les quartiers excentrés de notre ville, les mercredis et samedis matins. Ce service à la personne permet non seulement de lutter contre l'isolement des plus anciens, mais aussi d'aider le commerce, particulièrement celui du centre-ville et de favoriser les déplacements vers les lieux de culture et d'activités sportives (le mercredi après-midi). En 30 minutes, au départ du hameau de Vaulichères, la navette relie le centre-ville, les grandes surfaces, le centre hospitalier, la Poste... jusqu'au quartier des Lices.
Tarification et tickets	Service gratuit
Organisateur	Ville de Tonnerre

4.4. Le réseau AuxR_M, de la Communauté de l'Auxerrois

AUXR_M LE BUS

La Communauté de l'Auxerrois a structuré un projet de territoire ambitieux « Transformons l'Auxerrois 2021-2032 » dont la mobilité fait pleinement partie. La stratégie de la Communauté de l'Auxerrois en matière de mobilité est d'imaginer aujourd'hui les modes de déplacements que les habitants utiliseront dans dix ans, en combinant transports individuels et collectifs, transports motorisés et modes actifs (à pied, à vélo...). Le réseau leo qui est devenu en 2024 AuxR_M le bus s'inscrit pleinement dans ce projet. Avec des nouveaux services et une offre renouvelée, il s'agit de proposer de nouvelles solutions de mobilité à chacun, que l'on soit salariés, scolaires, retraités ou simples visiteurs.

Site internet commerciale	www.auxrmlebus.com
Quelques chiffres sur le réseau	Plus de 67 000 habitants desservis sur le territoire de la Communauté de l'Auxerrois : - 29 communes sur un territoire de près de 434 km² - 72 salariés à Keolis Communauté de l'Auxerrois dont 60 conducteurs - 30 véhicules de transport en commun (bus, minibus) - 7 lignes urbaines - 1 navette centre-ville - 1 service de transport à la demande - Des lignes interurbaines
Titres disponibles	- Titres unitaires - Abonnements mensuels et annuels
Où acheter son titre ?	- Dépositaires et à bords (achat de titres unitaires) - Agence mobile, site web et application (pour l'achat d'abonnements)

AUXR_M LE VELO

Site internet commerciale	www.auxmlevelo.com
Description	Depuis mai 2023, 320 vélo électriques répartis sur 43 stations sont disponible sur la communauté d'agglomération de l'Auxerrois. Ce service unique en France offre la possibilité de louer un même vélo pour des trajets de quelques minutes à plusieurs mois pour un usage personnel.
Quelques chiffres sur le réseau	320 vélos électriques en libre-service 43 stations
2 application mobiles	- L'une pour la location courte durée : trajets de quelques minutes de station à station. Vélos en libre-accès sur l'une des stations disponibles pour 1,5€ par tranche de 45 minutes, ou avec abonnement mensuel, sans engagement. - L'une pour la location longue durée : permet de louer un vélo électrique personnel sur plusieurs mois. Pas besoin de déposer le vélo en station. Les services de réparations, d'entretien, assurance vols sont disponibles...

4.5. Le réseau Intercom, du Grand Sénonais

Site internet commerciale	www.bus-intercom.com
Descriptif quantitatif du réseau	Le réseau est composé d'une ligne essentielle, de 4 lignes structurantes, 8 lignes de proximité et 20 lignes périurbaines. Ces lignes sont renforcées par un service de Transport sur réservation Cartobus présent sur 6 zones, accessible sur réservation en composant le 0800 072 113 ou bien directement sur le site internet.
Où acheter son titre ?	- Boutique en ligne disponible - Espace mobilités intercom - Dépositaires
Accessibilité	
Organisateur	Agglomération du Grand Sénonais
Mise en service	

4.6. Les autres services locaux de mobilité

Les voitures en autopartage

Des véhicules en autopartage sont disponibles sur les Communes de Noyer-sur-Serein et de Perrigny-sur-Armançon

Le Covoiturage

Plusieurs opérateurs de covoiturage sont portés sur le territoire :

- Mobigo Covoiturage
- Karos
- TootOtoor
- La Communauté de Communes Serein et Armance lancé une démarche visant à favoriser le covoiturage en s'appuyant sur l'opérateur blablacar daily avec une priorité fixée sur les entreprises du territoire

Les services de mobilité solidaire (cf page XX pour plus de détails)

- Mobil'éco
- Mobilités 89
- Croix Rouge Française

IV. Infrastructures de transport

1. Les infrastructures linéaires

Les infrastructures linéaires de transports sont définies comme des « installations fixes destinées au transport de voyageurs ou de marchandises, de longue distance et de proximité. » (*Commissariat général au développement durable, 2016*). Elles correspondent notamment aux infrastructures routières, aux infrastructures ferroviaires, fluviales, etc.

1.1. Infrastructures ferroviaires

Le réseau ferré national est propriété de l'État, qui confie à la société SNCF Réseau, gestionnaire d'infrastructure, les missions suivantes⁹ :

- L'accès à l'infrastructure ferroviaire, comprenant la répartition des capacités et leur tarification
- La gestion opérationnelle des circulations
- La maintenance de l'infrastructure, comprenant l'entretien et le renouvellement
- Le développement, l'aménagement, la cohérence et la mise en valeur du réseau
- La maîtrise d'ouvrage des projets du périmètre ferroviaire
- La gestion unifiée des gares de voyageurs, à travers la filiale SNCF Gares & Connexions
- La gestion et la mise en valeur d'installations de service ;
- Des missions transversales nécessaires au bon fonctionnement du système de transport ferroviaire national, au bénéfice de l'ensemble des acteurs de ce système, notamment en matière de gestion de crise et de coordination des acteurs pour la mise en accessibilité du système de transport ferroviaire national aux personnes handicapées ou à mobilité réduite
- Des missions répondant aux besoins de la défense dans le cadre de la stratégie de sécurité nationale

L'État et SNCF Réseau concluent un contrat dit « de performance » fixant notamment la trajectoire financière du gestionnaire d'infrastructure. Ce contrat fixe actuellement un taux de participation de SNCF Réseau au renouvellement des lignes classées en catégorie 2 du Protocole des Lignes de Desserte Fines du Territoire¹⁰ à hauteur de 8.5%. Aussi, pour assurer la pérennisation de ces lignes, les Régions sont *de facto* amenées à contribuer fortement aux coûts de travaux de régénération de l'infrastructure, en dehors de toute compétence réglementaire ou rôle propre de maîtrise d'ouvrage.

⁹ Article L2111-9 du code des transports

¹⁰ Le Protocole des Lignes de Desserte Fines du Territoire classe les voies en fonction du tonnage total annuel supporté, selon la classification de l'Union Internationale des Chemins de fer (UIC). Elle classe les voies avec les tonnages annuels les plus importants (UIC 1 > 120 000 tonnes à UIC 9 ≥ 1500 tonnes). La classe UIC 2 ≥ 120000 et > 85000 tonnes.

ZOOM Mobilité – Les infrastructures ferroviaires du bassin de mobilité

Ligne	Nombre de voies	Remarques
Ligne n° 753 000 de Laroche-Migennes à Cosne	1 à 2, non électrifiées	Ligne exploitée en service voyageurs de Laroche-Migennes à Cravant - Bazarnes
Ligne n° 755 000 de Cravant - Bazarnes à Dracy-Saint-Loup	1, non électrifiées	Ligne exploitée en service voyageurs de Cravant - Bazarnes à Avallon
Ligne n° 762 000 de Clamecy à Gilly-sur-Loire	1, non électrifiées	Ligne exploitée en service voyageurs de Clamecy à Corbigny
Ligne n° 830 000 de Paris-Lyon à Marseille-Saint-Charles	2 à 4, 1500V continu	

1.2. Infrastructures routières (dont pour les modes actifs)

Le domaine public routier comprend l'ensemble des biens du domaine public de l'Etat, des Départements et des Communes affectés aux besoins de la circulation terrestre, à l'exception des voies ferrées¹¹. Sur les réseaux relevant de leur compétence, les collectivités territoriales et leurs groupements définissent conjointement avec l'Etat les programmes de recherche et de développement des savoir-faire techniques dans le domaine routier. Ils sont associés à la définition des normes et définitions techniques correspondantes, adaptées à la spécificité de chacun des réseaux.

La Région peut contribuer au financement des voies et des axes routiers constituant des itinéraires d'intérêt régional et sont identifiés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

La compétence pour cette gestion des voiries est organisée selon le type de réseau :

- Le réseau routier national non-concédé (routes et autoroutes) gérés par l'Etat via onze Directions Interdépartementales des Routes (DIR) ;
- Les réseaux départementaux (routes départementales) gérés par les Départements, à l'exception des portions au sein des territoires des Métropoles si transfert ou délégation du Département à une Métropole ;
- Les réseaux des Métropoles et Communautés urbaines (compétence obligatoire) ou des Communautés d'Agglomération ou de communes, si inscrit comme d'intérêt communautaire et ayant un Plan de Mobilité ou un service de transport collectif en site propre ;
- Les réseaux communaux qui ne sont pas communautaires.

La compétence voirie est non sécable, elle correspond à la création des voiries nouvelles ou à l'ouverture à la circulation de voies préexistantes issues du domaine privé (dans le respect du plan d'urbanisme), l'aménagement de la voirie (élargissement, redressement, équipements routiers, stationnements) et la conservation de la voirie en état ainsi que son entretien obligatoire pour assurer la sécurité routière.

Infrastructures routières favorables aux modes actifs

Parmi celles-ci, les infrastructures à destination des modes actifs représentent un axe important de développement pour les collectivités, afin de sécuriser leur cheminement et favoriser le report modal. Elles se déclinent ainsi¹² :

¹¹ Article L111-1 du Code de la voirie routière

¹² Art. R110-2 du code de la route

- Infrastructures dédiées aux modes actifs :
 - Voies vertes : routes exclusivement réservées à la circulation des véhicules non motorisés à l'exception des engins de déplacement personnel motorisés (EDPM)¹³, des cyclomobiles légers, des piétons et des cavaliers ;
 - Pistes cyclables : chaussées exclusivement réservées aux cycles, aux cyclomobiles légers et aux EDPM ;
 - Bandes cyclables : voies exclusivement réservées aux cycles, aux cyclomobiles légers et aux EDPM sur une chaussée à plusieurs voies ;
 - Aires piétonnes : zones en agglomération affectées à la circulation des piétons de façon temporaire ou permanente. Les piétons sont prioritaires mais les cycles et EDPM peuvent y circuler au pas ;
- Infrastructures partagées entre tous les modes routiers mais dont la vitesse réduite permet l'usage des modes actifs
 - Zones de rencontre : Zones affectées à la circulation de tous les usagers. Dans ces zones, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/ h.
 - Zones 30 : zones affectées à la circulation de tous les usagers. Dans ces zones, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/ h.
 - La chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) qui vise à améliorer les conditions de circulation des cyclistes, notamment lorsque les aménagements cyclables classiques se révèlent impossible à réaliser.

L'aménagement de ces infrastructures présente un enjeu en termes d'usage ; l'aménagement est à considérer par le prisme de tous les modes de transport qui pourront l'emprunter. Ces aménagements sont planifiés et intégrés aux démarches plus globales du territoire qui peuvent être : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), projet de territoire, plan modes doux, Plan de Mobilité / Plan de mobilité simplifié, etc.

La multitude d'acteurs intervenant sur ce sujet est également un enjeu majeur puisqu'il souligne le besoin d'une réelle coordination.

Les acteurs intervenant dans l'aménagement des infrastructures routières :

- Gestionnaires de voirie et détenteurs du pouvoir de Police : Etat, Département, communes et leurs groupements
- Région (compétence tourisme, aménagement du territoire)
- Dans une moindre mesure propriétaires privés et agriculteurs (chemins)

Bien que n'étant pas gestionnaire de voirie, la Région a cofinancé plusieurs infrastructures en faveur des multiples modes de transports dont les modes actifs dans le cadre du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR) en 2020-2021 par la Direction des Mobilités et Infrastructures (gestionnaire de voirie : Départements) et par la Direction de l'Aménagement du Territoire (gestionnaire de voirie : Communes et Intercommunalités). Depuis la fin du PAIR, la Direction Mobilités et Infrastructures de la Région ne cofinance plus d'infrastructures linéaires de transports en faveur des modes actifs.

Investissements d'aménagements cyclables dans le cadre du PAIR (2020-2021)	
Départements	Communes et Intercommunalités
6 projets accompagnés	
52km de bandes/pistes cyclables	71km de bandes/pistes cyclables
1,8M€ dépensés sur 4,5 M€ programmés	2.25M€ dépensés (100% du budget programmé)

¹³ Trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards

Dans le cadre du contrat Territoires en Action (2022-2028), la Région Bourgogne-Franche-Comté accompagne et soutient les territoires dans leur politique de développement local et d'aménagement du territoire autour des ambitions du SRADDET. Les projets portés par les territoires (Pays/PETR) en matière de mobilités sont éligibles à l'axe du contrat : « favoriser les mobilités durables du quotidien », axe optionnel que le territoire doit activer au moment de la rédaction du contrat. Les contrats devront être travaillés conjointement entre les territoires et la Région afin de bien définir les critères de sélection des projets. La direction en charge du dispositif est la Direction de l'Aménagement du Territoire. Par ailleurs, la Direction du Tourisme de la Région Bourgogne-Franche-Comté finance l'aménagement des vélo routes et voies vertes inscrites au schéma régional de l'itinérance touristiques.

ZOOM Mobilité – Les infrastructures routières du bassin de mobilité

Les projets et démarches locales s'appuient sur ces axes structurants et portent souvent des actions d'aménagement, notamment cyclables.

Plusieurs projets d'aménagements cyclables sont actuellement portés par la CCAVM :

- Projet de véloroute reliant le canal du Nivernais (depuis Châtel-Censoir) à la véloroute de la Communauté de Communes du Serein
- Projet de voie verte entre Avallon et Autun

Dans le cadre du schéma directeur cyclable dont la restitution interviendra en septembre 2024, la CC Serein et Armance prévoit la création d'infrastructures routières dédiée au vélo :

- Transformation de voie ferrée désaffectées ;
- Transformation d'anciennes emprises routières non utilisées
- Exploitation de voie routière actuellement peu utilisée

Le projet phare de cette démarche dans une première tranche est la réalisation de la liaison cyclable entre Troyes et la gare de Saint Florentin/Vergigny qui s'inscrit sur le territoire intercommunal dans une logique de mobilité du quotidien reliant plusieurs pôles d'habitats aux zones industrielles de Saint Florentin, et à la gare de Vergigny. En outre le territoire adjacent situé dans l'Aube (pôle Ervy le Chatel) est également connecté via cet itinéraire à la gare de Vergigny.

Si la CC concourt à l'entretien les environ 450 km de voirie communale de son territoire, elle ne crée pas de nouvelle voirie ouverte à la circulation automobile qui reste une prérogative communale

2. Les infrastructures ponctuelles

2.1. Les pôles d'échanges multimodaux

Les Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) sont des lieux comportant plusieurs solutions de mobilité et où s'effectuent des correspondances entre ces offres de transports. Les PEM sont à la fois des lieux de multimodalité et d'intermodalité avec un panel d'offres et de services rendant effectif le droit à la mobilité de tous. C'est donc un lieu incontournable des projets de mobilité.

Qu'est-ce qu'une pratique multimodale ?

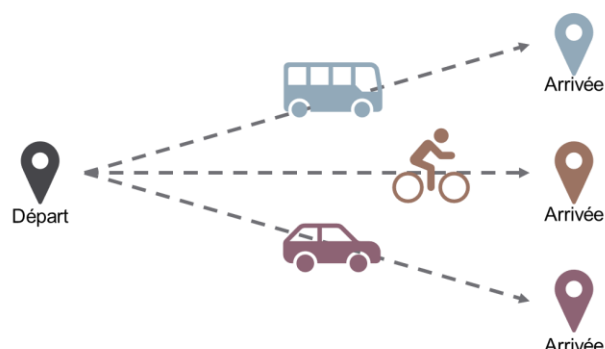


FIGURE 9. LA MULTIMODALITE (REGION BFC, 2023)

La multimodalité désigne le fait d'avoir le choix de l'utilisation de transports différents pour aller d'un point A à un point B. La multimodalité en zone urbaine est souvent bien fournie car les solutions de déplacements sont nombreuses.

Qu'est-ce qu'une pratique intermodale ?

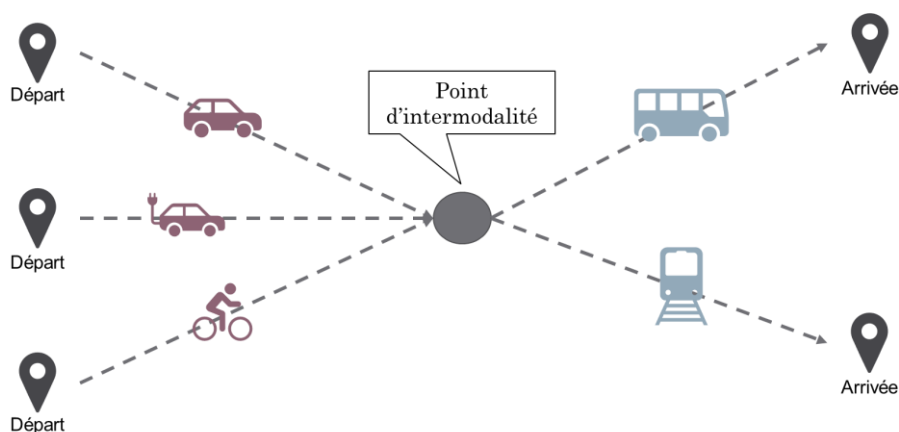


FIGURE 10. L'INTERMODALITE (REGION BFC, 2023)

Un PEM est également un lieu d'intermodalité lorsque les usagers utilisent au moins deux modes de transports différents en correspondance pour un déplacement d'un point A à un point B. Le PEM est le lieu de ce changement de mode de transport.

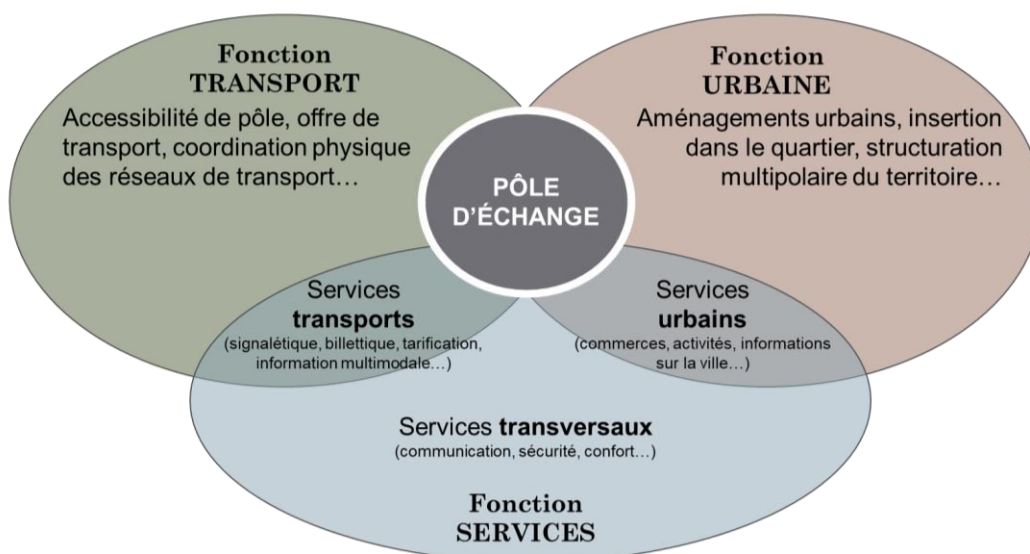
Les gares illustrent cette intermodalité avec le passage d'un train à un tramway, bus, vélo ou la marche.



FIGURE 11. LE BOUQUET D'OFFRES ET DE SERVICES POSSIBLES POUR UN PEM (REGION BFC, 2023)

Chaque PEM a des caractéristiques spécifiques et offre des solutions de mobilité différentes. Un pôle performant garantit une bonne coordination-interconnexion entre les différentes offres disponibles, afin d'offrir une qualité de service favorable à l'usage des modes de transport les plus vertueux (transports en commun, modes actifs et voitures partagées).

Cette diversité et cette complémentarité des offres de transports au niveau de ces pôles d'échanges permettent d'offrir à l'usager une chaîne de déplacement performante, compétitive et ainsi constituer une alternative crédible aux transports individuels. Sa conception et ses aménagements sont des enjeux importants de son bon fonctionnement.



Source : C. RICHER, d'après sources diverses

FIGURE 12. LE TRINOME FONCTIONNEL D'UN POLE D'ECHANGE (REGION BFC, 2023)

Il existe plusieurs définitions de PEM en fonction du niveau de multimodalité qui est considéré. Ci-dessous, les définitions qui seront utilisées pour ce document. Sont considérés comme PEM :

- De niveau 1, les points d'arrêts structurants du réseau Mobigo, à savoir, les gares et/ou arrêts routiers où se croisent au moins deux lignes de transport d'un ou plusieurs réseaux (exemple : Gare + Ligne Régulière Mobigo / point d'arrêt de 2 Lignes Régulières Mobigo).
- De niveau 2, les points d'arrêts du réseau routier Mobigo proposant d'autres services comme des aires de covoiturage, bornes de recharge, abris ou stationnement vélos... (exemple : point d'arrêt réseau routier Mobigo + aire de covoiturage)
- Extérieurs au bassin : correspond aux PEM de niveau 1, localisés hors du bassin de mobilité mais ayant un niveau d'attraction pertinent. Par exemple la présence d'un parking-relais en périphérie d'une AOM urbaines facilitant l'accès aux transports collectifs.

ZOOM Mobilité – Les pôles d'échanges multimodaux du bassin de mobilité et des AOM urbaines voisines

Nom du PEM	EPCI	Niveau de service	Offres et services de mobilité présents	Information voyageurs
GARE DE LAROCHE MIGENNES	CC DE L'AGGLOMERATION MIGENNOISE	1	<u>Transports en commun</u> : TER, navette urbaine <u>Stationnement</u> : parking voiture	Borne TER BFC Guichet Service d'assistance en gare Toilettes
GARE DE SAINT FLORENTIN VERGIGNY	CC SEREIN ET ARMANCE	1	<u>Transports en commun</u> : TER, LR 803 <u>Stationnement</u> : parking vélo et parking voiture	Distributeur de titres TER
BEINE 26 RTE NATIONALE			<u>Transports en commun</u> : LR803, LR 804, TAD 859	
GARE DE CHEMILLY APOIGNY	CC SEREIN ET ARMANCE	1	<u>Transports en commun</u> : TER, CAR TER	Distributeur de titres TER
GARE DE MONETEAU-GURGY	CA DE L'AUXERROIS	1	<u>Transports en commun</u> : TER, CAR TER	Distributeur de titres TER
GARE D'AUXERRE		1	<u>Transports en commun</u> : TER, LR 802, LR 803, LR 804, LR 805, LR 806, AuxR_M Le Bus <u>Stationnement</u> : parking voiture, abri et stationnement vélo <u>Location</u> : Location de voiture, vélos en libre-service	Guichet Distributeur de titres TER Service d'assistance en gare Boutiques : office de tourisme, espace d'attente, presse, photomaton Toilettes
GARE CHAMPS SAINT BRIS		1	<u>Transport en commun</u> : TER, CAR TER, TAD 860	
GARE VINCELLES		1	<u>Transport en commun</u> : TER, CAR TER, TAD 860	
GARE CRAVANT-BAZARNES	CC CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS	1	<u>Transport en commun</u> : TER, CAR TER, TAD 860	Guichet, distributeur de billet
GARE MAILLY-LA-VILLE		1	TER	
GARE VERMENTON		1	TER, CAR TER	
GARE ARCY-SUR-CURE	CC AVALLON VEZELAY MORVAN	1	TER, CAR TER, TAD 862	
GARE SERMIZELLES-VEZELAY		1	TER, LR 813, LR 505	Distributeur de titres TER Projet d'aménagement du pôle d'échange dans le cadre de l'élaboration du plan de mobilité
GARE AVALLON		1	<u>Transports en commun</u> : TER, LR 807, LR 813, LR 119, LR 123 <u>Stationnement</u> : parking voiture	Guichet, distributeur de titres TER, service d'assistance en gare, salle d'attente
GARE TONNERRE	CC TONNERROIS EN BOURGOGNE	1	TER, LR 807, LR 804	Guichet, distributeur de titres TER Service d'assistance en gare Espace d'attente, toilettes
TONNERRE 56 BIS RUE VAUCORBE		1	LR 807, LR 804	
CUSSY-LES-FORGES EGLISE		1	LR 119, LR 123	
GARE DE NUITS-SOUS-RAVIERES		1	<u>Transports en commun</u> : TER <u>Stationnement</u> : parking voitures, parking vélos	Distributeur de titres TER

ZOOM Mobilité – Les pôles d'échanges multimodaux du bassin de mobilité et des AOM urbaines voisines (suite)

Communauté de Communes Serein et Armance :

Les pôles d'échanges multimodaux sont essentiellement concentrés aujourd'hui autour des gares (Vergigny et Chemilly/Yonne). Ils seront complétés par le pôle en cours de constitution autours du port de Saint Florentin avec les croisements de la V56 et de la V50, le développement un potentiel espace de co-voiturage a proximité du port et la liaison avec la gare de Vergigny.

2.2. Les points d'arrêts routiers

Les points d'arrêts structurants sont des lieux qui proposent une offre de transport effective. Ces points d'arrêts permettent une desserte fine du territoire et présentent un aspect matériel.

Ce sont des infrastructures qui permettent d'identifier localement les points de passage des services. Ils peuvent également proposer une information-voyageur (allant par exemple, pour les transports réguliers, de la fiche horaire, au temps d'attente théorique et jusqu'au temps d'attente réel).

Par ailleurs, comme pour les pôles d'échanges multimodaux, l'accessibilité de l'arrêt est un enjeu important. Ainsi, les points d'arrêts prioritaires ont été identifiés selon le décret de la loi de 2015 pour une mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

L'aménagement des points d'arrêts relève donc de la compétence de plusieurs acteurs :

- Le gestionnaire de voirie (cf. partie acteurs institutionnels) :
 - Installation et entretien du mobilier associé (poteau, abribus) ;
 - La sécurisation des points d'arrêts ;
 - La mise en accessibilité de l'arrêt et de ses abords (seulement pour les nouveaux arrêts de Lignes Régulières ou les arrêts de SDA'ADAP).
- L'AOM organisant le service qui dessert un arrêt à quant à elle un rôle dans la mise à disposition d'une information voyageurs à jour et accessible ;

ZOOM Mobilité – Les points d'arrêt routiers du réseau Mobigo pour chaque communauté de communes

* APR = Arrêt Prioritaire identifié par la Région pour mise en accessibilité

Dans un souci de lisibilité liée au nombre de points d'arrêt, ce zoom est proposé en annexe 2.

2.3. Aires de covoiturage

Une aire de covoiturage est un lieu signalisé et géographiquement délimité où les conducteurs et les passagers se retrouvent, ou se trouvent, au début d'un trajet covoituré puis se séparent à la fin du trajet covoituré. C'est un élément structurant des politiques de covoiturage.

Ce lieu de rencontre doit pouvoir permettre les usages suivants :

- Lieu d'attente pour piéton ;
- Accessibilité au réseau routier ;
- Stationnement moyenne durée pour véhicule à proximité.

Pour débiter un trajet en covoiturage, le passager qui accède en voiture à l'aire de covoiturage, va stationner son véhicule pendant une durée spécifique déterminée par le retour du passager.

Dans la majorité des cas, l'aire de covoiturage est une aire de stationnement ou est incluse dans une aire de stationnement. La durée légale de stationnement devra respecter la durée maximale fixée par voie réglementaire de l'aire de stationnement. Ainsi, l'aire dite de covoiturage hérite, à l'exclusion des attributs qui lui sont spécifiques, de l'ensemble des attributs de l'aire de stationnement. Cependant, les conditions réglementaires de stationnement dans une aire de covoiturage peuvent faire l'objet de dispositions particulières relatives à la durée maximale de stationnement et à la tarification d'une redevance de stationnement.

Il existe également des « lieux d'arrêt de covoiturage » qui ne sont ni des aires de stationnement, ni des aires de covoiturage incluent dans des aires stationnement. Ces lieux d'arrêt, s'ils sont situés sur la voirie publique, sont soumis au champ d'application des parties législatives et réglementaires des codes de la route et de la voirie publique. La description d'une aire ou d'un lieu d'arrêt de covoiturage inclut la détermination de ses liens pertinents avec les référentiels relatifs aux réseaux routiers, de transports publics réguliers, de voies cyclables ou piétonnes et de téléphonie mobile.

Le « stationnement sauvage » est défini comme un emplacement non dédié au stationnement de covoitureurs : accotements, délaissés routiers, entrées de village, parkings de supermarchés ou de zones d’activités, etc. Fort est de constater que l’amplification du covoiturage ainsi que l’absence ou la saturation progressive des aires aménagées existantes a conduit au développement de sites spontanés de covoiturage. De même, l’existence d’un réseau maillé d’aires de covoiturage garantie la réduction de ces stationnements dit « sauvages ».

Qui est compétent pour créer une aire de covoiturage ?

Ce sont a priori les gestionnaires de voirie (cf. partie acteurs institutionnels en Annexe n°2) qui créent les aires de covoiturage mais de multiples collectivités et AOM se mobilisent :

- La Région agit en développant un réseau structurant d’aires de covoiturage le long des axes identifiés dans le Réseau Routier d’Intérêt Régional (RRIR), document conforme au SRADDET pour le volet routier.

Dans le cadre du schéma régional de covoiturage il est prévu de financer la création de 102 aires de covoiturage et de réhabiliter 97 aires déjà existantes pour un total de 199 aires. Ce schéma régional a été adopté en octobre 2020 (Carte des aires existantes et en projet lors de l’adoption du Schéma régional en Annexe n°10). Le plan de relance Régional a quant à lui initié dans le contexte de crise sanitaire en 2020, le financement de 5 aires à aménager.

- Les autres collectivités locales proposent également la mise en œuvre d’aires de covoiturage ce qui participe pleinement à l’offre mobilité du bassin.

Comment trouver une aire de covoiturage ?

[La Base Nationale des Lieux de Covoiturage](#) (BNLC) régulièrement mise à jour par l’équipe du Point d’accès national grâce aux apports des collectivités et de contributeurs, propose une information fiable sur les points de rencontre où les conducteurs peuvent s’arrêter et stationner en toute sécurité.

ZOOM Mobilité – Les aires de covoiturages

Sur le bassin de mobilité, les aires de covoiturages présentes et le descriptif de ses services associés sont listées ci-dessous :

Nom Localisation de l’aire	Commune	EPCI	Nombre de places	Schéma régional des aires de covoiturage (OUI/NON)
Mézilles, parking salle des fêtes	MEZILLES	CC PUISAYE FORTERRE		OUI
Pourrain, ZA des champs Gilbards	POURRAIN			OUI
Avallon	SAUVIGNY-LE-BOIS	CC AVALLON VEZELAY MORVAN		OUI
Cimetière	AVALLON			NON
Gare	AVALLON			NON
Les Cornets, route de Chablis	HAUTERIVE	CC SEREIN ET ARMANCE	2	NON
Parking entrée sud, rue du général de Gaulle	VERMENTON	CC CHABLIS, VILLAGES ET TERROIRS	4	NON
Parking gare, avenue de la gare			4	NON
Aire de Chablis	CHABLIS			NON

2.4. Stations d'avitaillement de gaz naturel (GNV), BioGNV et Bornes de recharge pour véhicule

Le cadre d'action national pour le développement de ces infrastructures est construit en cohérence avec la « Stratégie de Développement de la Mobilité Propre » introduit par [l'article 40 de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte](#) et s'appuie sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) adoptée par décret. Il définit les objectifs de 2023 et 2028 pour le déploiement de points de recharge électrique, de ravitaillement en gaz (GNV, bioGNV et GNL marin) et de ravitaillement en hydrogène.

Le recours à des véhicules plus vertueux et à l'usage de carburants alternatifs s'amplifie. Cette décarbonation de la mobilité s'accélère du fait du durcissement de la réglementation et des progrès technologiques. Les infrastructures de recharge (hydrogène vert, gaz naturel, électrique) représentent des alternatives aux carburants pétroliers.

Les stations GNV et BioGNV :

Le bioGNV ou biométhane carburant est une des valorisations possibles du biogaz, gaz renouvelable produit par la dégradation de matières organiques (effluents d'élevages, déchets ou coproduits de l'agriculture, déchets alimentaires, boues d'assainissement, etc.).

Le développement de stations GNV dépend à la fois d'une source d'énergie (le gaz naturel), de stations d'avitaillement et d'une gamme de véhicules pouvant les utiliser. Les projets sont à la fois portés par des entreprises spécialisées, des syndicats d'énergie et des acteurs historiques de la distribution de carburant.

Les stations et bornes de recharge pour véhicule électrique :

Une borne de recharge est un dispositif qui permet de recharger une voiture électrique en toute sécurité avec une efficacité maximale. Il est composé d'un contacteur et d'une carte électronique ainsi que de divers équipements dont le type de prise, mode de paiement etc. Une borne comporte 2 points de charge et 3 modes possibles : normal, accéléré et lent.

En région Bourgogne-Franche-Comté ces solutions de mobilité durable se développent avec l'appui de différents acteurs. Pour favoriser l'électromobilité, la Région a adopté en juin 2023 un Schéma régional de cohérence des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE). En Région Bourgogne-Franche-Comté, sept syndicats d'énergies (un par département) pilotent la mise en place des réseaux d'IRVE. La répartition de la compétence création et entretien d'IRVE, entre l'échelle communale et intercommunale, rend d'autant plus pertinente la mise en cohérence des acteurs.

La localisation et le mode de fonctionnement de ces bornes sont présentés sur le site : <https://territoiredenergie-bourgogne-franche-comte.freshmile.com/>. La plateforme data.gouv.fr propose également les données statiques relatives à la localisation et aux caractéristiques techniques de ces infrastructures selon les modalités définies dans [l'arrêté du 4 mai 2021](#).

Il existe également, à l'initiative d'acteurs privés, des infrastructures de recharge de véhicules électriques qui participent pleinement à l'offre mobilité du bassin. C'est le cas, par exemple, des infrastructures sur le réseau des autoroutes.

ZOOM Mobilité – Les stations d’avitaillement GNV, BioGNV et Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le bassin de mobilité

Localisation	Commune	EPCI	Opérateur	Nombre de bornes ou station d’avitaillement	Caractéristiques (type de prise, charge rapide, lente, etc.)
Parking rue du Ruisseau	BEINE	CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS	SDEY avec appli Freshmile	1 borne / 2 points de charge	
Intremarché	CHABLIS			1 borne / 2 points de charge	
Place Saint-Martin	CHABLIS			1 borne / 2 points de charge	
26 rue Saint Martin	DEUX RIVIERES			1 borne / 2 points de charge	
13 avenue de Chablis	LIGNY-LE-CHATEL			1 borne / 2 points de charge	
Chemin de Trucy	MAILLY-LE-CHATEAU			1 borne / 2 points de charge	
9 chemin de Ronde	NITRY			1 borne / 2 points de charge	
ZAE	NITRY			1 borne / 2 points de charge	
Rue des Soupirs	VERMENTON			1 borne / 2 points de charge	

Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan :

- 33 bornes IRVE
- 20 bornes TESLA à Magny

2.5. Parkings relais

Les parkings relais sont des lieux ayant vocation à faciliter les pratiques multimodales entre les véhicules individuels et les réseaux urbains des AOM.

Le parc-relais peut faire partie d’une logique de pôles d’échange en intégrant les accès à pied ou à vélo, offrant la possibilité d’une solution de rabattement vers les modes alternatifs.

Les parkings relais à proximité du bassin de mobilité ont été identifiés précédemment.

V. Relais locaux et animations mobilité

1. Relais locaux

Les relais locaux sont des acteurs ou des lieux sur lesquels les politiques de mobilité s’appuient pour être efficaces et au plus près des habitants.

1.1. Espaces/boutiques mobilité et dépositaires

L’espace mobilité, la boutique mobilité ou encore le dépositaire sont des lieux physiques qui assurent une offre de service de mobilité de proximité (information et/ou vente de titres de transport). Ce service de proximité

répond aux besoins de mobilité des habitants avec l’atout d’une personne à disposition pour les renseigner sur les services de mobilité.

Afin d’en faciliter les usages, les espaces et boutiques mobilités peuvent être des espaces multi-réseaux : l’usager pourra ainsi y retrouver toutes les informations liées à la mobilité quel que soit le mode, le service ou le réseau utilisé. Il s’agit donc d’un lieu d’entrée commun pour tous les services et offre de transport desservant le territoire.

Par ailleurs, ces espaces peuvent apporter un accompagnement, un conseil en mobilité proposant une information sur les services de mobilité jusqu’à la vente de titre de transports ou le renouvellement d’un abonnement. La vente de titre peut s’effectuer en guichet ou, dans certains cas sur un distributeur automatique.

ZOOM Mobilité – Les espaces mobilités et dépositaires

Sur le bassin de mobilité et à proximité, les espaces mobilités identifiés sont les suivants :

Espaces mobilités	Ventes de titres	Autres services
Office de tourisme Saint-Florentin, 16 Grde Rue	Information et vente de billets de trains Mobigo (permanence d’un agent SNCF le lundi de 9h30 à 11h30)	

1.2. Plateformes de mobilité/Missions Locales

Les plateformes de mobilité ont pour principales missions de favoriser l’insertion à l’emploi et de lever les freins à la mobilité des publics les plus précaires et peu mobiles. Elles peuvent mettre en œuvre de multiples types d’actions, variant d’une structure à l’autre : assurer une information mobilité, accompagner les personnes, proposer le prêt ou la location de véhicules à un tarif préférentiel, ateliers mobilité, services de transport à la demande, vélo-école, garage solidaire …

Chacune de ces structures intervient sur une zone géographique définie. A ce jour, la quasi-totalité du territoire régional est couvert par une plateforme de mobilité. En 2023, la Région apporte ainsi son soutien à 16 plateformes en Bourgogne-Franche-Comté. Les Départements et les EPCI peuvent également apporter des soutiens financiers.

ZOOM Mobilité – Les plateformes de mobilité et missions locales

Deux plateformes de mobilité officient sur le bassin de mobilité. Elles poursuivent les actions indiquées ci-dessous (liste non exhaustive) :

Mobilités 89 :

- Réparation solidaire
- Location solidaire
- Location voiture, voiturettes, vélo/VAE
- Conseil mobilité
- Atelier mobilité

Crois rouge mobilités

Mission locale d’Avallon

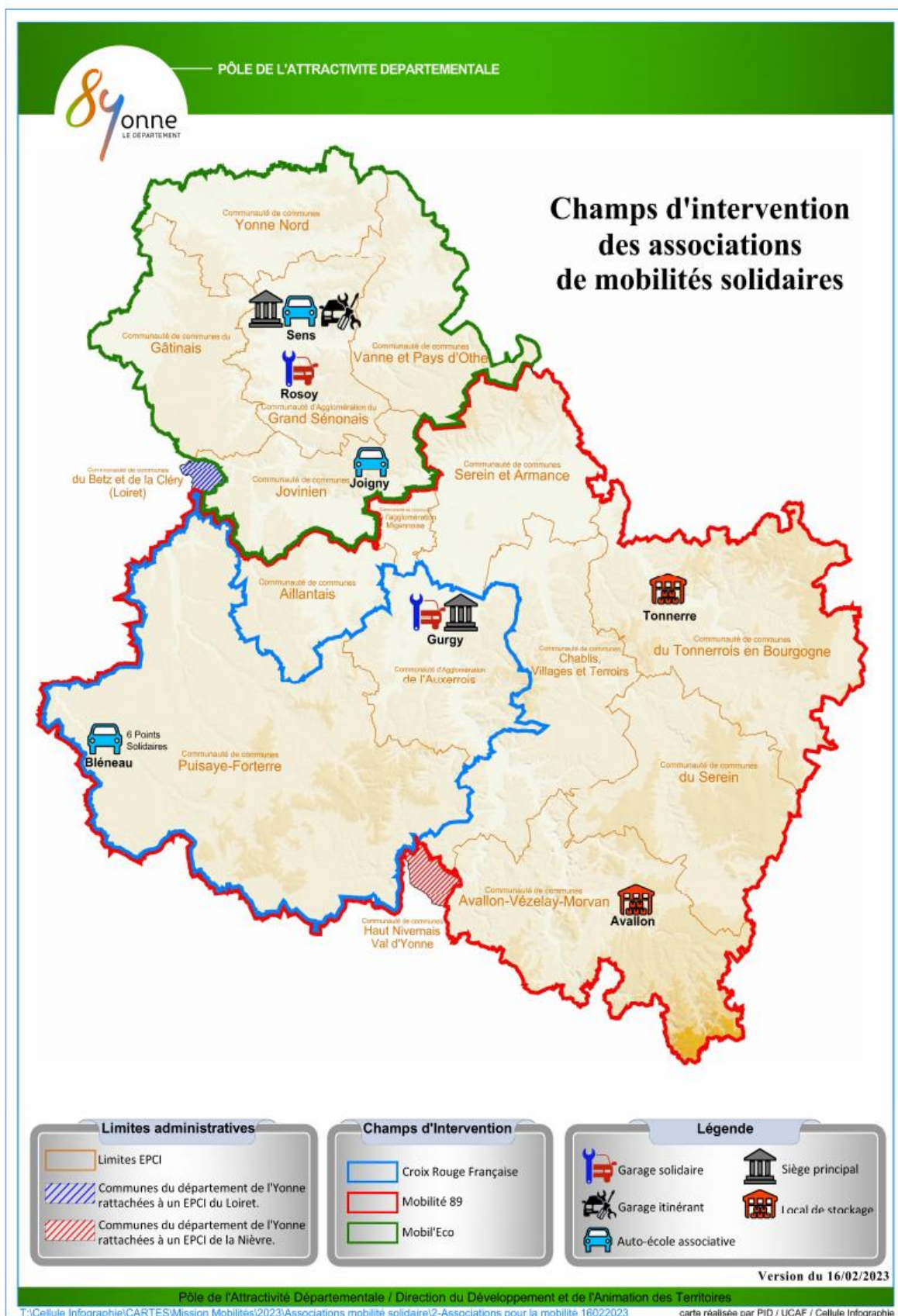


FIGURE 13. CHAMPS D'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS DE MOBILITES SOLIDAIRES

1.3. Autres relais

Pour finir, certains lieux et espaces, sans proposer un accompagnement individualisé, peuvent se faire le relais d'information sur les services de mobilité du territoire. Ainsi, les Communes et les Communautés de communes, sont par exemple destinataires, tous les ans, des fiches horaires des offres régionales desservant leur territoire ou passant à proximité. S'ils ne sont pas des espaces mobilités, ces ancrages locaux sont des facilitateurs pour relayer localement des informations.

ZOOM Mobilité – Les autres relais

Ci-dessous, la liste des lieux relais locaux potentiels (Mairie, Pôles Emplois, Maisons France Services, autres...) :

- France services Châtel-Censoir
- France services de Chablis
- France services de Quarré-les-Tombes
- France services d'Avallon
- France services Châtel-Censoir – Antenne de Arcy-sur-Cure
- France services Vermenton
- France services CCAS de Migennes
- France services de Montholon
- France services Charny Orée de Puisaye
- France services Bléneau
- France services Saint-Sauveur-en-Puisaye
- France services Champignelles
- France services de Toucy
- France services Noyers
- France services Guillon Terre Plaine
- France services Seignelay
- France services Tonnerre
- France services d'Ancy-le-Franc
- France services Vézelay
- Pôle emploi Auxerre
- Pôle emploi Avallon
- Pôle emploi Tonnerre

2. Animations et évènements mobilités

L'évolution des usages et pratiques de mobilité est un objectif de long terme qui nécessite du temps, de la conviction et de la persévérance pour voir aboutir les premiers résultats des actions engagées.

L'animation d'évènements mobilités est un levier pour maintenir une dynamique, une communication pérenne et adaptée au territoire. C'est un véritable relais d'information et une opportunité d'agir qui s'opère au niveau local. En effet, la sous-information ainsi que les freins psychologiques ne doivent pas être sous-estimées.

Tous les territoires n'ont pas la même accessibilité, le même contexte, les mêmes personnes ressources et le choix des leviers à activer dépend des spécificités du périmètre d'intervention.

Par exemple la présence d'entreprises, d'une zone d'activité peut constituer une dynamique collective favorable à la mise en œuvre d'animations mobilité. En effet, de plus en plus d'entreprises s'impliquent dans une démarche de plan de mobilité employeur (PdME), initialement nommé plan de déplacement entreprise (PDE). Parfois, ces PDME deviennent un plan de mobilité inter-entreprises (PdMIE), démarche commune à plusieurs entreprises d'une même zone d'activité. Dans ce cadre, des animations mobilités sont intégrées au plan d'action du PDME ce qui permet une mise en œuvre régulière.

Sont présentés, ci-dessous, les principaux « évènements emblématiques », présents en Région Bourgogne-Franche-Comté.

De plus, la mise en œuvre d'évènements est un moyen d'incitation à l'usage des services d'information numériques existants en complémentarité des campagnes de communication, d'animations de communautés de voyageurs.

2.1. La semaine européenne de la mobilité durable



Initié par la Commission européenne, cet évènement d'ampleur est relayé en France par le Ministère de la transition écologique et la Cohésion des Territoires en partenariat avec l'ADEME. Cette semaine permet de valoriser tous les projets promouvant les transports alternatifs. Les particuliers, collectivités, établissements publics, entreprises, associations sont invités à soumettre et à partager leurs initiatives de mobilité durable (animations, défis, évènements de sensibilisation...).

Chaque année, au mois de septembre, un nouveau thème est proposé pour agir collectivement et passer à l'action d'une nouvelle mobilité, plus interconnectée, sûre et durable. L'année 2022 a mis à l'honneur l'intermodalité pour sa 21^{ème} édition.

Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/semaine-europeenne-mobilite-combinez-mobilites>

2.2. Le Challenge mobilité Bourgogne-Franche-Comté



Consciente de l'impact de ces animations, proche des territoires, l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté organise le « challenge de la mobilité » en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, la Chambre de Commerce et d'Industrie Bourgogne-Franche-Comté et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne-Franche-Comté. Véritable démarche collective, il s'agit de mobiliser une chaîne d'acteurs, institutions, collectivités, employeurs et salariés, pour encourager à l'usage des transports alternatifs.

Initié en 2021, ce défi collectif a réuni 20 territoires, 148 établissements et 1 761 participants !

En 2022, ce sont 30 intercommunalités qui ont fait vivre le Challenge sur leur territoire avec une mobilisation de 204 établissements (centres hospitaliers, TPE (Très Petites Entreprises), grandes entreprises, collectivités locales, associations ...) et de 3 900 salariés.

ZOOM Mobilité – Retour sur le « Challenge mobilité 2023 »

Ci-dessous, les structures mobilisées lors du challenge de la mobilité xB :

Raison sociale	Nb participations	Effectif total	Participants engagés	Nb trajets
Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN	3 ^{ème} participation	82	5	23
Commune d'Avallon	1 ^{ère} participation	200	4	13
PETR du Pays Avallonnais	3 ^{ème} participation	7	5	18
Schiever	3 ^{ème} participation	5000	36	121
SIMON ET CIE	3 ^{ème} participation	14	3	6
Communauté de communes Puisaye-Forterre	2 ^{ème} participation	110	8	28

ZOOM Mobilité – Les démarches portées localement par les employeurs

- Démarche navette salariés pour rejoindre la Zone d'activité de Saint-Florentin ;
- Démarches « plan de mobilité employeur » (ex : accompagnement par la CC Avallon Vézelay Morvan)

2.3. Autres animations locales

De plus en plus de territoires proposent des animations et temps forts avec une mise en avant des solutions de mobilité disponibles localement. Ainsi, ils participent à la sensibilisation et à l'incitation des mobilités durables.

Quelques exemples d'animations territoriales :

- Plan de Mobilité Employeurs et Plan de Mobilité Inter-entreprises (PdME-PdMIE) ;
- Apprentissage du vélo en milieu scolaire avec le programme « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) sont mentionnés [à l'article 57](#) de la LOM propose de nombreuses actions d'animation dans les territoires avec l'accompagnement de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) en tant que partenaire.
- Fête nationale « Mai à vélo ».
- 1 mois sans ma voiture : évènement organisé par les agglomérations et son délégataire : En Bourgogne- Franche-Comté, Dijon métropole et Grand Besançon Métropole se mobilisent depuis plusieurs années.

ZOOM Mobilité – Initiatives et animations locales axées sur les mobilités

- Dans le cadre de Petite Ville de Demain, lors de la semaine européenne de la mobilité, un village de la mobilité est organisé par la ville d'Avallon.
- En fonction des axes de travail identifiés dans le schéma directeur cyclable (oct 2024), la CC développera des actions d'animation en faveur de la pratique de mobilité cyclable du quotidien.

Pour information : Dans certaines gares, SNCF Gares et connexions demande aux porteurs d'animations de compléter des documents.

PARTIE C : ENJEUX ET ACTIONS

I. Rappel des enjeux liés à la mobilité

II. Enjeux du bassin de mobilité

III. Structuration des enjeux et des actions

IV. Actions de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Partie C : ENJEUX ET ACTIONS

I. Rappel des enjeux liés à la mobilité

La mobilité a des enjeux économiques, environnementaux et sociaux importants qui doivent être pris en compte dans tous les territoires de Bourgogne-Franche-Comté.

Enjeux économiques :

La mobilité est une composante importante, *voir indispensable*, de l'accès à l'emploi (déplacements domicile-travail et professionnels). Si le nombre de déplacements liés à l'emploi a pu être réduit avec la diffusion des pratiques de télétravail ou de téléconférence, ces évolutions concernent avant tout les emplois tertiaires, majoritairement situés en zones denses¹⁴.

Malgré cet aspect indispensable, les coûts associés à la mobilité – notamment la pratique de l'autosolisme – peuvent être élevés (coûts internes – perçus et non-perçus : *carburant, assurance, stationnement, péage, entretien, amortissement de l'achat du véhicule* ; et les coûts externes liés à leur impact sur la santé et à l'environnement : *pollution de l'air, sédentarité, accidentologie, bruit, congestion, émissions de CO₂, construction et d'entretien des infrastructures de transport*).

L'accessibilité d'un territoire par ses infrastructures de transport a un impact non seulement sur son attractivité (population et tourisme) mais aussi sur son dynamisme économique.

Enjeux sociaux :

Si l'accès à la mobilité est presque indispensable pour accéder à l'emploi, elle l'est aussi pour accéder à l'éducation et la formation, à la santé et aux autres services essentiels.

Cependant, cet accès peut varier considérablement en fonction du public (âge, genre, revenu, lieu de résidence, situation de handicap, compétences liées à l'usage de certains modes de transports...).

Rompre l'isolement lié à ces difficultés de mobilité pourra se faire non seulement grâce à l'expérimentation ou au déploiement de solutions adaptées, mais aussi par l'accompagnement, l'animation et la communication sur les solutions déjà existantes. Cet enjeu social ne pourra se faire sans les acteurs locaux et le tissu associatif présent sur les territoires.

Enjeux environnementaux :

En France, le secteur des transports est le plus gros émetteur de gaz à effet de serre (il représente 30% des émissions d'après le rapport annuel 2022 du Haut Conseil pour le Climat – hors vols internationaux et trafic maritime). La mobilité représente donc un enjeu primordial de la lutte contre le changement climatique. A ces émissions de gaz à effets de serre largement induites par l'usage de véhicules thermiques, s'ajoutent les conséquences sur la qualité de l'air et son impact sur la santé (avec 40 000 morts/an dus aux particules PM_{2,5} selon l'OMS).

Pour répondre à cet enjeu, le Parlement Européen a voté l'interdiction de la vente des véhicules neufs à moteur thermique en 2035 dans l'Union Européenne. Si le recours aux véhicules à faibles émissions permet de réduire l'impact carbone des transports, cette seule électrification ne sera pas suffisante pour atteindre les objectifs climatiques. Le partage des véhicules (covoiturage, autopartage...), l'usage des transports en commun, et le développement des mobilités actives sont autant de modes de déplacements à privilégier pour limiter le recours à la voiture individuelle.

¹⁴ Rapport d'information : « 8 questions sur l'avenir du télétravail, vers une révolution du travail à distance ? », Sénat, 2021 : <https://www.senat.fr/rap/r21-089/r21-0891.pdf> (consulté le 7-06-2023)

La mobilité, par la multitude de ses enjeux et de ses paramètres est un sujet complexe. L’engagement politique est indispensable pour répondre au défi de la transition écologique, mais il ne peut se passer d’une cohérence avec les politiques menées entre les différents niveaux (différents niveaux de collectivités, mais aussi associations, employeurs...). La réunion et la coordination des acteurs de la mobilité – notamment à l’échelle des bassins de mobilité - insufflées par la Loi d’Orientation des Mobilités, et concrétisées par les COM, est une première brique pour répondre à ces différents enjeux.

II. Enjeux du bassin de mobilité

Pour traiter de ces enjeux, la LOM identifie 8 objets qui doivent être traités dans les contrats opérationnels de mobilité. Pour en faciliter la lecture, ils ont été regroupés selon les 3 catégories de sujets suivantes :

- Pratiques de mobilité et information ;
- Mobilité-Intermodalité, Pôles d’Echanges Multimodaux (PEM) et aires de mobilité ;
- Modalité de coordination et aide à la conception et mise en place d’infrastructures et de services.

A partir de ces sujets généraux, chaque bassin, aura ses propres spécificités et défis à relever. Aussi, un travail de priorisation des enjeux par bassin a été réalisé par les acteurs concernés, lors des réunions de bassin de mobilité en 2021. Pour chaque bassin, ont été défini collectivement les enjeux de mobilité les plus significatifs de leur bassin et les actions envisageables. Ils sont présentés ci-dessous pour le bassin de mobilité de l’Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Avallonnais et Chablisien :

ZOOM mobilité du bassin de mobilité de l’Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Avallonnais et Chablisien

Les acteurs du bassin de mobilité se sont concertés lors d’une rencontre le 11/05/2021 pour définir en commun leurs enjeux prioritaires.

Voici le résultat de cette concertation :

Les déplacements domicile-travail représentent un enjeu prégnant sur le territoire, et en particulier les moyens pour limiter l’usage de la voiture individuelle dans la cadre de ces déplacements. Pour cela, il semble nécessaire d’associer les employeurs aux démarches et réflexions sur les questions de mobilité. Par ailleurs, le second grand enjeu identifié est celui des publics vulnérables et de leur accès aux solutions de mobilité. Un point d’attention particulier est à porter sur les seniors.

TABLEAU 3. LES ENJEUX DE MOBILITE DU BASSIN IDENTIFIES PAR SES ACTEURS

Bassin de mobilité de l’Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Avallonnais et Chablisien	
Quels sont les enjeux essentiels de votre territoire ?	- Développement des mobilités actives - Diminution de l’usage de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail - o CCAVM : prise de contact avec les entreprises et les salariés - o Nécessité d’investir les entreprises de la problématique des déplacements domicile-travail - o Développement du covoiturage - Mobilités solidaires (particulièrement à destination des séniors)
Quelles sont les opportunités dans votre territoire en termes de mobilité ?	- Porter à connaissance de l’offre existante (SIM, Viamobigo, plateforme de covoiturage...), relais locaux dans les outils intercommunaux et Communaux, mise en place de guide mobilité, relais auprès des employeurs (animation, information...) - Identifier les publics souffrant d’un défaut d’offre afin d’identifier les réponses à apporter - Adaptation des horaires des bus et trains pour qu’ils soient plus adaptés aux horaires de travail
Quels sont les freins dans votre territoire en termes de mobilité ?	- Horaires LR Avallon-Auxerre jugés non adaptés

III. Structuration des enjeux et des actions

Fort de ce travail territorial mené dans chaque bassin de mobilité, il a été possible d'identifier des axes de travail structurants – enjeux communs à tous les territoires – sur lesquels porter les actions de cette première génération de contrat.

Si des axes de travail et des problématiques communes ont été identifiées, cela ne remet pas en cause les spécificités de chaque territoire. En effet, les situations géographiques en lien avec la topographie, la densité de population, la répartition des emplois et des activités économiques ainsi que l'implication des acteurs, ont un impact important sur l'offre et les pratiques de mobilité d'un territoire. Ces spécificités s'illustrent facilement par la différence entre les zones urbaines denses et les zones peu denses (assiette fiscale, possibilité de massification de l'offre de transport, longueur des trajets...) ou entre les territoires au relief marqué, et les territoires de plaine (facilité ou non du recours aux modes actifs, climat...).

Le tableau ci-dessous représente pour chaque catégorie d'enjeu, les enjeux détaillés soulevés par l'ensemble des territoires, leur lien avec la LOM et le défi recherché.

TABLEAU 4. RECAPITULATIF DES ENJEUX IDENTIFIES PAR LES TERRITOIRES ET DES OBJECTIFS ASSOCIES

Catégorie	Enjeux communs à tous les territoires	Référence texte LOM	Présentation des enjeux sous forme de questionnaire	Objectifs recherchés
Pratiques de mobilité et information	Porter à connaissance de l'existant Accompagner les nouvelles formes et pratiques de mobilité Identifier les publics vulnérables pour mieux les accompagner	- Les modalités de gestion des situations dégradées afin d'assurer la continuité du service rendu aux usagers au quotidien ; - Le recensement et la diffusion des pratiques de mobilité et des actions mises en œuvre en particulier pour améliorer la cohésion sociale et territoriale ; - La détermination des résultats attendus et les indicateurs de suivi.	Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ? <i>[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]</i>	Développement d'outils de communication et d'animation
Mobilité-Intermodalité - PEM et aires de mobilité	Accéder à l'offre existante Identifier les flux les plus importants Disposer d'une offre adaptée au plus grand nombre et à chaque type de public	- Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, en matière de desserte, d'horaires, de tarification, d'information et d'accueil de tous les publics ainsi que de répartition territoriale des points de vente physiques ; - La création, l'aménagement et le fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité, notamment en milieu rural, ainsi que le système de transport vers et à partir de ces pôles ou aires ; - L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité par les autorités organisatrices de la mobilité ; - La détermination des résultats attendus et les indicateurs de suivi.	Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ? <i>[Problématiques évoquées : solutions de mobilité en zone peu dense, accessibilité, services itinérants, tiers-lieux...]</i> Comment accéder aux services, commerces ? <i>[Problématiques évoquées : distances importantes qui rendent difficile le report modal, densité de population qui limite la massification des flux, pas toujours d'axes structurants dans plusieurs directions...]</i> Comment accéder aux lieux de travail ? <i>[Problématiques évoquées : Trajets domicile-travail qui ont tendance à s'allonger, distances importantes, adéquation de l'offre aux besoins...]</i>	Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ? Comment accéder aux services, commerces, lieux de travail ?

Catégorie	Enjeux communs à tous les territoires	Référence texte LOM	Présentation des enjeux sous forme de questionnaire	Objectifs recherchés
Modalité de coordination - Aide à la conception et mise en place d'infrastructures et de services	Gouvernance partagée – appui à la coordination des dispositifs existants et facilitateurs Développement d'infrastructures cyclables/continuité des itinéraires et des infrastructures de covoiturage	- La création, l'aménagement et le fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité, notamment en milieu rural, ainsi que le système de transport vers et à partir de ces pôles ou aires ; - L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité par les autorités organisatrices de la mobilité ; - La définition des modalités de la coordination avec des gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités ; - La détermination des résultats attendus et les indicateurs de suivi.	Comment les AOM s'approprient la compétence mobilité ? <i>[Problématiques évoquées : acculturation aux enjeux de la mobilité ; ressources humaines et financières des territoires ; mise en place d'une stratégie mobilité : diagnostic, enjeux, actions (en articulation avec les autres documents de planification existants).]</i>	Coopération et concertation des acteurs pour être plus efficient

Afin de répondre aux différentes problématiques de mobilité identifiées, la Région proposera – dans la suite de ce document – des actions communes à tous les territoires. Son objectif est de faire connaître ses actions afin que les acteurs de chaque territoire puissent également en proposer, le tout en cohérence, complémentarité et coordination avec les actions régionales.

TABEAU 5. PRESENTATION DES AXES SELON LES ENJEUX RECHERCHES

Présentation des enjeux sous forme de questionnaire	Objectifs recherchés	Structuration des actions demandées par l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) pour tous les Bassins de Mobilité (BM)
Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?	Développement d'outils de communication et d'animation	Axe n°1 : Communication et information
		1.1. Communication à destination des institutions et acteurs pertinents (hors usagers) : mise en place d'outils - La mobilité à l'échelle régionale ; - Information collective ; 1.2. Communication à destination des usagers : mise en place d'outils en coordination avec les partenaires concernés - Une communication mobilisable, déclinable et diffusable simplement par les territoires ; - Harmonisation du réseau Mobigo à la suite du transfert des Départements
		Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité
		2.1. Accompagner le changement de comportements et outils d'animation • Relais d'information et de distribution existants (humains et numériques) ; • Les animations mobilités ; 2.2. Publics vulnérables : état des lieux et accompagnement • Etat des lieux ; • Accompagnement des prescripteurs
Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ? Comment accéder aux services, commerces, lieux de travail ?	Améliorer l'offre de mobilité	Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins : mobilité, intermodalité, pôle d'échanges multimodaux et aires de mobilité
		3.1. Identification des flux, de l'offre et des infrastructures existantes 3.2. Accéder à l'offre existante • Proposer des tarifications monomodale / intermodales / interopérables ; • Proposer des outils/services intermodales/interopérables 3.3. Compléter et améliorer l'offre présente sur le territoire • Faire évoluer les offres en fonctions des besoins, des publics et en adéquation avec les autres réseaux et organiser de nouvelles solutions de mobilité en complémentarité avec les réseaux structurants • Expérimenter des solutions de mobilités alternatives
Comment les AOM s'approprient la compétence mobilité ?	Coopération et concertation des acteurs pour être plus efficient	Axe n°4 : Coordination – aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures/ services de mobilité par les AOM et définir les modalités de coordination avec les gestionnaires de voiries et d'infrastructures
		4.1. Gouvernance partagée et coordination • Identifier les acteurs, leurs potentiels, leurs problématiques/enjeux commun et favoriser le retour d'expérience ;

		• Coordination avec les autres acteurs : articulation du Contrat Opérationnel de Mobilité avec les démarches de territoires en cours ; • Coordination au-delà du bassin de mobilité ; 4.2. Coordination en matière d'infrastructure
--	--	---

IV. Les fiches actions du contrat opérationnel de mobilité

Pour cette première génération de contrat, l'objectif de la Région Bourgogne-Franche-Comté est d'engager une démarche mobilité sur l'ensemble des territoires et apporter la connaissance des actions régionales et locales déjà existantes et souvent méconnues. Les actions régionales concernent l'ensemble des bassins de mobilité et sont issues des enjeux identifiés par les acteurs.

La Région agit de deux manières :

1. En tant qu'AOM régionale et au travers de sa compétence de cheffe de file régionale de la mobilité :

Elle organise des services de transport (routier, ferrés, covoiturage...). En complément de cette offre structurante, elle met à disposition des outils visant à favoriser les mobilités et l'intermodalité en lien avec les autres réseaux.

En tant que cheffe de file, la Région a en effet pour mission de coordonner l'action de plusieurs niveaux de collectivités territoriales et leur groupement dans ce domaine des mobilités, où la compétence est partagée. Elle souligne ainsi sa volonté de mettre en place des outils qui puissent être portés localement afin de faire bénéficier aux collectivités d'une économie d'échelle mais également pour permettre une certaine cohérence dans la chaîne de déplacement (Cf. Figure 14).

Ce sont 30 actions régionales proposées à l'ensemble des bassins.

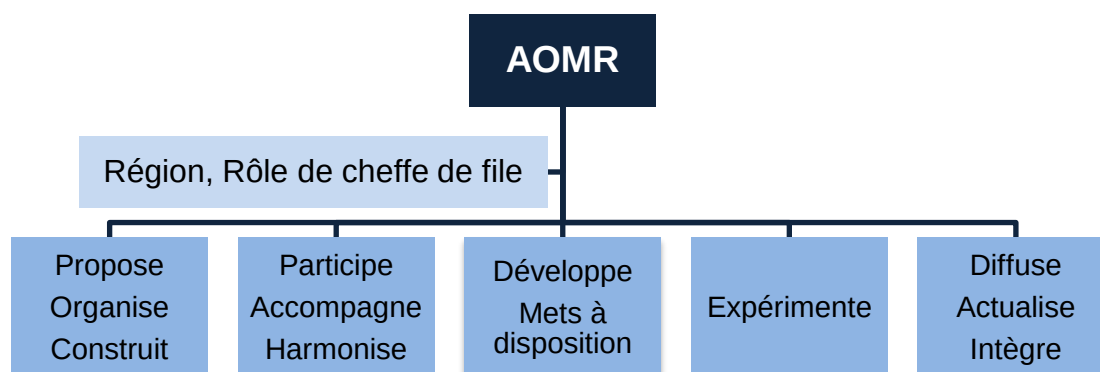


FIGURE 14. LA REGION EN TANT QUE CHEFFE DE FILE REGIONALE DE LA MOBILITE

2. En tant qu'AOM locale par substitution dans les communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Dans ce cas, la Région intervient en tant qu'AOM locale sur son ressort territorial, et les actions proposées sont spécifiques à cette échelle (Cf. Figure 15). Ce sont 12 actions spécifiques proposées pour le territoire dont certaines sont déjà engagées localement.

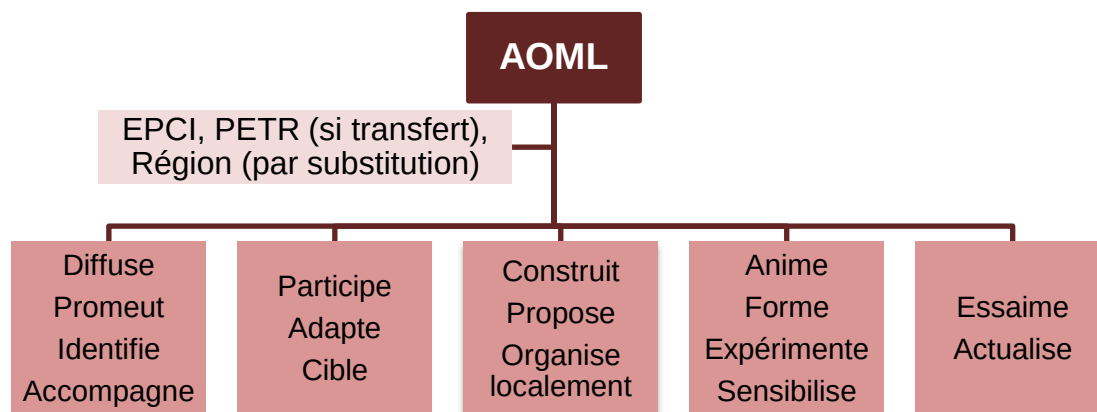
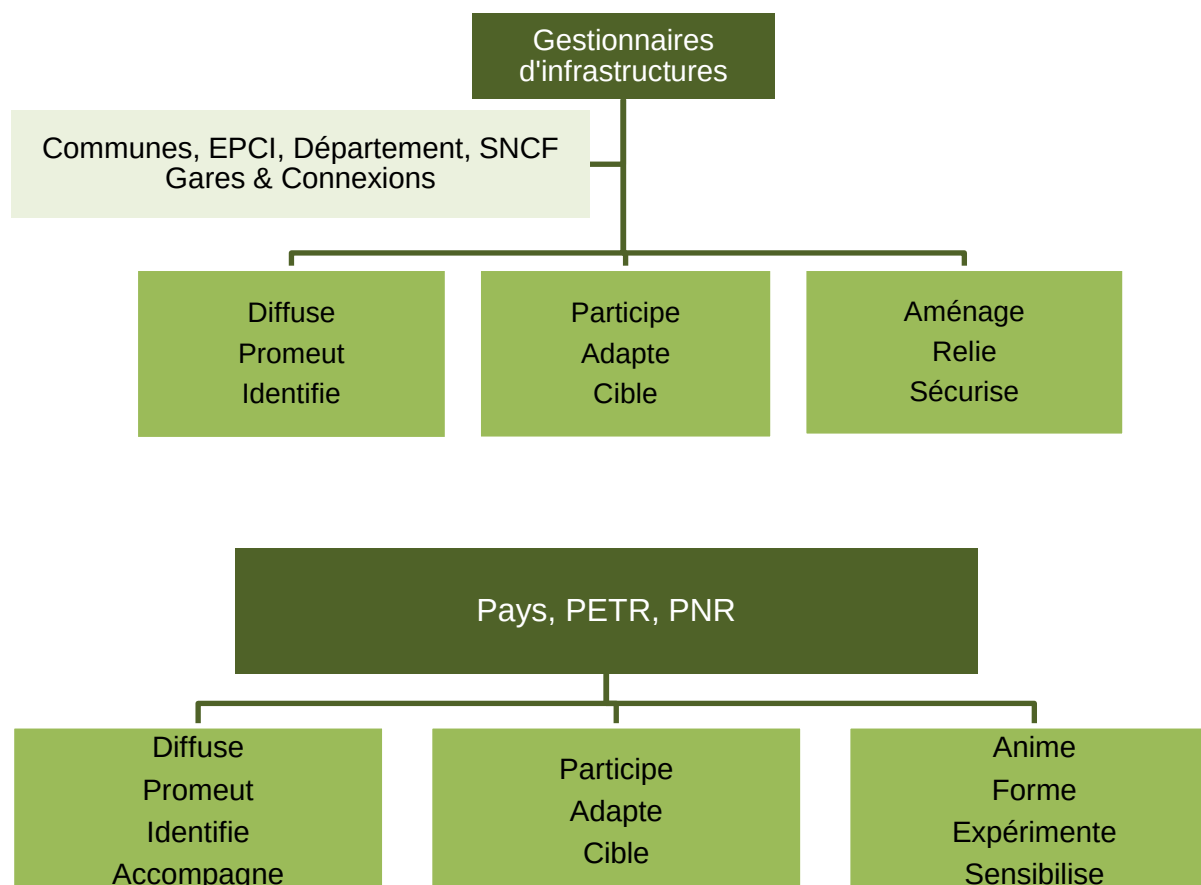


FIGURE 15. LA REGION EN TANT QU'AOM LOCALE

Toujours dans la poursuite de porter à connaissance, les actions liées mobilités portées par les différentes parties prenantes du contrat font également l'objet de fiches actions. Les actions nécessitant un besoin de coordination important de plusieurs acteurs ont été intégrées en priorité. Seules les actions d'ores et déjà validées par ailleurs – dans le cadre d'autre contrat, schéma de planification etc. – sont intégrés au présent Contrat Opérationnel de Mobilité. Les engagements financiers ou partenariales évoquées dans les fiches actions du Contrat opérationnel de mobilité sont uniquement ceux qui ont déjà été pris par ailleurs. Aucun engagement supplémentaire n'est issu du Contrat Opérationnel de Mobilité. L'objectif est toujours celui du porté à connaissance, en permettant à chacun de connaître les actions menées par les différents acteurs.



Chacune des actions est présentée sous la forme d'une « fiche action ». L'objectif est de permettre aux parties prenantes de prendre connaissance de l'ensemble de ces actions, et qu'elles puissent ainsi mettre en œuvre – à leur échelle – les actions qui leur semblent pertinentes pour compléter ou appuyer les actions régionales. Ce

document a ainsi vocation à faciliter la lisibilité des actions mises en œuvre, et de faciliter la cohérence et la coordination des acteurs.

Sur la base du bilan de cette première génération de COM, la deuxième génération construira de nouvelles propositions d'actions.

L'ensemble des fiches actions sont présentées ci-après. Pour en faciliter la lisibilité les fiches actions sont toutes construites sur le même format.

- **Actions Région AOMR :**
 - Couleur bleu correspondant aux actions portées par la Région au titre de sa compétence d'AOM régionale
- **Actions Région AOML par substitution :**
 - Couleur rouge correspondent à la compétence d'AOM locale par substitution de la Région et qui ne concernent que les territoires correspondants
- **Actions parties prenantes :**
 - Couleur verte correspondent aux actions portées par les parties prenantes du COM (hors Région).

Les fiches actions intègrent notamment des indicateurs de suivi. Ceux-ci sont destinés à faciliter le suivi de la mise en place des actions, et de permettre une évaluation à mi-parcours et à échéance du contrat.

Dans la partie suivante, partie 5 du contrat (Partie D : SYNTHÈSE DES FICHES ACTIONS, page XX), un tableau synthétique regroupe l'ensemble des actions pour en faciliter la lecture.

R01 - PROPOSER UN GUIDE REGIONAL DE MOBILITE

Mieux connaître les dispositifs mis en place par la Région Bourgogne Franche-Comté en faveur des mobilités.

CONTEXTE

Axe n°1 : Communication et information

1.1. Communication à destination des institutions et acteurs pertinents (hors usagers) : mise en place d'outils

Enjeu identifié : Méconnaissance des offres et des services de mobilité par les acteurs et les habitants : Comment faire connaître les services mis à leur disposition ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté :

Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et
Cheffe de file de la mobilité

LES PARTENAIRES

- Départements
- Cellule France Mobilités
- Autorités Organisatrices de la Mobilité Locales
- Opérateurs de mobilité

LE PUBLIC CIBLE

- Collectivités territoriales (techniciens, élus)
- Les acteurs de la mobilité solidaires
- Tous les habitants de Bourgogne Franche Comté

LES OBJECTIFS

- Faire connaître les offres et outils développés par la Région à la disposition des acteurs
- Donner envie d'utiliser les transports alternatifs au véhicule individuel et de changer son comportement de mobilité

PRESENTATION DE L'ACTION

Document pédagogique, le guide mobilité présente l'ensemble des outils et modes de déplacements alternatifs organisés par la Région : TER, Lignes de cars non-urbains, TAD, abris-vélos ...

Il présente aussi le Système d'Information Multimodal Mobigo et ses principales fonctionnalités ainsi que toutes les solutions de déplacements de la Région BFC afin d'inciter leurs usages.

MODALITES D'ORGANISATION

Etape 1 :

- Rédiger le contenu
- Définir la charte graphique
- Valider le contenu avec l'ensemble des acteurs

Etape 2 :

- Diffuser le guide dans les territoires avec l'appui des acteurs et des lieux relais
- Actualiser si besoin

Etape 3 :

- Décliner le guide en fiches repères par bassin de mobilité, en collaboration avec les EPCI

Déclinaison locale optionnelle par le Territoire :

- Diffuser le guide régional de la mobilité *
- Réunir les acteurs relais pour présenter le guide
- Contribuer aux fiches repères du guide mobilité avec les acteurs locaux de la mobilité

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de guides distribués
- Nombre d'acteurs relais ciblés

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES

€ € €

LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures et Direction Communication et Relation avec les Citoyens

LES PERSPECTIVES

- Déclinaison en fiches repères comportant les offres et outils de mobilité territorialisées par bassin

- Actualisation

ECHEANCE - PHASAGE

- 1^{ère} génération de COM : Diffusion du guide
- 2^{ème} génération de COM : Déclinaison des fiches repères par bassin de mobilité

PRIORITE DE L'ACTION

- Action en cours depuis 2021



L01 - DIFFUSER LE GUIDE REGIONAL DE LA MOBILITE

Faire connaître les dispositifs mis en place par la Région Bourgogne-Franche-Comté en faveur des mobilités aux usagers

CONTEXTE

Axe n°1 : Le porter à connaissance de l'existant et les animations/accompagner des nouvelles formes et pratiques de mobilité

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale par substitution (AOML)

LES PARTENAIRES

- Communautés de communes concernées
- Communes
- Opérateurs de mobilité
- Autres relais locaux

LE PUBLIC CIBLE

- Tout public
- EPCI (techniciens élus)
- Les acteurs de la mobilité solidaire

LES OBJECTIFS

- ▶ Diffuser localement le guide mobilité au plus près des habitants
- ▶ S'appuyer sur les acteurs relais présents dans la communauté de communes
- ▶ Donner envie d'utiliser les transports alternatifs et de changer son comportement de mobilité

PRESENTATION DE L'ACTION

La Région en tant qu'AOM locale par substitution, diffuse localement le guide mobilité régionale à destination des habitants. Elle s'appuie sur les structures relais de la communauté de communes concernées, en lien avec les acteurs partenaires.

MODALITE D'ORGANISATION

Etape 1 :

- Recueillir les acteurs et lieux relais (Cf. action L4 et L5 Région AOML) et actualiser si besoin

Etape 2 :

- Diffuser le guide dans les territoires dans les structures relais

Autres déclinaisons locales optionnelles par le Territoire :

- Réunir les acteurs relais pour présenter le guide
- Contribuer aux fiches repères du guide mobilité avec les acteurs locaux de la mobilité

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de guide transmis aux acteurs et lieux relais
- Nombre d'acteurs et lieux relais ciblés

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES

€ € €

LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures

LES PERSPECTIVES

- Déclinaison en Fiches Repères (déclinaison locale du guide mobilité cf. R01) par bassin de mobilité, en lien avec les autres AOM, Pays, PETR, PNR
- Actualisation

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Toutes les communications Régionales sur les services de mobilité

ECHEANCE- PHASAGE

- 1^{ère} génération de COM : Diffusion du guide
- 2^{ème} génération de COM : Déclinaison des fiches repères par bassin de mobilité

PRIORITE DE L'ACTION

- Action en cours depuis 2022



L01 – PROPOSER ET DIFFUSER UN GUIDE PRATIQUE SUR L'OFFRE CYCLABLE

Editer et diffuser un guide pratique sur l'offre cyclable

CONTEXTE

Axe n°1 : Communication et information

1.1. Communication à destination des institutions et acteurs pertinents (hors usagers) : mise en place d'outils

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques identifiées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs, AOM

LES PARTENAIRES

- Département de l'Yonne
- Yonne Tourisme

LE PUBLIC CIBLE

- Résidents et touristes pour des usages à la fois touristiques, loisirs et utilitaires

OBJECTIFS

- ▶ Doter le territoire d'un support de communication/information pour faire connaître les voies douces, antennes, liaisons avec une large diffusion
- ▶ Inciter les résidents et les visiteurs à emprunter les itinéraires et aménagements
- ▶ Faciliter l'accès à l'information sur l'offre cyclable
- ▶ Faciliter la préparation de son déplacement à vélo
- ▶ Faciliter et améliorer l'expérience de la visite

PRESENTATION

Edition/diffusion d'un document type « guide pratique » de l'offre cyclable qui répertorie les informations suivantes :

- Carte du maillage
- Présentation du mode de jalonnement mis en place
- Liste et cartographie des services et équipements disponibles sur le territoire
- Temps de parcours moyen entre pôles
- Adresse et contacts utiles

MODALITES D'ORGANISATION

- Diffusion dans les mairies, les commerces, les sites touristiques, chez les hébergeurs...

Remarque : une démarche similaire sera intégrée au volet animation du schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes Serein et Armance

COUTS ESTIMATIFS

- 10 000€ TTC

R02 – PROPOSER DES WEBINAIRES SUR LES SERVICES ET LES OUTILS REGIONAUX

Informier et former les acteurs de la mobilité sur le réseau régional Mobigo, le Système d'Information Multimodal Mobigo et ses fonctionnalités.

CONTEXTE

Axe n°1 : Communication et information

1.1. Communication à destination des institutions et acteurs pertinents (hors usagers) : mise en place d'outils

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques identifiées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et Cheffe de file régionale de la mobilité

LES PARTENAIRES

- Si nécessaire : le prestataire de service de la Région

LE PUBLIC CIBLE

- A définir selon la thématique, par exemple :
 - EPCI (techniciens, élus)
 - Pays, PETR, PNR
 - Autres acteurs de la mobilité
 - Chambres consulaires
 - Syndicats
 - Associations d'usagers
 - Employeurs

LES OBJECTIFS

- Faire connaître les outils et les services développés par la Région
- Faciliter et accompagner la prise en main des outils et des services développés par la Région
- Permettre aux acteurs de les relayer localement

PRESENTATION DE L'ACTION

La Région propose une offre de transport routière et ferroviaire (le réseau Mobigo), ainsi que plusieurs outils d'aide à la mobilité (Système d'Information Multimodal- SIM – Mobigo). Ils sont insuffisamment connus, aujourd'hui.

Via ces webinaires thématiques la Région souhaite informer et former sur l'outil Mobigo et ses fonctionnalités. Ils seront adressés aux acteurs de la mobilité ciblés selon la thématique, afin qu'ils puissent les relayer localement. Les thématiques seront choisies en fonction du déploiement ou des évolutions de l'offre de transport et des outils régionaux.

MODALITE D'ORGANISATION

Etape 1 :

- Identifier, annuellement, les thématiques sur lesquelles il y a un besoin d'information et de formation

Etape 2 – pour chaque webinaire :

- Organiser le webinaire : Définir les intervenants et le public à inviter ; programmer la date
- Réaliser et animer le webinaire
- Transmettre à la suite : kit de communication et/ou le support de présentation ; FAQ répertoriant les questions issues du webinaire.

Déclinaisons locales optionnelles par le Territoire :

- Accompagner la prise en main de la plateforme de covoiturage régionale par les acteurs locaux*
- Relayer les supports des webinaires et le kit de communication transmis par la Région
- Mettre en œuvre un atelier « spécifique » pour présenter les outils régionaux

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de webinaires organisés
- Nombre de participants au regard des acteurs invités
- Nombre d'actions de « relais » induites localement à la suite de chaque webinaire : temps de rencontre, création d'un support de communication, déclinaison, transmission du webinaire ...

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Direction des Mobilités et des Infrastructures

LES PERSPECTIVES

- Compléter le webinaire par une formation adaptée à des besoins spécifiques

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- La communication Régionale mobilité
- Les évolutions des offres et outils Régionaux mobilités

ECHEANCE- PHASAGE

- 2022 : Premier webinaire sur le covoiturage

PRIORITE DE L'ACTION

- Action en cours depuis 2022



L02 – ACCOMPAGNER LA PRISE EN MAIN DE LA PLATEFORME DE COVOITURAGE REGIONALE PAR LES ACTEURS LOCAUX

Présenter les outils régionaux aux acteurs locaux et les accompagner dans la création et l'animation d'une communauté de covoiturage.

CONTEXTE

Axe n°1 : Le porter à connaissance de l'existant et les animations/accompagner des nouvelles formes et pratiques de mobilité

Communication à destination des institutions et acteurs pertinents (hors usagers)

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale par substitution (AOML)

LES PARTENAIRES

- Acteurs locaux :
 - Employeurs, zones d'activités et chambres consulaires
 - Lieux culturels
 - Associations et fédérations
 - Intercommunalités/communes
 - Pays/PETR/PNR
- Délégitaire : Délégation auprès d'un prestataire extérieur pour la mise en œuvre technique de la plateforme de covoiturage

LE PUBLIC CIBLE

- Tout public

LES OBJECTIFS

- Valoriser la plateforme régionale de covoiturage
- Créer des ancrages locaux via les communautés de covoiturage
- Lever les freins à la pratique du covoiturage

PRESENTATION DE L'ACTION

La plateforme de mise en relation de covoiturage régionale permet à tout usager de proposer ou rechercher des trajets en covoiturage. Afin de

rassurer les usagers et les inciter à la pratique du covoiturage, la création de communautés permet de voyager entre pairs d'un même employeur, d'une même zone d'activité ou association.

En tant qu'AOML, la Région pourra :

- Présenter la plateforme (via des webinaires, réunions, supports de présentation...) et ses intérêts ;
- Accompagner la définition d'une échelle ou un groupe pertinent pour la création des communautés de covoiturage. Un administrateur référent devra être désigné pour chaque communauté ;
- Fournir les éléments d'animation mobilisables par les référents des communautés de covoiturage (cf. fiche action R14)

MODALITE D'ORGANISATION

- Recueillir les acteurs et lieux relais (cf. action L04 et L05)
- Réaliser et mettre à jour une liste de diffusion des partenaires potentiels
- Communiquer auprès des partenaires identifiés (mail de présentation)
- Répondre aux éventuelles sollicitations des partenaires
- Accompagner, si nécessaire, la création des communautés de covoiturage
- Relayer le kit de communication auprès du référent de la communauté

Autres déclinaisons locales optionnelles par le Territoire :

- Relayer les supports des webinaires et le kit de communication transmis par la Région

- Mettre en œuvre un atelier « spécifique » pour présenter les outils régionaux

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de communautés créées
- Nombre de membres par communauté
- Nombre de trajets proposés par les membres de chaque communauté

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des Infrastructures

LES PERSPECTIVES

- Développer des communautés de covoitureurs dans toute la Bourgogne-Franche-Comté

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Plan covoiturage du quotidien lancé par le Gouvernement (2022-2027)
- Plan de mobilités employeurs, inter-employeurs

ECHEANCE- PHASAGE

- 2021 : mise en place de la nouvelle plateforme de mise en relation de covoiturage Mobigo
- 2022 : Webinaire covoiturage présentant les outils régionaux aux EPCI
- A partir de 2022 : A la demande des territoires, transmission d'éléments précisant la création d'une communauté
- Première génération de COM : mise en place de l'action

PRIORITE DE L'ACTION

- Action non engagée



R03 - PROPOSER ET DIFFUSER DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION REGIONALE

Faire connaître les services de mobilité régionaux et inciter à leur usage.

CONTEXTE

Axe n°1 : Information et communication

1.2. Communication à destination des usagers : mise en place d'outils en coordination avec les partenaires concernés

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et Cheffe de file régionale de la mobilité

LES PARTENAIRES

- Acteurs relais, à identifier pour chaque campagne
- Le prestataire de service de mobilité (Transporteurs, etc.)

LE PUBLIC CIBLE

- Usagers actuels et potentiels

LES OBJECTIFS

► Faire connaître les outils, les services et la tarification proposés par la Région à destination du grand public

► Donner envie d'utiliser les transports alternatifs et de changer son comportement de mobilité

PRESENTATION DE L'ACTION

Outil de communication auprès du grand public. Les campagnes de communications visent à promouvoir la marque Mobigo : ses offres de transport (TER, autocars), ses tarifications (Carte 26+, tarif -26 ans, abonnement Mobigo Flex Quotidien +, Gentiane bleue, tarifs pour un évènement, etc.) et ses outils (SIM Mobigo, Covoiturage).

Les campagnes de communication sont identifiées annuellement en fonction des besoins.

MODALITE D'ORGANISATION

- Programmation des campagnes de communication annuellement
- Identification des canaux de diffusion
- Production des campagnes de communication
- Diffusion des campagnes de communication

Déclinaison locale optionnelle par le Territoire :

- Diffuser des campagnes de communication régionale*

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de campagnes de communication dans l'année
- Liste des canaux de diffusion utilisés
- Nombre pages vues sur le site Mobigo

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures et Direction Communication et Relation avec les Citoyens

LES PERSPECTIVES

- Campagnes reconduites régulièrement
- Actualisation à définir

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Evolution :
 - Offres de mobilité
 - Tarifications
 - Outils

ECHEANCE- PHASAGE

- Calendrier des campagnes de communication d'une année type :
 - Identification des canaux de diffusion et éléments associés

- Diffusion de la campagne de communication

PRIORITE DE L'ACTION

- Action à poursuivre



L03 - DIFFUSER DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION REGIONALE

Faire connaître les services de mobilité régionaux et inciter à leur usage.

CONTEXTE

Axe n°1 : Information et communication

1.2. Communication à destination des usagers : mise en place d'outils en coordination avec les partenaires concernés

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité locale par substitution

LES PARTENAIRES

- Acteurs relais, à identifier pour chaque campagne
- Le prestataire de service de mobilité (Transporteurs, etc.)

LE PUBLIC CIBLE

- Usagers actuels et potentiels

LES OBJECTIFS

- ▶ Diffuser localement les campagnes de communication régionales
- ▶ S'appuyer sur les acteurs relais présents dans la communauté de communes
- ▶ Donner envie d'utiliser les transports alternatifs et de changer son comportement de mobilité

PRESENTATION DE L'ACTION

La Région en tant qu'AOM locale par substitution, diffuse localement les campagnes de communications régionales. Elle s'appuie sur les acteurs et lieux relais de la communauté de communes concernées. Elle cible les acteurs relais en fonction du public cible de la campagne (cf. Action R03)

MODALITE D'ORGANISATION

Etape 1 :

- Cibler les acteurs et lieux relais (cf. action L04 et L05)

Etape 2 :

- Etablir un kit de communication

Etape 3 :

- Diffuser le kit de communication dans les structures relais avec les supports adaptés (Ex : Journal communautaire, site internet des acteurs relais, flyers, etc.)

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de campagnes de communication dans l'année
- Liste des canaux de diffusion utilisés

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures

LES PERSPECTIVES

- Campagnes reconduites régulièrement
- Actualisation à définir

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Evolutions :
 - Des acteurs et structures relais partenaires
 - Moyens humains et matériels disponibles localement
- Calendrier des campagnes de communication de la communauté de communes

ECHEANCE- PHASAGE

- Calendrier des campagnes de communication d'une année (en lien avec les campagnes régionales (Cf. action R03)

PRIORITE DE L'ACTION

- Action non engagée



R04 - ACTUALISER LA COMMUNICATION SUR L'OFFRE D'ABONNEMENTS COMBINES

Faire connaître l'offre de tarifications combinées Mobigo + Urbain afin de valoriser l'usage des transports en commun et l'intermodalité.

CONTEXTE

Axe n°1 : Communication et information

1.2. Communication à destination des usagers : mise en place d'outils en coordination avec les partenaires concernés

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance aux changement...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et Cheffe de file régionale de la mobilité
- Autorités Organisatrices de la Mobilité Locales

LES PARTENAIRES

- Opérateurs de transports

LE PUBLIC CIBLE

- Usagers des transports en commun

LES OBJECTIFS

- Favoriser l'usage des transports en commun et le report modal
- Favoriser l'intermodalité

PRESENTATION DE L'ACTION

Outil de communication auprès des usagers des transports en commun, la campagne de communication vise à promouvoir les offres tarifaires combinées régionales MOBIGO (trains et autocars non urbains), et les offres urbaines. L'offre tarifaire « Mobigo + urbain » permet de bénéficier d'une réduction sur son abonnement Mobigo et sur celui du réseau urbain partenaire. La campagne de communication est adaptée à chaque territoire. Sa diffusion est proposée au niveau local.

MODALITE D'ORGANISATION

- Programmation de la campagne de communication par la Région

- Propositions aux AOM d'une campagne sur les abonnements « Mobigo + urbain », afin de :
 - Identifier les AOM volontaires pour la diffusion de cette campagne ;
 - Récouter les informations nécessaires à la production des visuels ;
- Production de la campagne de communication et de ses déclinaisons pour chaque AOM

Déclinaisons locales par le Territoire (non optionnelle) :

- Diffuser des campagnes de communication régionale*

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'AOM partenaires pour diffusion de la campagne de communication
- Liste des canaux de diffusion pour chaque campagne
- Nombre de nouveaux abonnés à la tarification combinée

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures et Direction Communication et Relation avec les Citoyens
- Externe : Les AOM partenaires et leur prestataire de service (pour le relais de la campagne)

LES PERSPECTIVES

- Poursuivre la communication sur les tarifs combinés TER+Urbain
- Etendre les campagnes de communication au Pass Bus+Car
- Impliquer l'ensemble des AOM proposant une offre combinée.

ECHEANCE- PHASAGE

- Calendrier des campagnes de communication d'une année type :

- Identification des AOM volontaires et éléments associés
- Diffusion de la campagne de communication

PRIORITE DE L'ACTION

- Action à poursuivre



R05 – HARMONISER LES ARRETS ROUTIERS AUX COULEURS DU RESEAU MOBIGO

Inscrire physiquement la marque Mobigo dans les territoires.

CONTEXTE

Axe n°1 : Communication et Information

1.2. Communication à destination des usagers : mise en place d'outils en coordination avec les partenaires concernés

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale

LES PARTENAIRES

- Les gestionnaires de voirie (Départements, intercommunalités, Communes)
- Transporteurs

LE PUBLIC CIBLE

- Tout public

LES OBJECTIFS

- ▶ Intégrer la marque Mobigo à l'imaginaire collectif en la rendant visible sur l'ensemble du territoire ;
- ▶ Faciliter l'identification des arrêts Mobigo sur le territoire
- ▶ Identifier la marque Mobigo en remplacement des anciennes marques départementales

PRESENTATION DE L'ACTION

Les totems (poteaux) et les abris des arrêts routiers font partie du mobilier de voirie. Leur mise en place et leur entretien relève du gestionnaire de voirie. La possibilité d'implanter du mobilier sur ce réseau (arrêt routier, mobilier urbain, dispositif publicitaire...) relève de leur permission.

Avant 2017, chaque Département a implanté des arrêts routiers aux couleurs de son réseau. À la suite du transfert de cette compétence, la Région a entamé une démarche d'harmonisation qui passe par une « mise à jour » de ces arrêts : modification du logo du réseau et de la fiche horaire apposée.

L'enjeu est important dans la mesure où les arrêts routiers (abris et totem) sont la première marque d'identification d'un réseau de transport en commun. En s'insérant dans le paysage, la marque Mobigo pourra être reconnue par l'ensemble des usagers de la route.

L'ensemble des points arrêts sont équipés d'un support d'information qui présente l'offre de transport (à minima, affichage de la fiche horaire concernée).

Les arrêts inscrits comme prioritaires pour la mise en accessibilité PMR sont mis aux couleurs du réseau Mobigo.

MODALITE D'ORGANISATION

Etape1 :

- Identifier les arrêts et le gestionnaire de voirie associé
- Rencontrer les Mairies pour échanger sur le processus de mise en accessibilité des points d'arrêt et de flocage du totem
- Proposer un mobilier standard PMR adaptable aux formats d'impression de la Région pour son réseau Mobigo.
- Choix du gestionnaire de voirie en termes d'esthétique du mobilier (couleurs, matières...)

Etape 2 :

- Installation des fiches horaires adaptées

Déclinaisons locales optionnelles par le Territoire :

- Proposer une information mobilité territorialisée au point d'arrêt (déclinaison de la fiche repère du bassin – Cf. perspectives de la Fiche Action R01)
- Mettre à jour les informations du point d'arrêt (à minima, la fiche horaire)

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de points d'arrêts mis aux couleurs du réseau

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures
- Externe : Délégués (Graphistes/publicistes)

LES PERSPECTIVES

- Mettre à jour les informations mobilité (fiche horaire)

- Faire évoluer les informations disponibles au point d'arrêt
- Implantation de nouveaux poteaux-abris-bus pour les arrêts sans identification physique

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Evolutions des dessertes et des horaires du réseau routier
- Schéma Directeur d'Accessibilité- Agendas d'Accessibilité programmée (SDA-Ad'Ap)

ECHEANCE - PHASAGE

- Calendrier à définir

PRIORITE DE L'ACTION

- Action en cours sur les arrêts identifiées du SDA-Ad'Ap depuis 2018
- Action non engagée par la Région pour l'ensemble des arrêts



L02 – EQUIPER LE RESEAU CYCLABLE D'UN JALONNEMENT ADAPTE

CONTEXTE

Axe n°1 : Communication et Information

1.2. Communication à destination des usagers : mise en place d'outils en coordination avec les partenaires concernés

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs, AOM

LES PARTENAIRES

- Conseil Départemental de l'Yonne

LE PUBLIC CIBLE

- Tous les usagers des itinéraires cyclables (résidents, touristiques en séjours, excursionnistes).

OBJECTIFS ET PRESENTATION

- Assurer l'orientation des usagers sur chaque itinéraire et au sein du maillage cyclable global
- Donner une visibilité aux itinéraires cyclables
- Matérialiser la continuité d'un itinéraire empruntant des voies et aménagement cyclables de différents types

PRESENTATION

Un panneau directionnel est implanté à chaque intersection de voirie pouvant constituer une hésitation et/ou un choix d'itinéraire pour les usagers.

L'identifiant de l'itinéraire (voie douce), les indicateurs de destination (pôles lointain et pôles de

proximité) et de distance sont rappelés systématiquement sur :

- Les points de connexion entre plusieurs itinéraires
- Les sorties de bourgs ou villages
- Les autres pôles principaux (équipements structurants : collèges, gare...)

Sur les autres intersections, des panneaux simplifiés sont utilisés pour assurer la continuité de l'itinéraire.

MODALITES D'ORGANISATION

Remarque : Le programme pluriannuel de travaux issu du schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes Serein et Armance (octobre 2024) intégrera également des équipements de ce type.

COUT ESTIMATIF

- Le coût estimatif du jalonement (conception, fourniture et pose des panneaux) est intégré aux coûts estimatifs d'aménagement des itinéraires.
- Préalablement à la mise en œuvre de la signalisation, un projet de définition doit être réalisée.
- Coût estimatif d'ingénierie : 20 000€ HT

L03 – CREER DU STATIONNEMENT CYCLABLE PUBLIC SECURISE ET ABRITE SUR LES POLES STRUCTURANTS CONNECTES A LA VOIE DOUCE

CONTEXTE

Axe n°1 : Communication et Information

1.2. Communication à destination des usagers : mise en place d'outils en coordination avec les partenaires concernés

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs, AOM

LE PUBLIC CIBLE

- Résidents en déplacement utilitaire, touristes en séjours, excursionnistes

OBJECTIFS ET PRESENTATION

► Doter le territoire, et plus particulièrement certains lieux stratégiques, « récepteurs » de flux cyclables, de stationnement « longue durée », sécurisé et abrité.

PRESENTATION

Implantation d'un mobilier adapté au stationnement de longue durée : (le temps d'une journée de travail ou d'une activité, d'une visite de site). Le stationnement doit être abrité (couvert) et de préférence sécurisé (fermé).

Sur les sites touristiques, ce stationnement devra en outre proposer des consignes à bagages sécurisées, voire une solution de recharge électrique rapide.

Implantés sur des lieux stratégiques du territoire

Pôles de commerces et services, gares, collèges, gymnases, sites touristiques de visite.

Remarque : Ce stationnement n'a pas vocation à se substituer au stationnement privé (dans l'enceinte de l'établissement), lequel sera toujours privilégié par les usagers.

Il s'agit donc de stationnement à développer prioritairement sur des lieux publics ou devant des établissements pour palier l'éventuelle absence d'équipement adapté (ou compléter cet équipement).

COUT ESTIMATIF

- 8 box individuels : 8 500€ HT x12 → 102 000€ HT

MODALITES D'ORGANISATION

- Remarque : Le programme pluriannuel de travaux issus du schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes Serein et Armance (octobre 2024) intégrera également des équipements de ce type.*

PARTENAIRES POTENTIELS

- Conseil départemental de l'Yonne
- Conseil régional BFC
- Etat

R06 - CREER UN SYSTEME D'INFORMATION MULTIMODAL (MOBIGO)

Créer un outil numérique facilitant les déplacements des usagers entre différents réseaux de transports.

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.1. Accompagner le changement de comportement et les outils d'animation

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et Cheffe de file régionale de la mobilité
- Les délégataires

LES PARTENAIRES

- Autorités Organisatrices de la Mobilité locale
- Transporteurs et opérateurs de mobilité

LE PUBLIC CIBLE

- Tout public (jeunes, personnes âgées, travailleurs, vacanciers...)

LES OBJECTIFS

- Fédérer les AOM partenaires sur une plateforme unique
- Centraliser l'ensemble des solutions de mobilité au sein d'une plateforme unique
- Accompagner le voyageur tout au long de son trajet, de l'information au déplacement
- Faciliter les déplacements intermodaux en permettant de voyager sur tout le territoire de Bourgogne-Franche-Comté

PRESENTATION DE L'ACTION

Le Système d'Information Multimodale (SIM) Mobigo a vocation à faciliter les voyages en transport en commun et en modes alternatifs à la voiture individuelle. L'ambition est d'offrir une solution *MaaS (Mobility As A Service)* en Bourgogne-Franche-Comté.

Il est disponible sur :

- Le site viamobigo.fr

- L'application mobile
- La centrale d'appels.

Les principales fonctionnalités de Mobigo sont :

1. Centraliser l'information multimodale (transport en commun, autopartage, covoiturage, services vélo...) ;
 2. Accompagner le voyageur ;
- Information du trajet en amont (fiches horaires, plans de réseau)
 - Information du trajet, pas à pas, grâce au calculateur d'itinéraire (temps de parcours par mode) et tarifaire
 - Achat des titres de transports (dépositaires, M'Ticket, Allo billet)
 - Réservation du transport à la demande (TAD) en ligne et par téléphone

Le SIM Mobigo est disponible à partir de :

- L'application smartphone Mobigo
- Le site internet viamobigo.fr ;
- La centrale d'appel ;

MODALITE D'ORGANISATION

- Créer un outil d'information et de réservation sur les transports régionaux
- Intégrer les réseaux régionaux Mobigo
- Intégrer les réseaux de transports collectifs partenaires
- Mettre à jour (Cf. fiche action R07)
- Développer de nouveaux outils

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'utilisation de la plateforme
- Nombre de requêtes d'itinéraires
- Nombre de requêtes horaires
- Nombre de réservation TAD
- Nombre de conducteurs/passagers inscrits

- Nombre d'achats de titres dématérialisés M'Ticket

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures
- Déléataires : Cityway, Mobicoop, Kisio et Altinnova

LES PERSPECTIVES

- Poursuivre la promotion du SIM

- Intégrer de nouveaux partenaires
- Poursuivre le développement de nouvelles fonctionnalités

ECHEANCE- PHASAGE

- 2007 : Création de la centrale d'appels régional
- 2008 : Création du site internet regroupant l'information transport public
- 2011 : Premier système de covoiturage
- 2018 : Marque Mobigo pour l'ensemble des réseaux régionaux (train et routier)
- 2021 : Lancement de la nouvelle plateforme de covoiturage Mobigo et de la réservation des TAD Mobigo en ligne
- 2022 : Déploiement du M-ticket sur le réseau régional routier et achat de titre de trains Mobigo, disponible sur l'application Mobigo

PRIORITE DE L'ACTION

- Action à poursuivre



R07 - METTRE A JOUR ET DEVELOPPER LE SYSTEME D'INFORMATION MULTIMODAL MOBIGO

Développer et mettre à jour l'outil numérique facilitant les déplacements des usagers entre différents réseaux de transports.

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.1. Accompagner le changement de comportement et les outils d'animation

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et Cheffe de file régionale de la mobilité
- Les délégataires : Délégation auprès de plusieurs prestataires extérieurs pour la mise en œuvre technique du SIM

LES PARTENAIRES

- Autorités Organisatrices de la Mobilité locale
- Transporteurs et opérateurs de mobilité

LE PUBLIC CIBLE

- Tout public (jeunes, personnes âgées, travailleurs, vacanciers...)

LES OBJECTIFS

- Améliorer le SIM Mobigo
- S'adapter aux évolutions des mobilités

PRESENTATION DE L'ACTION

Le Système d'Information Multimodale (SIM) Mobigo pourra évoluer en tenant compte des évolutions :

- Des réseaux et offres de mobilité des partenaires ;
- Des solutions techniques existantes et évolutions juridiques ;
- Du contexte de la mobilité servicielle.

MODALITE D'ORGANISATION

Pour les outils existants :

- Mise à jour de l'information (offre, tarification...)

Pour les nouveaux outils (intégration des abris vélos Mobigo, autopartage, etc.) :

- Etudier leur pertinence
- Développer et mettre en œuvre la solution avec les délégataires
- Communiquer auprès des acteurs de la mobilité et des usagers

Déclinaisons locales optionnelles par le Territoire :

- Accompagner la prise en main de la plateforme de covoiturage régionale par les acteurs locaux*
- Promouvoir le SIM, les « communautés de covoiturage » auprès des acteurs relais du territoire

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution des fonctionnalités
- Nombre de pages vues
- Nombres de visiteurs
- Nombre de téléchargement de l'application mobile

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES

€ € €

LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures
- Les délégataires : plusieurs prestataires extérieurs pour la mise en œuvre technique du SIM

LES PERSPECTIVES

- Poursuivre le développement de nouveaux outils
- Poursuivre la communication sur l'outil Mobigo

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Echéance du marché avec le délégataire
- Contexte de la mobilité servicielle

ECHEANCE- PHASAGE

- 2023 : Déploiement de la solution M-ticket sur les premiers réseaux urbains partenaires
- À venir :
 - Module de gestion relation clients
 - Déploiement de la réservation TAD en ligne à l'ensemble des services TAD Mobigo
 - Intégration des offres de TAD disponibles sur le territoire
 - Mettre en place des pages « vélo » et « autopartage » recensant l'ensemble des solutions et outils relatifs à ces modes
 - Autres fonctionnalités
- 2025 – renouvellement du marché :
 - Refonte du site internet

PRIORITE DE L'ACTION

- Action en cours



R08 - INTEGRER LES OFFRES LOCALES AU SYSTEME D'INFORMATION MULTIMODAL MOBIGO

Ajouter de nouveaux réseaux et offres locales au SIM Mobigo facilitant des usages entre différents réseaux de transports.

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.1. Accompagner le changement de comportement et les outils d'animation

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et Cheffe de file régionale de la mobilité
- Les délégataires

LES PARTENAIRES

- Autorités Organisatrices de la Mobilité locale
- Transporteurs

LE PUBLIC CIBLE

- Tout public (jeunes, personnes âgées, travailleurs, vacanciers...)

LES OBJECTIFS

► Permettre à l'utilisateur d'accéder à l'ensemble des informations sur les services et les offres de mobilité existantes.

► Faciliter les déplacements intermodaux

PRESENTATION DE L'ACTION

Le Système d'Information Multimodale a vocation à faciliter les voyages en transport en commun et modes alternatifs à la voiture individuelle en intégrant l'ensemble des solutions de mobilité.

L'intégration des petits réseaux et des offres locales facilite l'intermodalité entre les réseaux de proximité et structurants.

MODALITE D'ORGANISATION

- Identifier les nouveaux réseaux ou solutions de mobilité à intégrer au SIM (prioritairement

services réguliers, puis dans un second temps, les services à la demande) ;

- Organiser l'intégration de ces nouveaux partenaires ;
- Collaborer avec les AOM, transporteurs ou prestataires de services (administratif et technique)
- Intégrer et mettre en ligne les nouvelles informations

Déclinaisons locales optionnelles par le Territoire :

- Promouvoir le SIM Mobigo avec ses nouvelles informations locales auprès des acteurs relais du territoire.

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de nouveaux réseaux intégrés
- Nombre de recherche sur le SIM Mobigo pour ces réseaux (nombre de requêtes d'itinéraires, horaires, réservation TAD, achats de titres dématérialisés...)

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures
- Délégué : Cityway

LES PERSPECTIVES

- Poursuivre l'intégration de nouveaux partenaires
- Poursuivre la communication sur l'outil Mobigo

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Échéances des marchés et DSP des autres AO

ECHEANCE - PHASAGE

- 2021 : vote en commission permanente régionale de la prise en charge de l'intégration des réseaux locaux (territoire de moins de 30 000 habitants) au SIM
- 2022-2023 : Intégration des premiers réseaux

- Avenir : intégration des services de TAD (hors services organisés par la Région)

PRIORITE DE L'ACTION

- Action en cours



L04 – INTEGRER LES INFORMATION SUR LES AMENAGEMENTS CYCLABLES DANS LES APPLICATIONS NUMERIQUES D’INFORMATION ET DE GUIDAGE

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.1. Accompagner le changement de comportement et les outils d’animation

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L’ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs, AOM

LES PARTENAIRES

- Yonne Tourisme

LE PUBLIC CIBLE

- Résidents et touristes pour des usages à la fois touristiques, loisirs et utilitaires

OBJECTIFS ET PRESENTATION

- Doter le territoire d’un support de communication/information pour faire connaître les voies douces, antennes et liaisons cyclables
- Donner une visibilité à l’offre cyclable sur des supports de communication et d’information existants
- Inciter les résidents et les visiteurs à emprunter les itinéraires et aménagements

- Faciliter l’accès à l’information sur l’offre cyclable
- Faciliter la préparation de son déplacement à vélo
- Faciliter et améliorer l’expérience de la visite

PRESENTATION

Intégration de l’offre cyclable à des supports d’information et de guidage tels que les applications Géovélo, strava, Kommot, Bikemap...

Renseigner dans ces applications spécialisées le travé des itinéraires cyclables, ainsi que les points d’intérêts (POI) qui n’y figureraient pas encore.

MODALITES D’ORGANISATION

Remarque : Le programme pluriannuel d’actions issu du schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes Serein et Armance (octobre 2024) intégrera des actions d’animation de ce type.

COUTS ESTIMATIFS

- Temps d’intégration des données

R09 – PROPOSER UN « KIT MOBIGO INTERNET »

Il s'agit d'une méthodologie de création de page mobilité pour présenter les services Mobigo sur les sites internet des partenaires

CONTEXTE

Axe n°1 : Le porter à connaissance de l'existant et les animations/accompagner des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.1. Accompagner le changement de comportements et outils d'animation

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et Cheffe de file régionale de la mobilité

LES PARTENAIRES

- EPCI, Départements, Pays, PETR, PNR

LE PUBLIC CIBLE

- Techniciens et élus locaux partenaires

LES OBJECTIFS

- Actualiser les informations régionales mobilités existantes sur les sites internet des partenaires
- Promouvoir les outils et les services MOBIGO de la Région sur les sites internet des partenaires
- Améliorer la visibilité localement des outils et des services régionaux

PRESENTATION DE L'ACTION

La Région propose un « kit Mobigo internet » comportant une méthodologie permettant de relayer en priorité les offres régionales Mobigo en complément des offres locales.

Ce kit facilite la diffusion des outils régionaux sur les sites internet des partenaires. Il apporte une aide pour la création d'une page d'information mobilités. Ce kit comporte des éléments de langage, des visuels, des logos et des outils pour intégrer le calculateur d'itinéraire et la plateforme de covoiturage Mobigo.

MODALITE D'ORGANISATION

Etape1 :

- Création du « kit Mobigo internet »

Etape2 :

- Diffusion du « kit Mobigo internet » aux partenaires dans les territoires.

Déclinaison locale optionnelle par le Territoire :

- Identifier les acteurs relais*
- Identifier les lieux relais *
- Animer un réseau d'acteurs relais mobilité *
- Création d'une page internet mobilité intégrant les informations régionales mobilité
- Mise en œuvre des recommandations régionales sur la page internet existante
- Inciter les partenaires à relayer le « kit Mobigo internet » auprès des communes, Office de Tourisme, Missions Locales, plateformes de mobilité, Maisons France services et autres acteurs pertinents

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de « kits Mobigo internet » diffusés
- Nombre de sites relayant l'information Mobigo en marque blanche
- Nombre de sites relayant l'information Mobigo
- Nombre de demandes d'informations complémentaires des partenaires

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des Infrastructures

LES PERSPECTIVES

- Déclinaison du « kit Mobigo » pour d'autres supports de communication et d'autres thématiques

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Plan de communication de Mobigo
- Charte graphique de la Région

ECHEANCE- PHASAGE

- Depuis 2020, intégration en marque blanche du site Mobigo auprès des AOMU partenaires
- 2022 : Identification du besoin à la demande de partenaires
- Premier COM : Diffusion du kit à tous

PRIORITE DE L'ACTION

- Action non engagée



L04 - IDENTIFIER LES ACTEURS RELAIS

Rechercher les acteurs pertinents pouvant être relais des dispositifs de mobilité régionaux

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.1 Accompagner le changement de comportement et outils d'animation

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité locale par substitution

LES PARTENAIRES

- Le Département
- Les communautés de communes non AOM
- Les Pays/PETR/PNR

LE PUBLIC CIBLE

- Acteurs relais pré-identifiés :
 - Communes
 - Missions locales
 - Associations
 - Employeurs
 - Presse locale
 - Autres acteurs

LES OBJECTIFS

- Identifier les acteurs relais potentiels
- S'appuyer sur les acteurs relais pour faire connaître les outils, services et tarifications proposés par la Région
- Toucher un public le plus large possible

PRESENTATION DE L'ACTION

La Région AOM locale souhaite relayer les offres et services de mobilité régionaux au plus près des habitants. Pour cela elle identifie des acteurs potentiels pouvant relayer son action. Elle s'appuie sur les partenaires et acteurs relais pré-identifier. Ces acteurs sont à identifier pour chaque territoire. Les acteurs relais interviennent dans leurs locaux ou de manière dématérialisée (électronique, animation, bulletins locaux, presse locale, etc.).

MODALITE D'ORGANISATION

- Identifier et actualiser les acteurs relais existants et leurs actions par l'envoi d'un questionnaire aux communautés de communes non AOM et aux Pays/PETR/PNR
- Mettre à jour la liste de diffusion des acteurs relais
- Transmettre les informations à relayer aux acteurs identifiés

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'acteurs identifiés

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures

LES PERSPECTIVES

- Renouveler la liste des acteurs relais avant chaque la révision du COM
- Former des acteurs pour un meilleur accompagnement (Cf. fiche action L08)

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Listings existants d'acteurs relais issues de démarches locales

ECHEANCE- PHASAGE

- 2020 : Questionnaire à l'ensemble des EPCI, Pays/PETR/PNR sur les actions/acteurs intervenant sur les mobilités
- 2023 : Questionnaire aux communautés de communes non AOM, Pays, PETR et PNR sur les sur les actions/acteurs intervenant sur les

mobilités en amont de la rédaction du COM (Etat des lieux)

- A partir du 1^{er} COM : compléter et actualiser les acteurs relais

PRIORITE DE L'ACTION

- Action en cours



L05 - IDENTIFIER LES LIEUX RELAIS

Rechercher les lieux pertinents pouvant être relais des dispositifs de mobilité régionaux

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.1 Accompagner le changement de comportement et outils d'animation

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité locale par substitution

LES PARTENAIRES

- Le Département
- Les communautés de communes non AOM
- Les Pays/PETR/PNR

LE PUBLIC CIBLE

- Lieux relais pré-identifiés :
 - Mairies
 - Centres Communaux d'Actions Sociales
 - Centres sociaux
 - Hôtels communautaires
 - Centres Intercommunaux d'Actions Sociales
 - Offices de tourisme
 - Agences postales
 - Sièges et antennes des Missions locales
 - Maisons/Locaux des associations
 - Maisons France Services
 - Maisons de santé
 - Locaux des employeurs, zones d'activités et lieux partagés
 - Espaces de coworking, tiers lieux
 - Autres lieux

LES OBJECTIFS

- Identifier les lieux relais potentiels
- S'appuyer sur les lieux relais pour faire connaître les outils, services et tarifications proposés par la Région

► Toucher un public le plus large possible

PRESENTATION DE L'ACTION

La Région AOM locale souhaite relayer les offres et services de mobilité régionaux au plus près des habitants. Pour cela elle identifie des lieux potentiels pouvant être relais de son action. Elle s'appuie sur les partenaires et lieux relais pré-identifier. Ces lieux sont à identifier et à adapter pour chaque territoire.

Les lieux relais sont des espaces physiques pouvant rassembler plusieurs acteurs. Ce sont des lieux fréquentés pouvant motiver l'usage des offres et des services.

MODALITE D'ORGANISATION

- Identifier et actualiser les lieux relais existants et une personne référente par l'envoi d'un questionnaire
- Mettre à jour la liste de diffusion des lieux relais
- Transmettre les informations à relayer au référent de chaque lieu

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de lieux identifiés

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures

LES PERSPECTIVES

- Renouveler la liste des lieux relais et des référents avant chaque la révision du COM

- Former les référents identifiés pour une meilleure diffusion

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Listings existants de lieux relais issues de démarches locales

ECHEANCE- PHASAGE

- A partir du 1^{er} COM :
 - Mettre en place un questionnaire à destination des partenaires, identifiant les lieux relais.

- Actualiser la liste des lieux relais

PRIORITE DE L'ACTION

- Action non engagée



L06 – ANIMER UN RESEAU D'ACTEURS RELAIS MOBILITE

Fédérer les acteurs relais afin de promouvoir localement les services Mobigo.

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.1. Accompagner le changement de comportement et outils d'animation

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité locale par substitution

LES PARTENAIRES

- Les communautés de communes concernées
- Les communes
- Les Pays/PETR/PNR
- Les Missions locales
- Les Associations
- Les Centres sociaux
- Les Centres Communaux d'Actions Sociales / Centres Intercommunaux d'Actions Sociales
- Les Maisons France Services
- Les Maisons de santé
- Les Employeurs
- Autres acteurs : commerces de proximité

LE PUBLIC CIBLE

- Les acteurs partenaires précités

LES OBJECTIFS

- Fédérer les acteurs relais pour promouvoir les services régionaux de mobilité
- Recueillir les besoins des acteurs relais pour permettre une diffusion optimale
- Articuler les services Mobigo dans les démarches territoriales

PRESENTATION DE L'ACTION

La Région AOM Locale fédère les acteurs relais de la communauté de communes concernée. Elle construit un réseau d'acteurs relais (Cf. l'action L4)

afin de relayer les outils régionaux au plus près du territoire. Cette démarche de concertation permettra de recueillir leurs besoins relatifs à l'appropriation des outils Mobigo.

Par exemple :

- Maîtriser ses principales fonctionnalités
- Être en capacité de les présenter dans des réunions et rencontres locales
- Disposer de kits de communication Région (Cf. action R09)

Cette rencontre pourra générer une dynamique de groupe facilitatrice.

MODALITE D'ORGANISATION

Etape 1 :

- Recueillir les acteurs et lieux relais (Cf. action L4 et L5 Région AOML) et actualiser si besoin

Etape 2 :

- Proposer une rencontre des acteurs relais existants d'un même territoire
 - Présenter le rôle et les actions potentielles des acteurs relais
 - Recueillir les besoins des partenaires relais.

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de rencontres réalisées
- Nombre d'acteurs fédérés
- Nombre de demandes de formation

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures avec appui de la Délégation à la modernisation de l'action publique

LES PERSPECTIVES

- Poursuite des rencontres avec les acteurs relais

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Toute démarche territoriale : Plan vélo, PCAET, etc.
- Démarche des Départements dans le cadre des formations socles pour les accueils sociaux de proximité

ECHEANCE- PHASAGE

- 2023 : Recueil des acteurs relais
- A compter de la 1^{ère} génération de COM : Mise en place de l'action

PRIORITE DE L'ACTION

- Action non engagée



R10 – PROPOSER LE DEVELOPPEMENT DE BOUTIQUES MOBILITE EN GARE

La Région souhaite mutualiser des boutiques mobilité en gare avec les acteurs de la mobilité. Ces points d'information et de vente pourront permettre de se renseigner sur l'ensemble des réseaux et des solutions de mobilité disponibles localement.

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.1. Accompagner le changement de comportement et outils d'animation

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et Cheffe de file régionale de la mobilité

LES PARTENAIRES

- Les transporteurs ferroviaires et routiers du réseau Mobigo ;
- Les Autorités Organisatrices de la Mobilité (éventuellement leurs transporteurs et opérateurs) ;
- Les autres opérateurs de mobilité locaux
- SNCF Gares & Connexions

LE PUBLIC CIBLE

- Tout public, tout motifs et les usagers des gares, dont :
 - Usagers des transports collectifs et solutions alternatives ;
 - Employés, scolaires, vacanciers...

LES OBJECTIFS

- Proposer un guichet unique de mobilité avec du personnel dédié
- Bénéficier d'information, de conseil et d'un accompagnement personnalisé, quel que soit le mode de transport ou le réseau utilisé
- Acheter tous ses titres de transport proposés avec les partenaires

PRESENTATION DE L'ACTION

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, une nouvelle place pourra être donnée au développement d'agence de mobilité dans les gares de Bourgogne-Franche-Comté avec les partenaires de la mobilité. En s'appuyant sur les boutiques existantes des AOM et des opérateurs, elle a vocation à faciliter l'accès aux modes de déplacement durables vers ou à partir du territoire où elle est implantée. La présence humaine assure un accompagnement personnalisé de qualité pour répondre aux besoins de tous les types de public (PMR, solidaire...). L'activité d'une telle boutique mobilité pourra être adaptée à chaque gare, ses besoins et ses publics.

MODALITE D'ORGANISATION

- Définir une méthodologie avec les partenaires
- Déclinaisons locales optionnelles par le Territoire :
- Définir une méthodologie avec les partenaires

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'espaces mobilités déployés
- Nombre d'opérateurs intégrés dans chacune des boutiques mobilité en gare

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES

€ € €

LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures
- Externe : personnel de la boutique (si externalisé)
- Opérateurs de mobilité

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Développement, des boutiques mobilité des AOM
- Dispositifs préexistants en gare (Pimms)
- Projets d'aménagement de gares et PEM

PRIORITE DE L'ACTION

- Action non engagée



L05 – CREER DES POINTS D'INFORMATION ET DE RELAIS MOBILITE

Elaboration conjointe des documents suivants : Plan de Mobilités Simplifié (PDMS), schéma directeur cyclable et Plan de mobilité employeur

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.1. Accompagner le changement de comportement et outils d'animation

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan, AOM

LES PARTENAIRES

- Communes
- ADEME
- SDEY
- Acteurs sociaux
- ATD

LE PUBLIC CIBLE

- Ensemble des citoyens (CCAVM et alentours)

OBJECTIFS ET PRESENTATION

► **Points d'information :** regrouper, diffuser et communiquer sur l'offre disponible sur le territoire ;

► **Relais mobilité :** base aire de covoiturage à laquelle on peut ajouter différents services (borne de recharge, véhicules en autopartage...)

MODALITES D'ORGANISATION

2022 :

- Questionnaires aux 48 communes 2023 :

- Rencontre avec les communes volontaires pour identification des lieux et des besoins ;
- Elaboration d'un plan standard pour le relais mobilité ;
- Validation du logo en commission
- Avis favorable de l'Architecte des bâtiments de France
- Réunion avec l'Agence Technique Départementale (ATD) au sujet de l'estimation des relais mobilité

PERSPECTIVES

- Chiffrer le projet ;
- Validation par le conseil communautaire ;
- Recherche de financement ;
- Campagne de communication ;
- Evènement de communication pour lancement du premier relais mobilité

TEMPORALITE DE L'ACTION

- Création du premier relais mobilité en 2025

R11 – ANALYSER L'OPPORTUNITE DE CONTRIBUER AUX ESPACES MOBILITE DES TERRITOIRES

A la demande des AOM, participer aux espaces mobilité regroupant toutes les informations sur les services de mobilité du territoire voire la vente de titres.

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.1. Accompagner le changement de comportement et outils d'animation

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale
- Organisateur de l'espace mobilité (AOM, office de tourisme, association...)

LES PARTENAIRES

- Les transporteurs ferroviaires et routiers du réseau Mobigo ;
- Les Autorités Organisatrices de la Mobilité locales (éventuellement leurs transporteurs et opérateurs) ;
- Les autres opérateurs de mobilité locaux
- Autres acteurs associés à l'espace mobilité

LE PUBLIC CIBLE

- Tout public et tout motif (à adapter en fonction des territoires)

LES OBJECTIFS

► **Permettre l'accès à une information, un conseil et un accompagnement personnalisé, quel que soit le mode de transport ou réseau utilisé**

► **Accompagner l'achat des titres Mobigo (via les outils TPV, achat sur viaMobigo, allô billet, abonnements combinés...)**

PRESENTATION DE L'ACTION

Une boutique mobilité est un lieu d'information voire de vente de titres de transport.

Proposer aux boutiques mobilités d'accompagner les usagers sur le réseau Mobigo en complément des autres services. Cet accompagnement pourra

prendre différentes formes, en fonction des besoins, offres du territoire, des moyens et du matériel régional disponible :

- Relais d'information : carte du réseau, fiches horaires routières et ferroviaires, information tarifaires...
- Accompagnement sur l'usage des outils Mobigo : accompagner les usagers dans leur recherche d'itinéraire, recherche de covoitureurs, achat de titre Mobigo M-ticket...
- Achat de titres uniques et combinés, dont d'abonnements

MODALITE D'ORGANISATION

Prérequis :

- Territoire disposant (ou avec un projet) d'un espace mobilité :
 - La Région identifie les espaces mobilités pertinents pour mise en place d'un dépositaire
 - Ou, l'espace mobilité sollicite la Région pour une implication (de l'information sur les services Mobigo à la vente de titres)
- Territoire sans espace mobilité :
 - Si besoin, la Région Identifie un dépositaire Mobigo

Etapes de mise en œuvre :

- Etudier la faisabilité des outils mobilisables par la Région pour chaque espace identifié (en fonction du public visé, du matériel disponible,

des autres espaces existants, des ressources humaines)

- Adapter la réponse en fonction de l'étude préalable

Déclinaison locale optionnelle par le Territoire :

- Former les acteurs relais aux outils Mobigo*

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de demande de boutique mobilité incluant des services Mobigo : courriers réceptionnés
- Nombre de dépositaires Mobigo

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures

- Externe : Organisateur de l'espace mobilité, et les partenaires

LES PERSPECTIVES

- Multiplier les espaces mobilités sur le territoire (et notamment en zones rurales)

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Coordination/complémentarité avec les boutiques mobilités existantes ou en projet
- Coordination/complémentarité avec les lieux relais existants (ex : Maisons France Service)
- Dispositifs d'accompagnement préexistants
- Plan de mobilité des territoires

ECHEANCE- PHASAGE

- Installation des dépositaires par TICKS / transmission de relais information Mobigo
- DSP, évolutions des outils billettique

PRIORITE DE L'ACTION

- Action en cours



L07 – FORMER LES ACTEURS RELAIS AUX OUTILS MOBIGO

Permettre aux acteurs relais d'accompagner leur public dans la recherche de solutions de mobilité.

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.1. Accompagner le changement de comportement et outils d'animation

Relais d'information et de distribution existants

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité locale par substitution

LES PARTENAIRES

- Si nécessaire : le prestataire de service de la Région

LE PUBLIC CIBLE

- Les acteurs relais du territoire (voir FA L04)

LES OBJECTIFS

- ▶ S'appuyer sur les acteurs relais pour faire connaître les outils, services et tarifications proposés par la Région
- ▶ Faciliter et accompagner la prise en main des outils et des services développés par la Région
- ▶ Toucher un public le plus large possible

PRESENTATION DE L'ACTION

La Région AOM locale souhaite relayer les offres et services de mobilité régionaux au plus près des habitants. Elle propose l'organisation de temps de formation et de prise en main des outils Mobigo auprès des personnels des acteurs relais du territoire (identifiés en FA L04).

Les besoins en formation pourront être précisés par l'action L07. A ce jour, les thématiques identifiées par la Région sont les suivantes :

- SIM Mobigo : recherche d'itinéraire ;
- SIM Mobigo : la plateforme de mise en relation covoiturage ;
- Billettiques Mobigo : tarification, supports et modalités d'achat.

La formation sera dispensée en présentiel auprès des acteurs relais. Les supports de formation seront disponibles a posteriori.

MODALITE D'ORGANISATION

Etape 1 :

- Préalable : Mettre en place les actions L04 et L07

Etape 2 :

- Construire la formation
- (Sous réserve d'ETP Région suffisant) : Organiser la formation sur chacune des CC où la Région est AOM locale
- Mettre à disposition les supports

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Thématiques abordées
- Nombre de formation dispensées
- Nombre d'acteurs relais formés
- Nombre de personnes formées

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures avec appui de la Délégation à la modernisation de l'action publique

LES PERSPECTIVES

- Proposer de nouvelles formations en fonction des besoins et nouveautés
- Proposer une FAQ sur les questionnements récurrents

Optionnel : les AOM locales (hors Région) et les Départements pourront dispenser la formation, en s'appuyant sur les outils créés par la Région.

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Démarche mises en place par les Départements dans le cadre des formations socles pour les accueils sociaux de proximité
- Evolutions du SIM et production de nouveaux outils Mobigo dont la prise en main nécessite une formation

ECHEANCE- PHASAGE

- A compter de la 1^{ère} génération du COM et après mise en place des fiches action L04 et L07

PRIORITE DE L'ACTION

- Action non engagée



R12 – PARTICIPER A DES EVENEMENTS AVEC LE STAND MOBIGO

Faire connaître l'offre et les outils Mobigo à l'occasion d'évènements importants.

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.1. Accompagner le changement de comportement et outils d'animation

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et Cheffe de file régionale de la mobilité

LES PARTENAIRES

- Organisateurs d'évènements d'envergure
- Transporteurs et opérateurs de mobilité

LE PUBLIC CIBLE

- Participants à l'évènement : différents selon l'évènement

LES OBJECTIFS

- ▶ Diffuser l'information des services Mobigo notamment à un public de non-usagers des transports régionaux ;
- ▶ Participer à la stratégie marketing de la marque Mobigo (identification de la marque Mobigo par le grand public) ;
- ▶ Disposer d'un retour usagers (fidéliser les usagers et avoir leur retour sur les dispositifs régionaux)

PRESENTATION DE L'ACTION

Afin de faire connaître la marque régionale Mobigo, la Région propose un stand de présentation de son offre, de sa tarification et de ses outils. Ce stand pourra être tenu :

Par le personnel de la Région ;

Par un transporteur de la Région

Uniquement un support d'information mis à disposition de l'organisateur, sans présence physique de la Région ou de ses transporteurs.

Les évènements pourront être identifiés de deux manières :

- Par la Région, pour les évènements d'intérêt régional ;
- Par les organisateurs, pour les évènements d'intérêt local.

MODALITE D'ORGANISATION

- Identification des animations et des évènements ;
- Evaluation de l'ampleur de l'évènement, du public cible, du nombre de participants potentiels, etc.
- Choix des modalités de participation :
 - Pas de participation
 - Participation sans présence humaine
 - Participation avec présence humaine Région ou transporteurs ;
- Réservation du stand Mobigo
- Modalités d'organisation dans le cas « sans présence humaine » : la Région pourra transmettre à l'organisateur par voie postale, la nappe Mobigo et la documentation. Ils devront être retournés à la Région.
- Profiter du recensement des besoins des AOM en documentation Mobigo, pour identifier les animations structurantes sur lesquelles le stand Mobigo pourrait être déployé.

Déclinaisons locales optionnelles par le Territoire :

- Accompagner la prise en main de la plateforme de covoiturage régionale par les acteurs locaux*
- Cibler les animations des territoires pertinentes pour le stand MOBIGO*
- Pour chaque évènement emblématique locale : proposer le stand Mobigo, à défaut la diffusion d'une information des offres de transports CI/CT/, créer un QRcode covoiturage pour l'évènement ...

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'évènements avec stand Mobigo et modalités d'organisation
- Nombre de personnes renseignées en fonction des modalités d'organisation

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES**LES MOYENS HUMAINS ESTIMES**

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures
- Externe : transporteurs, organisateurs de l'évènement

LES PERSPECTIVES

- La forme du stand (documentation, visuel...) pourra évoluer en fonction des besoins qui seront identifiés lors des évènements ;
- Envisager le déploiement de plusieurs stands en parallèle en fonction du besoin.

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Evènements mobilités annuels qui peuvent concentrer les demandes de présence du stand :
 - Journée de la Terre (22 avril)
 - Mai à vélo (tout le mois de mai)
 - Semaine du Développement Durable (juin)
 - Semaine européenne de la mobilité & challenge mobilité (rentrée scolaire – automne)
- Evènements organisés par les autres Directions de la Région

ECHEANCE- PHASAGE

- Printemps : identification des besoins des AOM
- Calendrier à adapter en fonction des évènements

PRIORITE DE L'ACTION

- Action en cours



L08 – CIBLER LES ANIMATIONS DES TERRITOIRES POUR LE STAND MOBIGO

Identifier et sélectionner les événements des communautés de communes non AOM pour diffuser l'information sur les services de mobilité régionaux

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.1. Accompagner le changement de comportements et outils d'animation

Les animations mobilité

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?
[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité locale par substitution

LES PARTENAIRES

- Les organisateurs ou relais d'événements :
 - Les communautés de communes concernées
 - Les communes
 - Les Pays/PETR/PNR
 - Les autres organisateurs

LE PUBLIC CIBLE

- Les acteurs partenaires précités

LES OBJECTIFS

► Identifier les événements d'envergure de la communauté de communes, pertinents pour la diffusion des informations sur les services Mobigo

PRESENTATION DE L'ACTION

La Région AOM locale par substitution interrogera les acteurs partenaires des communautés de communes concernées sur les événements existants ou programmés. La Région produira pour ce faire un questionnaire afin de qualifier la pertinence de chaque événement pouvant faire l'objet d'une information sur les services de mobilité régionaux par le biais du Stand Mobigo (Cf. Action R12). A partir de cela, elle hiérarchisera les événements où elle interviendra.

MODALITE D'ORGANISATION

- S'appuyer sur les partenaires pour identifier les événements de l'année à venir ;
- Définir les critères de participation à un événement (type d'événement, récurrence, nombre de participants visés, localisation, etc.) ;
- Evaluer l'opportunité de mise en place d'un stand Mobigo pour cet événement
- Programmer la participation de la Région avec le Stand Mobigo

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'événements identifiés
- Nombre d'événements sélectionnés pour le Stand Mobigo

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures

LES PERSPECTIVES

- Actualisation de la démarche

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Calendrier des événements des acteurs de la communauté de communes concernée

ECHEANCE- PHASAGE

- A compter de la 1^{ère} génération de COM : Mise en place de l'action

PRIORITE DE L'ACTION

- Action non engagée



L06 – PROMOUVOIR L’OFFRE CYCLABLE A TRAVERS DES ANIMATIONS

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.1. Accompagner le changement de comportements et outils d’animation

Les animations mobilité

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?
[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement...]

LE PORTEUR DE L’ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs, AOM
- Office de tourisme

LES PARTENAIRES

- Yonne Tourisme
- Communes

LE PUBLIC CIBLE

- Résidents et touristes en séjour
- Public large, en priorité les pratiquants très occasionnels et non pratiquants.

OBJECTIFS ET PRESENTATION

► Promouvoir les voies douces, antennes et liaisons cyclables à travers des événements ponctuels et réguliers, tout au long de l’année

► Décomplexer l’usage du vélo

PRESENTATION

La population est invitée à venir emprunter une voie douce sur une journée ou un week-end durant lequel des animations sont proposées le long du parcours, dans les différents villages traversés

(essai de vélo à assistance électrique, atelier de réparation/réglage, présentation de carte isochrome vélo, animations musicales, buvettes, petite restauration, etc...). Au besoin, quelques voies peuvent être à cette occasion fermées à la circulation de véhicules motorisés.

Afin de permettre à la population locale de participer largement à cet événement, une communication est à prévoir en amont : l’événement peut se tenir pour certaines occasions (journée mondiale du vélo, semaine de la mobilité, fêtes locales, etc). Cela peut prendre une forme plus récurrente (premier dimanche du mois par exemple).

MODALITES D’ORGANISATION

Remarque : Le programme pluriannuel d’actions issu du schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes Serein et Armance (octobre 2024) intégrera des actions d’animation de ce type.

COUTS ESTIMATIFS

- 2 000€ HT (communication)
 (Budget communication – affiches, kakémono, diffusion sur les réseaux et journaux locaux, promotion... + temps agents)

R13 – PARTICIPER A L'ORGANISATION DU CHALLENGE DE LA MOBILITE

Coorganiser un évènement régional de promotion de l'alternativité pour les déplacements domicile-travail

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.1. Accompagner le changement de comportement et outils d'animation

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- L'Agence de Développement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) Bourgogne-Franche-Comté
- Délégué : Bureau d'études

LES PARTENAIRES

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et Cheffe de file régionale de la mobilité
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Autorité Organisatrice de la Mobilité
- Chambre de Commerces et d'Industrie Régionale Bourgogne-Franche-Comté (CCIR BFC)
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale de Bourgogne-Franche-Comté (CMAR BFC)

LE PUBLIC CIBLE

- Les Autorités Organisatrices des Mobilités Locales
- Tout type de structure (entreprise, association ...) de type « employeurs » et leurs salariés

LES OBJECTIFS

- ▶ Encourager les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle auprès des salariés
- ▶ Valoriser les outils et les solutions de mobilité existantes (SIM, plateforme de covoiturage, vélo, télétravail...)
- ▶ Valoriser les bonnes pratiques des salariés et des employeurs en matière de mobilité
- ▶ Engager une dynamique collective et locale d'animation

PRESENTATION DE L'ACTION

Le Challenge mobilité est un défi collectif incitant les salariés à changer et à pérenniser leurs mobilités domicile-travail. C'est une animation ludique qui dure une semaine.

Les salariés volontaires testent en équipe et en conditions réelles une nouvelle solution de mobilité plus vertueuse (vélo, marche, transports en commun, covoiturage, télétravail...).

Les structures ayant le plus de salariés participants seront récompensées lors d'une cérémonie de remise de prix. Les AOM s'inscrivent au challenge et incitent les employeurs de son territoire à y participer. L'inscription est gratuite.

MODALITE D'ORGANISATION

- Définition du cadre : calendrier, niveau d'intervention des partenaires, catégories de récompenses, modalités de classements, cérémonie ...
- Contribution de la Région aux lots (exemple : cartes de réduction train Mobigo « carte tarif réduit 26 ans et + » ; cartes 10 voyages cars Mobigo).
- Communication du Challenge Mobilité auprès des AOM et des employeurs (carrousel SIM Mobigo, réunion de bassin...)
- Participation au Challenge en tant qu'employeur
- Participation à la cérémonie des prix.

Déclinaison locale optionnelle par le Territoire :

- Animer localement le challenge mobilité*
- S'inscrire au challenge
- Organiser la participation en tant qu'employeur
- Promotion de l'opération auprès des employeurs du territoire
- Participer à la cérémonie régionale de remise des prix
- Organiser une cérémonie locale

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'AOM inscrites
- Nombre d'employeurs inscrits
- Nombre de salariés participants
- Nombre de km en modes alternatifs (trajets évités en voiture)

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES**LES MOYENS HUMAINS ESTIMES**

- Interne Région : Direction des Mobilités et des Infrastructures
- Externe : ADEME, DREAL, CCIR, CMAR, bureau d'études délégué

LES PERSPECTIVES

- Pérennisation de cette action annuellement
- Participation de la Région en tant que structure pour montrer l'exemple

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Plan De Mobilité (PDM) / Plan De Mobilité Simplifié (PDMS)
- Plan De Mobilité Employeurs (PDME)

ECHEANCE- PHASAGE

- Première édition : 16-22 septembre 2021
- Deuxième édition : 19-25 septembre 2022
- Troisième édition : 18-22 septembre 2023
- Prochaines éditions : à programmer

PRIORITE DE L'ACTION

- Action à poursuivre



L09 - ANIMER LOCALEMENT LE CHALLENGE MOBILITE

Inciter la participation des employeurs au challenge mobilité et s'appuyer sur des personnes relais pour l'animation.

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

Accompagner le changement de comportement et outils d'animation

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité locale par substitution

LES PARTENAIRES

- Les communautés de communes non AOM
- Les communes
- Les Pays/PETR/PNR
- Chambre de Commerces et d'Industrie Régionale Bourgogne-Franche-Comté (CCIR BFC)
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale de Bourgogne-Franche-Comté (CMAR BFC)
- Plateformes de mobilité
- Missions locales
- Pôle emploi
- Associations
- Centres sociaux
- Centres Communaux d'Actions Sociales / Centres Intercommunaux d'Actions Sociales
- Maisons France Services
- Employeurs

LE PUBLIC CIBLE

- Tout public en emploi

LES OBJECTIFS

► **S'appuyer sur les partenaires pour identifier les employeurs du territoire**

► **Encourager les employeurs à une participation au challenge**

PRESENTATION DE L'ACTION

Le Challenge mobilité est un défi collectif incitant les salariés à changer et à pérenniser leurs mobilités domicile-travail. C'est une animation ludique qui dure une semaine.

Les salariés volontaires testent en équipe et en conditions réelles une nouvelle solution de mobilité plus vertueuse (vélo, marche, transports en commun, covoiturage, télétravail...).

Les structures ayant le plus de salariés participants seront récompensés lors d'une cérémonie de remise de prix.

La Région, AOM par substitution, s'inscrit au challenge et incite les employeurs du territoire à y participer. La Région s'appuie sur les partenaires pour identifier les employeurs.

Elle sollicite les employeurs pour animer dans leur structure le challenge mobilité.

MODALITE D'ORGANISATION

Etape 1 :

- Recueillir les acteurs et lieux relais (Cf. action L4 et L5 Région AOML) et actualiser si besoin

Etape 2 :

- Réaliser et mettre à jour une liste de diffusion des employeurs avant chaque nouvelle édition du Challenge Mobilité

Etape 3 :

- Inciter les employeurs à une participation au challenge (mailing)

Etape 4 :

- Relayer aux structures inscrites les Kits de communication du Challenge mobilité

Etape 5 :

- Proposer une cérémonie locale dans le territoire pour les employeurs participants

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'employeurs inscrits
- Nombre de salariés participants
- Nombre de km en modes alternatifs (trajets évités en voiture)
- Nombre de participants à la cérémonie locale

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures

LES PERSPECTIVES

- Pérennisation de cette action annuellement
- Implication des communautés de communes non AOM dans l'animation locale du challenge mobilité

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Plan De Mobilité Employeurs (PDME)

ECHEANCE - PHASAGE

- Première édition : 16-22 septembre 2021
- Deuxième édition : 19-25 septembre 2022
- Troisième édition : 18-22 septembre 2023

PRIORITE DE L'ACTION

- Action non engagée



L07 – ANIMER LE CHALLENGE DE LA MOBILITE

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

Accompagner le changement de comportement et outils d'animation

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan, AOM

LES PARTENAIRES

- Région BFC, ADEME, CCI, CMA

LE PUBLIC CIBLE

- Tous les employeurs et salariés de la CCAVM

OBJECTIFS ET PRESENTATION

- Faire découvrir les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle
- Mobiliser les entreprises et les salariés vers une mobilité plus durable
- Agir en faveur de l'environnement
- Communiquer auprès des salariés sur les solutions possibles pour les trajets domicile-travail.

RETOUR SUR LES PRECEDENTES EDITIONS

2021 :

- 6 établissements engagés
- 71 participants
- 10964km économisés
- 239 trajets effectués
- 19,6% de report modal

2022 :

- 5 établissements engagés
- 104 participants
- 18 428 km économisés
- 401 trajets effectués
- 65,1% de report modal

2023 :

- 5 établissements engagés
- 53 participants
- 9 687 km économisés
- 181 trajets effectués
- 44,75% de report modal

PERSPECTIVES

- Participation à reconduire
- Innover sur les lots
- Mobiliser davantage les salariés (notamment au sein de la collectivité)

Remarque : Le programme pluriannuel d'action du schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes Serein et Armanche (octobre 2024) pourra éventuellement intégrer des actions d'animation de ce type.

TEMPORALITE DE L'ACTION

- Septembre – lors de la semaine européenne de la mobilité

L08 – DEVELOPPER ET AMELIORER LA MOBILITE DES SALARIES

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.1. Accompagner le changement de comportement et outils d'animation

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan

LES PARTENAIRES

- SIMON et Cie ;
- SCHIEVER ;
- PNEU LAURENT
- CLP PACKAGING
- CEREMA

LE PUBLIC CIBLE

- Entreprises, employés, salariés

LES OBJECTIFS

► Informer les employeurs et les salarié(e)s sur les plateformes et application de covoiturage local et convivial

► Créer des aménagements pour le covoiturage accessibles en vélo et en transports en commun

PRESENTATION DE L'ACTION

L'opération a permis recueillir de nombreuses réponses au questionnaire, en s'appuyant sur des publics distincts.

Cette action pourra être regroupée dans le cadre de l'élaboration des documents de programmation de mobilité (cf action LXX) et participer aux réunions mobilités animées par l'UTS de Tonnerre.

MODALITES D'ORGANISATION

2022 :

- Explication du covoiturage et de l'autopartage
- Réalisation de flyer
- Elaboration d'un questionnaire à destination des salariés pour connaître leurs habitudes

2023 :

- Cette action a été regroupée avec l'élaboration d'esquisses de plan d'action du plan de mobilité employeur pour éviter de mobiliser les employeurs un trop grand nombre de fois.

PERSPECTIVES

- Elaboration de documents de programmation de mobilité

PRIORITE DE L'ACTION

- Opération engagée en septembre 2021
- Opération terminée en septembre 2024

R14 – DIFFUSER DES « KITS D'ANIMATION MOBILITES »

Faciliter l'animation de la mobilité sur les territoires en leur proposant des kits « clés en main ».

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.1. Accompagner le changement de comportement et outils d'animation

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et Cheffe de file régionale de la mobilité

LES PARTENAIRES

- Les acteurs proposant des kits d'animation existants
- Les acteurs locaux ayant déployé des actions d'animation mobilité

LE PUBLIC CIBLE

- Les collectivités, employeurs, associations, acteurs locaux ...

LES OBJECTIFS

- ▶ Faciliter la mise en place d'animation mobilités
- ▶ Faire connaître les kits existants

PRESENTATION DE L'ACTION

Chaque « kit d'animation mobilités » propose pour différentes thématiques, une méthodologie. Les principaux événements emblématiques identifiés sont :

- Animation « employeurs » ;
- Animation « covoiturage » ;
- Animation « semaine européenne de la mobilité »

Le kit propose « clés en main » les étapes d'organisation, les moyens mobilisables (communication, vidéos, tutoriel de prise en main d'outils, site internet ...) et des exemples d'animations.

MODALITE D'ORGANISATION

Pour chacun des 3 leviers d'animation :

- Identifier les « kits d'animation mobilités » existants ;
- En l'absence de kits existants, construire un kit d'animation mobilités
- Recueillir et synthétiser les retours d'expérience
- Actualiser le kit

Déclinaison locale optionnelle par le Territoire :

- Participer à des animations auprès des employeurs*
- Identifier les publics de la mobilité solidaire*
- Mettre en œuvre une ou plusieurs animations précitées : employeurs, covoiturage et semaine européenne de la mobilité
- Diffuser auprès des acteurs « pressentis » les 3 « kits d'animation mobilités »
- Proposer d'autres animations mobilité

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de « kits d'animation mobilités » réalisés
- Nombre de « kits d'animation mobilités » relayés
- Nombre d'animations réalisées par les acteurs sur les Territoires
- Nombre de demandes d'informations complémentaires des publics cibles

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et Infrastructures
- Externe : Ressources Humaines des partenaires fournissant un retour d'expérience

LES PERSPECTIVES

- Identifier avec les acteurs des Territoires d'autres événements et thématiques pertinentes pour proposer un « kit d'animation mobilités »

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Evolution des offres et des services Mobigo
- Animations mobilités nationales/locales d'ampleurs

ECHEANCE- PHASAGE

- Premier COM : Diffusion des 3 « kits d'animation mobilités »

PRIORITE DE L'ACTION

- Action non engagée



L10 - PARTICIPER A DES ANIMATIONS AUPRES DES EMPLOYEURS

Présentation des offres de mobilité régionales auprès des employeurs d'une communauté de communes non AOM organisatrice d'un événement mobilité en entreprise

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.1. Accompagner le changement de comportements et outils d'animation

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale par substitution

LES PARTENAIRES

- L'EPCI non AOM organisateur d'un événement en entreprise
- Les employeurs présents dans la communauté de communes concernée non AOM

LE PUBLIC CIBLE

- Public de l'évènement (actifs en emploi ou en recherche d'emploi)

LES OBJECTIFS

- ▶ Appuyer l'EPCI dans ses actions d'animation mobilité
- ▶ Mettre à disposition les outils de communication Région de la marque Mobigo (stand Mobigo) dans le cadre d'animations auprès de salariés
- ▶ Promouvoir les offres de transports Région et les outils à disposition (SIM, plateforme de covoiturage...)
- ▶ Inciter l'alternativité pour les déplacements domicile-travail, professionnels et personnels.

PRESENTATION DE L'ACTION

La Région propose un stand Mobigo (Cf. action R12) aux employeurs et aux acteurs de l'emploi afin de réaliser la promotion des offres de transports régionaux de la marque Mobigo. Elle souhaite à l'occasion d'animations portées par les EPCI non AOM, inciter les salariés à l'alter mobilité dans leurs déplacements professionnels, domicile-travail et personnels.

Dans le cadre d'animations spécifiques covoiturage, des animateurs pourront intervenir.

MODALITE D'ORGANISATION

- Recueillir les demandes d'intervention par les EPCI non AOM
- Proposer les outils « stand Mobigo » (disponible avec ou sans présence de la Région) / animateur covoiturage
- Mettre à disposition le stand Mobigo à la demande dans la limite des disponibilités

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de demande de partenaires pour une animation
- Nombre d'animation de partenaires avec le stand Mobigo
- Nombre de visiteurs sensibilisés sur l'évènement

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures

LES PERSPECTIVES

- Pérennisation de cette action annuellement

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Plan De Mobilités Employeurs (PDME)

ECHEANCE- PHASAGE

- 2021 : La Région devient AOM locale par substitution dans 22 Communautés de communes.
- 2021 : 1^{ère} édition du Challenge Mobilité
- A partir de la 1^{ère} génération de COM : diffuser l'outil « stand Mobigo »

PRIORITE DE L'ACTION

- Action non engagée



L11 - IDENTIFIER LES PUBLICS DE LA MOBILITE SOLIDAIRE

Identifier les publics vulnérables ciblés par les démarches et politiques de mobilités solidaires

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.2. Publics vulnérables : Etat des lieux et accompagnement

Enjeu identifié :

Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ?

[Problématiques évoquées : solutions de mobilité en zone peu dense, accessibilité, services itinérants, tiers-lieux...]

Comment accéder aux services, commerces ?

[Problématiques évoquées : distances importantes qui rendent difficile le report modal, densité de population qui limite la massification des flux, pas toujours d'axes structurants dans plusieurs directions...]

Comment accéder aux lieux de travail ?

[Problématiques évoquées : Trajets domicile-travail qui ont tendance à s'allonger, distances importantes, adéquation de l'offre aux besoins...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité locale par substitution

LES PARTENAIRES

- Les Départements
- Autres partenaires :
 - Communes
 - Plateformes de mobilité
 - Missions locales
 - Associations
 - Centres sociaux
 - Centres Communaux d'Actions Sociales / Centres Intercommunaux d'Actions Sociales
 - Maisons France Services
 - Pôles emploi
 - Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)

LE PUBLIC CIBLE

- A définir par la présente action

LES OBJECTIFS

► **Nourrir la démarche des Schéma de Mobilités Solidaires**

► **Prendre en compte les singularités et les besoins spécifiques des différents publics vulnérables**

PRESENTATION DE L'ACTION

Les mobilités solidaires sont à la jonction entre la compétence mobilité régionale et la compétence sociale du Département. Elles concernent des publics variés : en vulnérabilité économique, sociale, à mobilité réduite et/ou en situation de handicap.

Afin de coordonner les acteurs et les actions en faveur de ces publics, il est dans un premier temps nécessaire de définir les publics cibles en commun.

MODALITE D'ORGANISATION

Etape 1 :

- Réunir les Départements pour une définition partagée des publics vulnérables
- Questionnaire 2022 – Diagnostic mobilités solidaires à destination des Départements
- A compter de la 1^{ère} génération de COM : Définition définitive par Département

Etape 2 :

- Identifier les structures en contact avec les publics vulnérables préalablement définis avec chaque Département

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Liste des structures et des profils identifiés

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures ; Direction Formation Professionnelle des Demandeurs d'Emploi
- Externe : Départements : Directions en charge de l'insertion, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, du rural

LES PERSPECTIVES

- Evolutions des publics vulnérables ciblés en fonction de l'avancement du Schéma de Mobilités Solidaires

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Schéma de Mobilités Solidaires
- Politiques nationales de lutte contre la pauvreté
- Toutes les politiques en faveur des publics mobilités solidaires : personnes en insertion, personnes en situation de handicap, personnes âgées

ECHEANCE- PHASAGE

- 2021-2022 : Premières réunions entre la Région et les Départements sur les Schémas de Mobilités Solidaires
- 2022-2023 : Département test pour le Schéma de Mobilités Solidaires avec le Département de l'Yonne

PRIORITE DE L'ACTION

- Action en cours



L09 – DEVELOPPER ET AMELIORER LA MOBILITE DES CITOYENS, EN PARTICULIER CELLE DES CITOYENS EN « PRECARITE DE MOBILITE »

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.2. Publics vulnérables : état des lieux et accompagnement

Enjeu identifié : Comment les AOM s'approprient la compétence mobilité ?

[Problématiques évoquées : acculturation aux enjeux de la mobilité ; ressources humaines et financières des territoires ; mise en place d'une stratégie mobilité : diagnostic, enjeux, actions (en articulation avec les autres documents de planification existants).]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan

LES PARTENAIRES

- CD89 ;
- MSA BFC ;
- CCAS Avallon
- CAF de l'Yonne
- COALLIA
- AGIR
- EMERAUDE
- France travail
- Mission locale d'Avallon

LE PUBLIC CIBLE

- Tous les citoyens de la CCAVM, en particulier les demandeurs d'emploi et les citoyens en « précarité de mobilité ».

LES OBJECTIFS

► Informer les citoyens sur les différents modes de transport existants sur le territoire de la CCAVM

► Recueillir les besoins des citoyens via un questionnaire

PRESENTATION DE L'ACTION

L'opération a permis recueillir de nombreuses réponses au questionnaire, en s'appuyant sur des publics distincts.

Cette action pourra être regroupée dans le cadre de l'élaboration des documents de programmation de mobilité (cf action LXX) et participer aux réunions mobilités animées par l'UTS de Tonnerre.

PERSPECTIVES

- Poursuivre et suivi dans la fiche **action LXX**.
Elaboration de documents de programmation de mobilité

PRIORITE DE L'ACTION

- Opération engagée en septembre 2021
- Opération terminée en septembre 2024



R15 – DEFINIR UNE DEMARCHE REGIONALE D'ACCOMPAGNEMENT DES PLATEFORMES DE MOBILITE

Développer une méthodologie afin d'accompagner les plateformes de mobilité

CONTEXTE

Axe n°2 : Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité

2.2. Publics vulnérables : état des lieux et accompagnement

Enjeu identifié : Comment les AOM s'approprient la compétence mobilité ?

[Problématiques évoquées : acculturation aux enjeux de la mobilité ; ressources humaines et financières des territoires ; mise en place d'une stratégie mobilité : diagnostic, enjeux, actions (en articulation avec les autres documents de planification existants).]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale

LES PARTENAIRES

- Mob'in Bourgogne-Franche-Comté (réseau d'acteurs de la mobilité inclusive, solidaire et durable)
- Départements
- Autorités Organisatrices de la Mobilité Locales
- Les autres financeurs des plateformes de mobilité

LE PUBLIC CIBLE

- Plateformes de mobilité : Missions locales et associations d'aide à la mobilité des publics en insertion professionnelle

LES OBJECTIFS

► **Harmoniser l'accompagnement des plateformes de mobilité en Région Bourgogne-Franche-Comté**

► **Apporter un niveau de service homogène entre les plateformes de mobilité financées**

PRESENTATION DE L'ACTION

Les plateformes de mobilité apportent un accompagnement et des solutions de mobilité pour les publics vulnérables en insertion professionnelle. Afin d'apporter un traitement plus équitable aux territoires, il apparaît nécessaire pour la Région de développer une méthodologie d'accompagnement des plateformes de mobilité.

MODALITE D'ORGANISATION

- Effective depuis 2015 : financement des plateformes de mobilités par la Région
- Construire une méthodologie d'accompagnement des plateformes de mobilité
- Approbation par la Région d'un nouveau règlement d'intervention

Déclinaisons locales optionnelles par le Territoire :

- Réunir les acteurs de la mobilité solidaire

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Approbation d'un nouveau règlement d'intervention

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des Infrastructures

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Règlement d'intervention régionale de financement des plateformes de mobilités existant
- Evaluation Mob'in BFC
- Création ou évolution des plateformes de mobilité du territoire

PRIORITE DE L'ACTION

- Action non engagée



R16 - IDENTIFIER LES OFFRES ET INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Compléter l'état des lieux en vue d'améliorer la connaissance de l'existant.

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins : mobilité, intermodalité, pôle d'échanges multimodaux et aires de mobilité

3.1. Identification des flux, de l'offre et l'infrastructure existante

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et Cheffe de file régionale de la mobilité

LES PARTENAIRES

- Ensemble des parties prenantes signataires du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)
- Autres acteurs de la mobilité et de la voirie sollicités par le biais des AOM

LE PUBLIC CIBLE

- Techniciens et élus locaux des parties prenantes du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

LES OBJECTIFS

► Compléter l'état des lieux sur les services et les infrastructures pour la future génération de COM

► Améliorer la connaissance de l'existant et l'exhaustivité de l'état de lieux.

PRESENTATION DE L'ACTION

L'état des lieux est indispensable au porter à connaissance des services et infrastructures de mobilité existants. Le Contrat Opérationnel de Mobilité est composé d'un état des lieux synthétisant l'offre et les infrastructures.

La multiplicité des acteurs et des projets de services et d'infrastructures de mobilité nécessite la coopération des parties prenantes en vue de compléter et synthétiser l'état des lieux.

MODALITE D'ORGANISATION

- Identifier les manques de l'état des lieux de la 1ère génération de COM
- Créer une base de données
- Compléter en interne de la Région
- Transmettre aux parties prenantes signataires du COM pour :
 - Compléter par les parties prenantes signataires
 - Ou par les autres acteurs de la mobilité et de la voirie (par le biais des AOM)
- Actualiser l'état des lieux en vue de la génération suivante de COM

Déclinaisons locales optionnelles par le Territoire :

- Mettre à jour et compléter la partie « état des lieux » du contrat opérationnel de mobilité*
- Compléter le COM avec les offres et infrastructures existantes locales

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Catégories d'offres complétées et/ou actualisées
- Catégories d'infrastructures complétées et/ou actualisées

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des Infrastructures et autres directions de la Région selon les sujets identifiés
- Externe : les partenaires

LES PERSPECTIVES

- Mettre en place un suivi de l'évolution des offres et infrastructures de mobilité
- Réaliser des cartes synthétiques par bassin de mobilité de l'offre et des infrastructures existantes

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Ensemble des documents de planification : SRADDET, PDM, Schéma Cyclables/modes doux, CPER, Contrats TEA, etc.

PRIORITE DE L'ACTION

- Action en cours



L12 - METTRE A JOUR ET COMPLETER LA PARTIE « ETAT DES LIEUX » DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Consulter les acteurs locaux pour actualiser les services, infrastructures de mobilité ou acteurs existant dans les territoires où la Région est AOM

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins : mobilité, intermodalité, pôle d'échanges multimodaux et aires de mobilité

3.1. Identifier les flux, l'offre et l'infrastructure existante

Enjeu identifié : Comment connaître les offres et aller vers des comportements de mobilité plus vertueux ?

[Problématiques évoquées : méconnaissance des solutions existantes, freins psychologiques importants, résistance au changement ...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité locale par substitution

LES PARTENAIRES

- Gestionnaires de voiries :
 - Communes
 - Communautés de communes concernées
- Départements
- Délégués de la Région (AO2)
- Autres acteurs de la mobilité et de la voirie

LE PUBLIC CIBLE

- Techniciens et élus locaux des parties prenantes du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

LES OBJECTIFS

► Compléter l'Etat des lieux sur les services et les infrastructures pour la future génération de COM

► Améliorer la connaissance de l'existant et l'exhaustivité de l'Etat de lieux.

PRESENTATION DE L'ACTION

L'état des lieux est indispensable au porter à connaissance des services et infrastructures de mobilité existants. Le Contrat Opérationnel de Mobilité est composé d'un état des lieux synthétisant l'offre et les infrastructures.

La multiplicité des acteurs et des projets de services et d'infrastructures de mobilité nécessite la coopération des parties prenantes en vue de compléter et synthétiser l'état des lieux. En tant qu'AOM locale par substitution, la Région sollicite les partenaires nécessaires pour répondre à cet objectif.

MODALITE D'ORGANISATION

- Etapes préalables (Cf. action R16)
- Compléter la base de données en tant qu'AOM locale
- ET/ou faire compléter par les autres acteurs de la mobilité et de la voirie

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Catégories d'offres complétées et/ou actualisées
- Catégories d'infrastructures complétées et/ou actualisées

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures
- Externe : les partenaires

LES PERSPECTIVES

- Mettre en place un suivi de l'évolution des offres et infrastructures de mobilité

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Fiche action R16
- Ensemble des documents de planification : SRADDET, Schéma cyclables/modes doux, CPER, Contrats Territoires En Action, etc.

PRIORITE DE L'ACTION

- Action non engagée



R17 – PROPOSER UNE METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL AUPRES DES AOM

Améliorer la connaissance des déplacements domicile-travail, afin d'étudier les réponses adaptées aux besoins.

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins

3.1. Identification des flux, de l'offre et des infrastructures existantes

Enjeu identifié :

Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ?

[Problématiques évoquées : solutions de mobilités pour zones peu denses, accessibilité, services itinérants, tiers lieux...]

Comment accéder au lieu de travail ?

[Problématiques évoquées : trajets domicile-travail qui ont tendance à s'allonger, distances importantes & mobilités actives, adéquation de l'offre aux besoins, densité de population qui limite la massification des flux...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Cheffe de file régionale de la mobilité

LES PARTENAIRES

- Autorités Organisatrices de la Mobilité Locales (dont Région AOML)
- Employeurs (taille de l'entreprise à définir dans la méthodologie)
- Prestataire(s) : Bureau d'études

LE PUBLIC CIBLE

- Techniciens et élus locaux des AOM locales et régionale

LES OBJECTIFS

- Mieux connaître la répartition des flux domicile-travail sur le territoire régional, pour chaque bassin de mobilité et pour chaque EPCI
- Adapter ou créer des offres en fonction des besoins identifiés

PRESENTATION DE L'ACTION

Les flux domicile-travail constituent une part structurante des mobilités quotidiennes. La Région proposera une méthodologie d'identification des flux. Cette méthodologie permettra d'affiner le diagnostic mobilité du territoire. Elle reposera sur l'analyse des origines-

destinations anonymisées des salariés fournis par les employeurs.

Ce diagnostic homogénéisé permettra :

- D'adapter les réponses proposées aux besoins ainsi identifiés ;
- De compléter la connaissance des besoins à l'échelle régionale ;
- D'améliorer la coordination entre les AOM.

La méthodologie sera construite à partir d'un premier retour d'expérience en Bourgogne-Franche-Comté.

MODALITE D'ORGANISATION

Etape 1 : Définition de la Méthodologie

Etape 2 : Expérimentation de la Méthodologie sur un territoire

Etape 3 : Retour d'expérience

Etape 4 : Diffusion de la méthodologie aux AOM

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Retour d'expérience

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des Infrastructures
- Externe :
 - AOM
 - Prestataire(s)
 - Ressources humaines des employeurs

LES PERSPECTIVES

- Diffuser la méthodologie à l'ensemble des AOM de Bourgogne-Franche-Comté

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Nouveaux PDM ou PDMS
- Plans de Mobilité Employeurs /Plans de Mobilité Inter-entreprises

ECHEANCE- PHASAGE

- 2022 : Présentation de l'action par la Région en réunions de bassins de mobilité
- Première génération du COM :
- Définition d'une méthodologie harmonisée
- Expérimentation
- Diffusion de la méthodologie

PRIORITE DE L'ACTION

- Action non engagée



L10 – ORGANISER ET DEVELOPPER LES MOBILITES A L'ECHELLE DE LA VILLE D'AVALLON

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins

3.1. Identification des flux, de l'offre et des infrastructures existantes

Enjeu identifié :

Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ?

[Problématiques évoquées : solutions de mobilités pour zones peu denses, accessibilité, services itinérants, tiers lieux...]

Comment accéder au lieu de travail ?

[Problématiques évoquées : trajets domicile-travail qui ont tendance à s'allonger, distances importantes & mobilités actives, adéquation de l'offre aux besoins, densité de population qui limite la massification des flux...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan, AOM

LES PARTENAIRES

- Ville d'Avallon
- PETR
- SNCF voyageurs
- SNCF Gares & connexions

LE PUBLIC CIBLE

- Ensemble des citoyens (CCAVM et alentours)

OBJECTIFS ET PRESENTATION

► Tourisme et mobilités :

- Développer un petit train
- Développer un bus touristique dans la ville d'Avallon

► Transport intramuros :

- Développer les modes alternatifs

- Développer les parking-bus
 - Travailler sur les mobilités domicile-travail
 - Réorganiser la place des Odebert
- Transport ferroviaire :
- Faire de la gare un pôle d'échange multimodal

MODALITES D'ORGANISATION

2022 :

- Recensement des aménagements cyclables et propositions ;
- Elaboration d'un questionnaire à diffuser au sein de la gare

2023 :

- Participation au village de la mobilité

PERSPECTIVES

- A définir

TEMPORALITE DE L'ACTION

- Avril 2022 – décembre 2024

L11 – POURSUIVRE ET PROMOUVOIR LE SERVICE TAD A DESTINATION D'AVALLON

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins

3.1. Identification des flux, de l'offre et des infrastructures existantes

Enjeu identifié :

Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ?

[Problématiques évoquées : solutions de mobilités pour zones peu denses, accessibilité, services itinérants, tiers lieux...]

Comment accéder au lieu de travail ?

[Problématiques évoquées : trajets domicile-travail qui ont tendance à s'allonger, distances importantes & mobilités actives, adéquation de l'offre aux besoins, densité de population qui limite la massification des flux...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan

LES PARTENAIRES

- Taxis Moffront
- Acteurs relais pour la distribution de flyer

LE PUBLIC CIBLE

- Citoyens de la CCAVM dans le périmètre concerné par les boucles

OBJECTIFS ET PRESENTATION

► Offrir une desserte interne permettant aux habitants de l'ensemble du territoire de la

CCAVM de se rendre à Avallon par le biais de 5 boucles, au prix de 1,5€ par trajet (annexe 9).

PERSPECTIVES

- Renforcer la communication – diffusion de flyers dans d'avantage de structures et participer à davantage d'évènement sur le territoire pour communiquer sur les transports en général mais surtout sur les services existants

PRIORITE DE L'ACTION

- 1^{er} janvier 2021 – 31 décembre 2023
- Opération reconduite dans le cadre du marché TAD, 1^{er} janvier 2024 – 31 décembre 2026

L12 – EXPERIMENTER UN SERVICE TAD A DESTINATION DES BOURGS SECONDAIRES

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins

3.1. Identification des flux, de l'offre et des infrastructures existantes

Enjeu identifié :

Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ?

[Problématiques évoquées : solutions de mobilités pour zones peu denses, accessibilité, services itinérants, tiers lieux...]

Comment accéder au lieu de travail ?

[Problématiques évoquées : trajets domicile-travail qui ont tendance à s'allonger, distances importantes & mobilités actives, adéquation de l'offre aux besoins, densité de population qui limite la massification des flux...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan, AOM

LES PARTENAIRES

- ANCT
- Taxis Moffront
- Maison de Santé Vézelay
- Maisons Frances Services

LE PUBLIC CIBLE

- Citoyens de la CCAVM dans le périmètre concerné par les boucles

OBJECTIFS

- Développer l'usage des transports collectifs
- Faciliter l'accès aux soins et aux services

PRESENTATION

- Développer le TAD en direction d'Avallon.

- Offrir une desserte plus large à Arcy-sur-Cure, Châtel-Censoir, Quarré-les-Tombes, Vézelay ; pour réaliser des tâches administratives (MFS), accès au soin (Maison de santé Vézelay) et réaliser des achats (jours de marché).

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Schéma de mobilité du PETR en 2015

RESULTATS ET PERSPECTIVES

- Malgré les efforts déployés au niveau de la communication de ce service, les résultats atteints ne sont pas à la hauteur des objectifs
- L'action n'a pas été reconduite à l'issue de l'expérimentation.
- Une réflexion sera menée sur d'autres solutions de mobilité plus adaptées au territoire

PRIORITE DE L'ACTION

- 1^{er} janvier 2021 – 31 décembre 2023

R18 – SUIVI DES PRATIQUES DE MOBILITE SUR CHAQUE BASSIN

Suivre l'évolution des fréquentations et de l'usage des services de mobilité, en s'appuyant sur les AOM et leurs opérateurs.

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins

3.1. Identification des flux, de l'offre et des infrastructures existantes

Enjeu identifié : Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ?

[Problématiques évoquées : solutions de mobilités pour zones peu denses, accessibilité, services itinérants, tiers lieux...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Cheffe de file régionale de la mobilité

LES PARTENAIRES

- Les Autorités Organisatrices de la Mobilité Locale
- Les opérateurs de mobilité

LE PUBLIC CIBLE

- Les acteurs de mobilité du territoire
- Les habitants

LES OBJECTIFS

► Suivre l'évolution des pratiques de mobilité de chaque bassin de mobilité en s'appuyant sur les fréquentations des transports en commun

► Identifier les éventuelles disparités entre les territoires afin de proposer des réponses adaptées

PRESENTATION DE L'ACTION

Mettre en place un suivi de l'usage des transports en commun avec l'ensemble des organisateurs de services du bassin de mobilité.

La Région recensera auprès des AOM et opérateurs de mobilité de chaque bassin les données de fréquentation qui leur semblent pertinentes. Un document de suivi sera alors produit et transféré à l'ensemble des partenaires du bassin.

Un support de communication « grand public » (exemple : article pour bulletin locaux) pourra également être proposé aux acteurs de mobilité du bassin de mobilité afin d'encourager les évolutions de pratiques de mobilité.

MODALITE D'ORGANISATION

- Envisager un travail avec l'Observatoire Régional des Transports
- Créer un document de suivi par la Région – en lien avec les partenaires – et identification des données à y intégrer
- Recenser des données auprès des AOM et/ou transporteurs (fixer une date d'envoi des demandes récurrentes + un délai de réponse)
- Produire et diffuser un document « technique » auprès des partenaires. Ce document sera diffusé annuellement.
- Produire et diffuser un document de communication « grand public » auprès des acteurs locaux

Déclinaison locale optionnelle par le Territoire :

- Diffuser un document « grand public » sur l'évolution des pratiques de mobilité auprès de la population pour inciter au report modal et à l'usage des transports en commun

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de documents de suivi produits
- Nombre de partenaires investis dans la production de ce document
- Nombre de publication locale de suivi des évolutions des transports en commun

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et Infrastructures

LES PERSPECTIVES

- Faire évoluer le format de partage des données selon les besoins des territoires

ECHEANCE- PHASAGE

- Elaboration et construction du document technique intégrant les données pertinentes
- Présentation par message électronique de la démarche à l'ensemble des AOM et opérateurs de mobilité
- Déploiement de la démarche à tous les bassins de mobilité
- Production annuelle à compter de 2024.

PRIORITE DE L'ACTION

- Action non engagée



R19 - FAVORISER LES TARIFICATIONS COMBINEES

Proposer aux usagers abonnés du réseau régional et d'un réseau partenaire une réduction tarifaire sur leurs abonnements afin de favoriser l'intermodalité

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins : mobilité, intermodalité, pôle d'échanges multimodaux et aires de mobilité

3.2. Accéder à l'offre existante

Enjeu identifié : Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ?

[Problématiques évoquées : Comment accéder aux services, commerces ? Comment accéder aux lieux de travail ? [Problématiques évoquées : Trajets domicile-travail qui ont tendance à s'allonger, distances importantes, adéquation de l'offre aux besoins...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale

LES PARTENAIRES

- Autorités Organisatrices de la Mobilité Locales
- Transporteurs
- Gestionnaire Billettique

LE PUBLIC CIBLE

- Usagers potentiels de 2 réseaux

LES OBJECTIFS

- Favoriser l'usage des transports en commun et le report modal
- Favoriser l'intermodalité

PRESENTATION DE L'ACTION

La Région propose une tarification favorisant l'achat combiné d'un abonnement régional Mobigo (train ou routier) et d'un abonnement à un réseau partenaire, nommés respectivement « TER + urbain » et « urbain + CAR ». Ce dispositif permet aux usagers de bénéficier d'une réduction sur chacun de leur abonnement : pour le train et les cars Mobigo et à l'appréciation de l'AOM urbaine pour le réseau urbain.

MODALITE D'ORGANISATION

- Promouvoir la tarification combinée auprès des AOM
- Echanger pour conventionnement entre la Région et les partenaires volontaires

- Conventionner dont renouvellement
- Proposer une campagne de communication (cf R04)

Déclinaison locale optionnelle par le Territoire :

- Diffuser des campagnes de communication régionale* mobilité
- Relayer les campagnes de communication associées

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'AOM conventionnées
- Nombre d'abonnements combinés vendus

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures

LES PERSPECTIVES

- Développer les conventions avec l'ensemble des AOM ayant des réseaux en BFC

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Ecriture de la convention
- Passage dans les instances délibératives
- Paramétrage par SNCF
- Ouverture de la vente au grand public

ECHEANCE - PHASAGE

- Compter 6 mois minimum :
 - 3 mois pour rédiger / signer la convention
 - 3 mois pour le paramétrage avec SNCF

PRIORITE DE L'ACTION

- Action à poursuivre



R20 - HARMONISER LES MODALITES D'INTEGRATION TARIFAIRE

Permettre – dans le périmètre de certaines AOM - l'utilisation d'un titre urbain sur le réseau Mobigo routier et/ou ferré.

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins : mobilité, intermodalité, pôle d'échanges multimodaux et aires de mobilité

3.2. Accéder à l'offre existante

Enjeu identifié :

Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ?

[Problématiques évoquées : Comment accéder aux services, commerces ?]

Comment accéder aux lieux de travail ?

[Problématiques évoquées : Trajets domicile-travail qui ont tendance à s'allonger, distances importantes, adéquation de l'offre aux besoins]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale

LES PARTENAIRES

- Autorités Organisatrices de la Mobilité Locales
- Transporteurs
- Gestionnaire Billettique

LE PUBLIC CIBLE

- Usagers des réseaux urbains concernés par l'intégration tarifaire

LES OBJECTIFS

► Compléter l'offre dans le ressort territorial des AOM concernées

► Favoriser l'usage des transports en commun et le report modal

PRESENTATION DE L'ACTION

La Région propose aux usagers des réseaux urbains d'utiliser les lignes du réseau Mobigo (ferré et/ou routier) grâce à leur titre urbain. Cette disposition s'applique uniquement dans le ressort territorial de l'AOM ayant conventionné en ce sens avec la Région.

L'AOM compense la différence de recettes à la Région.

A ce jour les dispositifs historiques s'appliquent selon des modalités variables. Une harmonisation est à mener. L'intégration tarifaire n'a pas vocation à se généraliser avec l'ensemble des AOM contrairement aux tarifications combinées.

MODALITE D'ORGANISATION

AOM ayant déjà une convention (Dole, ECLA, Nevers et Grand Chalon) :

- Echanger avec les AOM ayant conventionné avec la Région sur les modalités d'évolution et d'harmonisation des conventions d'intégration tarifaire dont le conditionnement au déploiement du M-ticket régional pour l'intégration tarifaire sur le réseau Mobigo routier.
- Vérifier la pertinence du renouvellement de la convention

AOM sans convention :

- Echanger et présentation des dispositifs aux AOM
- Conditionner l'intégration tarifaire au déploiement du M-ticket régional (pour l'intégration tarifaire sur le réseau Mobigo routier)
- Vérifier la pertinence de la mise en place d'une convention d'intégration tarifaire
- Conventionner de manière harmonisée

Déclinaison locale optionnelle par le Territoire :

- L'AOM et son transporteur communique localement sur le dispositif

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de conventions harmonisées
- Nombre de conventions non harmonisées
- Nombre de conventionnement étudiés

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures,
- Externe : Gestionnaire billettique, AOM, transporteur

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Evolution du réseau des AOM et de leur système billettique
- Echéances des conventions existantes
- Ecriture de la convention
- Passage dans les instances délibératives
- Paramétrage par SNCF

ECHEANCE- PHASAGE

- 6 mois à 1 an

PRIORITE DE L'ACTION

- Action en cours



R21 – PROPOSER LA MISE EN PLACE DU M-TICKET REGIONAL SUR LES RESEAUX DES AOM

Faciliter les déplacements sans couture proposant un support et un canal de distribution de titre de transport unique : le M-ticket.

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins : mobilité, intermodalité, pôle d'échanges multimodaux et aires de mobilité

3.2. Accéder à l'offre existante

Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ?

[Problématiques évoquées : Comment accéder aux services, commerces ?

Comment accéder aux lieux de travail ?

[Problématiques évoquées : Trajets domicile-travail qui ont tendance à s'allonger, distances importantes, adéquation de l'offre aux besoins]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et Cheffe de file régionale de la mobilité
- Délégué
- Gestionnaire billettique

LES PARTENAIRES

- Autorités Organisatrices de la Mobilité Locales
- Transporteurs

LE PUBLIC CIBLE

- Tout public, notamment usagers potentiels occasionnels et réguliers
- Les tarifications spécifiques à un public pourront ne pas être proposées

LES OBJECTIFS

- Simplifier l'acte d'achat des titres de transport quel que soit le réseau (une seule application, un unique acte d'achat pour un parcours de bout en bout)
- Favoriser l'intermodalité entre les réseaux
- Fidéliser les voyageurs à l'application Mobigo en tant que compagnon des mobilités

PRESENTATION DE L'ACTION

La solution M-Ticket développée par la Région La solution M-Ticket développé par la Région permet l'achat d'un titre de transport sur l'application Mobigo. Son déploiement permettra l'achat de titres de transport des AOM partenaires : je peux acheter

du car, du bus, du train depuis une même application et constituer un panier unique. Le M-Ticket permet de proposer une gamme tarifaire simple (titre unitaire, carnet de 10).

MODALITE D'ORGANISATION

Prérequis - Réalisés :

- Choix d'une solution billettique interopérable
- Développement technique de la solution M-ticket
- Déploiement du M-Ticket sur le réseau Mobigo (routier puis ferré)

Déploiement aux autres réseaux :

- Présentation de la charte d'interopérabilité et points d'étapes sur celle-ci
- Engagement politique et administratif : signature de la charte interopérabilité et délibération de l'AOM en faveur du déploiement du M-ticket (bon de commande à mettre à jour)
- Mise en place technique entre la Région, le gestionnaire billettique, l'AOM et le transporteur. Paramétrage du M-Ticket et son installation dans les transports urbains (stickers – QR Code).

Déclinaisons locales optionnelles par le Territoire :

- Former les acteurs relais aux outils MOBIGO
- Prendre en compte l'existence du M-Ticket régional lors des évolutions de billettique du réseau local
- Déployer la solution M-Ticket avec la Région

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'AOM ayant adopté la solution M-Ticket développé par la Région
- Nombre de titres M-Ticket validés sur le réseau de l'AOM partenaires

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES**LES MOYENS HUMAINS ESTIMES**

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures
- Externe :
- Délégataire : Cityway
- Gestionnaire billettique : TickS
- Autorité Organisatrice de la Mobilité
- Transporteurs de l'AOM

LES PERSPECTIVES

- Conclure des partenariats sur le déploiement du M-Ticket avec l'ensemble des AOM/réseaux de Bourgogne-Franche-Comté pour faciliter les parcours usagers

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Convention d'intégration tarifaire
- Convention de tarification combinée
- Renouvellement des DSP avec les transporteurs Mobigo ou des AOM partenaires

ECHEANCE- PHASAGE

- 2019-2020 : Travail partenarial avec les AOM sur le choix d'une solution interopérable
- 2020 : Rédaction d'une charte d'interopérabilité avec les AOM
- 2021 : Vote en Commission permanente régionale de la charte d'interopérabilité et du choix de la solution M-Ticket
- 2021 : Déploiement du M-Ticket dans le réseau routier Mobigo
- Mai 2022 : Point d'étape Charte d'interopérabilité
- 2022 : Déploiement du M-Ticket dans le réseau Train Mobigo
- 2023 : Déploiement du M-Ticket dans le premier réseau urbain
- A partir de 2023 : Etendre le déploiement aux autres AOM et proposer les abonnements depuis l'application

PRIORITE DE L'ACTION

- Action en cours



R22 - DIFFUSER AUX AOM LES HORAIRES DES TRAINS ET DES AUTOCARS NON-URBAINS MOBIGO

Améliorer les correspondances entre les services de transports régionaux Mobigo et les services de transports des AOM pour assurer l'intermodalité

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins : mobilité, intermodalité, pôle d'échanges multimodaux et aires de mobilité

Compléter l'offre présente sur le territoire

Enjeu identifié : Comment accéder aux services, commerces, lieux de travail ?

[Problématiques évoquées : distances importantes qui rendent difficile le report modal, densité de population qui limite la massification des flux, pas d'axe structurant dans plusieurs directions (est/ouest, voir sud-ouest/nord-est...)]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et Cheffe de file régionale de la mobilité

LES PARTENAIRES

- Autorités Organisatrices de la Mobilité Locales
- Le prestataire de service de mobilité (Transporteurs)

LE PUBLIC CIBLE

- Techniciens des AOM et du transporteur

LES OBJECTIFS

► Favoriser l'intermodalité en facilitant les correspondances

► Favoriser le report modal vers les transports en commun

PRESENTATION DE L'ACTION

L'articulation des transports en commun régionaux Mobigo et des transports urbains organisés par les AOM sont un élément clef de l'intermodalité. Afin d'améliorer les correspondances entre le réseau Mobigo (trains et autocars non-urbains) et les réseaux urbains, la Région informe, suffisamment en amont, les AOM des évolutions horaires de ses services (adaptations horaires pour correspondances ou travaux programmés). Les AOM pourront prendre en compte ces informations, en lien avec leur transporteur, dans l'adaptation de leurs horaires.

MODALITE D'ORGANISATION

- Définir les évolutions des horaires Mobigo (routier et ferré)
- Transmettre au plus tôt, les horaires des services Mobigo aux AOM

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Transmission des horaires par la Région aux AOM

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures

LES PERSPECTIVES

- Poursuivre la transmission aux AOM des évolutions horaires des services régionaux.

ECHEANCE - PHASAGE

- Pour le ferré : anticipation des modifications substantielles de la trame 2h et de l'activation 24h.
- Pour le routier : calendrier des évolutions horaires des LR Mobigo a chaque renouvellement de contrat et annuellement en décembre, janvier et pour septembre

PRIORITE DE L'ACTION

- Action en cours



R23 – CREER UNE APPLICATION DE COVOITURAGE COMPATIBLE AVEC LE DISPOSITIF CEE

Compléter l'offre régionale par une application permettant aux covoitureurs de bénéficier d'une prime versée dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins : mobilité, intermodalité, pôle d'échanges multimodaux et aires de mobilité

3.3. Compléter et améliorer l'offre présente sur le territoire

Enjeux identifiés :

Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ?

[Problématiques évoquées : solutions de mobilité en zone peu dense, accessibilité, services itinérants, tiers-lieux...]

Comment accéder aux services, commerces ?

[Problématiques évoquées : distances importantes qui rendent difficile le report modal, densité de population qui limite la massification des flux, pas toujours d'axes structurants dans plusieurs directions...]

Comment accéder aux lieux de travail ?

[Problématiques évoquées : Trajets domicile-travail qui ont tendance à s'allonger, distances importantes, adéquation de l'offre aux besoins...]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté :
- Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale
- Action portée par délégation auprès de prestataires extérieurs

LES PARTENAIRES

- Prestataires

LE PUBLIC CIBLE

- Tous les habitants de BFC, les collectivités, les employeurs, les associations, etc.

LES OBJECTIFS

- Favoriser la pratique du covoiturage en subventionnant les conducteurs
- Compléter l'offre de transports Mobigo
- Acculturer aux pratiques de covoiturage

PRESENTATION DE L'ACTION

La Région va déployer une application mobile de covoiturage permettant aux conducteurs en Bourgogne-Franche-Comté de toucher une prime Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Les trajets éligibles à la prime seront les suivants :

- Les trajets courte distance (jusqu'à 80km inclus), pour lesquels le conducteur bénéficie de 25€ au 1er trajet et de 75 € au 10e trajet réalisé dans les 3 mois suivant la publication du 1er trajet réalisé ;
- Les trajets longue distance (+ de 80km) pour lesquels le conducteur bénéficie de 25€ au 1er trajet et de 75 € au 3e trajet réalisé dans les 3 mois suivant la publication du 1er trajet réalisé.

Il est possible de cumuler les deux primes et ainsi de bénéficier de jusqu'à 2 x 100€.

Les usagers qui ont déjà bénéficié dans le passé d'un bon ou chèque cadeau chez Blablacar, Karos ou Klaxit ne pourront pas recevoir cette prime.

Une communication régionale sera également proposée pour relayer le dispositif.

MODALITE D'ORGANISATION

- Développement en cours par la Région et ses prestataires

Déclinaisons locales optionnelles par le Territoire :

- Former les acteurs relais aux outils MOBIGO

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des Infrastructures
- Externe : le Délégué

ECHEANCES - PHASAGE

- Lancement prévu à l'automne 2023

PRIORITE DE L'ACTION

- Action en cours



R24 – FAVORISER L'USAGE DU TRAIN MOBIGO AVEC LES PARTENAIRES TOURISTIQUES REGIONAUX

Développer l'offre touristique des partenaires à proximité des gares de Bourgogne-Franche-Comté.

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins : mobilité, intermodalité, pôle d'échanges multimodaux et aires de mobilité

3.2. Accéder à l'offre existante

Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ?

[Problématiques évoquées : Comment accéder aux services, commerces ?

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et Cheffe de file régionale de la mobilité
- Transporteurs

LES PARTENAIRES

- EPCI
- Comité Régional du Tourisme
- Office de Tourisme

LE PUBLIC CIBLE

- Usagers du train pour motif touristique
- Usagers occasionnels du train

LES OBJECTIFS

► Valoriser les offres touristiques à proximité des gares

► Encourager l'usage du train pour le tourisme/loisirs et à changer son comportement de mobilité

PRESENTATION DE L'ACTION

Le transporteur de train MOBIGO s'est associé avec des acteurs touristiques. Ce partenariat permet aux usagers du train de bénéficier d'une réduction sur des produits touristiques, sur présentation d'un titre de train Mobigo valide.

Les produits touristiques sont, à ce jour : visites gourmandes, musées, châteaux et monuments, location de vélos/bateaux, activités de plein air...

Afin de développer le tourisme à proximité des gares, la Région sollicite les intercommunalités et le Comité Régional du Tourisme pour identifier les nouveaux partenaires potentiels.

Un accord par courrier sera établi entre le transporteur des Trains MOBIGO et les nouveaux partenaires touristiques.

MODALITE D'ORGANISATION

Etape 1 :

- Solliciter les intercommunalités et le Comité Régional du Tourisme pour identifier les partenaires potentiels à proximité d'une gare et favorable à une réduction.

Etape 2 :

- Un accord par courrier entre le transporteur des Trains MOBIGO et les partenaires touristiques

Etape 3 :

- Communication sur ce partenariat (Cf. Fiche action R03)

Déclinaisons locales optionnelles par le Territoire :

- Diffuser localement l'information*

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de nouveaux partenaires touristiques

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des Infrastructures

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Partenariats existants entre le transporteur des trains MOBIGO et ses partenaires touristiques

- La communication régionale mobilité

ECHEANCE- PHASAGE

- A partir du premier COM

PRIORITE DE L'ACTION

- Action non engagée



L13 – DEVELOPPER UN RESEAU CYCLABLE D'INTERET COMMUNAUTAIRE - POSITIONNEMENT DE LA « LIAISON NORD / SUD »

Relier les pôles : Chablis, Vermenton (ou Cravant), Véloroute V51 (canal du Nivernais) et Vignoble

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins : mobilité, intermodalité, pôle d'échanges multimodaux et aires de mobilité

3.2. Accéder à l'offre existante

Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ?

[Problématiques évoquées : Comment accéder aux services, commerces ?

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs, AOM

Axe étudié dans le cadre du schéma directeur cyclable réalisé en 2023 et dans le cadre de l'appel à projet AVELO2

LES PARTENAIRES

- Conseil Départemental de l'Yonne

DESCRIPTION

- Public : itinérants à vélo
- Pratique : vélo de ville, VTC, VTT, marcheurs
- Type de liaison : itinéraire de type véloroute accessible aux VTC et vélo urbain sur routes partagées ou chemins partagés

PRESENTATION

Une véloroute : itinéraire sur de petites routes et chemins, privilégiant l'agrément (paysages et sites) et s'appuyant notamment sur l'attractivité du vignoble.

- Nouveau support de développement touristique pour le territoire, reliant Chablis et son vignoble au canal du Nivernais
- Support possible à terme pour la véloroute St-Jacques à vélo, dont le tracé reste à définir sur cette partie de la traversée de l'Yonne

MODALITES D'ORGANISATION ET POINTS DE VIGILANCES

Points de vigilance et facteurs clé de réussite :

- Eviter les routes dont le trafic > 700 véhicules/jour
- Veiller à proposer un niveau de confort permettant une accessibilité pour les VTC et vélos urbains
- Veiller à proposer un dénivelé positif raisonnable
- Privilégier un tracé dans un cadre agréable

Tracé :

- Proposer un itinéraire sur routes partagées, moins sécurisant et donc moins attractif (ciblant un public plus restreint) mais moins lourd à aménager.
- Proposer un itinéraire autant que possible isolé du trafic routier, c'est-à-dire s'appuyant sur des routes à très faible trafic, et des aménagements de mise en sécurité sur les sections de routes difficiles à éviter.

LIAISONS COMPLEMENTAIRES

Au-delà des axes sur lesquels la 3CVT a aujourd'hui engagé une réflexion, deux autres liaisons touristiques permettraient de positionner Chablis et la 3CVT au cœur du maillage structurant de véloroutes : Chablis – Tonnerre et Chablis – St-Florentin.

Ces deux itinéraires prolongeraient la liaison envisagée par la 3CVT en la connectant à des accès gare SNCF, au tour de Bourgogne à Vélo (V51) et à la véloroute St-Jacques à Vélo (V56).

L14 – DEVELOPPER UN RESEAU CYCLABLE D'INTERET COMMUNAUTAIRE – LIAISON TROYES – GARE DE SAINT-FLORENTIN

Relier les pôles : Troyes, Ervy le Chatel (Aube), Neuvy Sautour, Saint Florentin, ZAE Saint Florentin et Gare SNCF de Vergigny

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins : mobilité, intermodalité, pôle d'échanges multimodaux et aires de mobilité

3.2. Accéder à l'offre existante

Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ?

[Problématiques évoquées : Comment accéder aux services, commerces ?

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Serein et Armance, AOM

LES PARTENAIRES

- Conseil Départemental de l'Yonne
- Conseil Départemental de l'Aube
- Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole
- Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armance
- SNCF

DESCRIPTION

- Public : salariés des ZAE, habitants du territoires et itinérants à vélo
- Pratique : vélo de ville, VTC, VTT, marcheurs
- Type de liaison : itinéraire de type véloroute accessible aux VTC et vélo urbain sur voie dédiée

PRESENTATION

Création d'une voie verte permettant à la fois une mobilité d'itinérance touristique (liaison V 56 : St-Jacques à Vélo) et un facteur de mobilité du quotidien car l'itinéraire dessert :

- Des pôles d'habitat (Neuvy Sautour, Germigny et Saint Florentin) et plus loin Ervy le Chatel (Aube)
- Des ZAE où sont installées des entreprises industrielles (ZAE des Galettes, ZAE de la Saunière) et regroupant
- Un pôle de service à Saint Florentin (MSP, poste, professionnels de santé, équipements sportifs et culturels, ...)
- Une gare raccordée sur la liaison Paris Lyon Marseille avec des arrêts réguliers (Gare de Vergigny-Saint Florentin)

MODALITES D'ORGANISATION ET POINTS DE VIGILANCES

Création d'une liaison cyclable (voie verte) en site propre par réutilisation d'une ancienne voie ferrée reliant Troyes à la gare de Saint Florentin. Permet de retirer des abords de la RN77 un flux conséquent de cycles.

Le projet veillera à permettre une connexion sécurisée avec la gare de Vergigny -Saint Florentin en privilégiant une traversée protégée de la RN 77.

ECHEANCE-PHASAGE

- Les études opérationnelles sont programmées sur 2024
- Démarrage des travaux 2ème semestre 2025
- Fin des travaux : fin 2026

L15 – DEVELOPPER UN RESEAU D’INTERET COMMUNAUTAIRE – AXE « VALLE DE LA CURE »

Dans le prolongement de l’axe vallée de l’Yonne

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l’offre et des besoins : mobilité, intermodalité, pôle d’échanges multimodaux et aires de mobilité

3.2. Accéder à l’offre existante

Comment apporter plus d’équité entre territoires urbains et ruraux ?

[Problématiques évoquées : Comment accéder aux services, commerces ?

LE PORTEUR DE L’ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs, AOM

Axe étudié dans le cadre du schéma directeur cyclable réalisé en 2023 et dans le cadre de l’appel à projet AVELO2

Axe ayant fait l’objet d’une étude pré-opérationnelle d’aménagement en 2024 dans le cadre de l’appel à projet AVELO2

LES PARTENAIRES / COORDINATION

- Conseil Départemental de l’Yonne
- CC Avallon Vézelay Morvan

LE PUBLIC CIBLE

- Public : Résidents, touristes en séjour, excursionnistes, itinérants à vélo
- Pratique : vélo de ville, VTC, VTT, marcheurs

OBJECTIFS ET PRESENTATION

► Proposer un accès sécurisé modes doux à Vermenton depuis les villages satellites (dans un rayon de 5 à 10km)

► Inscrire Vermenton et la vallée de la Cure dans la dynamique du tourisme itinérant à vélo et en proposant une pénétrante vers l’Abbaye de Reigny, un prolongement vers Arcy-sur-Cure, voire même Vézelay

PRESENTATION

Créer une nouvelle offre confortable et sécurisée

- Support de déplacements doux pour les résidents, notamment vers Vermenton ;
- Nouvelle offre de loisirs sur le territoire ;
- Nouveau support de développement touristique pour le territoire

MODALITES D’ORGANISATION

Point de vigilance – Coordination : L’approche « macro » de la dimension touristique du projet nécessitera une coordination avec l’EPCI voisin Avallon Vézelay Morvan. La continuité de la voie douce au sud renforcerait son attractivité touristique.

L16 – DEVELOPPER UN RESEAU D'INTERET COMMUNAUTAIRE – AXE « VALLE DU SEREIN »

Créer une liaison cyclable reliant les Chablis, Ligny-le-Châtel, Pontigny et la Véloroute du Serein

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins : mobilité, intermodalité, pôle d'échanges multimodaux et aires de mobilité

3.2. Accéder à l'offre existante

Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ?

[Problématiques évoquées : Comment accéder aux services, commerces ?

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs, AOM

Axe étudié dans le cadre du schéma directeur cyclable réalisé en 2023 et dans le cadre de l'appel à projet AVELO2

LES PARTENAIRES

- Conseil Départemental de l'Yonne

LE PUBLIC CIBLE ET PRATIQUE

- Public : Résidents, touristes en séjour, excursionnistes, itinérants à vélo
- Pratique : vélo de ville, VTC, VTT, marcheurs

OBJECTIFS

► Proposer un accès sécurisé modes doux à Chablis depuis les villages satellites (dans un rayon de 5 à 10km)

► Inscrire le chablisien dans la dynamique du tourisme itinérant à vélo en proposant un prolongement de la véloroute du Serein

jusqu'à l'Abbaye de Pontigny, et un raccordement au nord avec le Tour de Bourgogne à vélo et la véloroute St-Jacques à vélo

PRESENTATION

Créer une nouvelle offre confortable et sécurisée

- Support de déplacements doux pour les résidents, notamment vers Chablis ;
- Support d'une nouvelle offre de loisirs sur le territoire

Doubler cette offre d'une véloroute entre La Chapelle Vaupelteigne et Pontigny, sur un tracé moins sécurisé mais assurant une continuité touristique en toute saison.

Remarque : La prolongation de cet axe sur le territoire de la CC Serein et Armance, en vue d'une connexion sur la véloroute « Tour de Bourgogne à Vélo » a été identifiée dans les scénarios de notre schéma directeur cyclable. Cet itinéraire n'est à ce jour pas prioritaire car il dépend notamment de la stratégie finale arrêtée par la CC Chablis Village et Terroir.

L17 – CREER UNE VELOROUTE RELIANT LE CANAL DU NIVERNAIS A LA VELOROUTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins : mobilité, intermodalité, pôle d'échanges multimodaux et aires de mobilité

3.2. Accéder à l'offre existante

Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ?

[Problématiques évoquées : Comment accéder aux services, commerces ?]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan, AOM

LES PARTENAIRES

- Communes
- ABF
- CD89
- Pays Avallonnais
- FEADER
- Région
- Etat (DETR)

LE PUBLIC CIBLE

- Ensemble des citoyens (CCAVM et alentours)
- Cyclistes adultes priorités car contraintes topographiques du territoire

OBJECTIFS ET PRESENTATION

- **Capter une partie des touristes à vélo du Canal du Nivernais pour les relier à la véloroute de la CC du Serein ;**
- **Créer une connexion depuis la gare d'Avallon vers Vézelay et le Canal du Nivernais ;**

- **Générer une fréquentation du territoire par la clientèle des touristes à vélo et itinérants ;**
- **Améliorer les déplacements domicile-travail**

MODALITES D'ORGANISATION

2021 :

- Recrutement d'un maître d'œuvre

2022 :

- Réunions individuelles avec les Communes pour évoquer les points durs
- Validation du tracé en Conseil Communautaire

2023 :

- Choix du mobilier de la véloroute ;
- Circuit commenté

PERSPECTIVES

- Acquisition foncière des parcelles ;
- Passage de voirie communale en voirie intercommunale ;
- Lancement des travaux
- Communication et animations (nom de la véloroute, logo, balade découvertes...)

TEMPORALITE DE L'ACTION

- Janvier 2020 – décembre 2024

L18 – CREER UNE VOIE VERTE ENTRE AVALLON ET AUTUN

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins : mobilité, intermodalité, pôle d'échanges multimodaux et aires de mobilité

3.2. Accéder à l'offre existante

Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ?

[Problématiques évoquées : Comment accéder aux services, commerces ?]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan, AOM

LES PARTENAIRES

- Communautés de Communes traversées : CC Bazois-Loire-Morvan, CC Avallon Vézelay Morvan, CC de Saulieu, CC des Terres d'Auxois, CC du Grand Autunois Morvan, CC du Serein, CC Morvan Sommets et Grands Lacs, CC du Pays Arnay Liernais, CC Tannay-Brinon-Corbigny
- PNR du Morvan
- Région BFC

LE PUBLIC CIBLE

- Ensemble des citoyens (CCAVM et alentours)

OBJECTIFS ET PRESENTATION

► **Projet d'infrastructure touristique régionale à l'échelle d'un « Grand Morvan » ;**

► **Projet de développement de mobilité alternatives plus locales pour les usages du quotidien**

MODALITES D'ORGANISATION

2022 :

- Présentation du projet

2023 :

- Engagement de toutes les collectivités ;
- Diagnostic élaboré par 2 BE
- COPIL en décembre

PERSPECTIVES

- Etude de faisabilité ;
- Rendu final des 2 études (COPIL en juin)
- Création d'un COTECH de suivi de projet
- Finalisation du logo ViaMorvan et rencontre avec les Départements

TEMPORALITE DE L'ACTION

- Avril 2022 – décembre 2024

L19 – EQUIPER LE RESEAU CYCLABLE DE PANNEAUX D'INFORMATION

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins : mobilité, intermodalité, pôle d'échanges multimodaux et aires de mobilité

3.2. Accéder à l'offre existante

Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ?

[Problématiques évoquées : Comment accéder aux services, commerces ?]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs, AOM

LE PUBLIC CIBLE

- Tous les usagers des itinéraires cyclables (résidents, touristiques en séjours, excursionnistes).

OBJECTIFS ET PRESENTATION

- Prendre connaissance de l'offre cyclable qui l'entoure
- Se repérer au sein du maillage

PRESENTATION

Des panneaux d'information sont implantés sur des points stratégiques du maillage cyclable. A minima, ces panneaux pourraient équiper tous les lieux stratégiques (de départ, de repère) :

- Les centre-bourgs des communes traversées par un itinéraire
- Les pôles structurants connectés à un itinéraire (gare, collèges...)
- Les sites touristiques principaux connectés à un itinéraire

Ces panneaux proposeraient les informations suivantes :

- Carte du maillage global + zoom sur le secteur où est implanté le panneau

- Présentation du mode de jalonnement mis en place
- Liste et cartographie de services et équipements disponibles sur le territoire (location de cycles, stationnement sécurisé, bornes de recharge électriques...)
- Adresses et contacts utiles
- Lien vers l'information en ligne

Remarque : Le programme pluriannuel de travaux issu du schéma directeur cyclable de la CC Serein et Armanche (octobre 2024) intégrera des équipements de ce type avec quelques sites prioritaires en cours de définition, (port de Saint Florentin, gares, coeur d'agglomération,)

COUT ESTIMATIF

- 2500€ HT / panneau (y compris conception graphique)
→ Soit 87 500€ HT pour les 35 panneaux identifiés

Détail des lieux d'implantation proposé :

- Centre-bourgs de 24 communes desservies par un itinéraire
- Gares : Cravant Bazarnes, Vermenton et Mailly-la-Ville
- Halte nautique : Cravant
- Collèges : Chablis et Vermenton
- Connexions avec le canal de Bourgogne et canal du Nivernais (x3)
- Abbaye de Pontigny
- Cité des climats et des vins de Bourgogne

L20 – DONNER A VOIR ET COMPRENDRE LES POINTS D'INTERET SUR (OU PROCHE) DES VOIES DOUCES

CONTEXTE

Axe n°3 : Mise en adéquation de l'offre et des besoins : mobilité, intermodalité, pôle d'échanges multimodaux et aires de mobilité

3.2. Accéder à l'offre existante

Comment apporter plus d'équité entre territoires urbains et ruraux ?

[Problématiques évoquées : Comment accéder aux services, commerces ?]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs, AOM

LES PARTENAIRES

- Yonne Tourisme

LE PUBLIC CIBLE

- Excursionnistes en premier lieu
- Résidents
- Touristes en séjour

OBJECTIFS ET PRESENTATION

► Valoriser les principaux points d'intérêt touristiques proches (facilement accessibles ou visibles depuis la voie douce du Serein et la voie douce de la Cure) ...

PRESENTATION

Proposer tout le long de la Voie Douce des dispositifs d'information / interprétation permettant

de voir et comprendre les différents thèmes ou paysages traversés :

- La Cure
- Le canal d'Accolay
- L'abbaye de Reigny
- Le Serein
- La viticulture
- L'abbaye de Pontigny...

COUT ESTIMATIF

- 30000€ HT/voie douce

Base : fourniture et pose 8 grands pupitres et 8 des panneaux de taille moyenne (type table de lecture).

Hors frais d'ingénierie (définition des thèmes, et stations, conception graphique, production des contenus...)

Soit 60 000€ HT pour les deux voies douces (Cure et Serein).

L21 – ELABORER DES DOCUMENTS DE PROGRAMMATION DE MOBILITE

Elaboration conjointe des documents suivants : Plan de Mobilités Simplifié (PDMS), schéma directeur cyclable et Plan de mobilité employeur

CONTEXTE

Axe n°4 : Coordination – aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures/ services de mobilité par les AOM et définir les modalités de coordination avec les gestionnaires de voiries et d'infrastructures

4.1. Gouvernance partagée et coordination

Enjeu identifié : Comment les AOM s'approprient la compétence mobilité ?

[Problématiques évoquées : acculturation aux enjeux de la mobilité ; ressources humaines et financières des territoires ; mise en place d'une stratégie mobilité : diagnostic, enjeux, actions (en articulation avec les autres documents de planification existants).]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan, AOM

LES PARTENAIRES

- ANCT

LE PUBLIC CIBLE

- Ensemble des acteurs CCAVM et alentours

OBJECTIFS ET PRESENTATION

- Adapter la mobilité aux problématiques du territoire ;
- Actualiser le diagnostic et apporter des éléments d'aide à la décision pour les élus ;
- Définir une réelle politique de mobilité sur le territoire : améliorer les conditions de déplacements des habitants, développer les modes alternatifs et actifs, inventorier et développer les aménagements cyclables ;
- Esquisse d'un programme d'action pour les entreprises : mutualiser les moyens et permettre aux entreprises de communiquer.

MODALITES D'ORGANISATION

2022 :

- Consultation des entreprises et recrutement du bureau d'étude IMMERGIS ;

2023 :

- Février : réunion de lancement
- Mars : comité technique et comité de pilotage
Mars – Novembre : phase 1 – diagnostic :
 - Mai, juin : ateliers participatifs avec les Communes
 - Juin : réunion publique
 - Novembre : présentation du diagnostic

2024 :

- Proposition et définition d'une stratégie de développement de la mobilité ;
- Définition et simulation des scénarios ;
- Définition des orientations stratégiques ;
- Méthodologie du travail PDME

COÛTS

- 61 800€ TTC

TEMPORALITE DE L'ACTION

- Mars 2021 – fin 2024

R25 – COFINANCER UNE ETUDE MOBILITE POUR LES NOUVELLES AOM RURALES

Accompagner les communautés de communes/ PETR devenus AOM dans l'élaboration et la structuration de leurs projets de mobilité.

CONTEXTE

Axe n°4 : Coordination – aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures/ services de mobilité par les AOM et définir les modalités de coordination avec les gestionnaires de voiries et d'infrastructures

4.1. Gouvernance partagée et coordination

Enjeu identifié : Comment les AOM s'approprient la compétence mobilité ?

[Problématiques évoquées : acculturation aux enjeux de la mobilité ; ressources humaines et financières des territoires ; mise en place d'une stratégie mobilité : diagnostic, enjeux, actions (en articulation avec les autres documents de planification existants).]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et Cheffe de file régionale de la mobilité

LE PUBLIC CIBLE

- Intercommunalités devenues Autorités Organisatrices de la Mobilité Locales en juillet 2021.

LES OBJECTIFS

► **Accompagner financièrement les nouvelles AOM dans un diagnostic et des pistes d'actions en faveur des mobilités**

PRESENTATION DE L'ACTION

En Région Bourgogne-Franche-Comté, 71 Communautés de communes et 1 PETR sont devenues AOM dans le cadre de la LOM. Pour accompagner ces nouvelles AOM dans leur prise de compétence mobilité, la Région cofinance une étude mobilité pour ces territoires à raison de 40%. Etude plafonnée à 60 k€.

MODALITE D'ORGANISATION

- L'AOM contacte les services de la Région pour connaître les modalités de sollicitation du cofinancement Région.
- L'AOM définit son cahier des charges, plan de financement et devis de l'étude
- L'AOM transmet les pièces nécessaires à l'instruction de la demande
- La Région délibère sur l'attribution de l'aide à l'AOM et la notifie.
- L'AOM transmet le suivi financier de l'étude mobilité à la Région
- La Région verse l'aide attribuée

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'études réalisées

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures

LES PERSPECTIVES

- Poursuite du cofinancement de nouvelles AOM ayant pris compétence en 2021 dans le cadre de la LOM

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Délibération de prise de compétence mobilité de la communauté de communes
- Le cas échéant, délibération de transfert de la compétence mobilité au Pays, PETR ou Syndicat Mixte des Transports
- Cahier des charges de l'étude, plan de financement et devis de l'étude

ECHEANCE - PHASAGE

- 2021 : Vote en Assemblée plénière régionale du cofinancement de l'étude mobilité
- Depuis 2021 : Cofinancements de plusieurs études mobilités par la Région Bourgogne-Franche-Comté

PRIORITE DE L'ACTION

- Action à poursuivre



L22 – ELABORER UN SHCEMA DIRECTEUR DE MOBILITE CYCLABLE ET SOLIDAIRE

CONTEXTE

Axe n°4 : Coordination – aide à la conception et à la mise en place d’infrastructures/ services de mobilité par les AOM et définir les modalités de coordination avec les gestionnaires de voiries et d’infrastructures

4.1. Gouvernance partagée et coordination

Enjeu identifié : Comment les AOM s’approprient la compétence mobilité ?

[Problématiques évoquées : acculturation aux enjeux de la mobilité ; ressources humaines et financières des territoires ; mise en place d’une stratégie mobilité : diagnostic, enjeux, actions (en articulation avec les autres documents de planification existants).]

LE PORTEUR DE L’ACTION & SA COMPETENCE

- Conseil Départemental de l’Yonne

LES PARTENAIRES

- Les AOM du territoire
- La Région
- Les établissements scolaires

LE PUBLIC CIBLE

- XX

OBJECTIFS ET PRESENTATION

► Adapter la mobilité aux problématiques du territoire ;

► Accompagner et mettre en cohérence les projets de voies cyclables portés par les territoires

MODALITES D’ORGANISATION

- XXX

COÛTS

- XXX

TEMPORALITE DE L’ACTION

- XXX

R26 – REPONDRE AUX DEMANDES DE DONNEES TRANSPORT

Transmettre les données pertinentes sur les services de transports régionaux desservant le ressort territorial d'une AOM

CONTEXTE

Axe 4 : Coordination – aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures/ services de mobilité par les AOM et définir les modalités de coordination avec les gestionnaires de voiries et d'infrastructures

4.1. Gouvernance partagée et coordination

Enjeu identifié :

Comment les AOM s'approprient la compétence mobilité ?

[Problématiques évoquées : acculturation aux enjeux de la mobilité ; ressources humaines et financières des territoires ; mise en place d'une stratégie mobilité : diagnostic, enjeux, actions (en articulation avec les autres documents de planification existants).]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale

LES PARTENAIRES

- Prestataires de services de :
 - Transport
 - Gestion billettique
 - SIM Mobigo

LE PUBLIC CIBLE

- Autorités Organisatrices de la Mobilité Locales (le cas échéant, le bureau d'étude prestataire)

LES OBJECTIFS

- Contribuer au diagnostic mobilité des AOM
- Coordonner les politiques de mobilité et d'aménagement des acteurs
- Sensibiliser les acteurs

PRESENTATION DE L'ACTION

Les AOM sollicitent ponctuellement la Région pour disposer de données sur les services de mobilités.

Pour répondre à ces demandes, la Région centralise les données pertinentes auprès des services et prestataires en charge. Celles-ci sont ensuite transmises aux AOM.

MODALITE D'ORGANISATION

L'AOM :

- Faire une demande précise par courrier à la Région ;

La Région :

- Définir les données pertinentes à transmettre et les services à solliciter (les données fournies sont celles relevant de leur ressort territorial) ;
- Synthétiser les données récoltées ;
- Transmettre par courrier la réponse apportée ainsi que les données (copie par mail si nécessaire)

Déclinaisons locales optionnelles par le Territoire :

- Former les acteurs relais aux outils MOBIGO

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de demande de données
- Type de données demandées

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures

LES PERSPECTIVES

- Certaines données pourraient devenir directement accessible par les AOM (data.gouv.fr)

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Renouvellement des marchés (confidentialité de certaines données...);
- Evolution des services et outils de mobilités régionaux

PRIORITE DE L'ACTION

- Action à poursuivre



R27 – ORGANISER LES REUNIONS DE BASSIN DE MOBILITE

Proposer une instance d'échange entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et les acteurs du bassin de mobilité.

CONTEXTE

Axe 4 : Coordination – aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures/ services de mobilité par les AOM et définir les modalités de coordination avec les gestionnaires de voiries et d'infrastructures

4.1. Gouvernance partagée et coordination

Enjeu identifié :

Comment les AOM s'approprient la compétence mobilité ?

[Problématiques évoquées : acculturation aux enjeux de la mobilité ; ressources humaines et financières des territoires ; mise en place d'une stratégie mobilité : diagnostic, enjeux, actions (en articulation avec les autres documents de planification existants).]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et Cheffe de file régionale de la mobilité

LES PARTENAIRES

- A minima :
 - Autorités Organisatrices de la Mobilité du bassin de mobilité
 - Cellule France Mobilités
 - AOM urbaines voisines*
 - Syndicats Mixtes de Transports
 - Départements
 - PETR, Pays, PNR
- Complémentaires :
 - CC non AOM*
 - Régions voisines
 - Gestionnaires de voiries, de gares ou de PEM
 - Opérateurs de mobilité et acteurs locaux
 - Employeurs, associations, autres acteurs pertinents

*ces partenaires concernent uniquement les bassins de mobilité ruraux

LE PUBLIC CIBLE

- Techniciens et élus locaux

LES OBJECTIFS

- Assurer un suivi de la mise en œuvre des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) avec les parties prenantes
- Coordonner les actions communes et favoriser les retours d'expérience
- Faire connaître les outils et les services développés par chaque acteur
- Permettre aux acteurs de relayer localement les outils et services développés par la Région

PRESENTATION DE L'ACTION

Les réunions de bassin de mobilité sont des instances de dialogue et de coordination entre les acteurs de la mobilité.

Elles ont été introduites afin de co-construire la 1^{ère} génération de contrats opérationnels de mobilité. Ce format est une opportunité pour poursuivre les échanges sur d'autres thématiques, à l'échelle des bassins de mobilité et au-delà.

Les acteurs associés peuvent y présenter leurs projets, et partager leurs retours d'expérience.

Les réunions de bassin permettent également à la Région de présenter les services et les outils qu'elle organise et met à disposition des territoires.

MODALITE D'ORGANISATION

La Région organise les réunions de bassins.

Des thématiques spécifiques, identifiées par les partenaires, peuvent compléter l'ordre du jour proposé par la Région ou faire l'objet d'une réunion complémentaire.

Etapes d'organisation :

- Organiser la réunion : définir l'ordre du jour et les acteurs pertinents, programmer la date
- Réaliser et animer la réunion
- Transmettre à la suite : support des échanges et compte-rendu

Déclinaison locale optionnelle par le Territoire :

- **Rendre compte des échanges institutionnels à l'échelle locale ;**
- **Appuyer et motiver la participation des acteurs locaux invités aux réunions de bassins de mobilité**

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunion organisées
- Nombre de partenaires associés

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des Infrastructures

PERSPECTIVES

- Réunions ciblées sur des besoins identifiés

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Echéances des Contrats Opérationnels de Mobilité
- Démarches engagées par les territoires

ECHEANCES- PHASAGE

- 2020-2021 : définition des bassins de mobilité (concertation et vote en assemblée plénière régionale) et enjeux de la LOM
- 2021-2023 : échanges sur les enjeux, opportunités et actions du bassin dans le cadre de la construction des COM
- A partir de 2024 : suivi des COM et autres sujets

PRIORITE DE L'ACTION

- Action à poursuivre



R28 – ORGANISER LE COMITE DES PARTENAIRES DE BASSIN DE MOBILITE

Réunir conjointement les comités des partenaires des AOM rurales d'un même bassin

CONTEXTE

Axe 4 : Coordination – aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures/ services de mobilité par les AOM et définir les modalités de coordination avec les gestionnaires de voiries et d'infrastructures

4.1. Gouvernance partagée et coordination

Enjeu identifié :

Comment les AOM s'approprient la compétence mobilité ?

[Problématiques évoquées : acculturation aux enjeux de la mobilité ; ressources humaines et financières des territoires ; mise en place d'une stratégie mobilité : diagnostic, enjeux, actions (en articulation avec les autres documents de planification existants).]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Cheffe de file régionale de la mobilité et le cas échéant, Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale

LES PARTENAIRES

- Autorités Organisatrices de la Mobilité du bassin de mobilité

LE PUBLIC CIBLE

- 4 Collèges :
- Institutionnel (dont les communautés de communes non AOM, dans les bassins où la Région AOML)
- Economique dont représentants des employeurs et des salariés
- Usagers et habitants dont associations d'usagers, associations d'habitants et habitants tirés au sort
- Acteurs complémentaires selon besoins : transporteurs, acteurs de la mobilités solidaires, etc.

LES OBJECTIFS

- Respecter les obligations réglementaires
- Faciliter l'organisation des Comités de partenaires pour les nouvelles AOM rurales
- Consulter la société civile
- Sensibiliser de nouveaux acteurs aux problématiques de mobilité

PRESENTATION DE L'ACTION

Le comité des partenaires est une instance consultative créée par la LOM qui doit être mis en place par chaque AOM. Elle réunit, à minima annuellement, la société civile, les représentants d'employeurs, les associations d'usagers, d'habitants et les habitants tirés au sort, afin de les consulter sur les évolutions substantielles des politiques de mobilité, ainsi que le suivi du Contrat Opérationnel de Mobilité.

Il s'agit d'un espace d'échange et d'information entre les AOM et les 4 collègues d'acteurs sur toutes questions en lien avec la politique de mobilité.

MODALITE D'ORGANISATION

Les communautés de communes devenues AOM ont souhaité l'organisation conjointe de leur comité des partenaires à l'échelle du bassin de mobilité. La Région, Cheffe de file de la mobilité, organise donc avec elles cette instance.

Les AOM pourront réunir leur comité des partenaires hors de ce cadre pour des sujets ne concernant que leur seul territoire. Les bassins composés d'une seule AOM et les AOM du Bassin de Mobilité Nord Franche Comté ne sont pas concernés par la réunion conjointe des Comités des partenaires. Elles devront inviter la Région à leur comité des partenaires pour le suivi du COM.

Etapas d'organisation :

- Délibération de la Région et des AOM pour la création de leurs comités des partenaires, compatible avec l'organisation conjointe à l'échelle du bassin
- Organiser la réunion conjointe Région et AOM : définir l'ordre du jour et les acteurs pertinents à inviter, programmer la date
- Réaliser et animer la réunion du comité des partenaires de bassin
- Transmettre à la suite : support des échanges et compte-rendu

Déclinaison locale optionnelle par le Territoire :

- Identifier les partenaires pertinents pour le territoire, et transmettre la liste à la Région pour faciliter l'organisation
- Accompagner la Région dans la définition de l'ordre du jour du comité des partenaires de bassin
- Compléter les comités des partenaires de bassin de mobilités par des comités des partenaires locaux pour les sujets relevant spécifiquement de l'AOM
- Rendre compte des échanges du comité des partenaires de bassin à l'échelle locale ;
- Appuyer et motiver la participation des acteurs locaux invités

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunions organisées
- Nombre de partenaires associés

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES**LES MOYENS HUMAINS ESTIMES**

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures
- Externe : AOM du bassin

LES PERSPECTIVES

- Organisation conjointe pour un sujet spécifique autre que le suivi du COM

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Contrat Opérationnel de Mobilité
- Politique de mobilité des AOM

ECHEANCE- PHASAGE

- 2021 : vote de la Région en assemblée plénière pour la création du comité des partenaires Régional et des comités des partenaires où elle est AOM locale par substitution
- 2023 : vote de la Région en commission permanente pour l'organisation des Comités des Partenaires de bassin
- A partir de 2023 : organisation des premiers Comités des partenaires de bassin de mobilité en amont de la signature des premiers COM
- Annuellement : présentation du suivi du COM et évaluation à mi-parcours

PRIORITE DE L'ACTION

- Action en cours



R29 – ORGANISER LE COMITE DES PARTENAIRES REGIONAL

Consulter la société civile sur sa politique de mobilité de la Région

CONTEXTE

Axe 4 : Coordination – aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures/ services de mobilité par les AOM et définir les modalités de coordination avec les gestionnaires de voiries et d'infrastructures

4.1. Gouvernance partagée et coordination

Enjeu identifié :

Comment les AOM s'approprient la compétence mobilité ?

[Problématiques évoquées : acculturation aux enjeux de la mobilité ; ressources humaines et financières des territoires ; mise en place d'une stratégie mobilité : diagnostic, enjeux, actions (en articulation avec les autres documents de planification existants).]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale

LES PARTENAIRES

- Aucun

LE PUBLIC CIBLE

- 4 collèges :
 - Institutionnel
 - Economique dont représentants des employeurs et des salariés
 - Usagers et habitants dont associations d'usagers, associations d'habitants et habitants tirés au sort
 - Acteurs complémentaires selon besoins : transporteurs, acteurs de la mobilités solidaires, etc.

LES OBJECTIFS

- ▶ Respecter les obligations réglementaires
- ▶ Consulter la société civile
- ▶ Sensibiliser de nouveaux acteurs aux problématiques de mobilité

PRESENTATION DE L'ACTION

Le comité des partenaires régional est une instance consultative créée par la LOM qui doit être mis en place par la Région en tant qu'AOM Régionale. Elle réunit, à minima annuellement, la société civile, les représentants d'employeurs, les associations d'usagers, d'habitants et les habitants tirés au sort, afin de les consulter sur les évolutions substantielles des politiques de mobilité.

Au titre de sa compétence dans l'organisation des services de transport ferroviaire de voyageurs d'intérêt régional, la Région organise son comité de desserte à la suite de son comité des partenaires régional.

Il s'agit d'un espace d'échange et d'information entre la Région et les 4 collèges d'acteurs sur toutes questions en lien avec sa politique de mobilité.

MODALITE D'ORGANISATION

Etapas d'organisation :

- Délibération de la Région pour la création de son comité des partenaires régional et de son comité de desserte ferroviaire
- Organiser la réunion : définir l'ordre du jour et les acteurs à inviter, programmer la date
- Réaliser et animer la réunion du comité des partenaires et du comité de desserte
- Transmettre à la suite : support des échanges et compte-rendu

Déclinaison locale optionnelle par le Territoire :

- Rendre compte des échanges du comité des partenaires régional à l'échelle locale

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunions organisées
- Nombre de partenaires associés

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Toutes les politiques régionales de mobilité faisant l'objet d'une évolution substantielle dont la politique de transport de ferroviaire de voyageurs

ECHEANCE- PHASAGE

- 2021 : vote de la Région en assemblée plénière pour l'organisation des Comités des Partenaires Régional et l'organisation successive du Comité de Desserte
- 2022 : introduction du Comité des Partenaires Régional, puis Premier Comité des Partenaires Régional et Comité de desserte
- Annuellement : organisation du comité des partenaires régional et du comité de desserte

PRIORITE DE L'ACTION

- Action à poursuivre



R30 – ORGANISER ET/OU PARTICIPER A DES REUNIONS DE PROJETS STRUCTURANTS MOBILITE

La Région participe à la demande d'une autorité organisatrice, ou propose, une instance d'échange sur un projet de mobilité.

CONTEXTE

Axe 4 : Coordination – aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures/ services de mobilité par les AOM et définir les modalités de coordination avec les gestionnaires de voiries et d'infrastructures

4.2. Coordination en matière d'infrastructures

Enjeu identifié :

Comment les AOM s'approprient la compétence mobilité ?

[Problématiques évoquées : acculturation aux enjeux de la mobilité ; ressources humaines et financières des territoires ; mise en place d'une stratégie mobilité : diagnostic, enjeux, actions (en articulation avec les autres documents de planification existants).]

LE PORTEUR DE L'ACTION & SA COMPETENCE

- Région Bourgogne-Franche-Comté : Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale ou locale, et Cheffe de file régionale de la mobilité
- Autorités Organisatrices de la Mobilité locales
- Gestionnaires d'infrastructures

LES PARTENAIRES

- Tout type d'acteur de la mobilité

LE PUBLIC CIBLE

- Tout type d'acteur de la mobilité

LES OBJECTIFS

- ▶ Associer les acteurs pertinents à un projet structurant d'infrastructures ou de services
- ▶ Permettre une coordination des acteurs de la mobilité afin de faciliter l'avancement du projet

PRESENTATION DE L'ACTION

Un porteur de projet sollicite les acteurs de la mobilité dont la Région, dans le cadre d'un projet de mobilité structurant pouvant porter sur (liste non exhaustive) :

- Plan De Mobilité (PDM) - PDM simplifié
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Plan mobilité active, Plan vélo, Schéma modes doux
- Aménagement des gares ou des PEM
- Etc.

La Région participe le cas échéant, ou organise ces échanges, au titre d'une de ses compétences.

MODALITE D'ORGANISATION

Cas 1 : Le porteur de projet n'est pas la Région :

Le porteur de projet :

- Invite la Région par courrier ;

La Région :

- Identifie la pertinence de sa participation
- Transmet par courrier la réponse à sa participation éventuelle

Cas 2 : Le porteur de projet est la Région, elle :

- Organise la réunion : définir l'ordre du jour et les acteurs pertinents, programmer la date
- Réalise et anime la réunion
- Transmet à la suite : support des échanges et compte-rendu

Déclinaison locale optionnelle par le Territoire :

- Rendre compte des échanges institutionnels à l'échelle locale
- Agit localement selon les besoins identifiés (atelier, rencontre, enquête...)

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'invitations reçues par la Région à des réunions sur des projets structurants
- Nombre de participations de la Région à des réunions sur des projets structurants
- Nombre de réunions organisées par la Région sur des projets structurants

LES MOYENS FINANCIERS ESTIMES



LES MOYENS HUMAINS ESTIMES

- Interne Région : Direction des Mobilités et des infrastructures

DEMARCHES A PRENDRE EN COMPTE

- Démarches engagées par les porteurs de projet

PRIORITE DE L'ACTION

- Action à poursuivre



PARTIE D : SYNTHESE DES FICHES ACTIONS

Partie D : SYNTHESE DES FICHES ACTIONS

I. Les fiches actions sur le bassin de mobilité

Fiches actions	Responsabilité engagée : Porteur (Po) / Partenaire (Pa)						Etat d'avancement			Priorité
	Région	Cellule France Mobilités	Départements	AOM du bassin (hors Région)	Opérateurs de mobilité	Autres acteurs – à adapter	Action non engagée	Action en cours	Action à poursuivre	
Communication - Information										
R01. Proposer un guide régional de mobilité	Po	Pa	Pa	Pa	Pa					★★★★
L01. Diffuser le guide régional de la mobilité	Po - AOML				Pa	EPCI, Communes, Relais locaux : Pa				★★★★
L01. Proposer et diffuser un guide pratique sur l'offre cyclable			Pa	Po : CCCVT		Yonne tourisme : Pa				
R02. Proposer des webinaires thématiques sur les outils régionaux	Po					Prestataires de services : Pa				★★★★
L02. Accompagner la prise en main de la plateforme de covoiturage régionale par les acteurs locaux	Po - AOML					Acteurs locaux : Pa				★★★★
R03. Proposer et diffuser des campagnes de communication régionales	Po					Acteurs relais et prestataires de services : Pa				★★★★

	Responsabilité engagée : Porteur (Po) / Partenaire (Pa)						Etat d'avancement			Priorité
	Région	Cellule France Mobilités	Départements	AOM du bassin (hors Région)	Opérateurs de mobilité	Autres acteurs – à adapter	Action non engagée	Action en cours	Action à poursuivre	
Fiches actions										
L03. Diffuser des campagnes de communication régionales	Po - AOML				Pa	Acteurs relais : Pa				★★★
R04. Actualiser la communication sur l'offre d'abonnements combinés	Po			Pa	Pa					★★★
R05. Harmoniser les arrêts routiers aux couleurs du réseau Mobigo	Po		Pa	Pa		Gestionnaire de voirie et transporteurs : Pa				★★★
L02. Equiper le réseau cyclable d'un jalonnement adapté			Pa	Po : CC CVT						
L03. Equiper le réseau cyclable de panneaux d'information				Po : CC CVT						
Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité										
R06. Créer un système d'information multimodal Mobigo	Po			Pa	Pa					★★★
R07. Mettre à jour et développer le système d'information multimodal Mobigo	Po			Pa	Pa					★★★

Fiches actions	Responsabilité engagée : Porteur (Po) / Partenaire (Pa)						Etat d'avancement			Priorité
	Région	Cellule France Mobilités	Départements	AOM du bassin (hors Région)	Opérateurs de mobilité	Autres acteurs – à adapter	Action non engagée	Action en cours	Action à poursuivre	
R08. Intégrer les offres locales au système d'information multimodal Mobigo	Po			Pa	Pa					★★★
L04. Intégrer les informations sur les aménagements cyclables dans les applications numériques d'information et de guidage				Po : CC CVT		Yonne tourisme : Pa				
R09. Proposer un « Kit Mobigo internet »	Po		Pa	Pa		PETR, Pays, PNR, Office de Tourisme, MILO, MFS : Pa				★★★★
L04. Identifier les acteurs relais	Po - AOML		Pa			Pays/PETR/PNR : Pa				★★★
L05. Identifier les lieux relais	Po - AOML		Pa			Pays/PETR/PNR : Pa				★★★
L06. Animer un réseau d'acteurs relais mobilité	Po - AOML					Acteurs mobilité : Pa				★★★
R10. Proposer le développement de boutiques mobilité en gare	Po			Pa	Pa	SNCF Gares & connexions : Pa				★★★
L05. Créer de points d'information et de relais mobilité				Po : CC AVM		Communes, ADEME, SDEY,				

Fiches actions	Responsabilité engagée : Porteur (Po) / Partenaire (Pa)						Etat d'avancement			Priorité
	Région	Cellule France Mobilités	Départements	AOM du bassin (hors Région)	Opérateurs de mobilité	Autres acteurs – à adapter	Action non engagée	Action en cours	Action à poursuivre	
						acteurs sociaux, ATD : Pa				
R11. Analyser l'opportunité de contribuer aux espaces mobilités des territoires	Pa			Po	Pa					★★★
L07. Former les acteurs relais aux outils Mobigo	Po - AOML					Prestataires de services : Pa				★★★
R12. Participer à des évènements avec le stand Mobigo	Po			Pa	Pa	Organisateur d'évènements : Pa				★★★
L08. Cibler les animations des territoires pertinentes pour le stand Mobigo	Po - AOML					Les organisateurs ou relais d'évènements : Pa				★★★
L06. Promouvoir l'offre cyclable à travers des animations				Po : CC CVT		Office de tourisme : Po Yonne tourisme, communes : Pa				
R13. Participer à l'organisation du challenge de la mobilité	Pa	Po		Pa		DREAL, CCIR, CMAR : Pa				★★★
L09. Animer localement le challenge mobilité	Po - AOML	Pa				Tout type d'acteur employeur : Pa				★★★

	Responsabilité engagée : Porteur (Po) / Partenaire (Pa)						Etat d'avancement			Priorité
	Région	Cellule France Mobilités	Départements	AOM du bassin (hors Région)	Opérateurs de mobilité	Autres acteurs – à adapter	Action non engagée	Action en cours	Action à poursuivre	
Fiches actions										
L07. Animer le challenge mobilité	Pa			CC AVM : Po		ADEME, CCI, CMA : Pa				
L08. Développer et améliorer la mobilité des salariés				CC AVM : Po		Simon & cie, Schiever, Pneu Laurent, CLP Packaging, Cerema : Pa				
R14. Diffuser des « kits d'animation mobilités »	Po	Pa		Pa						★★★
L10. Participer à des animations auprès des employeurs	Po - AOML					Tout type d'acteur employeur et agissant en faveur de l'emploi : Pa				★★★
L11. Identifier les publics de la mobilité solidaire	Po - AOML		Pa			Tout type d'acteur agissant sur la mobilité solidaire : Pa				★★★
L09. Développer et améliorer la mobilité des citoyens, en particulier celle des citoyens en « précarité de mobilité »			Pa	CC AVM : Po		MSA BFC, CCAS Avallon, CAF de l'Yonne, COALLIA, AGIR, Emeraude,				

	Responsabilité engagée : Porteur (Po) / Partenaire (Pa)						Etat d'avancement			Priorité
	Région	Cellule France Mobilités	Départements	AOM du bassin (hors Région)	Opérateurs de mobilité	Autres acteurs – à adapter	Action non engagée	Action en cours	Action à poursuivre	
Fiches actions										
						France travail, Mission locale d'Avallon : Pa				
R15. Définir une démarche régionale d'accompagnement des plateformes de mobilité	Po		Pa	Pa		Mob'in : Pa				★ ★ ★
Mise en adéquation de l'offre et des besoins										
R16. Identifier les offres et infrastructures existantes	Po	Pa	Pa	Pa		Tous acteurs mobilités : Pa				★ ★ ★
L12. Mettre à jour et compléter la partie « état des lieux » du contrat opérationnel de mobilité	Po - AOML		Pa		Pa	Gestionnaires, acteurs voiries, Délégués de la Région (AO2) : Pa				★ ★ ★
R17. Proposer une méthodologie d'identification des flux domicile-travail des AOM	Po			Pa		BE : Pa				★ ★ ★
L10. Organiser et développer les mobilités à l'échelle de la ville d'Avallon				CCAVM : Po		Ville d'Avallon, PETR, SNCF voyageurs, SNCF				

Fiches actions	Responsabilité engagée : Porteur (Po) / Partenaire (Pa)						Etat d'avancement			Priorité
	Région	Cellule France Mobilités	Départements	AOM du bassin (hors Région)	Opérateurs de mobilité	Autres acteurs – à adapter	Action non engagée	Action en cours	Action à poursuivre	
						gares et connexions : Pa				
L11. Poursuivre et promouvoir le service TAD à destination d'Avallon				CCAVM : Po		Taxis Moffront, acteurs relais pour distribution de flyers : Pa				
L12. Expérimenter un service TAD à destination des bourgs secondaires				CCAVM : Po		ANCT, Taxis Moffront, maison de santé Vézelay, maison France Services : Pa				
R18. Suivi des pratiques de mobilité sur chaque bassin	Po			Pa	Pa					★★★
R19. Favoriser les tarifications combinées	Po			Pa	Pa					★★★★
R20. Harmoniser les modalités d'intégration tarifaire	Po			Pa	Pa					★★★
R21. Proposer la mise en place du M-ticket régional sur les réseaux des AOM	Po			Pa	Pa					★★★★

Fiches actions	Responsabilité engagée : Porteur (Po) / Partenaire (Pa)						Etat d'avancement			Priorité
	Région	Cellule France Mobilités	Départements	AOM du bassin (hors Région)	Opérateurs de mobilité	Autres acteurs – à adapter	Action non engagée	Action en cours	Action à poursuivre	
R22. Diffuser aux AOM les horaires des trains et des autocars non-urbains Mobigo	Po			Pa	Pa					★★★
R23. Créer une application de covoiturage compatible avec le dispositif CEE	Po					Prestataires Mobigo covoiturage				★★★★
R24. Favoriser l'usage du train Mobigo avec les partenaires touristiques régionaux	Po					EPCI et Comité Régional du tourisme				★★★
L13. Développer un réseau cyclable d'intérêt communautaire – positionnement de la « liaison nord / sud »			Pa	CC CVT : Po						
L14. Développer un réseau d'intérêt communautaire – axe « vallée de la Cure »			Pa	CC S&A : Po		CD de l'Aube, CA Troyes Champagne Métropole, CC du Chaourçois et du Val d'Armance, SNCF : Pa				
L15. Développer un réseau d'intérêt communautaire – liaison Troyes – Gare de Saint-Florentin-Vergigny			Pa	CC CVT : Po CC AVM : Pa						

Fiches actions	Responsabilité engagée : Porteur (Po) / Partenaire (Pa)						Etat d'avancement			Priorité
	Région	Cellule France Mobilités	Départements	AOM du bassin (hors Région)	Opérateurs de mobilité	Autres acteurs – à adapter	Action non engagée	Action en cours	Action à poursuivre	
L16. Développer un réseau d'intérêt communautaire – axe « vallée du Serein »			Pa	CC CVT : Po						
L17. Créer une véloroute reliant le Canal du Nivernais à la véloroute de la Communauté de Communes du Serein	Pa		Pa	CC AVM : Po		Communes, ABF, Pays Avallonnais, FEADER : Pa				
L18. Créer une voie verte entre Avallon et Autun	Pa			CC AVM : Po		PNR du Morvan + toutes les CC traversées : Pa				
L19. Créer du stationnement cyclable public sécurisé et abrité sur les pôles structurants				CC CVT : Po						
L20. Donner à voir et comprendre les points d'intérêt sur (ou proche des voies douces)				CC CVT : Po		Yonne tourisme : Pa				
Coordination – aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures / services de mobilités par les AOM et définir les modalités de coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures										
L21. Elaboration de documents de programmation de mobilité				CC AVM : Po		ANCT				

Fiches actions	Responsabilité engagée : Porteur (Po) / Partenaire (Pa)						Etat d'avancement			Priorité
	Région	Cellule France Mobilités	Départements	AOM du bassin (hors Région)	Opérateurs de mobilité	Autres acteurs – à adapter	Action non engagée	Action en cours	Action à poursuivre	
R25. Cofinancer une étude mobilité pour les nouvelles AOM rurales	Po	Pa								★★★
L22. Elaborer un schéma directeur de mobilité cyclable et solidaire	Pa		CD89 : Po	Pa		Etablissements scolaires : Pa				
R26. Répondre aux demandes de données transport	Po					Prestataires de Transport, gestion billettique, SIM Mobigo : Pa				★★★
R27. Organiser les réunions de bassin de mobilité	Po	Pa	Pa	Pa	Pa	AOM urbaine voisine, SMT, PETR, Pays, PNR : Pa				★★★
R28. Organiser le comité des partenaires de bassin de mobilité	Po			Pa						★★★
R29. Organiser le comité des partenaires régional	Po									★★★
R30. Organiser et/ou participer à des réunions de projets structurants mobilité	Po / Pa	Pa	Po / Pa	Po / Pa	Pa	Gestionnaires d'infrastructures : Po / Pa				★★★

	Responsabilité engagée : Porteur (Po) / Partenaire (Pa)						Etat d'avancement			Priorité
	Région	Cellule France Mobilités	Départements	AOM du bassin (hors Région)	Opérateurs de mobilité	Autres acteurs – à adapter	Action non engagée	Action en cours	Action à poursuivre	
Fiches actions										
						Tout type d'acteur selon le projet : Pa				

II. Perspectives d'actions pour les AOM en lien avec les actions régionales

Actions portées par la Région (AOM régionale)	Perspectives d'actions pour les AOM locales
R01. Proposer un guide régional de mobilité	• Diffuser le guide régional de la mobilité * • Réunir les acteurs relais pour présenter le guide • Contribuer aux fiches repères du guide mobilité avec les acteurs locaux de la mobilité
R02. Proposer des webinaires thématiques sur les services et outils régionaux	• Accompagner la prise en main de la plateforme de covoiturage régionale par les acteurs locaux* • Relayer les supports des webinaires et le kit de communication transmis par la Région • Mettre en œuvre un atelier « spécifique » pour présenter les outils régionaux
R03. Proposer et diffuser des campagnes de communication régionale	• Diffuser des campagnes de communication régionale*
R04. Actualiser la communication sur l'offre d'abonnements combinés	• Diffuser des campagnes de communication régionale*
R05. Harmoniser les arrêts routiers aux couleurs du réseau Mobigo	• Proposer une information mobilité territorialisée (déclinaison de la fiche repère du bassin) au point d'arrêt • Mettre à jour les informations du point d'arrêt (à minima, la fiche horaire)
R06. Créer un système d'information multimodal (Mobigo)	
R07. Mettre à jour et développer le système d'information multimodal Mobigo	• Accompagner la prise en main de la plateforme de covoiturage régionale par les acteurs locaux* • Promouvoir le SIM, les « communautés de covoiturage » auprès des acteurs relais du territoire
R08. Intégrer les offres locales au système d'information multimodal Mobigo	• Promouvoir le SIM Mobigo avec ses nouvelles informations locales auprès des acteurs relais du territoire

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

Actions portées par la Région (AOM régionale)	Perspectives d'actions pour les AOM locales
R09. Proposer un « kit Mobigo internet »	• Identifier les acteurs relais* • Identifier les lieux relais * • Animer un réseau d'acteurs relais mobilité * • Création d'une page internet mobilité intégrant les informations régionales mobilité • Mise en œuvre des recommandations régionales sur la page internet existante • Inciter les partenaires à relayer le « kit Mobigo internet » auprès des communes, Office de Tourisme, Missions Locales, plateformes de mobilité, Maisons France services et autres acteurs pertinents
R10. Proposer le développement de boutiques mobilité en gare	• Définir une méthodologie avec les partenaires
R11. Analyser l'opportunité de contribuer aux espaces mobilités des territoires	• Former les acteurs relais aux outils Mobigo*
R12. Participer à des évènements avec le stand Mobigo	• Accompagner la prise en main de la plateforme de covoiturage régionale par les acteurs locaux* • Cibler les animations des territoires pertinentes pour le stand MOBIGO* • Pour chaque évènement emblématique local : proposer le stand Mobigo, à défaut la diffusion d'une information des offres de transports CI/CT/, créer un QRcode covoiturage pour l'évènement ...
R13. Participer à l'organisation du challenge de la mobilité	• Animer localement le Challenge mobilité * • S'inscrire au Challenge • Organiser la participation en tant qu'employeur • Promouvoir l'opération auprès des employeurs du territoire • Participer à la cérémonie régionale de remise des prix • Organiser une cérémonie locale

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

Actions portées par la Région (AOM régionale)	Perspectives d'actions pour les AOM locales
R14. Diffuser des « kits d'animation mobilités »	• Participer à des animations auprès des employeurs*¹⁷ • Identifier les publics de la mobilité solidaire* • Mettre en œuvre une ou plusieurs animations précitées : employeurs, covoiturage et semaine européenne de la mobilité • Diffuser auprès des acteurs « pressentis » les 3 « kits d'animation mobilités » • Proposer d'autres animations mobilité
R15. Définir une démarche régionale d'accompagnement des plateformes de mobilité	• Réunir les acteurs de la mobilité solidaire
R16. Identifier les offres et infrastructures existantes	• Mettre à jour et compléter la partie « état des lieux » du contrat opérationnel de mobilité* • Compléter le COM avec les offres et infrastructures existantes locales
R17. Proposer une méthodologie d'identification des flux domicile-travail auprès des AOM	
R18. Suivi des pratiques de mobilité sur chaque bassin	• Diffuser un document « grand public » sur l'évolution des pratiques auprès de la population pour inciter au report modal et à l'usage des transports en commun
R19. Favoriser les tarifications combinées	• Diffuser des campagnes de communication régionale* • Relayer les campagnes de communication associées
R20. Harmoniser les modalités d'intégration tarifaire	• L'AOM et son transporteur communique localement sur le dispositif
R21. Proposer la mise en place du M-ticket régional sur les réseaux des AOM	• Former les acteurs relais aux outils Mobigo* • Prendre en compte l'existence du M-Ticket régional lors des évolutions de billettique du réseau local • Déployer la solution M-Ticket avec la Région

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

Actions portées par la Région (AOM régionale)	Perspectives d'actions pour les AOM locales
R22. Diffuser aux AOM les horaires des trains et des autocars non-urbains Mobigo	
R23. Créer une application de covoiturage compatible avec le dispositif CEE	• Former les acteurs relais aux outils Mobigo*
R24. Favoriser l'usage du train Mobigo avec les partenaires touristiques régionaux	• Diffuser localement l'information*
R25. Cofinancer une étude mobilité pour les nouvelles AOM rurales	
R26. Répondre aux demandes de données transport	• Former les acteurs relais aux outils Mobigo*
R27. Organiser les réunions de bassin de mobilité	• Rendre compte des échanges institutionnels à l'échelle locale • Appuyer et motiver la participation des acteurs locaux invités aux réunions de bassin de mobilité
R28. Organiser le comité des partenaires de bassin de mobilité	• Identifier les partenaires pertinents pour le territoire, et transmettre la liste à la Région pour faciliter l'organisation • Accompagner la Région dans la définition de l'ordre du jour du comité de partenaire de bassin • Compléter les comités de partenaires de bassin de mobilités par des Comités de partenaires locaux pour les sujets relevant spécifiquement de l'AOM • Rendre compte des échanges du comité des partenaires de bassin à l'échelle locale • Appuyer et motiver la participation des acteurs locaux invités
R29. Organiser le comité des partenaires régional	• Rendre compte des échanges du comité des partenaires régional à l'échelle locale
R30. Organiser et/ou participer à des réunions de projets structurants de mobilité	• Rendre compte des échanges institutionnels à l'échelle locale • Agir localement selon les besoins identifiés (atelier, rencontre, enquête...)

* La Région porte cette action en tant qu'AOM locale dans les bassins concernés

ANNEXES

Annexe n°1 :	Liste des intercommunalités de la Région Bourgogne Franche Comte	196
Annexe n°2 :	Zoom mobilités – Les points d'arrêts routier sur le bassin de mobilité de l'Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Avallonnais et Chablisien	200
Annexe n°3 :	Les acteurs présents sur le bassin de mobilité et leur champ de compétences	203
Annexe n°4 :	Présentation de la tarification du réseau ferré Mobigo	223
Annexe n°5 :	Présentation de la tarification du réseau routier MOBIGO	224
Annexe n°6 :	Comment trouver les horaires des services de transport MOBIGO ?	224
Annexe n°7 :	Carte du réseau régional MOBIGO	225
Annexe n°8 :	Carte du réseau MOBIGO du département de l'Yonne	226
Annexe n°9 :	Présentation des réseaux présents sur le bassin ou à proximité directe	227

ANNEXES

Annexe n°1 : Liste des intercommunalités de la Région Bourgogne Franche Comte

Bassins de mobilité	Intercommunalités	Autorités Organisatrices de la Mobilité	Pays/PETR/SMT
Nevers Agglomération	CA de Nevers Agglomération	AOM	
Val Ligérien	CC Cœur de Loire	AOM	PETR Val de Loire Nivernais
	CC Loire Nièvre et Bertranges	AOM	
	CC Loire et Allier	AOM	
	CC du Nivernais Bourbonnais	AOM	
	CC Sud Nivernais	Région AOM par substitution	
	CC Haut Nivernais Val d'Yonne	Région AOM par substitution	
	CC d'Amognes Cœur du Nivernais	AOM	PETR Nivernais Morvan
Nivernais Morvan	CC Tannay Brinon Corbigny	AOM	
	CC Morvan Sommets et Grand Lacs	AOM	
	CC Bazois Loire et Morvan	AOM	
Nord Yonne	CC Yonne Nord	Région AOM par substitution	PETR du Nord de l'Yonne
	CC du Gâtinais en Bourgogne	Région AOM par substitution	
	CC de la Vanne et du Pays l'Othe	Région AOM par substitution	
	CC du Jovinien	AOM	
Grand Senonais	CA du Grand Sénonais	AOM	
L'Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye Forterre, Avallonnais et Chablisien	CC le Tonnerrois en Bourgogne	AOM	
	CC Puisaye-Forterre	AOM	
	CC Avallon Vézelay Morvan	AOM	PETR du Pays Avallonnais
	CC du Serein	AOM	
	CC de l'Aillantais	AOM	PETR du Grand Auxerrois
	CC Serein et Armanche	AOM	
	CC Chablis Villages et Terroirs	AOM	
	CC de l'Agglomération Migennoise	Région AOM par substitution	
CA de l'Auxerrois	CA de l'Auxerrois	AOM	
Nord Côte d'Or	CC du Pays Châtillonnais	Région AOM par substitution	PETR du Pays de l'Auxois Morvan
	CC du Montbardois	Région AOM par substitution	
	CC du Pays d'Alésia et de la Seine	AOM	
	CC des Terres d'Auxois	AOM	

Bassins de mobilité	Intercommunalités	Autorités Organisatrices de la Mobilité	Pays/PETR/SMT
	CC de Saulieu	AOM	
	CC Pays d'Arnay Liernais	AOM	
Dijonnais	CC Ouche et Montagne	Région AOM par substitution	PETR du Pays Val de Saône Vingeanne
	CC Auxonne Pontallier Val de Saône	Région AOM par substitution	
	CC Mirebellois et Fontenois	AOM	
	CC des Vallées de la Tille et de l'Ignon	AOM	PETR du Pays Seine et Tilles en Bourgogne
	CC Tille et Venelle	AOM	
	CC Forêt Seine et Suzon	AOM	
	CC de la Plaine Dijonnaise	AOM	SM du SCoT Dijonnais
	CC Norge et Tille	AOM	
Dijon Métropole	ME Dijon Métropole	AOM	
Territoires entre Beaune et Dijon	CC Gevrey Chambertin et Nuits Saint-Georges	AOM	Association du Pays Beaunois
	CC de Pouilly en Auxois Bligny sur Ouche	AOM	
	CC Rives de Saône Saint Jean de Losne Seurre	AOM	
Beaune Côtes et Sud	CA Beaune Côtes et Sud	AOM	
Grand Autunois Morvan	CC du Grand Autunois Morvan	AOM	
Charolais Brionnais	CC entre Arroux Loire et Somme	AOM	PETR du Charolais Brionnais
	CC du Grand Charolais	AOM	
	CC du Canton de Marcigny	AOM	
	CC de la Clayette Chauffailles en Brionnais	AOM	
	CC du Canton de Semur en Brionnais	AOM	
CU du Creusot Montceau	CU du Creusot Montceau	AOM	
Mâconnais	CC Mâconnais Tournugeois	Région AOM par substitution	PETR Maconnais – Sud Bourgogne
	CC du Clunisois	AOM	
	CC Saint Cyr Mère et Boitier entre Charolais et Brionnais	Région AOM par substitution	
Maconnais Beaujolais Agglomération	CA du Maconnais Beaujolais Agglomération	AOM	
Chalonnais	CC entre Saône et Grosne	AOM	SM du Chalonnais
	CC Sud Cote Châlonnaise	AOM	
	CC Saône Doubs Bresse	AOM	
Grand Chalon	CA du Grand Chalon	AOM	
	CC Bresse Nord Intercom	AOM	SM Pays de la Bresse Bourguignonne
	CC Bresse Revermont	AOM	

Bassins de mobilité	Intercommunalités	Autorités Organisatrices de la Mobilité	Pays/PETR/SMT
Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne	CC Bresse Louhannaise Intercom	AOM	
	CC Terres de Bresse	AOM	
Graylois	CC du Val de Gray	AOM	PETR Graylois
	CC Monts de Gy	AOM	
	CC des Quatre Rivières	AOM	
Vesoul val de Saône	CC des Hauts du Val de Saône	AOM	SM Pays Vesoul val de Saône
	CC Terres de Saône	AOM	
	CC des Combes	AOM	
	CC du Triangle Vert	Région AOM par substitution	
CA de Vesoul	CA de Vesoul	AOM	
Vosges Saônoises	CC de la Haute Comté	Région AOM par substitution	PETR des Vosges Saônoises
	CC du Pays de Luxeuil	Région AOM par substitution	
	CC des 1000 étangs	Région AOM par substitution	
	CC de Rahin et Chérimont	Région AOM par substitution	
	CC du Pays de Lure	Région AOM par substitution	
	CC du Pays de Villersexel	Région AOM par substitution	
Autour de Besançon	CC du Pays Riolois	Région AOM par substitution	Pays des 7 Rivières
	CC du Pays de Montbozon et du Chanois	AOM	
	CC de Loue Lison	AOM	
	CC des Portes du Haut Doubs	AOM	
	CC du Doubs Baumoisi	PETR Doubs Central AOM	
	CC des Deux Vallées Vertes		
	CC du Pays de Sancey-Belleherbe		
	CC du val Marnaysien	Région AOM par substitution	SM du SCot de l'agglomération bisontine
Grand Besançon Métropole	CU du Grand Besançon Métropole	AOM	
Pays horloger	CC du Pays de Maîche	AOM	PNR Doubs Horloger
	CC du Plateau du Russey	AOM	
	CC du Val de Morteau	AOM	
Haut Doubs	CC du Grand Pontarlier	AOM	SM Pays du Haut Doubs
	CC du Canton de Montbenoît	AOM	
	CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	AOM	

Bassins de mobilité	Intercommunalités	Autorités Organisatrices de la Mobilité	Pays/PETR/SMT
	CC Frasne-Drugeon (CFD)	AOM	
	CC Altitude 800	AOM	
Champagnole Nozeroy Jura	CC Champagnole Nozeroy Jura	AOM	Projet de SCoT
Dolois	CC d'Arbois Poligny Salins	AOM	
	CC du Jura Nord	Région AOM par substitution	Association Pays Dolois
	CC du Val d'Amour	AOM	
	CC de la Plaine jurassienne	AOM	
Grand Dole	CA du Grand Dole	AOM	
Lédonien	CC Terre d'Emeraude	AOM	PETR du Lédonien
	CC Porte du Jura	AOM	
	CC Bresse Haute Seille	AOM	
ECLA	CA Espace Communautaire Lons Agglomération	AOM	
Haut-Jura	CC la Grandvallièrè	AOM	PNR Pays du Haut-jura
	CC du Haut Jura (Arcade)	AOM	
	CC de la Station des Rousses Haut Jura	AOM	
	CC Haut jura Saint Claude	AOM	
Nord-Franche-Comté	CA Pays de Montbéliard Agglomération	AOM	SMT Nord-Franche-Comté
	CC Pays d'Héricourt	AOM	
	CA du Grand Belfort	Syndicat Mixte des Transports en Commun du territoire de Belfort (SMTC 90) AOM	
	CC Sud Territoire		
	CC Vosges du Sud		

Annexe n°2 : Zoom mobilités – Les points d’arrêts routier sur le bassin de mobilité de l’Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Avallonnais et Chablisien

CC DE L'AILLANTAIS				
Nom du point d'arrêt	Commune	Descriptif : (mobilier, informations disponibles, accessibilité)	Offre de transports MOBIGO	Autres offres complémentaires et services en lien
PLACE DE L'EGLISE	AILLANT-SUR-THOLON		TAD 863	
PLACE	CHASSY		TAD 863	
ABRI RUE SAINT JEAN	ST-MAURICE-THIZOUAILLE		TAD 863	
MAIRIE	ST-MAURICE-LE-VIEIL		TAD 863	
PLACE DU MARCHÉ	EGLÉNY		TAD 863	
CC DE L'AGGLOMERATION MIGENNOISE				
Nom du point d'arrêt	Commune	Descriptif : (mobilier, informations disponibles, accessibilité)	Offre de transports MOBIGO	Autres offres complémentaires et services en lien
STADE	EPINEAU-LES-VOVES		LR 802	
RUE DES BLES D'OR			LR 802	
138 RUE DU PONT			LR 802	
RD 606	CHARMOY		LR 802	
PLACE DU 1 ^{ER} MAI	MIGENNES		LR 802	
PARKING LUXEMBOURG			LR 802	
MARCHÉ COUVERT			LR 802	
LAFAYETTE			LR 802	
LES 3 VENEURS			LR 802	
MAIRIE	LAROCHE SAINT CYDROINE		LR 802	
SAINT-CYDROINE ABRI D943			LR 802	
CC SEREIN ET ARMANCE				
Nom du point d'arrêt	Commune	Descriptif : (mobilier, informations disponibles, accessibilité)	Offre de transports MOBIGO	Autres offres complémentaires et services en lien
MAIRIE	BRIENON SUR ARMANCON		TAD858, LR 803	
AVROLLES ABRI EGLISE	SAINT-FLORENTIN		TAD856, LR 803	
HLM			LR 803	
MAIRIE			TAD856, TAD857, LR 803	
CENTRE COMMERCIAL ATAC			TAD856	
CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ			TAD856	
POSTE			LR 803	
JARDINS			LR 803	
VERGIGNY GARE SNCF			LR803	
ABRI GRANDE RUE (POMPIER)	VENIZY		TAD856, TAD857	
ABRI PLACE DU 14 JUILLET	CHAMPLOST		TAD856	
VACHY			TAD856	
ABRI	MERCY		TAD856	
ABRI PLACE DE LA LIBERTE	BELLECHAUME		TAD856	
MAIRIE	CHAILLEY		TAD857	
LA RUE CHEVRE	SORMERY		TAD857	
EGLISE	ORMOY		TAD858	
EMPLACEMENT MAIRIE	MONT-SAINT-SULPICE		TAD858	
PARKING DIRECTION LIGNY	HAUTERIVE		TAD858	
EGLISE	BEAUMONT		TAD858	
PLACE COLBERT	SEIGNELAY		TAD858	
LA CHAPELLE ABRI RUE DU VERDEAU	FLOGNY-LA-CHAPELLE			

CROISEMENT RUE DE LA POSTE / RUE NATIONALE				
VACHY	CHAMPLOST			
CC CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS				
Nom du point d'arrêt	Commune	Descriptif : (mobilier, informations disponibles, accessibilité)	Offre de transports MOBIGO	Autres offres complémentaires et services en lien
PLACE RUE SAINT THOMAS	PONTIGNY		LR 803	
LORDONNOIS AVRI PLACE	LIGNY LE CHATEL		LR803	
AUBERGE DU BIEF			TAD859	
PLACE DE L'EGLISE	FLEYS		LR 804	
ECOLE / MAIRIE	CHABLIS	Arrêt accessible aux usagers en fauteuil roulant et malvoyants	LR 804	
POINCHY RD 965			LR 804	
26 RTE NATIONALE ABRI	BEINE		TAD859, LR803, LR 804	
	NITRY		LR 807	
ABRI 58 GRANDE RUE	MALIGNY		TAD859	
ABRI ND DU NORD	MAILLY-LE-CHATEAU		TAD 860	
PLACE JOUBLOT	MAILLY-LA-VILLE		TAD 860	
EGLISE			TAD 860	
EGLISE ABRI	TRUCY-SUR-YONNE		TAD 860	
ABRI RUE DE LA TUILERIE	PREGILBERT		TAD 860	
EGLISE	SAINT-PALLAYE		TAD 860	
ECOLE PRIMAIRE	BAZARNES		TAD 860	
CC LE TONNERROIS EN BOURGOGNE				
Nom du point d'arrêt	Commune	Descriptif : (mobilier, informations disponibles, accessibilité)	Offre de transports MOBIGO	Autres offres complémentaires et services en lien
GARE SNCF	TONNERRE	Arrêt accessible usagers en fauteuil roulant et malvoyants	LR807, LR 804	
56 BIS RUE VAUCORBE			LR 807, LR 804	
ABRI RUE DE L'ORANGERIE	YROUERRE		LR 807	
CC DU SEREIN				
Nom du point d'arrêt	Commune	Descriptif : (mobilier, informations disponibles, accessibilité)	Offre de transports MOBIGO	Autres offres complémentaires et services en lien
RD 45	SAINTE-VERTU		LR 807	
MAIRIE	JOUX-LA-VILLE		LR 807	
CENTRE	SAINT-ANDRE-EN-TERRE-PLAINE		LR119	
CENTRE	SAVIGNY EN TERRE PLAINE		LR119	
ROUTE DE SAVIGNY	GUILLON-TERRE-PLAINE		LR119	
VASSY MAIRIE ABRI	VASSY-SOUS-PISY		TAD 862	
CC AVALLON VEZELAY MORVAN				
Nom du point d'arrêt	Commune	Descriptif : (mobilier, informations disponibles, accessibilité)	Offre de transports MOBIGO	Autres offres complémentaires et services en lien
ARRET DES CARS RD 944	LUCY-LE-BOIS		LR 807	
PLACE DE LA MAIRIE			TAD 862	
GARE SNCF	AVALLON	Arrêt accessible usagers en fauteuil roulant et malvoyants	LR 807, LR813, LR119, LR123	
RUE DU MARECHAL FOCH			LR 807	
CENTRE COMMERCIAL			LR119	
ARRET DES CARS	VEZELAY		LR813	

CHAMP DE FOIRE RD 951			LR505	
SERMIZELLES – VEZELAY SNCF		Arrêt accessible usagers en fauteuil roulant et malvoyants	LR813, LR505	
EGLISE	SERMIZELLES		TAD 862	
CENTRE	CUSSY LES FORGES		LR813	
EGLISE			LR119, LR123	
PLACE DE LA MAIRIE	SAINT PERE		LR505	
ABRI 17 ROUTE NATIONALE	ASQUINS		LR505	
1 AV. DE LA GARE	ARCY-SUR-CURE		TAD 862	
PLACE DE LA MAIRIE	SAINT-MORE		TAD 862	
ABRI PL. DE LA MAIRIE	VOUTENAY-SUR-CURE		TAD 862	
PLACE DES TILLEULS	GIROLLES		TAD 862	
EGLISE ABRI	THAROT		TAD 862	
PLACE DE L'EGLISE	ANNAY-LA-CÔTE		TAD 862	
ABRI RUE DU CRAI	ETAULE		TAD 862	
CC DE PUISAYE-FORTERRERRE				
Nom du point d'arrêt	Commune	Descriptif : (mobilier, informations disponibles, accessibilité)	Offre de transports MOBIGO	Autres offres complémentaires et services en lien
EGLISE	COURSON LES CARRIERES		LR 805	
ABRI ROUTE DE COURSON	MIGE		LR 805	
PLACE DE LA LIBERATION	BLENEAU		LR 806	
ARRET CARR. RD 90 / RD 221	SAINT-PRIVE		LR 806	
PROMENADE DU GRILLON	SAINT-FARGEAU		LR 806	
5 RTE DE TOUCY	MEZILLES		LR 806	
PLACE DES FRERES GENETS	TOUCY		LR 806	
LA CHAPELLE ABRI	POURRAIN		LR 806	
MAIRIE	VILLIERS-SAINT-BENOIT		TAD 864	
GRANDCHAMPS MONUMENT AUX MORTS	CHARNY-OREE-DE-PUISAYE		TAD 864	
SAINT-MARTIN-SUR-OUANNE ARRÊT DES CARS			TAD 864	
CHARNY PLACE VICTOR HUGO			TAD 864	
PRUNOY PLACE ABRI			TAD 864	
VILLEFRANCHE PLACE DE L'EGLISE			TAD 864	
EGLISE	SAINT-AMAND-EN-PUISAYE		TAD 861	
GERBAUDE	SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE		TAD 861	
ARRÊT DE CAR	LEUGNY		TAD 861	
VOLVENT	DIGES		TAD 861	
MAIRIE	BEAUVOIR		TAD 863	
PLACE ALFRED PUCHOT	PARLY		TAD 863	
PLACE FRERES GENET	TOUCY		TAD 863	

Annexe n°3 : Les acteurs présents sur le bassin de mobilité et leur champ de compétences

1. Les acteurs institutionnels

1. L'Etat

L'Etat est représenté en Région Bourgogne-Franche-Comté par la Préfecture de Région située à Dijon ainsi que dans les Préfectures de Départements et les Sous-Préfectures dans les territoires. Les services préfectoraux coordonnent l'action des services déconcentrés de l'Etat.

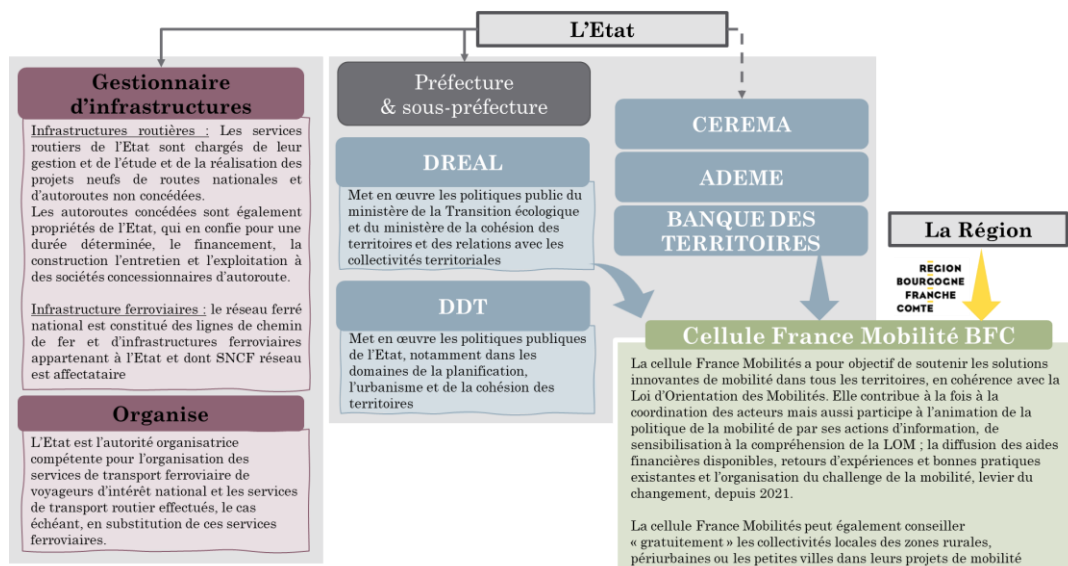


FIGURE 16 : SYNTHESE DES PRINCIPALES ACTIONS DES SERVICES DE L'ETAT ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS QUI LUI SONT LIES

Le Bassin de mobilité de l'Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Avallonnais et Chablisien dépend de la Préfecture de l'Yonne (à Auxerre).

2. La Région Bourgogne-Franche-Comté

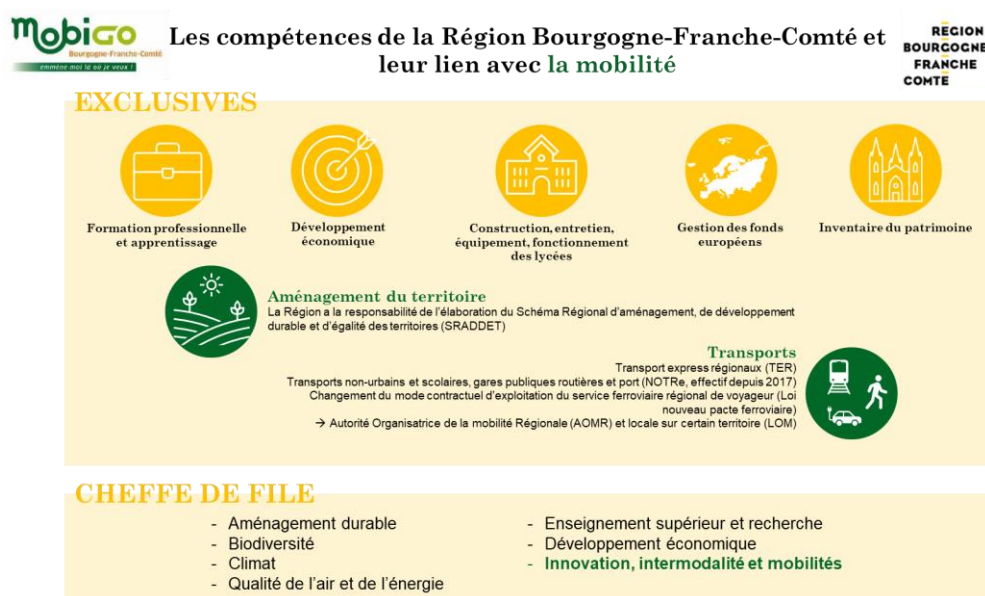


FIGURE 17 : SYNTHESE DES COMPETENCES DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Parmi les compétences dont dispose la Région ; celle-ci est AOM Régionale¹⁸ et intervient en dehors du ressort territorial des AOM :

- L'organisation de services de transport, à savoir :
 1. Les services réguliers (art. R3111-1 du code des transports) ;
 2. Les services à la demande (art. R3111-2 du code des transports) ;
 3. Les services de transport scolaire (art. L3111-7 du code des transports)
- L'organisation ou contribuer au développement de services publics de mobilité, à savoir :
 4. Les services de mobilité actives ;
 5. Les services de mobilité partagées ;
 6. Les services de mobilité solidaires.

La loi ne fixe pas d'obligation à développer tous ces services, mais l'AOM est compétente dans son périmètre pour développer ou accompagner ces derniers.

Selon le principe juridique d'exclusivité des compétences attribuées par la loi aux différents niveaux de collectivités territoriales, ces domaines d'intervention sont exclusifs de l'AOM Régional dès lors que ces services ne sont pas entièrement inclus dans le ressort territorial d'une AOM « locale ».

Elle dispose également de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité « locale » par substitution sur le ressort territorial de certaines communautés de communes. Au titre de sa compétence d'AOM régionale ou d'AOM locale par substitution, la Région peut déléguer tout ou partie de ses services à une collectivité territoriale relevant d'une autre catégorie (Département ou commune), à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (y compris une Communauté de communes non AOM), à une autre AOM locale¹⁹.

Au titre des mêmes compétences, la Région peut également déléguer tout ou partie de ses circuits scolaires au Département ou à des communes, des EPCI, des syndicats mixtes, des établissements d'enseignement ou des associations de parents d'élèves et des associations familiales²⁰.

¹⁸ Art. L1231-3 du code des transports

¹⁹ Art. L1231-4 du Code des transports

²⁰ Art. L3111-9 du code des transports

La Région peut par ailleurs agir sur la mobilité au titre de ses compétences dans les domaines suivants :

- Aménagement du territoire
- Gestion des Lycées
- Formation professionnelle des demandeurs d'emploi
- Tourisme
- Transition énergétique
- Economie

Au titre des compétences décrites ci-dessus, la Région dispose de plusieurs documents de planification et de contractualisation :

- SRADDET ;
- Contrats de territoires en action ;
- Schémas Régionaux : covoiturage, vélo-route - voie verte, IRVE ...
- Contrats de Plan Etat-Région (CPER)

3. Le(s) Département(s)

Le Département, comme réaffirmé par la Loi NOTRe, assure la promotion des solidarités et de la cohésion territoriale. L'action sociale a une place centrale pour la collectivité départementale.

Conjointement avec l'Etat, le Département doit élaborer un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP). Celui-ci a vocation à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité.

Le Département peut par ailleurs agir sur la mobilité au titre de ses compétences dans les domaines suivants :

- L'éducation au niveau de la gestion des collèges ;
- L'aménagement du territoire au niveau des équipements, de la voirie rurale et de la gestion de la voirie départementale ;
- Les transports avec la mise en œuvre des services de transport spécial auprès des élèves et étudiants handicapés (TEEH) vers les établissements scolaires (seuls services de transport non transférés à la Région en 2017).

Dans le cadre des dispositions de la LOM, les Départements, la Région, les AOM « locales », les syndicats mixtes de transports dit « SRU » et les organismes concourant à l'emploi doivent coordonner leur action en faveur de la mobilité solidaire, en associant les organismes publics et privés en charge de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité économique, de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Cela se traduit par l'élaboration d'un plan d'action commun en matière de Mobilité Solidaire à l'échelle du bassin de mobilité, copiloté par les Départements, dans le cadre de sa compétence sociale/solidarité/insertion et la Région dans le cadre de sa compétence mobilité. Il définit les modalités d'accompagnement et de conseil individualisé à la mobilité pour les publics vulnérables. Ce plan, réalisé en complément du Contrat Opérationnel de Mobilité, est appelé en Région Bourgogne-Franche-Comté Schéma des Mobilités Solidaires (SMS).

Cette première génération de Contrat Opérationnel de Mobilité proposera dans ses actions un premier état des lieux des publics vulnérables ainsi que des actions d'accompagnements et services spécifiques auprès de ces publics, pour lequel le Département est associé à la Région.

Par ailleurs, le rôle du Département est également important dans les Contrats Opérationnels de Mobilité pour la coordination des infrastructures en tant que gestionnaire de voirie, notamment des infrastructures en faveur des modes actifs tel que les vélo-routes et voies vertes.

ZOOM sur le Département de l'Yonne

Le conseil départemental de l'Yonne assure diverses missions en lien avec les mobilités :

Assurer la sécurité des icaunais sur le réseau routier départemental

Le Département veille, en toutes saisons à maintenir les meilleures conditions de circulation possible sur le réseau routier dont il a la charge. Il est ainsi responsable de 4850km de réseau routier, sur lequel il effectue des travaux toute l'année afin d'en améliorer la longévité et les conditions de circulation. Il est également en charge des ouvrages d'art qui se trouvent sur ce réseau routier, soit 1120 ponts, 205 murs de soutènement, un tunnel, auxquels s'ajoutent les milliers d'ouvrage hydrauliques routiers (assainissement).

Le Département a également pour mission le maintien de la circulation sur les axes majeurs en période hivernale, quelles que soient les conditions météorologiques. Afin d'informer les usagers des routes des conditions de circulation en temps réel (travaux et aléas climatiques), une carte Yonne Routes est accessible en ligne sur le site du Département. Hiver comme été, les agents du Département restent mobilisés pour la sécurité des Icaunais.

Mobilités douces : apprendre à se déplacer autrement

Le Département anime, en partenariat avec les autres collectivités, le développement coordonné et complémentaire des mobilités douces dans l'Yonne.

Fin 2021, le Département de l'Yonne a été retenu par l'Ademe dans le cadre de l'appel à projets « Avelo 2 ». Celui-ci vise à développer de façon coordonnée les mobilités douces (vélo, marche, trottinette...) dans les territoires. Si la part modale du vélo est aujourd'hui faible en France, l'engouement pour le vélo est fort et les politiques publiques de mobilités sont en pleine évolution. Partout dans l'Yonne, les initiatives des collectivités (mairies, intercommunalités) se multiplient pour ajouter des kilomètres de voies réservées aux mobilités douces.

Intitulé Y'AM pour « Yonne, l'active mobilité », le projet du Département consiste à élaborer puis animer, en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), un schéma départemental des mobilités actives/douces. Cet outil apportera une cohérence dans le développement des projets intercommunaux et définira les projets complémentaires pour densifier le maillage des itinéraires et favoriser le tourisme « lent ». Il vise également à créer une dynamique favorable à l'instauration de la culture du vélo pour inciter à son usage au quotidien.

Afin de développer la pratique du vélo, le Département organise des actions et événements à destination de tous les publics : ses agents avec des challenges vélo, les jeunes dans le cadre raid, et les moins jeunes pour les journées « Yonne sport sénior ».

Le Département est également investi dans le dispositif national « Savoir Rouler à Vélo ».

Transport scolaire : faciliter l'éducation des élèves en situation de handicap

Le Département de l'Yonne finance et organise le transport des élèves en situation de handicap, depuis leur domicile jusqu'à leur lieu d'étude.

Chaque année, le Département accompagne ainsi les déplacements de plus de 300 jeunes en situation de handicap vers leur lieu de scolarité.

4. Les syndicats Mixtes, PETR, Pays, PNR

L'échelon supra-intercommunal est souvent assuré par un syndicat mixte, Pays, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), Pôle Métropolitain ou Parc naturel Régional (PNR). Bien que n'étant pas partie prenante obligatoire du COM, il constitue un acteur de coopération et de mutualisation pertinent. Les Syndicats Mixtes

mentionnés aux articles L. 5711-1 et L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales, les PETR ou les Pôles Métropolitains peuvent devenir AOM locale si les AOM membres leur transfèrent cette compétence²¹.

ZOOM – le Pays Avallonnais (PETR)

Le PETR du Pays Avallonnais est une structure de coopération entre les Communautés de Communes Avallon Vézelay Morvan et du Serein (créé en 2017). Son but est d'associer les Communes pour mener à bien un projet de territoire et en défendre les intérêts.

Le Pays Avallonnais a une double représentation :

- Le Comité Syndical du Pôle (CSP) : c'est la « chambre » des élus, elle comporte des représentants des deux CC constitutives ;
- Conseil de Développement Territorial (CDT) : il s'agit des représentants de la société civile, avec une parité entre associations et acteurs socio-économiques.

Le Pays a approuvé son « projet de territoire 2022-2026 » en avril 2023. Il s'agit d'orientations, qui serviront de cap à l'ensemble des politiques publiques du PETR et des partenaires qui souhaitent y souscrire. Il sert également de socle à un ensemble de programmes et de contrats, et notamment le contrat « territoire en action » - signé entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Pays Avallonnais.

Les projets soutenus dans le cadre de ce contrat doivent répondre au minimum à une des quatre thématiques retenues conjointement entre les signataires :

- Adaptation au changement climatique (urbanisme durable, transition énergétique et écologique, gestion durable des ressources, alimentation de proximité) ;
- Développement d'une offre de services à la population, économie de proximité ;
- Accès à la santé pour tous ;
- **Mobilités durables du quotidien.**

ZOOM – le PETR du Grand Auxerrois

Afin de contribuer à l'essor des territoires et de leur région, la loi incite les intercommunalités d'un même bassin de vie à harmoniser leurs objectifs de développement autour d'un projet commun. Le PETR du Grand Auxerrois a ainsi lancé l'élaboration d'un SCoT en 2015. En raison de points de divergence, l'élaboration du SCoT a été suspendue jusqu'en 2021 où une nouvelle équipe et de nouveaux bureaux ont été choisis pour en finaliser la construction.

Le programme d'action arrêté comporte une entrée mobilité : « recenser et centraliser les solutions de mobilité durable et solidaire, et accompagner les EPCI et communes dans leur réalisation ».

Le PETR du Grand Auxerrois dispose d'un Conseil de développement qui permet d'associer la société civile.

Le PETR du Grand Auxerrois a également signé avec la Région un contrat « territoire en action ». Il est doté d'une enveloppe de 5 861 464€ pour la période 2022-2026. Dans le cadre de ce contrat, l'axe facultatif « Favoriser les mobilités durables du quotidien » a été retenu par le PETR. Il a vocation à accompagner le développement des itinéraires cyclables du quotidien et plus largement les mobilités douces et/ou collectives, en favorisant l'intermodalité. 15% de l'enveloppe sont orientés vers cet axe.

Le PETR du Grand Auxerrois a également candidaté à l'AMI FEDER rural sur la base de la stratégie territoriale déclinée dans le cadre du contrat « territoire en action », notamment sur la thématique « mobilités ».

²¹ Art. L1231-1 du code des transports

5. Les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)

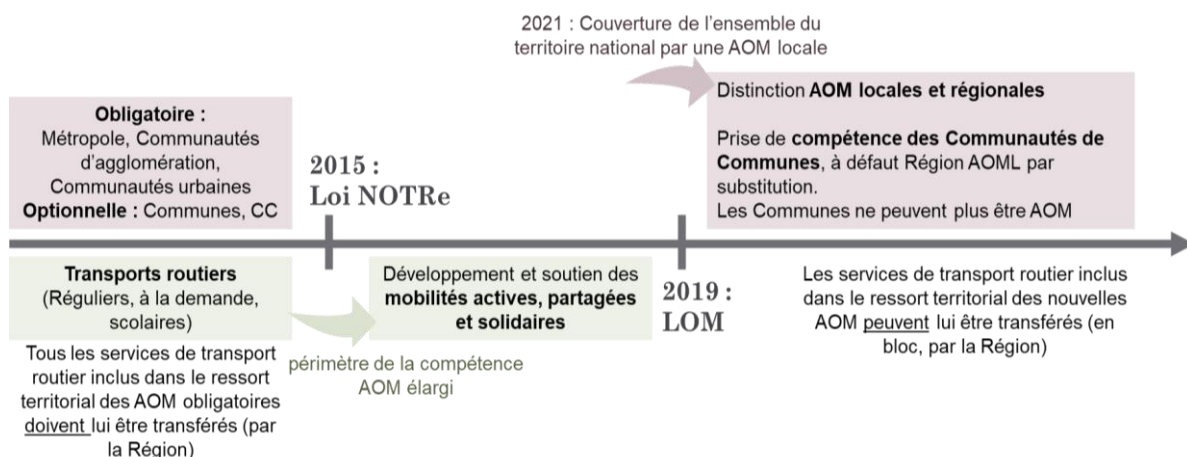


FIGURE 18 : LES EVOLUTIONS DE LA COMPETENCE AOM

Les AOM sont historiquement composées de Métropoles, Communautés urbaines, Communautés d'Agglomération ou de Syndicats Mixtes de Transports (si transfert par les AOM membres). Il s'agit d'une compétence obligatoire pour ces structures (Cf. Figure 18 ci-dessus). Les compétences des AOM sont synthétisés dans la Figure 19)

La LOM demandait aux Communautés de communes de délibérer sur la prise de compétence mobilité avant le 31 mars 2021, avec une prise de compétence effective au 1^{er} juillet 2021. A défaut d'une prise de compétence de la Communauté de communes, la Région est devenue AOM locale par substitution sur son périmètre.

Les Communautés de communes devenues AOM peuvent demander le transfert en bloc des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire intégralement effectués sur leur ressort territorial dans un délai convenu avec la Région. Les Syndicats Mixtes mentionnés aux articles L. 5711-1 et L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales, les PETR ou les Pôles Métropolitains peuvent devenir AOM locale si les AOM membres leur transfèrent cette compétence.

FIGURE 19 : COMPETENCES D'UNE AOM

Qu'est-ce qu'une AOM ?

Être Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), c'est définir, planifier une politique de mobilité sur son ressort territorial – les limites administratives de l'EPCI – afin de répondre aux enjeux de mobilité du territoire, offrir des alternatives de mobilité aux habitants, faire évoluer leurs pratiques et leur offrir une meilleure accessibilité aux services et à l'emploi.

GOUVERNANCE

Planification : d'une stratégie de mobilité, au travers d'un plan de mobilité simplifié.



Associer les acteurs du territoire dans son comité de partenaires.



L'AOM peut lever un **versement mobilité** pour financer tout type de service de mobilité (à l'exception de la Région AOM)

MODALITES D'ACTIONS

» **Organiser** un service de mobilité (définir la consistance du service, les conditions du fonctionnement et de financement du service)

» **Contribuer au développement** de certaines mobilités, c'est-à-dire participer techniquement ou financièrement à un service de mobilité ou à une action de soutien mis en œuvre par une autre entité, soit publique au titre d'une autre compétence, soit privée

» Offrir un **conseil ou un accompagnement** : individualisé auprès des publics vulnérables, aux employeurs

» Organiser ou contribuer au **transport de marchandise et de logistique urbaine**

LES DOMAINES D'INTERVENTION DE L'AOM

L'organisation de **services publics de transport** à savoir :

- » Les **services réguliers** comme les bus et les cars
- » Les **services à la demande**
- » Les **services de transport scolaire**

Ce sont des services qui ne peuvent être organisés par le secteur privé.

L'organisation de **services publics de mobilité** à savoir :

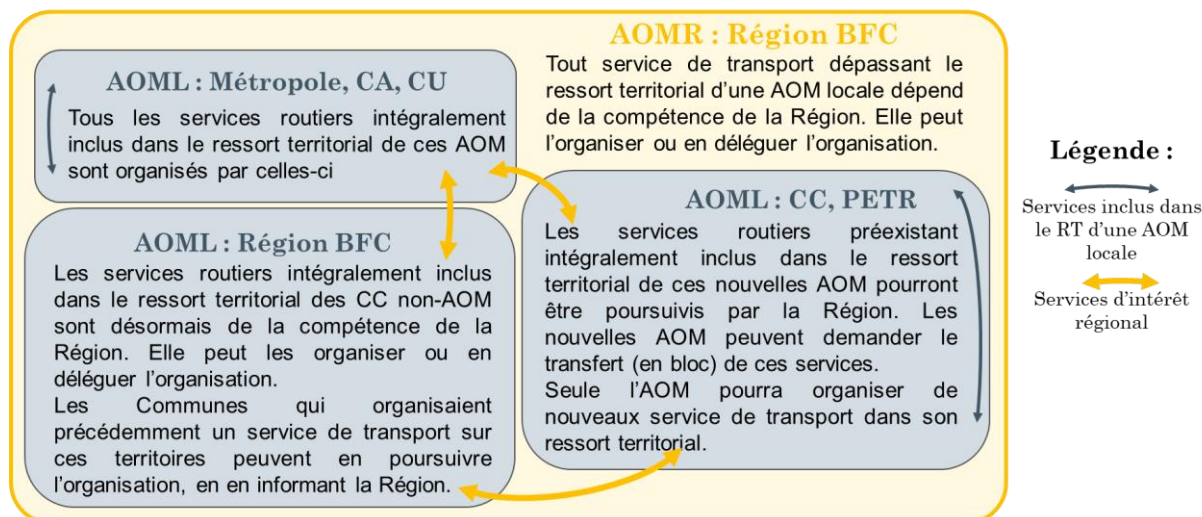
- » Les services de **mobilité actives**
- » Les services de **mobilité partagées**
- » Les services de **mobilité solidaire**

L'AOM peut également contribuer au développement des services mis en place par d'autres collectivités, des acteurs privés ou associatifs.

L'AOM n'a pas d'obligation à développer tous ces services.

Selon le principe juridique d'exclusivité des compétences attribuées par la loi aux différents niveaux de collectivités territoriales, ces domaines d'intervention sont exclusifs de l'AOM locale dans son ressort territorial (Cf. Figure 20 ci-dessous). En revanche, tout service de mobilité qui n'est pas entièrement inclus dans le ressort territorial d'une AOM locale est de la compétence exclusive de l'AOM Régionale.

Ressort territorial et compétence mobilité



Ressort territorial et compétence mobilité

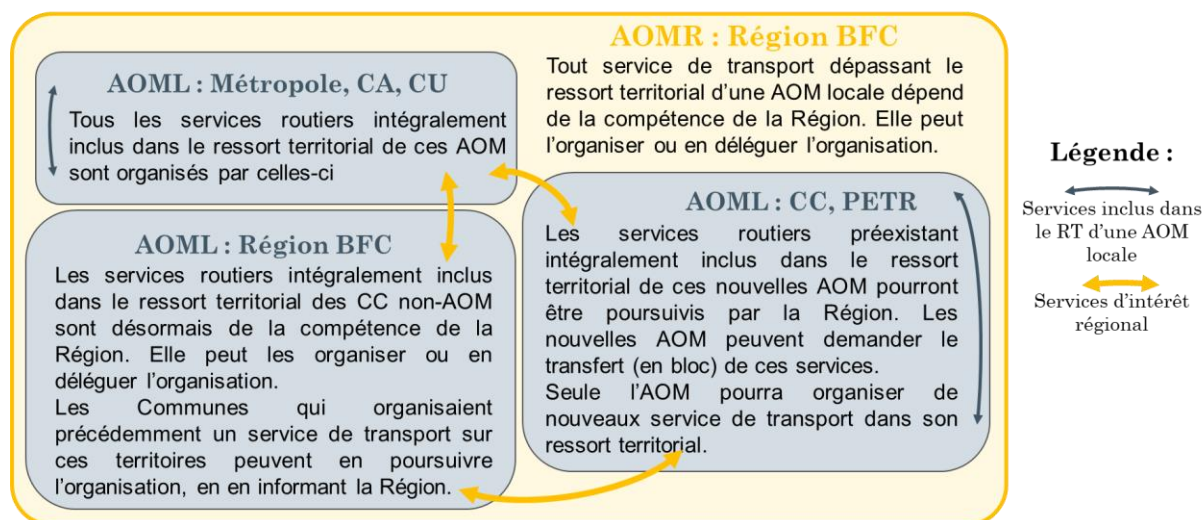


FIGURE 20 : REPARTITION DES COMPETENCES SELON LE RESSORT TERRITORIAL

Les EPCI à fiscalité propre peuvent déléguer à la Région ou au Département tout ou partie d'une compétence transférée par les communes membres sous certaines conditions²². C'est le cas de la compétence mobilité qui peut donc être transférée par les Communautés de communes AOM dans ces conditions à la Région ou au Département.

²² Art. L1111-8 du Code général des Collectivités territoriales

L'AOM locale peut déléguer tout ou partie de ses circuits scolaires, à la Région, au Département ou à des communes, des EPCI, des syndicats mixtes, des établissements d'enseignement ou des associations de parents d'élèves et des associations familiales²³.

ZOOM sur le bassin de l'Auxerrois, du Tonnerrois, de l'Avallonnais et Chablisien

Depuis 1^{er} juillet 2021, le bassin de mobilité comporte 7 Communautés de communes AOM Locales dans leurs ressorts territoriaux respectifs :

- Communauté de Communes de l'Aillantais ;
- Communauté de Communes Serein et Armance ;
- Communauté de Communes Puisaye Forterre ;
- Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs ;
- Communauté de Communes du Tonnerrois en Bourgogne ;
- Communauté de Communes du Serein ;
- Communauté de Communes Avallon, Vézelay, Morvan

Sur le ressort territorial de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise, c'est la Région qui est AOM locale par substitution.

ZOOM – la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs

Afin de développer les solutions de mobilités douces sur son territoire, la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs a choisi de se doter d'une schéma directeur cyclable. Celui-ci a vocation à développer les mobilités douces aussi bien pour des usages utilitaires que dans le cadre d'usage récréatifs et touristiques. Il s'agit également de soutenir et impulser une politique locale de développement durable en valorisant les 3 volets : environnemental, économique et social.

ZOOM – la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan

Suite à sa prise de compétence mobilité, la CCAVM est en train d'élaborer un plan de mobilité simplifié (PDMS) couplé à un schéma directeur cyclable et une esquisse de plan d'action d'un plan de mobilité employeur. Ces documents de planification permettront de répondre aux nombreux enjeux et objectifs du territoire, comme par exemple développer l'usage des modes doux/actifs, identifier les aménagements à créer pour favoriser le déploiement des modes de transports actifs, améliorer la mobilité pour tous (en particulier pour les seniors et favoriser l'insertion professionnelle et sociale), augmenter l'attractivité du territoire, améliorer les conditions de l'ensemble des déplacements des salarié(e)s et des personnes fréquentant la zone industrielle d'AVALLON ou encore mutualiser les moyens (agir à une échelle plus pertinente et faire travailler ensemble les entreprises et organismes gestionnaires des transports).

6. Les communautés de communes (Hors compétence d'AOM)

L'intercommunalité désigne une forme de coopération entre les communes. Celles-ci peuvent se regrouper afin de gérer en commun des équipements ou des services publics, élaborer des projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme à l'échelle d'un territoire plus vaste que celui de la commune. La coopération intercommunale permet non seulement une gestion collective de services de bases, mais est aussi devenue une coopération de projet. Cette coopération est mise en œuvre au sein d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)²⁴.

²³ Art. L3111-9 du code des transports

²⁴ La coopération intercommunale et les EPCI, Vie publique, République Française
(<https://www.vie-publique.fr/fiches/20118-la-cooperation-intercommunale-et-les-epci>)

Les communautés de communes, hors de la compétence mobilité évoquée précédemment, peuvent agir sur la mobilité au titre d'autres compétences, y compris sans être AOM (Cf. Figure 21 ci-dessous).



FIGURE 21 : AUTRES COMPETENCES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES EN LIEN AVEC LA MOBILITE

Comme indiqué précédemment, au titre de sa compétence d'AOM Régionale ou d'AOM locale par substitution, la Région peut déléguer tout ou partie de ses services de mobilité aux Communautés de communes non AOM.

Les Communautés de communes peuvent également disposer de compétences complémentaires que souhaitent transférer les communes qui la composent.

ZOOM bassin de mobilité

Le bassin de mobilité comporte une communauté de communes non AOM. Ces communautés de Communes, comme les AOM, ont également la possibilité de disposer de compétences optionnelles, soumises à l'intérêt communautaire. Les compétences optionnelles des communautés de communes composant le bassin de mobilités sont identifiées dans le tableau ci-dessous :

	CC DE L' AILLANTAIS	CC SEREIN ET ARMANCE	CC CHABLIS, VILLAGES ET TERROIRS	CC DU TONNERROIS EN BOURGOGNE	CC DU SEREIN	CC AVALLON, VEZELAY, MORVAN	CC PUISAYE FORTERRE	CC DE L' AGGLOMERATION MIGENNOISE
Protection et mise en valeur de l'environnement, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie		X						
Politique du logement et du cadre de vie		X						
Création, aménagement et entretien de la voirie		X						
Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire		X						
Action sociale d'intérêt communautaire								
Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes								

ZOOM – la Communauté de Communes de Puisaye Forterre

La Région et la Communauté de Communes ont conclu un contrat « territoire en action ». La mise en œuvre du projet de territoire se décline autour de quatre axes d'intervention du contrat.

Parmi ces axes, la Communauté de Communes a choisi de retenir notamment l'axe facultatif « favoriser les mobilités durables du quotidien ». 6% de l'enveloppe prévue dans ce contrat (enveloppe de 1 792 422€ pour la période 2022-2026) sont orientés vers cet axe.

La Communauté de Communes a également candidaté à l'AMI FEDER rural sur la base de la stratégie territoriale déclinée dans le cadre du contrat, en sollicitant une éligibilité notamment sur la thématique mobilité.

ZOOM – la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne

La stratégie du territoire est fondée sur son projet de territoire « Synergie tonnerroise ». Elle s'articule autour de trois axes pour « le maillage des services structurants du territoire », « le vivre ensemble, accueil et dynamisme économique » et « l'engagement dans les transitions sociétales et environnementales ».

La Région et la Communauté de Communes ont conclu un contrat « territoire en action ». La mise en œuvre du projet de territoire se décline autour de trois axes d'intervention du contrat.

Parmi ces axes, la Communauté de Communes a choisi de retenir notamment l'axe facultatif « favoriser les mobilités durables du quotidien ». 25% de l'enveloppe prévue dans ce contrat (enveloppe de 970 733€ pour la période 2022-2026) sont orientés vers cet axe.

A ce titre, un projet de liaison d'un kilomètre environ entre la véloroute, de plus en plus fréquentée, et le centre du village d'Ancy le Franc est envisagée.

La Communauté de Communes a également candidaté à l'AMI FEDER rural sur la base de la stratégie territoriale déclinée dans le cadre du contrat, en sollicitant une éligibilité notamment sur la thématique mobilité.

7. Les Communes

La commune est une collectivité territoriale ; la plus petite subdivision administrative française. La commune est la collectivité qui agit au plus près du territoire et de ses habitants. Les communes bénéficient de la compétence générale pour gérer toute affaire d'intérêt communal, ce qui n'empêche pas que de nombreuses lois leurs confient des compétences identifiées dans les domaines variés.

Le champ des compétences des communes a cependant tendance à diminuer au profit des intercommunalités. C'est le cas de la compétence mobilité depuis le 1^{er} juillet 2021, les communes ne pouvant plus être AOM. Une exception subsiste pour la poursuite de l'organisation d'un service de mobilité par une commune se situant dans une Communauté de communes où la Région est AOM locale. Elle peut, en informant la Région, poursuivre son organisation et le cas échéant la levée du versement mobilité²⁵.

En matière de mobilité, la commune reste néanmoins compétente pour porter des actions dans le cadre d'une autre compétence (Cf.

²⁵ Art. L1231-1 du code des transports

ZOOM bassin de mobilité

Sur le bassin de mobilité certaines communes dans le cadre de l'exercice de leur compétence exercent et mènent des actions en lien avec les mobilités :

	Actions portées localement par les Communes
CC de l'Agglomération Migennoise	Ville de Migennes : - Navette urbaine, <i>la Nim</i>
CC Serein et Armance	Ville de Saint-Florentin : - Développement de circuits de mobilité douce (<i>projet petites villes de demain</i>) - Construction Maison Services Publics (<i>projet petites villes de demain</i>) - Développement d'une offre de navette avec la gare de Saint-Florentin-Vergigny (<i>projet petites villes de demain</i>)
CC de l'Aillantais	
CC de la Puisaye-Forterre	
CC Chablis, Villages et Terroirs	Communes disposant de borne(s) de recharge pour véhicules électriques : - Beine - Chablis - Deux-Rivières - Ligny-Le-Châtel - Mailly-le-Château - Nitry - Vermenton
CC Tonnerrois en Bourgogne	
CC du Serein	
CC Avallon, Vézelay, Morvan	Ville d'Avallon : - Navette Citéo de la ville d'Avallon - Location de VTT à assistance électrique (vocation prioritairement touristique) - Navette touristique estivale de Vézelay qui permet aux personnes de se rendre au pieds de la basilique

ci-après).

Les Communes et la mobilité

Depuis la LOM, les Communes ne peuvent plus être Autorités Organisatrices de la Mobilité. Cette compétence, dont elle pouvait disposer auparavant est désormais réservée aux Communautés de Communes, voir à la Région par substitution. Elles disposent malgré tout, d'autres leviers pour agir sur les mobilités au travers de leurs autres compétences.

LES COMPETENCES

ET LES LIENS AVEC LES MOBILITES

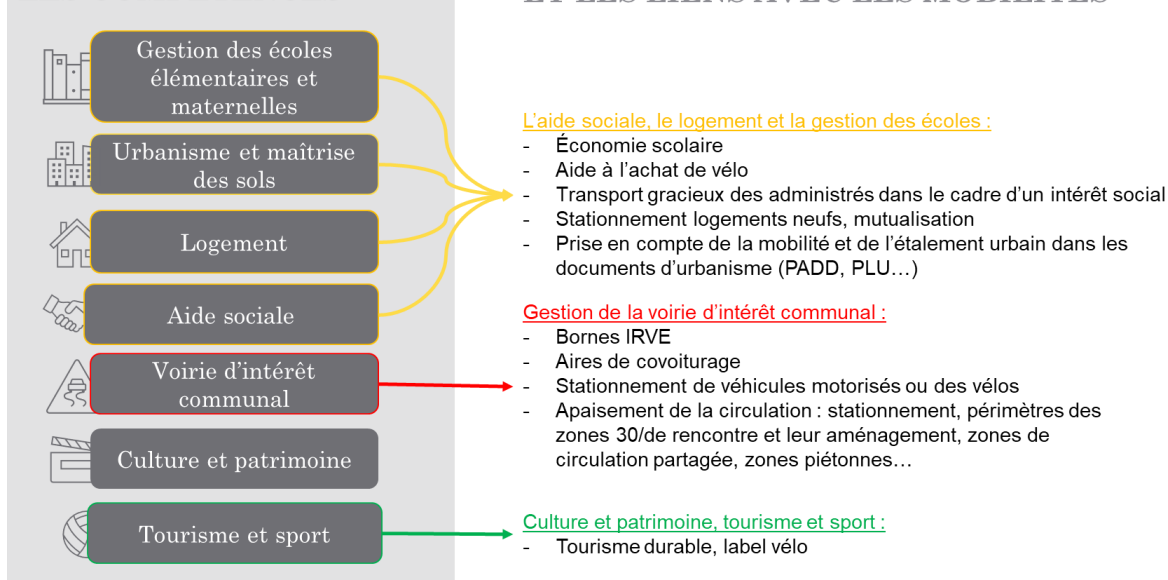


FIGURE 22. COMPETENCES DES COMMUNES EN LIEN AVEC LA MOBILITE

ZOOM bassin de mobilité

Sur le bassin de mobilité certaines communes dans le cadre de l'exercice de leur compétence exercent et mènent des actions en lien avec les mobilités :

	Actions portées localement par les Communes
CC de l'Agglomération Migennaise	Ville de Migennes : - Navette urbaine, <i>la Nim</i>
CC Serein et Armance	Ville de Saint-Florentin : - Développement de circuits de mobilité douce (<i>projet petites villes de demain</i>) - Construction Maison Services Publics (<i>projet petites villes de demain</i>) - Développement d'une offre de navette avec la gare de Saint-Florentin-Vergigny (<i>projet petites villes de demain</i>)
CC de l'Aillantais	
CC de la Puisaye-Forterre	
CC Chablis, Villages et Terroirs	Communes disposant de borne(s) de recharge pour véhicules électriques : - Beine - Chablis - Deux-Rivières - Ligny-Le-Châtel - Mailly-le-Château - Nitry - Vermenton
CC Tonnerrois en Bourgogne	
CC du Serein	
CC Avallon, Vézelay, Morvan	Ville d'Avallon : - Navette Citéo de la ville d'Avallon - Location de VTT à assistance électrique (vocation prioritairement touristique) - Navette touristique estivale de Vézelay qui permet aux personnes de se rendre au pieds de la basilique

2. Les autres acteurs de mobilité

1. Les opérateurs de mobilité

Un opérateur de mobilité est un prestataire de service de mobilité. S'il organise un transport routier régulier, il doit être lié à l'AOM locale pour régionale compétente.

L'AOM peut organiser un service de mobilité en régie ou en confier la gestion à un opérateur de mobilité au travers d'une délégation de service public (DSP) ou d'un marché public.

Les autres services de mobilités ne dépendant pas exclusivement de la compétence de la mobilité des AOM, ils peuvent être organisés :

- Soit – comme présenté précédemment – organisé par l'AOM et exécuté par l'opérateur (via une DSP ou marché),
- Soit, non organisé par l'AOM, *par exemple à l'initiative de l'opérateur lui-même. Il s'agit alors de transport privé.* L'AOM peut alors faire le choix de contribuer à son développement (techniquement ou financièrement) ou non.

Les opérateurs de mobilité et les différents modes de gestion possible

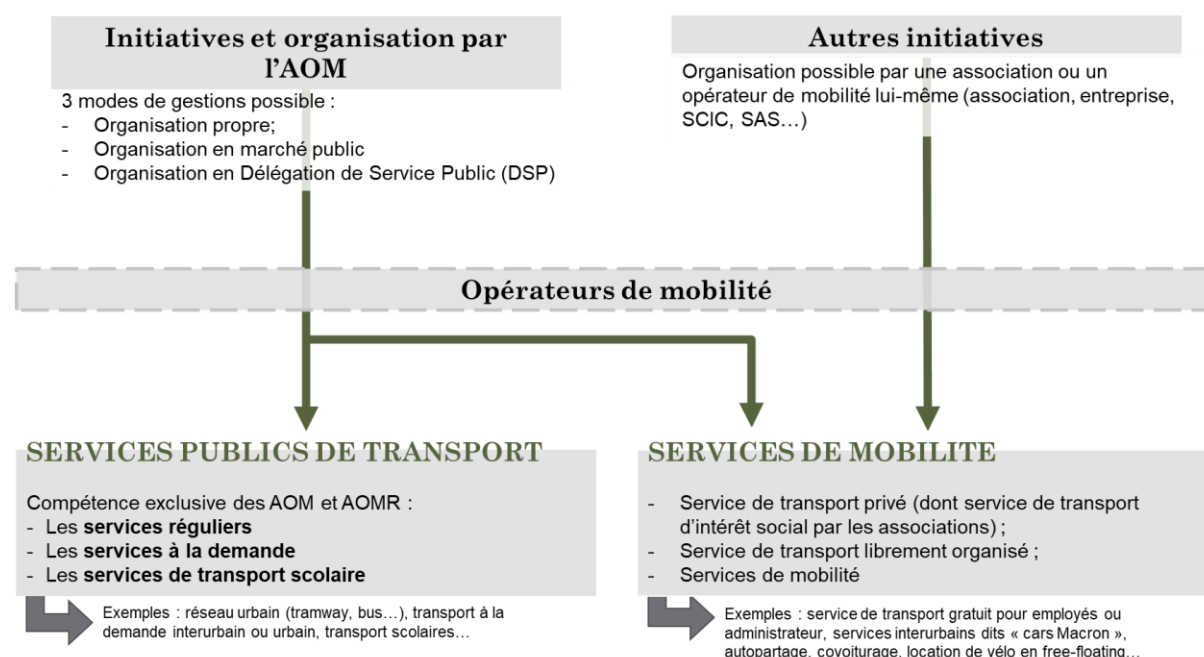


FIGURE 23 : SCHEMA DE SYNTHESE DES LIENS ENTRE AOM ET OPERATEURS DE MOBILITE

Les transporteurs routiers ;

Les transporteurs routiers de voyageurs sont des entreprises ou des associations qui mettent en œuvre des services routiers. Ils peuvent exploiter tout ou une partie d'un réseau de transport en commun.

Quelques exemples d'exploitation par un transporteur routier :

- Pour le réseau Mobigo, chaque lot de lignes est exploité par un transporteur avec un marché spécifique. En revanche, les réseaux urbains sont généralement exploités par un transporteur unique qui gère l'ensemble du réseau. Les transporteurs des réseaux urbains assurent également parfois d'autres services de mobilité (exemple : location de vélo).
- Il est à noter que sur certaines lignes, SNCF Voyageurs met en œuvre, dans le cadre de la Convention d'exploitation conclue avec la Région, des services routiers complémentaires des dessertes ferroviaires, opérés par des transporteurs routiers.
- Un transporteur peut également opérer des services occasionnels pour d'autres types de clients (particuliers, entreprises, écoles, etc.).

transport scolaire) avec des véhicules de moins de 8 places assises, ces derniers disposant de règles spécifiques pour s'inscrire au registre des transporteurs.

Lorsqu'un service de transport est organisé exclusivement par des associations dans le but de faciliter le quotidien de certains publics (accompagnement chez le médecin, faire leurs achats, etc.) il s'agit d'un transport d'utilité sociale (TUS). Ce service est alors un véritable outil de solidarité locale, un accompagnement qui contribue à renforcer les liens sociaux. Ce service est mis en place à l'attention de personnes dont l'accès à la mobilité est limité du fait de ses revenus, de sa localisation géographique, de son invalidité ou handicap (critères précisés R.3133-1 à 5 du code des transports). Ce service se doit d'être fourni à titre non onéreux avec la possibilité de demander aux personnes transportées une participation aux frais plafonnée.

Autres prestataires de service de mobilité ;

Les différents prestataires de location de véhicules en autopartages, vélo en libre-service, trottinettes en libre-service sont également des opérateurs de mobilité. Ils peuvent développer une offre en lien ou non avec l'AOM. Si ce service de mobilité n'a pas été mis en place en concertation avec l'AOM, celle-ci pourra agir (réguler, intégrer, coordonner) sur cette offre au travers de ses compétences. Le levier d'action le plus souvent utilisé par l'AOM étant sa compétence voirie.

Comme évoqué dans le paragraphe précédent (cf. transporteurs routiers), les DSP des AOM comprennent parfois l'organisation de ce type de service de mobilité (par exemple, le service de location de vélo VéloDi de Divia à Dijon, ou la location de vélo récemment développé par le réseau Léo d'Auxerre).

Citiz Bourgogne-Franche-Comté : un opérateur de mobilité avec un statut de coopérative ;

Citiz Bourgogne-Franche-Comté est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dont le service d'autopartage est à vocation non lucrative. Elle appartient au réseau national Citiz présent dans 190 villes françaises, dont notamment 17 des 21 métropoles. Citiz BFC est une coopérative d'autopartage qui met à disposition des voitures en autopartage avec le bénéfice et soutien des collectivités et partenaires locaux.

Enfin, les AOM font appel, régulièrement, à des prestataires de services pour exercer et mettre en œuvre l'offre de mobilité dont elle est organisatrice. C'est souvent le cas pour les nouveaux services d'aide à la mobilité que sont la billettique, les Système d'Information Multimodale, les applications, les plateformes de mise en relation de covoiturage ...

La Région Bourgogne-Franche-Comté travaille avec plusieurs prestataires (liste non exhaustive) : Cityway (Système d'Information Multimodal Mobigo BFC) ; Altinnova (abris vélo) ; TickS, AEP Ticketing Solutions (billettique), etc.

ZOOM bassin de mobilité

Les opérateurs de mobilité de ce bassin sont les suivants

- Transporteurs routiers :
 - Transarc
 - Prêt-à-partir
 - Saint-Marc Transport
 - Transdev BFC
 - SNCF voyageurs
- Transporteurs ferroviaires :
 - SNCF voyageurs
- Opérateur de covoiturage / autopartage
 - Mobigo covoiturage
 - Karos
- Opérateur mobilités douces
 - Vélibourgogne
- Opérateur mobilités solidaires
 - TootOtoor
 - Croix rouge mobilités

2. Les gestionnaires d'infrastructures

Les gestionnaires d'infrastructures

Le gestionnaire d'infrastructure est responsable de l'exploitation, de l'entretien et du renouvellement de l'infrastructure.

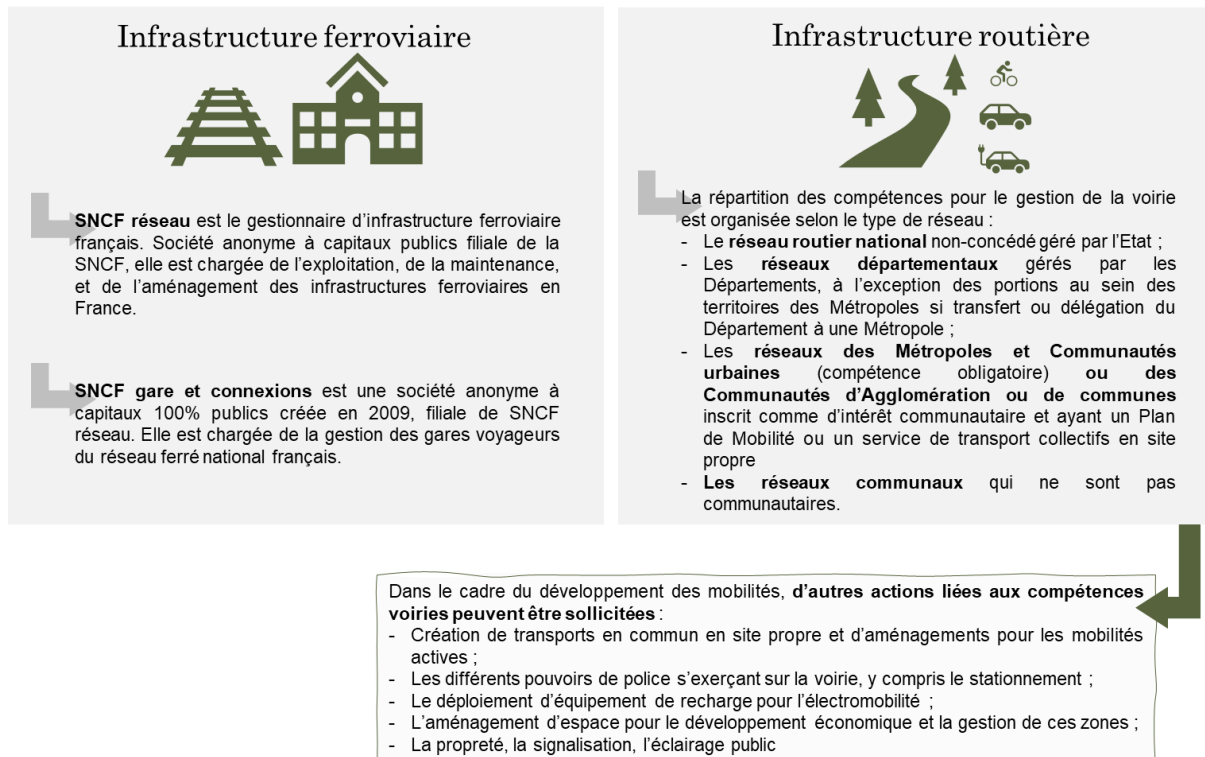


FIGURE 25 : SCHEMA DE SYNTHESE DES GESTIONNAIRES D'INFRASTRUCTURES

ZOOM bassin de mobilité

Sur le bassin de mobilité, les gestionnaires d'infrastructures intervenant sont les suivants :

- Infrastructures ferroviaires :
 - o SNCF Réseau
 - o SNCF Gares et connexions
- Infrastructures routières :
 - o Etat : Pas route nationale sur le bassin
 - o Département de l'Yonne
 - o Communautés de communes
 - o Communes
 - o Voies navigables de France

3. Les acteurs locaux de la mobilité



FIGURE 26 : LES ACTEURS LOCAUX

ZOOM bassin de mobilité

Sur le bassin de mobilité, il y a plusieurs acteurs locaux de la mobilité :

- La plateforme de mobilité :
 - o Club mobilité
 - o Mobil'éco
- Les Maisons France Services qui se répartissent sur les communes suivantes :
 - o France services Châtel-Censoir
 - o France services Chablis
 - o France services de Quarré-les-Tombes
 - o France services d'Avallon
 - o France services Châtel-Censoir – Antenne de Arcy-sur-Cure
 - o France services Vermenton
 - o France services CCAS de Migennes
 - o France services de Montholon
 - o France services Charny Orée de Puisaye
 - o France services Bléneau
 - o France services Saint-Sauveur-en-Puisaye
 - o France services Champignelles
 - o France services de Toucy
 - o France services Noyers
 - o France services Guillon Terre Plaine
 - o France services Seignelay
 - o France services Tonnerre
 - o France services d'Ancy-le-Franc
 - o France services de Vézelay
- Les centres – Maisons de Santé :
 - o Maison de santé de Chablis, Ligny-le-Châtel et Vermenton
 - o Maison de santé de Vézelay
 - o Maison de santé Avallon
- Les Associations :
 - o Croix rouge
- Pôle Emploi :
 - o Pôle emploi Auxerre
 - o Pôle emploi Avallon
 - o Pôle emploi Tonnerre

Annexe n°4 : Présentation de la tarification du réseau ferré Mobigo

Tarifs sans carte ou abonnement :

- Gratuité des enfants de – 4 ans : sans billet à présenter.
- Tarif enfant (de 4 à -12 ans) : 2 € tous les trajets (4€ aller-retour) sans carte, sur présentation du justificatif d'âge.
- Tarif jeunes -26 ans : 50% de réduction sur le tarif de référence sur tous les trajets, sans carte, sur présentation du justificatif d'âge.
- Tarif entreprise : 30% de réduction sur tarif normal de référence pour un carnet de 10 titres non nominatifs, valable un an pour une origine-destination à définir au moment de l'achat pour les entreprises à destination de leurs agents et les particuliers.
- Tarif groupe : 75% de réduction sur le trajet pour un groupe de 10 à 99 personnes avec une réservation minimum 7 jours avant. Valable en Région Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que vers et depuis Paris.
- Tarif demandeur d'emploi : Coupon délivré par pôle emploi pour un entretien, un concours, etc. avec 75% de réduction sur le trajet demandé.
- Bons plans : 340 billets par jour au tarif préférentiel de 3€/3€/13€, disponibles deux mois avant la date de départ et uniquement sur le site TER.

Tarifs avec carte de réduction :

- Carte de réduction 26+ : Carte de réduction valable un an, au tarif de 20€ avec 30% de réduction (sur le tarif de référence) du lundi au vendredi ; 60% de réduction les week-ends en vacances scolaires (zone A) avec un contrôle avec une présentation du titre et de la carte. Réduction valable pour détenteur de la carte et un accompagnateur. Valable en Région Bourgogne-Franche-Comté, vers et depuis Paris, en Région centre Val de Loire. Réduction en Région Auvergne-Rhône-Alpes de 25% en semaine et 50% le week-end.
- Carte de réduction solidaire : Carte de réduction gratuite délivrée sur critères sociaux (Complémentaire Santé Solidaire, jeunes en Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie), valable un an avec 75% de réduction sur tous les trajets.

Abonnements :

- Abonnements Régionaux (Tout public et Jeunes) : Hebdomadaires, mensuels ou en Pass Annuels PASS Mobigo – 26 ans ou Pass Mobigo Flex Quotidien (26 ans et +) : valable pour une origine-destination définie au moment de l'achat en Région Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que vers et depuis Paris et pour des voyages illimités sur cette origine-destination. Jusqu'à 80% de réduction par rapport au tarif normal. Libre circulation sur le réseau des trains Mobigo Bourgogne-Franche-Comté, vers et depuis Paris les week-ends et jours fériés pour le Pass Mobigo Flex quotidien
- Abonnements TER+Bus/Tram : Tarifications combinées avec les réseaux urbains pour les abonnements (Tout Public et jeune ; Hebdomadaire, Mensuel, Annuel), 10% de réduction sur l'abonnement TER + réduction sur l'abonnement urbain. Concernant le Pass'OK en Nord-Franche-Comté (journée, hebdomadaire, mensuel, annuel), tarif intégré réduit TER+Urbain. Non Valable entre Belfort et Delle, pas de tarif jeunes.
- Intégration tarifaire : Voyage à bord des trains Mobigo avec un titre urbain, dans le ressort territorial du réseau urbain selon l'accord entre la Région et les agglomérations partenaires (Nevers Agglomération, Communauté Urbaine du Creusot Montceau, Dijon Métropole, Grand Besançon Métropole).
- Abonnements scolaires : gratuité pour les ayant droits sur le trajet domicile-études
- Abonnements élèves, étudiants, apprentis : Abonnements hebdomadaires ou mensuels à tarif réduit pour le trajet domicile-études.

Pour les trajets extrarégionaux des accords tarifaires sont développés :

- Auvergne-Rhône-Alpes : Pour les trajets inter-régionaux de la ligne Lyon <> Dijon <> Paris, le barème kilométrique nationale s'applique avec une validité des 2 Cartes de réduction (26+ et Illico liberté) avec une réduction de 50% les week-end, jours fériés, vacances et -25% en semaine. L'abonnement est inclus dans l'accord.
- Centre-Val-de-Loire : Pour les trajets inter-régionaux des lignes Paris <> Nevers et Bourges <> Nevers, le barème kilométrique de la Région BFC s'applique avec une validité des 2 Cartes de réduction (26+ et Rémi Liberté) avec une réduction de -60% les week-end, jours fériés, vacances ; et -30% en semaine. L'abonnement est inclus dans l'accord.
- Abonnements transfrontaliers Suisse : Ligne Belfort-Delle-Bienne, Besançon – Morteau - La Chaux de Fonds, Pontarlier-Frasne-Vallorbe, Frasne-Pontarlier-Neuchâtel et Valdahon-Neuchâtel.

Annexe n°5 : Présentation de la tarification du réseau routier MOBIGO

La gamme tarifaire Régionale routière est la suivante :

- Tarif unique à 2€ le trajet ;
- Carnet de 10 trajets à 18€ ;
- Tarif unique de 50€ : abonnements mensuels pour une ligne ou un groupement de lignes défini ;
- Tarification combinée : Pass Bus Car : Réduction des 2 abonnements combinés d'une ligne Mobigo avec les réseaux urbains des AOM partenaires ;
- Intégration tarifaire : Voyage à bord des cars MOBIGO avec un titre urbain, dans le ressort territorial du réseau urbain selon l'accord entre la Région et l'AOM partenaire.

Annexe n°6 : Comment trouver les horaires des services de transport MOBIGO ?

Les horaires des services MOBIGO sont accessibles sur le www.viamobigo.fr :

1. Le calculateur d'itinéraire, vous indique les solutions de transports disponibles pour votre trajet au jour et à l'heure souhaité ;
2. Les fiches horaires de lignes, vous permettent de connaître les horaires des lignes qui vous intéressent et les heures de passage pour chacun des arrêts. Elles sont disponibles pour les transports routiers et pour les transports ferroviaires.

Pour y accéder, les étapes sur le site internet Mobigo sont les suivantes :

- Fiches horaires services ferroviaires : ViaMobigo > Infos réseaux > Réseau Régional Mobigo ; vous trouverez ensuite les fiches horaires de chaque département (pour la Saône et Loire : <https://www.viamobigo.fr/fr/reseau-regional-mobigo/71/saone-et-loire-fiche-horaires/286>)
- Fiches horaires services routiers : ViaMobigo > Infos réseaux > TER : vous trouverez ensuite l'ensemble des fiches horaires TER BFC (<https://www.viamobigo.fr/fr/ter/1001>)

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le 27/10/2025

ID : 089-200067130-20251023-190_2025-DE



Annexe n°7 : Carte du réseau régional MOBIGO

Carte disponible en ligne : <https://www.viamobigo.fr/ftp/document/carte-reseau-mobigo-region-bourgogne-franche-comte-mise-a-jour-novembre-23.pdf>



Annexe n°8 : Carte du réseau MOBIGO du département de l'Yonne



Annexe n°9 : Présentation des réseaux présents sur le bassin ou à proximité directe

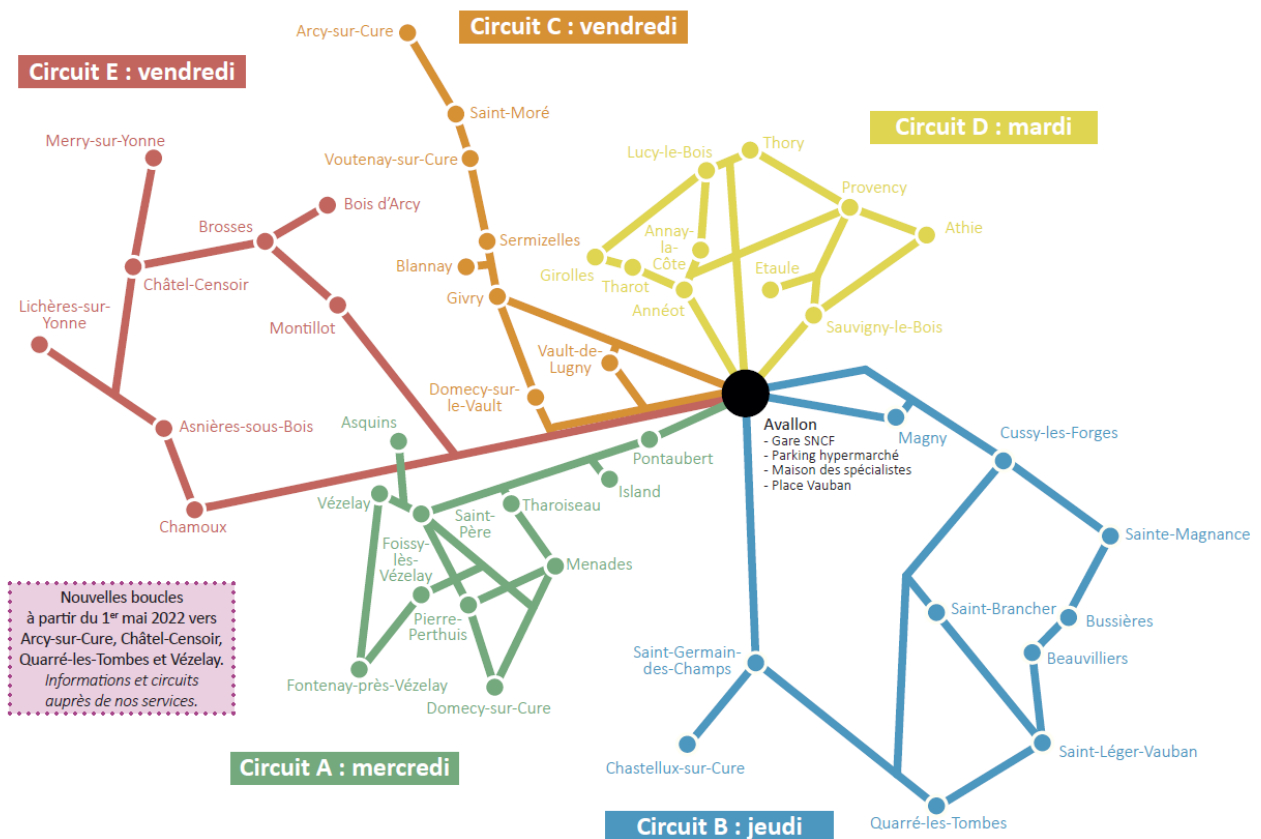


FIGURE 27. LES CIRCUITS DE TAD DE LA CC AVALLON VEZELAY MORVAN

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

4, square Castan
CS 51857
25031 Besançon

0 970 289 000
www.bourgognefranchecomte.fr

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le 27/10/2025

ID : 089-200067130-20251023-190_2025-DE

